

Contrat d'Aménagement et de Développement durables

Douaisis

Nord
Le Département



VOLET 1

CADRE
D'ACTION
STRATÉGIQUE



Adoptée à l'unanimité du Conseil général du Nord le 20 décembre 2011, la généralisation de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires marque un engagement fort du Département du Nord à porter des dynamiques de développement et d'aménagement équilibré et solidaire des territoires.

Les Contrats d'Aménagement et de Développement durables, élaborés à l'échelle des schémas de cohérence territoriale, constituent une innovation et une modernisation dans la mise en œuvre de l'action publique du Département du Nord. Au-delà de leur dimension opérationnelle, les Contrats de territoire représentent un outil stratégique et une démarche essentielle de dialogue renouvelé avec les acteurs du territoire.

Lancé le 11 mai 2012 à Douai, le Contrat de territoire du Douaisis concrétise cette ambition départementale de nouer un dialogue renforcé avec les élus et partenaires du territoire, autour d'objectifs de solidarités, d'attractivité et de développement équilibré et durable du Douaisis. Martine FILLEUL, Vice-présidente, chargée de l'Aménagement du territoire, du Développement économique et du Développement rural, s'est pleinement mobilisée, aux côtés des Conseillers généraux, pour animer cette démarche inédite entre le Département du Nord et le territoire du Douaisis.

« Vouloir, comprendre et agir », telle est l'ambition des Contrats de territoire. Adopté en Conférence Partenariale le 3 mai 2013 à Bouvignies, le Cadre d'Action Stratégique du Douaisis, premier volet du Contrat de territoire, incarne, par un Diagnostic et des Enjeux partagés, cette compréhension et cette ambition collectives du Département, des élus et partenaires du Douaisis.

C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance de ce document stratégique, approuvé à l'unanimité de l'Assemblée départementale le 25 juin dernier. Il se traduira de manière opérationnelle et concertée par le Plan d'actions, second volet du Contrat de territoire.

Par une priorisation et une mutualisation des moyens humains et financiers, ainsi qu'une attention au développement équilibré du territoire et à l'innovation territoriale, le Contrat de territoire du Douaisis sera demain la concrétisation de notre souhait de renforcer et améliorer notre réponse collective aux besoins des Nordistes dans le Douaisis.

Je souhaite que cette ambition se poursuive et s'inscrive dans la durée à travers des politiques publiques ambitieuses, structurantes, innovantes et porteuses d'équité, pour le Douaisis, et au-delà pour un Nord fort et solidaire.

Patrick KANNER
Président du Conseil général du Nord

Signé à Rieulay, le 12/11/2013



Patrick KANNER
Président du Conseil général du Nord



Dominique BAILLY
*Président de la Communauté de Communes Cœur de Pévèle,
Sénateur-Maire d'Orchies,
Co-Président de l'Association du Pays Pévélois*



Jean-Jacques CANDELIER
*Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,
Député-Maire de Bruille-lez-Marchiennes*



Lionel COURDAVAULT
*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis,
Maire de Roost-Warendin*



Gilbert ROLOS
Président de la Mission Bassin Minier Nord – Pas-de-Calais



Philippe HOURDAIN
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille



Patrick MASCLÉT
*Représentant de l'Association des Maires du Nord pour le Douaisis,
Maire d'Arleux*



Jean-Luc DETAVERNIER
*Président de la Communauté de Communes Espace en Pévèle,
Maire d'Aix-les-Orchies,
Co-Président de l'Association du Pays Pévèlois*



Christian POIRET
*Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
Maire de Lauwin-Planque*



Erick CHARTON
Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut



Alain GRISET
*Président de la Chambre Régionale de Métiers
et d'Artisanat Nord – Pas-de-Calais*



Jean-Bernard BAYARD
Président de la Chambre d'Agriculture de région Nord – Pas-de-Calais



Jean-Luc HALLE
*Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux,
Maire de Hamel*

AVANT-PROPOS

A la suite d'une expérimentation menée dans le Cambrésis entre 2009 et 2011, le Conseil général du Nord a décidé à l'unanimité en décembre 2011 de généraliser la démarche de Contrat d'aménagement et de développement durables des territoires à l'ensemble des territoires du Nord. L'élaboration concertée du Contrat de territoire du Douaisis, compris comme le territoire du périmètre de SCoT¹, a été lancée en mai 2012 à Douai.

Cette nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires s'articule autour de trois grandes priorités transversales et communes à l'ensemble des territoires :

- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous,
- Proposer aux Nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité,
- Créer les conditions d'un développement responsable.

► Un dialogue partenarial étroit et une stratégie partagée pour six ans

En croisant l'ensemble des thématiques sur lesquelles le Département intervient au titre de ses compétences obligatoires ou de ses politiques volontaristes, la démarche du Contrat de territoire vise à promouvoir des projets d'aménagement et de développement adaptés à chaque territoire.

1: Soit 65 communes (les 64 communes de l'arrondissement de Douai et Emerchicourt).

Au-delà de son ambition stratégique, le Contrat de territoire est à la fois une démarche de partenariat renouvelé avec le territoire et un document opérationnel. Elaboré dans le cadre d'un dialogue étroit avec le territoire, le Contrat de territoire est issu d'une concertation large et approfondie avec les communes, les intercommunalités, les structures supra communales de coopération, les chambres consulaires, l'Etat, la Région, leurs établissements publics ainsi que de nombreux partenaires associatifs. Cette concertation a notamment permis de définir les enjeux du territoire du Douaisis pour les six prochaines années, qui sont exposés dans ce document.

A partir d'un diagnostic partagé du territoire du Douaisis, co-construit grâce à la mobilisation de l'ensemble des services du Département et des partenaires, et validé politiquement par les élus du territoire, réunis en Conférence partenariale, les enjeux constituent la deuxième composante du Cadre d'action stratégique, premier volet du Contrat de territoire.

Ces enjeux partagés visent à décliner une stratégie collective et transversale de développement humain et solidaire et d'aménagement équilibré du territoire du Douaisis, adapté à ses spécificités, besoins et atouts.

Ils s'inscrivent pleinement dans les stratégies territoriales thématiques ou transversales plus larges, qu'elles soient régionales (SRADDT, en cours de réactualisation, SRCAE, SRDE², etc.) ou locales (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Schéma de cohérence territoriale, Charte de Parc

2: Il s'agit respectivement du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, du schéma régional climat-air-énergie, du schéma régional de développement économique.

pour le Parc naturel régional (PNR) Scarpe-Escaut, Plans Climat territoriaux, Plans locaux de développement économique, etc.).

Les enjeux ainsi définis avec le territoire visent à décliner et à adapter à l'échelle du territoire du Douaisis le projet de mandat du Conseil général du Nord adopté en 2011 et les différents schémas adoptés par l'assemblée départementale. Il s'agit par ce premier volet du Contrat de territoire d'affirmer une stratégie collective et partagée de développement durable et solidaire du territoire du Douaisis, auquel le Département participera dans le cadre de l'ensemble de ses politiques d'intervention³.

► Une stratégie collective porteuse de coopérations pour renforcer les cohésions territoriale et sociale dans le Douaisis

Ces enjeux pour le territoire du Douaisis se déclinent en orientations, qui elles-mêmes accordent une importance toute particulière aux coopérations, dont certaines figurent dans ce présent document, sans prétendre néanmoins à l'exhaustivité.

Les coopérations entre acteurs, entre autres à une échelle supra-communale, en s'appuyant notamment sur les établissements publics de coopération intercommunale et grandes structures intercommunales du territoire, figurent au cœur de la démarche et devront être renforcées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'actions et de la mise en œuvre du Contrat de territoire au cours des six prochaines années.

3: A l'exclusion des dispositifs d'aide à la personne.

AVANT-PROPOS

A partir du diagnostic partagé et du dialogue mené avec le territoire, cinq axes stratégiques prioritaires ont été définis pour le Douaisis pour les six prochaines années :

- Contribuer à l'épanouissement individuel des habitants et au lien social par le sport, la culture, dans un territoire fragmenté par l'histoire, l'urbanisation et les disparités territoriales,
- Mieux prendre en considération les contrastes sociaux et économiques liés à la concentration de certaines fonctions dans le pôle central de l'aire métropolitaine de Lille et aux impacts socio-économiques de la métropolisation dans les territoires immédiatement proches comme le Douaisis,
- Permettre à chaque bassin de vie et/ou pôle de centralité du Douaisis de s'inscrire de manière complémentaire dans une dynamique de développement équilibrée et équitable à l'échelle du territoire,
- Mettre en œuvre un aménagement de l'espace respectueux de ses richesses naturelles et un développement économique diversifié et bénéficiant d'avantage aux habitants,
- Mieux prendre en compte les interactions fortes entre le Douaisis et les territoires voisins, en matière de mobilité, de trame écologique, de développement de l'habitat, de dynamiques économiques et d'emploi, etc.

Ces cinq axes se traduisent par dix enjeux, dont l'un d'eux est partagé avec le territoire du Valenciennois. Ces enjeux, qui ne sont ni priorisés, ni hiérarchisés, se déclinent en orientations, et structurent le présent document.

Le diagnostic partagé ainsi que les enjeux, orientations et « pistes de coopération » qui les accompagnent, adoptés en séance plénière du Conseil général du Nord, constituent la « grille de lecture » pour élaborer le Plan d'actions des six prochaines années, qui sera mis en œuvre par la mobilisation des différentes politiques d'intervention du Département et de ses partenaires.

Diagnostic partagé

Département du Nord - Douaisis - Cadre d'Action Stratégique

Enjeux et Orientations

Diagnostic partagé

Nord
Le Département



Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

PARTIE 1 : DÉMOGRAPHIE, SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE, CULTURE ET SPORT, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS



- I. Un territoire confronté à des difficultés socio-économiques prégnantes qui mobilisent fortement les acteurs locaux** 9
- II. Une offre de services à tous les âges de la vie, ponctuellement inadaptée dans certaines situations** 15
- III. Une situation sanitaire particulièrement préoccupante nécessitant de renforcer les actions de prévention** 27
- IV. Une dynamique d'épanouissement et d'éducation par le sport et la culture encore fragile** 31
- V. Un territoire accessible et globalement bien desservi, néanmoins confronté à des déplacements qui demeurent complexes** 39

PARTIE 2 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYSAGES ET ESPACES NATURELS, EAU, GESTION DES RISQUES, HABITAT ET LOGEMENT



- I. Un territoire urbanisé mais également composé de grandes richesses paysagères et écologiques** 47
- II. Une prise en compte ambitieuse de l'environnement et du développement durable dans les projets d'aménagement** 51
- III. L'eau : une composante paysagère majeure et une ressource à la fois abondante, menacée et valorisée** 59
- IV. Des risques essentiellement liés aux activités industrielles** 64
- V. Des projets d'habitat nombreux pour répondre à des besoins élevés en logements en milieux urbain et rural** 67

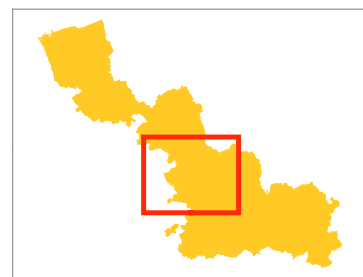
PARTIE 3 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POTENTIELS, PATRIMOINES, LOISIRS ET TOURISME



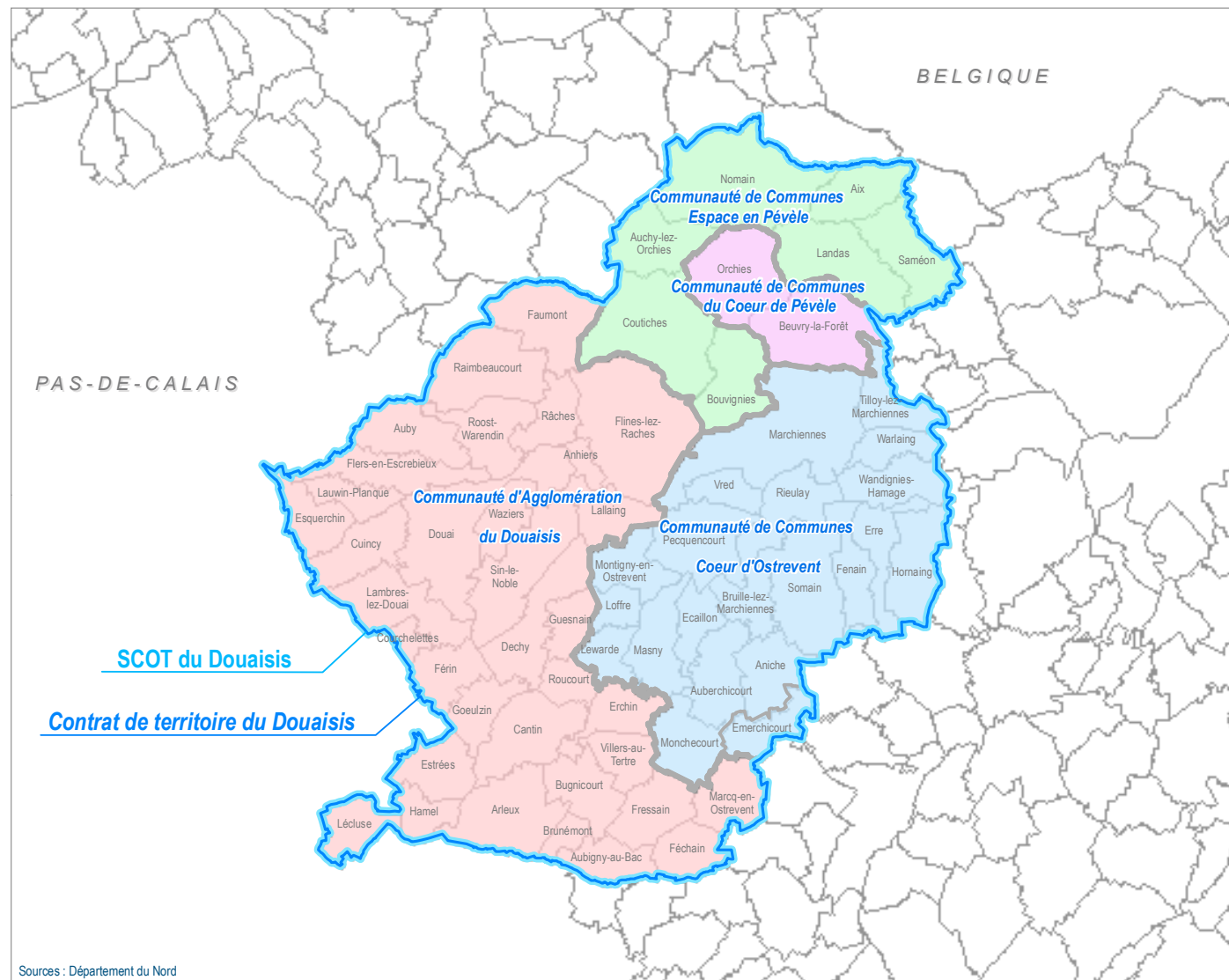
- I. Un territoire aux activités encore fortement spécialisées** 77
- II. Un territoire disposant d'atouts pour son développement économique** 83
- III. Un territoire riche de sa diversité et de sa valeur patrimoniale, muséale et paysagère** 90
- IV. Un territoire à la croisée des chemins pour une mise en valeur touristique de ses atouts** 93

Figure 1 : Périmètre de la démarche Contrat de territoire du Douaisis au 01/01/2013

Périmètre du contrat de territoire du Douaisis au 01/01/2012



-  Périmètre du contrat de territoire
-  SCOT
-  EPCI



Sources : Département du Nord

PRÉAMBULE

► Le Douaisis : un pôle majeur de l'aire métropolitaine de Lille, en forte interaction avec la métropole lilloise, le Valenciennais et le Pas-de-Calais

Avec près de 250 000 habitants¹ et 9,7 % de la population du département, le territoire du Douaisis est inscrit au cœur de l'aire métropolitaine de Lille (AML) et du territoire euro-régional. Délimité au nord par l'arrondissement de Lille et sa métropole, à l'est par le territoire du Valenciennais et au sud par le Cambrésis, le Douaisis est aussi dans une situation de proximité immédiate avec l'Artois et l'Arrageois.

Le Douaisis peut se décomposer en plusieurs bassins de vie, qui constituent autour d'un pôle ou d'une aire urbaine le territoire de référence et de taille minimale en matière d'accès des habitants aux équipements et services les plus courants. Le principal bassin de vie du Douaisis, celui de Douai, est principalement urbain : le bassin « Douai-Lens » est constitutif d'un bassin de vie animé par un grand pôle urbain en étant par ailleurs commun avec l'Artois. Quatre bassins de vie, qualifiés de bassins ruraux périurbains, viennent compléter l'organisation de la vie quotidienne sur le territoire : bassins de vie d'Arleux, Orchies, Flines-lez-Râches et Marchiennes².

L'organisation du territoire en bassins de vie s'accompagne d'un fonctionnement du Douaisis en pôles de centralité inscrits au Schéma de Cohérence Territoriale : le pôle de centralité « moteur » de Douai, un « bi-pôle » majeur constitué par Somain et Aniche, des pôles secondaires comme Arleux et Orchies. Des pôles intermédiaires complètent cette organisation territoriale : Flines-lez-Râches, Marchiennes, Pecquencourt et Montigny-en-Ostrevent, Cantin.

Sur les 65 communes du territoire, quatre comptent plus de 10 000 habitants³, et trente moins de 2 000. Sur les dix dernières années, la tendance démographique du territoire demeure stable, avec une hausse de la population

¹ Source : INSEE. Population légale de 2010, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 : 249 493 habitants. Population municipale de l'arrondissement de Douai : 248 609 habitants, à laquelle s'ajoute la population municipale de la commune d'Emerchicourt (située dans l'arrondissement de Valenciennes) : 884 habitants.

² Source : INSEE, « Bassins de vie 2012 : des bassins de vie régionaux urbains et denses », 2012.

³ Douai, Sin-le-Noble, Somain et Aniche.

de moins d'un millier d'habitants⁴, ce qui représente une augmentation limitée à 0,29 % sur la période, soit 0,03 % par an en moyenne. Cette stabilité relative s'accompagne cependant d'un contraste selon les territoires. La Pévèle, l'est du territoire et à la couronne sud-ouest de Douai connaissent un dynamisme démographique, qui témoigne notamment d'une attractivité différenciée sur le territoire et qui s'explique en partie par l'influence et la proximité des autres pôles urbains de l'AML. A contrario de certains pôles du Douaisis, tels que Somain-Aniche ou Orchies, le pôle de Douai connaît une croissance démographique relativement faible⁵.

Ce positionnement géographique permet d'être au cœur de dynamiques multiples, tant avec le Pas-de-Calais, le Valenciennais et la métropole Lilloise. Le développement économique, les dynamiques culturelles et touristiques, les trames paysagères et naturelles ainsi que les migrations résidentielles et la mobilité sont de ce fait fortement impactées par ces proximités multiples (voir infra).

Se pose dès lors la question du renforcement complémentaire et mutuel des différents pôles de centralité, afin de porter un développement équilibré et intégré du territoire du Douaisis dans l'aire métropolitaine de Lille.

► Un territoire en cours de recomposition institutionnelle et inscrit dans des coopérations de projet

Le territoire du Douaisis se compose de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), les Communautés de communes Cœur d'Ostrevent, Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle, respectivement composés de trente-cinq, vingt et une, deux et sept communes. Suite à l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le territoire du Douaisis pourrait être prochainement composé de trois EPCI. Les périmètres de la CA du Douaisis et de la CC Cœur d'Ostrevent n'évolueront pas. Les CC Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle fusionneraient avec d'autres EPCI pévéloises situés dans l'arrondissement de Lille pour constituer une nouvelle intercommunalité commune à la Pévèle.

⁴ Entre 1999 et 2008, la population du Douaisis s'est accrue de 729 habitants. INSEE, Recensements de population.

⁵ Entre 1999 et 2008, le secteur d'habitat de Douai-centre connaît une baisse démographique de -0,1%.

L'évolution de l'intercommunalité institutionnelle dans le Douaisis se complète du périmètre de projets, dont l'émergence et le renforcement progressif sont désormais manifestes. Ces dynamiques territoriales de projets s'appuient sur des acteurs et des démarches nombreux : syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Douaisis, syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNR), le Pays Pévêlois, ainsi que la Mission Bassin Minier ou le syndicat intercommunal de la région d'Arleux (SIRA).

Approuvé en 2007, le SCoT du Grand Douaisis a contribué à l'émergence d'un projet de territoire, orienté vers des objectifs d'attractivité renforcée et renouvelée et de développement équilibré du territoire⁶. Au-delà d'objectifs partagés par l'ensemble du territoire, l'adoption et la mise en œuvre du SCoT s'accompagnent de démarches partenariales visant à améliorer la mise en œuvre de différentes politiques publiques sur le territoire.

Ainsi, en matière d'habitat, le syndicat mixte du SCoT et plusieurs partenaires, dont le Département du Nord, ont mis en place en 2012 un observatoire de l'habitat dont les travaux alimentent la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et l'élaboration des différentes stratégies en matière d'habitat et de logement. Une même démarche de suivi de la mise en œuvre du SCoT et de prospective est menée dans les domaines de la mobilité et de l'occupation des sols. Le syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) et celui du SCoT ont ainsi mené conjointement une enquête ménage-déplacements en 2011 et 2012 afin d'actualiser les enjeux de mobilité et nourrir la révision du plan de déplacements urbain (PDU). Les territoires de l'ancien bassin minier, à travers leur structure porteuse de SCoT⁷ et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut portent par ailleurs une démarche partenariale d'observation fine de l'évolution de l'occupation des sols.

Une partie du Douaisis est concernée par l'intercommunalité de projet.

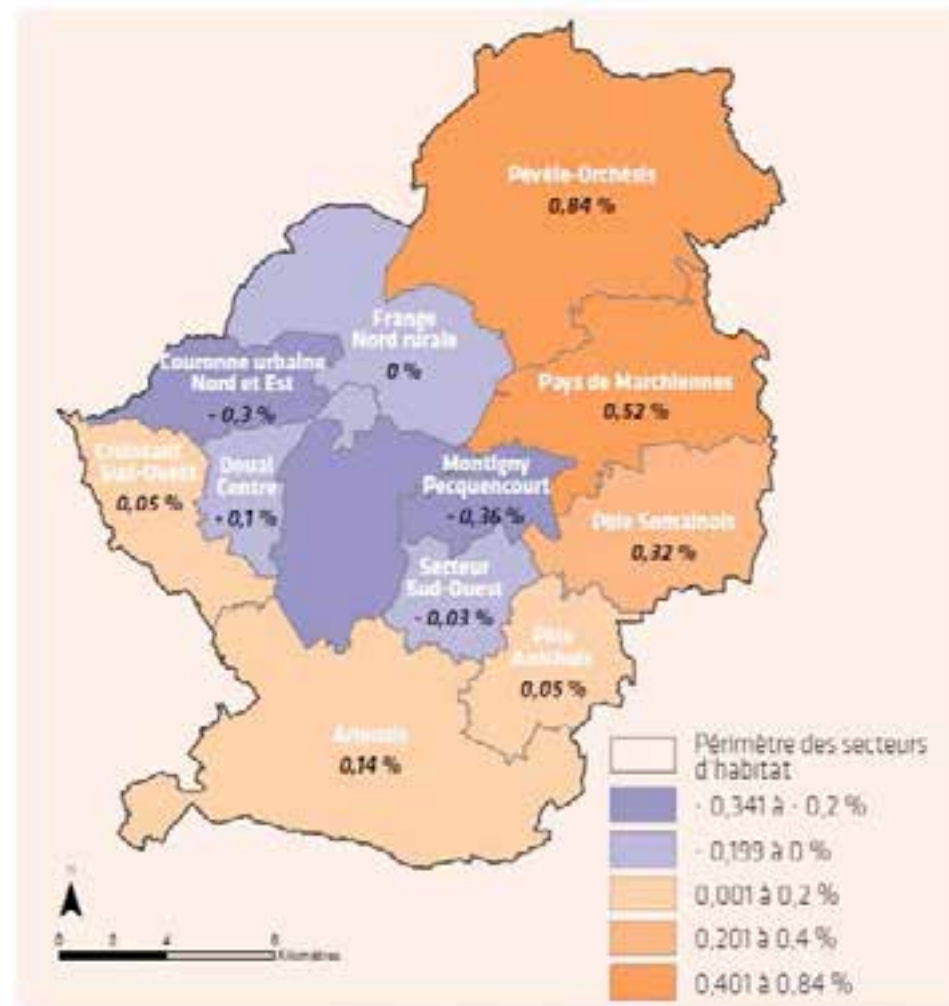
Celle-ci s'appuie très fortement sur la gouvernance et le projet du territoire de Scarpe-Escaut, commun au Douaisis et au Valenciennois. L'extension progressive du périmètre du Parc Naturel Régional à dix-huit communes du Douaisis⁸ vient conforter cette dynamique intercommunale : lors de la révision de la Charte du PNR en 2010, six communes supplémentaires du Douaisis ont intégré le périmètre du Parc.

⁶ Sont ainsi inscrites comme orientations au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT : « Le projet du SCoT : construire une nouvelle attractivité » et « Une armature urbaine renouvelée et attractive autour d'espaces à maîtriser, inventer et préserver ».

⁷ Les structures porteuses de SCoT du Douaisis, de l'Artois et de Lens-Liévin-Hénin-Carvin ont initié une coopération à travers la démarche d' « InterScot Terre du Nord ».

⁸ S'y ajoutent deux communes « Villes Portes ».

Figure 2 : Evolution démographique annuelle moyenne par secteur habitat de PLH, de 1999 à 2008 en %



Source : BD Carthage, INSEE, RP 1998 à 2008. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

Pour la période 2010-2022, la Charte de Parc fixe des engagements partagés par les communes, l'intercommunalité, l'Etat, la Région et le Département, notamment en matière de maîtrise de la périurbanisation, de restauration et de préservation de la biodiversité à travers la trame verte et bleue et d'adaptation des différentes politiques publiques au changement climatique et à la maîtrise des consommations énergétiques.

Le Douaisis est également reconnu pour l'antériorité et l'ambition de son Plan Climat Energie Territorial, dont l'élaboration a été initiée en 2007 lors de l'approbation du SCoT et dans le cadre d'une démarche alors volontaire regroupant plus de soixante-dix partenaires. Cette articulation entre Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat, à l'échelle du même territoire, a permis l'adoption de huit axes stratégiques partagés et la mise en place d'un Pôle Climat. Celui-ci, dans une démarche de mutualisation d'ingénierie, sert notamment d'appui technique aux communes en matière de maîtrise des consommations énergétiques à travers un « Conseil en Energie Partagé »⁹.

Les coopérations sur le territoire du Douaisis peuvent s'appuyer également sur l'Association du Pays Pévèlois, qui regroupe quarante-deux communes dont neuf situées dans le Douaisis¹⁰. Le Pays Pévèlois met en œuvre des projets concourant au développement économique et commercial, culturel et touristique.

Atout pour les communes de l'arc urbain central, la Mission Bassin Minier, créée en 2000, apporte son ingénierie par différents modes : observation et prospective territoriales, assistance technique aux communes et intercommunalités de l'ancien bassin minier, gestion du label Unesco, coordination et conduite de partenariats. Son programme s'inscrit dans des objectifs de renouvellement, de requalification et de développement urbain, environnemental, social et économique de l'arc minier régional.

À l'image de ces coopérations ou celle, plus récente, en matière de tourisme à l'échelle du Grand Douaisis¹¹, l'intercommunalité de projet permet le renforcement de synergies intercommunales et supra-communales. Elle favorise

ainsi la mutualisation de moyens et d'ingénierie et l'émergence de projets à une échelle plus structurante, celle du territoire du Douaisis dans son intégralité. Ce dépassement de l'échelle des communes et des intercommunalités doit permettre à l'avenir de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire et de mieux satisfaire les besoins des habitants.

⁹ 14 communes du Douaisis ont bénéficié de cette ingénierie mutualisée lors de la première année de son opérationnalité (2011-2012), représentant près de 60 000 habitants et près de 3 000 bâtiments municipaux.

¹⁰ Ces communes correspondent à celles des communautés de communes Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle.

¹¹ En 2011, a été créée « Douaisis Tourisme » une structure associative qui fédère autour d'une « charte d'engagement du réseau des acteurs touristiques et culturels du Douaisis » plusieurs intercommunalités, offices de tourisme et syndicat d'initiative communaux, le syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut et musées du territoire.

Périmètre de la charte transfrontalière

Figure 3 : Périmètre de la Charte transfrontalière



PARTIE 1

DÉMOGRAPHIE, SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE, CULTURE ET SPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

I. Un territoire confronté à des difficultés socio-économiques prégnantes qui mobilisent fortement les acteurs locaux

► Le Douaisis, un territoire aux dynamiques résidentielles et aux situations sociales contrastées

L'analyse des migrations résidentielles sous un angle sociodémographique entre 2001 et 2006 au sein des différents territoires de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML)¹² fait apparaître des tendances spécifiques à chacun des territoires du Douaisis, notamment en matière de migrations résidentielles infra territoriales et d'évolution de la présence des catégories socioprofessionnelles.

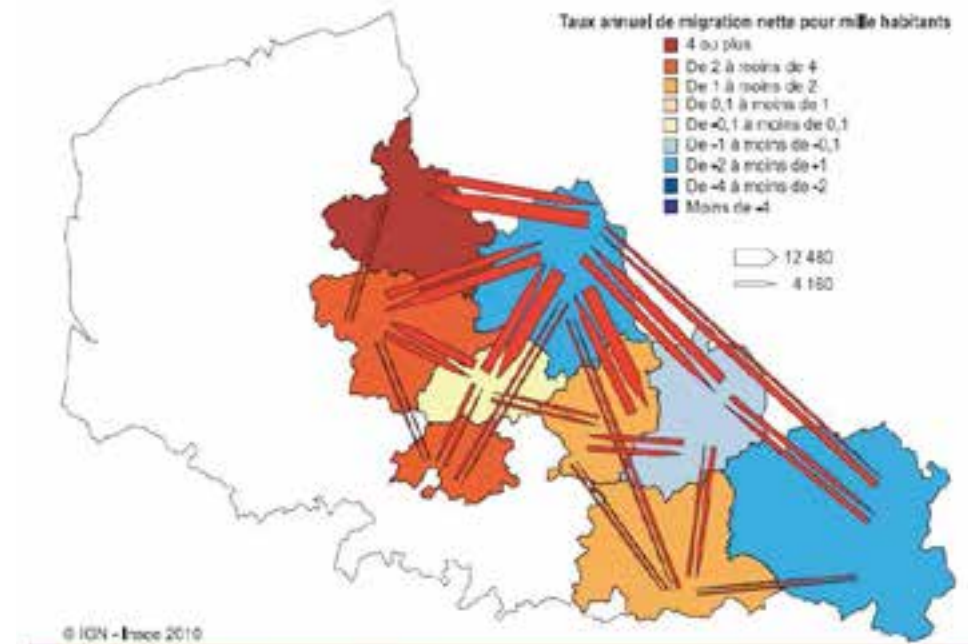
Si la Pévèle attire des cadres et des retraités, elle perd des habitants issus des catégories socioprofessionnelles (CSP) ouvriers, employés. Ceux-ci se localisent dans les territoires de l'ancien bassin minier, dans le contexte d'un mouvement d'éloignement progressif depuis la métropole lilloise. La Pévèle est largement bénéficiaire d'habitants provenant du reste de l'AML, notamment du territoire du SCoT de Lille (sud et est). L'inflation foncière conduit à des coûts d'habitat plus élevés et la faible « sortie » des retraités engendre un vieillissement progressif de la population.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), la part des cadres demeure relativement plus élevée que sur le territoire voisin de Cœur d'Ostrevent. Néanmoins, en termes de flux de cadres, l'agglomération du Douaisis apparaît comme déficitaire avec les autres territoires de l'ancien bassin minier. Elle se trouve par contre en situation d'équilibre, tous âges et CSP confondus.

Le territoire de Cœur d'Ostrevent se caractérise par des pertes, mais par des gains de population provenant du reste du territoire et de l'aire métropolitaine. A l'échelle du Douaisis, le territoire de la CCCO apparaît ainsi comme

¹² Source : Profils INSEE « les migrations résidentielles en Nord-Pas-de-Calais », n° 99, novembre 2010

Figure 4 : Flux et taux annuels de migration nette des migrations internes à l'AML



Source : recensement de la population 2006, exploitation complémentaire (Insee).

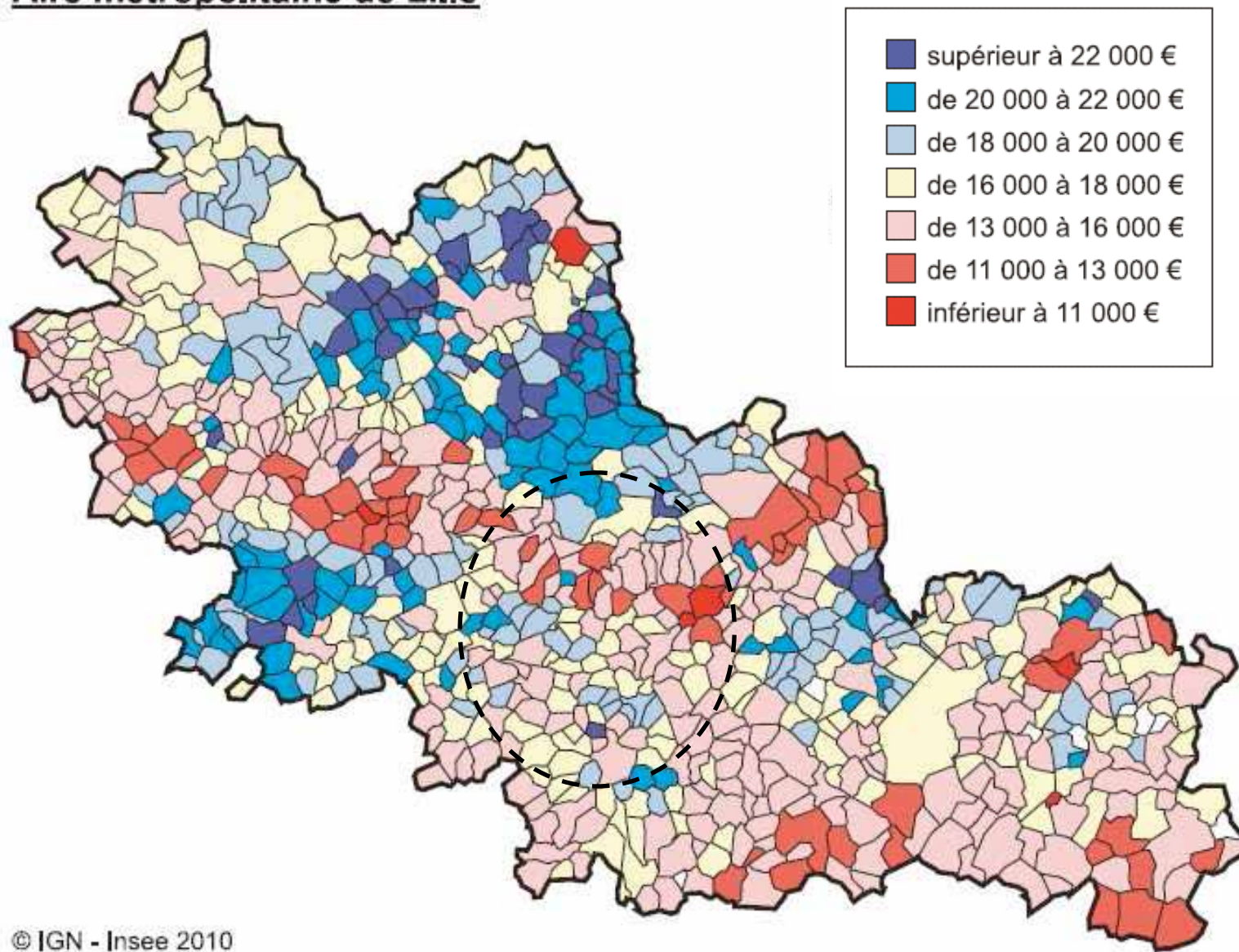
relativement attractif. En termes d'échanges avec la CAD, les entrants depuis l'agglomération du Douaisis sont principalement des cadres et professions intermédiaires, et les sortants de ce territoire des employés. Par ailleurs, la CCCO se caractérise par l'arrivée de familles avec enfants.

Au regard de l'indice de développement humain¹³, la Pévèle (essentiellement

¹³ L'indice de développement humain intègre trois éléments dans sa définition : l'indice comparatif de mortalité, le niveau d'éducation moyen de la population adulte et le niveau de revenus. Il permet ainsi de mieux appréhender les territoires où la situation sanitaire et sociale dégradée et des difficultés économique et éducatives se cumulent ou se renforcent.

Aire métropolitaine de Lille

Figure 5 : Revenu fiscal médian 2007 des communes de l'aire métropolitaine de Lille



© IGN - Insee 2010

les communes d'Espérance en Pévèle) et quelques communes de l'ouest de l'agglomération du Douaisis se distinguent par un IDH approchant ou dépassant la moyenne nationale (entre 0,6 et 0,7). Les communes de l'ancien bassin minier et quelques communes du sud du Douaisis se caractérisent à l'inverse par un « IDH » inférieur à la moyenne régionale (entre 0,3 et 0,5 pour une moyenne régionale de 0,5), témoignant d'un cumul marqué de difficultés à la fois sanitaires, socio-éducatives et économiques.

► Des disparités territoriales importantes et une précarité touchant particulièrement l'arc minier

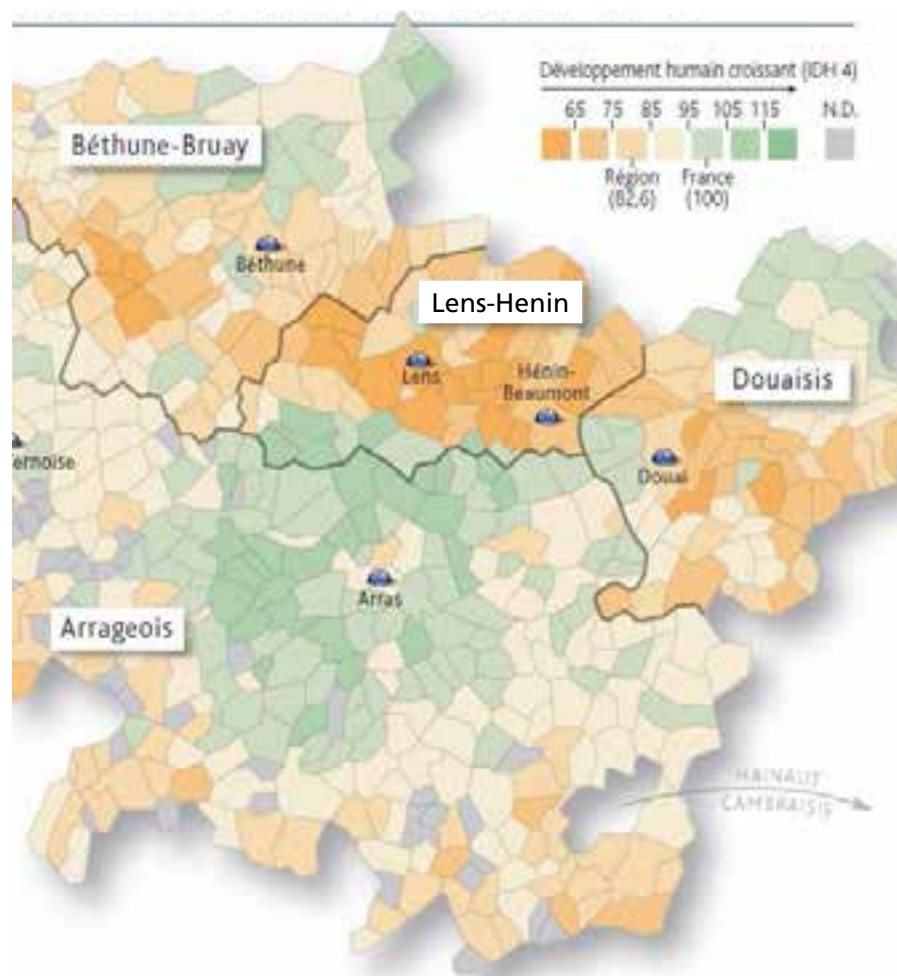
En 2009, le Douaisis se caractérise par un revenu moyen des foyers fiscaux relativement faible : 15 415 euros annuels contre 16 629 euros au niveau départemental.

Les parts de foyers fiscaux non imposés les plus élevées (au-delà de 55 %, voire 60 %) se concentrent pour l'essentiel dans les villes centres du territoire et au sein des petites ou moyennes communes du bassin minier (la moyenne régionale étant de 53,4 %).

Cette surreprésentation des foyers fiscaux non imposés sur le Douaisis est d'autant plus particulière. Elle échappe à la logique classique centre/périphérie. Il existe à proximité immédiate des infraterritoires (la Pévèle et l'Arleusis) aux taux de foyers fiscaux très inférieurs à la moyenne régionale.

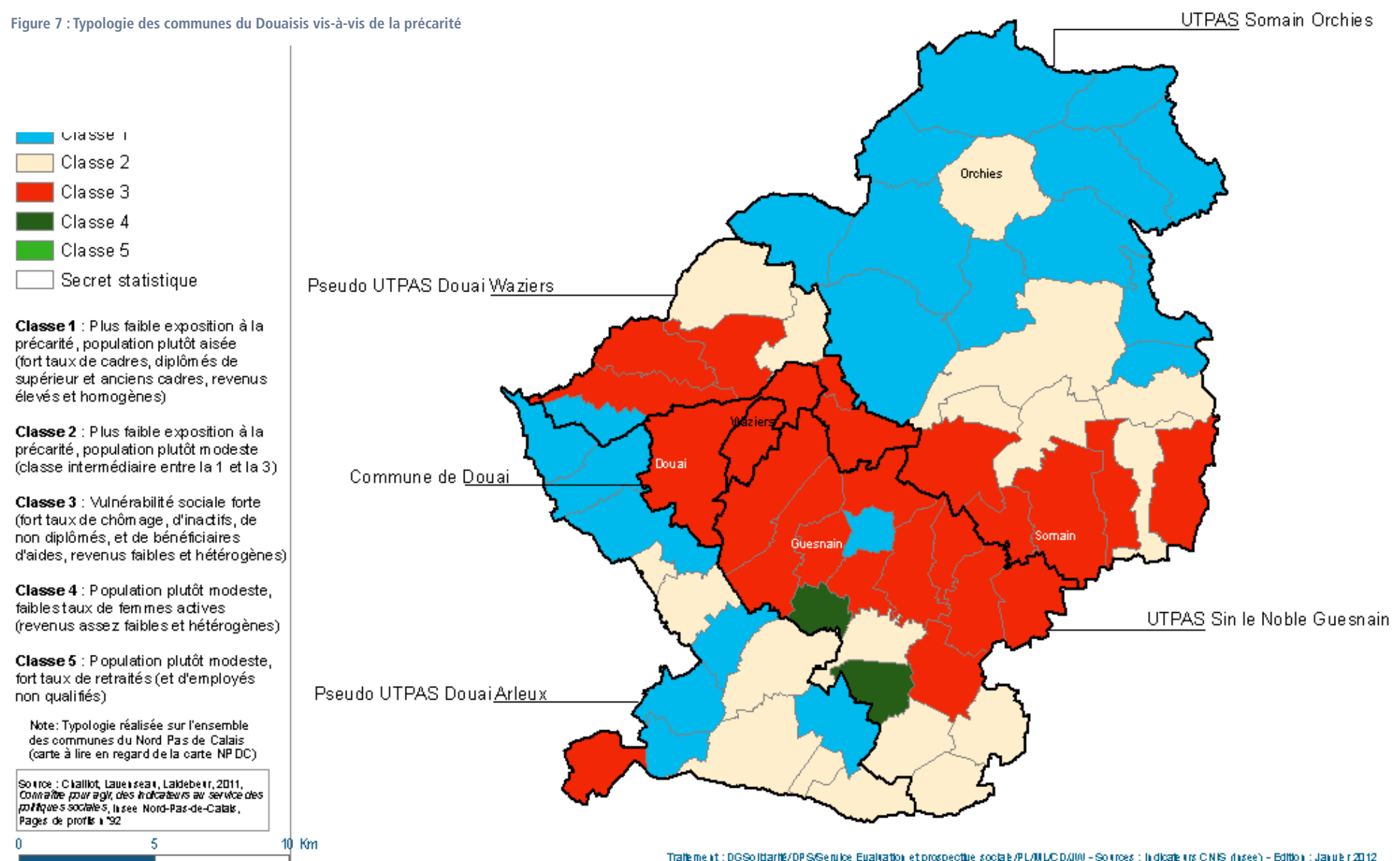
L'évolution des revenus fiscaux entre 2002 et 2007 fait apparaître des situations diverses : l'ouest du territoire est concerné par une dégradation relative des revenus dans les cantons de Douai-sud, Douai-nord-est (avec au surplus des revenus inférieurs à la moyenne) et Douai sud-ouest (avec des revenus néanmoins supérieurs à la moyenne). Le nord, le sud et l'est du territoire se caractérisent par une amélioration relative des revenus dans les cantons d'Orchies et d'Arleux (avec des revenus supérieurs à la moyenne) mais les cantons de Douai-nord et de Marchiennes disposent toujours de revenus inférieurs à la moyenne.

Figure 6 : Développement humain croissant (IDH)



Source : IGN, INSEE, INVSIM, traitement DZIME et DRS Nord - Pas-de-Calais.

Figure 7 : Typologie des communes du Douaisis vis-à-vis de la précarité



La précarité touche inégalement le territoire, avec une concentration des communes frappées par la précarité le long de l'ancien bassin minier où se manifeste une forte vulnérabilité sociale. À côté de Douai, se trouvent majoritairement des communes au passé industriel ou minier à la pauvreté élevée ; la Pévèle regroupe globalement des communes aux revenus moyens plus élevés.

Dans l'arc minier se localise une forte concentration de personnes allocataires et couvertes par le Revenu de Solidarité Active (socle ou socle et activité) : 8 % de la population est couvert par le RSA (données 2010). Sept communes présentent un taux de personnes allocataires du RSA supérieur à 15%. La quasi-totalité des autres communes de l'arc urbain central et quelques communes situées dans l'Arleusis, présentent des taux situés au-delà de 10 %. Ces communes, sauf quelques exceptions, ont connu une hausse entre 2009 et 2010, parfois très conséquente (au-delà de 10% pour trois d'entre elles). La commune d'Orchies a connu la même évolution à la hausse. A l'échelle du territoire, à population constante, le nombre d'allocataires a augmenté de 5,5 % sur cette même période.

L'ancien bassin minier se caractérise aussi par une forte dépendance du territoire aux ressources financières héritées du régime minier. Il se trouve ainsi fragilisé par le vieillissement et la disparition progressive de ses ayants-droits et leur remplacement par des populations plus précaires dans le parc de logement (voir infra).

Enfin, les allocataires de « minimum vieillesse »¹⁴ sont aussi fortement représentés dans le bassin minier, témoignant d'une plus grande précarité de la population âgée. Alors que la moyenne régionale des allocataires du « minimum vieillesse » parmi les retraités du régime général est de l'ordre de 4,5 % en décembre 2007 (contre 3,5 % au niveau national), ce ratio est légèrement supérieur sur le territoire de la CAD (4,9%), et beaucoup plus conséquent encore sur le territoire de la CCCO (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent), avec un taux de 6,1 %. La proportion de ces allocataire peut même atteindre le double de la moyenne nationale dans certaines communes comme Somain et les communes de Lallaing et Guesnain¹⁵.

¹⁴ Si ce revenu minimum versé aux personnes âgées de plus de 65 ans n'existe plus sous cette appellation (remplacé par l'allocation de solidarité aux personnes âgées pour les nouveaux bénéficiaires), il permet en raison de ses critères d'éligibilité et de sa condition non-contributive d'identifier les personnes âgées disposant d'un niveau très faible de ressources financières.

¹⁵ Source Mission Bassin Minier, « Les situations de pauvreté parmi les retraités du régime général : analyse des données de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord – Picardie », juin 2010.

► Une implication forte des acteurs locaux en matière de cohésion sociale et d'accompagnement à l'insertion

Le Douaisis est particulièrement concerné par la politique de la ville, à travers notamment la géographie prioritaire et la contractualisation en matière de cohésion sociale¹⁶. Vingt-sept communes sont ainsi signataires des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) : quinze sur le périmètre de la CAD et douze sur celui de la CCCO. Cinq d'entre elles, situées dans l'Arleusis, sont concernées à cause de la présence d'habitat léger de loisir (HLL).

Par ailleurs, au titre de la géographie prioritaire, sont inscrites sept zones urbaines sensibles dans dix communes du territoire (Auby, Douai, Flers-en-Escrebieux, Lallaing, Roost-Warendin, Sin-le-Noble, Waziers, Aniche, Pecquenecourt et Somain), représentant 23 416 habitants, soit 10 % de la population du territoire, contre 7 % au niveau national.

Les besoins d'accompagnement à l'insertion augmentant sur le territoire, des initiatives locales ont mis l'accent sur les principaux « freins à l'emploi » diagnostiqués¹⁷. Si les problèmes de santé apparaissent comme la principale problématique pour près de la moitié des allocataires, l'indisponibilité pour garde d'enfant l'est pour plus d'un quart des personnes¹⁸. Dans ce contexte, le Plan local de Développement pour l'Insertion (PLDI)¹⁹ du Douaisis a inscrit la santé et la mobilité comme priorités d'intervention. Ces « freins » à l'insertion socioprofessionnelle mobilisent ainsi fortement les acteurs associatifs du territoire, dans le cadre notamment d'actions inscrites au PLDI.

Le Douaisis présente des atouts en matière de dynamisme partenarial. Les divers acteurs du territoire sont ainsi nombreux à coordonner leurs actions et à agir en réseau, en y associant le Département, tant en matière de santé, de jeunesse, d'enfance et parentalité, de lutte contre les exclusions et que de développement social local.

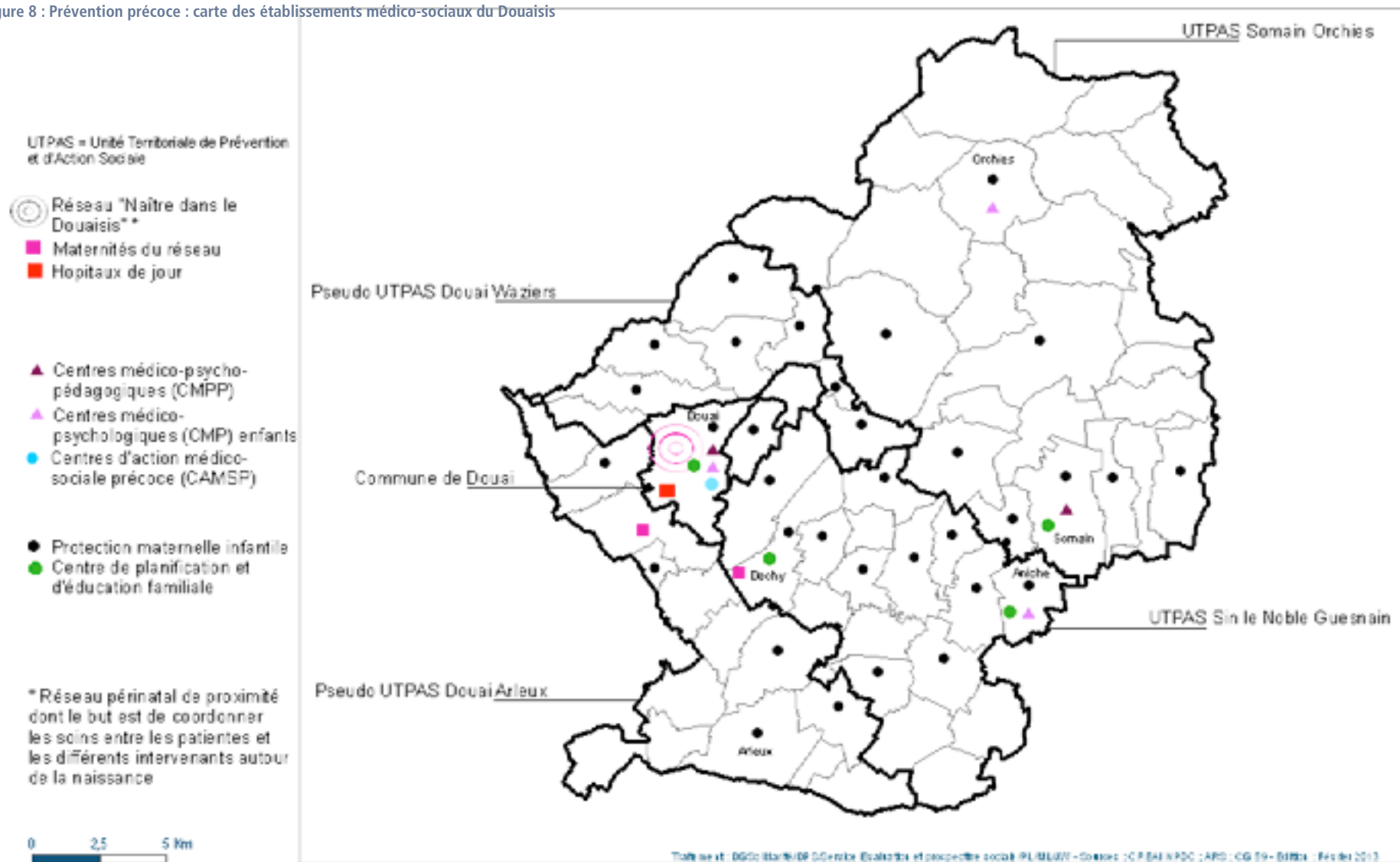
¹⁶ La géographie prioritaire et les dispositifs sont en cours de redéfinition en 2013.

¹⁷ Les « freins à l'emploi » sont diagnostiqués par le Département lors de la conclusion des contrats d'engagements réciproques qui accompagnent la perception du revenu de solidarité active.

¹⁸ Les problèmes de santé, l'indisponibilité liée à la garde d'un enfant et les problèmes de transport sont identifiés comme éléments de difficulté pour l'accès à l'emploi par respectivement 58,3 %, 40,2 % et 37,7 % des allocataires.

¹⁹ Le Plan Local de Développement pour l'insertion définit les objectifs précis du territoire dans les domaines de l'insertion sociale vers l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement social local avec les moyens financiers et matériels mobilisés à cet égard par les 14 signataires.

Figure 8 : Prévention précoce : carte des établissements médico-sociaux du Douaisis



De plus, la Mission locale du Douaisis couvre l'ensemble du territoire et dispose d'une bonne implantation territoriale (huit antennes). Elle travaille avec de nombreux partenaires du secteur du logement.

Par ailleurs, des instances et projets de citoyenneté existent sur le territoire : à travers le Fonds de Participation des Habitants (FPH), une quinzaine de communes est concernée par des projets cofinancés par la commune et la Région et mis en place par des associations locales ou de quartiers.

La CAD et la CCCO quant à elles se mobilisent de manière volontariste dans le domaine de l'insertion par l'activité, à travers respectivement des clauses d'insertion dans les marchés publics et des chantiers d'insertion. La CAD complète son intervention par des postes dédiés à l'accès aux emplois des zones franches urbaines ; la CCCO, comme la CCEP dans une moindre mesure, complètent leur intervention par le financement de postes de référents RSA.

Dans l'Arleusis, le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA) développe la médiation socio-culturelle à l'attention des habitants du territoire, en s'appuyant sur des activités associant culture et insertion, notamment à l'attention des jeunes publics.

Enfin, le Département intervient activement par un accompagnement et la mise en place d'actions de proximité auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. Le service de Prévention Santé du Département est fortement impliqué en matière d'insertion et des relais sont organisés avec les référents RSA. Le tissu associatif, par l'intermédiaire de « Douaisis santé pour tous », développe aussi une action d'accompagnement psychologique des allocataires du RSA.

Les moyens humains déployés par le Département sur le territoire regroupent : 66 travailleurs sociaux du Service Social Départemental et du Service Prévention Santé au sein de quatre Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS),

- 41 postes de référents RSA,
- 6 postes d'accompagnement psycho-social (ASG),
- 13 postes Animation Insertion Lutte contre les Exclusions (AILE)²⁰.

²⁰ Basé au sein du Centre Social, l'Animateur d'Insertion de Lutte contre les Exclusions (AILE) est financé par le Département pour la durée de l'agrément CAF du projet social de la structure. C'est un acteur de proximité travaillant dans la prévention et la lutte contre les exclusions et l'insertion des allocataires du RSA. Il assure également une mission socio éducationnelle dans le cadre du projet du Centre Social dont il a en charge la conduite du volet Jeune en mettant en œuvre des actions individuelles et collectives à destination des 16-25 ans ; en particulier ceux qui sont en difficulté d'ordre social et prioritairement issus des familles allocataires du RSA.

- Plus d'une centaine d'actions de proximité sont ainsi développées sur le territoire :
- 24 actions de développement social local principalement portées par les 13 centres sociaux du territoire regroupés en un collectif,
- cinq lieux de proximité pour le développement de l'expression des allocataires du RSA et la mise en place de comités d'usagers,
- une action de médiation culturelle pour développer l'accès aux événements culturels et à la pratique d'ateliers (voir infra),
- 24 chantiers d'insertion d'utilité sociale,
- des actions pour encourager la mobilité, le mieux-être et la santé.

II . Une offre de services à tous les âges de la vie ponctuellement inadaptée dans certaines situations

► Une offre de services pour la petite enfance partiellement inadaptée à des situations familiales complexes

La part des enfants de moins de 6 ans est de près de 8 % dans le Douaisis et le nombre de naissance a diminué de -0,41 % dans entre 1999 et 2009 alors que celui-ci a augmenté de + 0,05 % dans le Nord²¹.

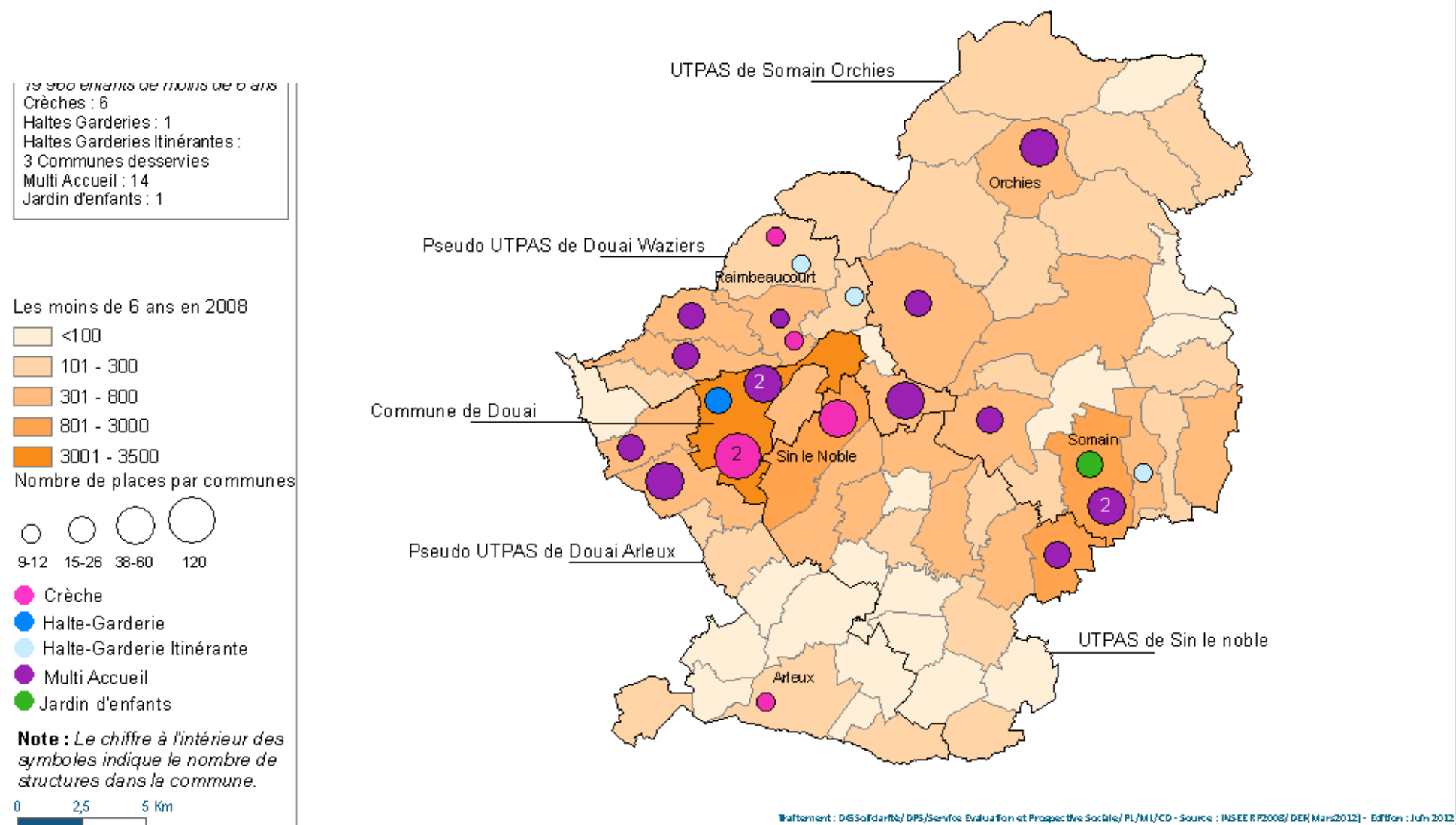
Quant à la composition des familles, elle suit les grandes évolutions nationales et départementales, à savoir une taille plus réduite des foyers d'une part, et une proportion plus importante de ménages monoparentaux d'autre part. Dans le Douaisis, 14,1 % des familles sont monoparentales (15,5 % dans le Nord), 86% d'entre elles étant composées de femmes seules avec enfants.

Ce contexte démographique s'accompagne de plusieurs indicateurs socio-économiques qui démontrent le contexte de fragilité dans lequel celui-ci s'inscrit. La proportion d'enfants vivant dans des familles au contexte précaire (inactivité ou activité réduite) est plus élevée que la moyenne départementale. Elle est encore plus forte dans les familles monoparentales. Plus de la moitié des enfants de famille monoparentale ont un parent sans emploi (51 % contre 48 % pour le Nord²²).

²¹ Source : INSEE.

²² Source : INSEE. Données : recensement de la population 2008 (exploitations complémentaires)

Figure 9 : Les moins de 6 ans et les structures petite enfance - 31/12/2011



De plus, le recours au temps partiel est près de 6 fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes²³. Le Douaisis est ainsi l'un des territoires aux taux d'emploi partiel et d'emploi précaire féminins les plus élevés (36 %).

Dans ce contexte de fragilité, les problèmes liés à la garde d'un enfant constituent un obstacle particulièrement identifié à la reprise d'emploi ou de formation.

Environ 19 000 enfants de moins de 6 ans sont concernés par un éventuel mode d'accueil. Les familles ont essentiellement le choix entre l'accueil collectif et individuel. Les enfants de moins de 3 ans sont pour 67 % gardés par la famille, 18 % chez une assistante maternelle et 13 % le sont en accueil collectif²⁴.

Malgré une capacité de 616 places en accueil collectif pour jeunes enfants, la répartition reste toutefois inégale sur le territoire, a contrario de l'accueil individuel chez les assistantes maternelles (1 897 assistantes maternelles agréées). Il est constaté depuis 2010, et encore plus particulièrement depuis 2012, une forte hausse des demandes d'agrément d'assistantes maternelles.

L'offre en relais d'assistantes maternelles (RAM) couvre actuellement 87 % des communes du Douaisis, soit par le biais d'un RAM communal, intercommunal ou itinérant.

Plus que l'offre en matière de garde d'enfants, l'une des problématiques majeures réside dans le coût financier de l'accueil des 6-10 ans. S'y ajoute le manque d'adéquation entre les horaires, souvent atypiques, des secteurs d'activité d'emploi féminin, difficulté renforcée par ailleurs par des appréhensions fortes à la mobilité.

Le Douaisis est aussi confronté à une augmentation des mesures de protection de l'enfance, dénotant une fragilisation des liens parents-enfants. L'accroissement de situations complexes, cumulant des dimensions éducatives, sanitaires et pénales touchent également de jeunes enfants. Pour répondre à ces problématiques, l'accueil en établissement est plus restreint que sur d'autres territoires et ne représente que 30 % l'accueil (contre 70 % en accueil familial).

En termes d'offre de services de prévention précoce, le Douaisis se caractérise par un manque de lieux ressources en pédopsychiatrie. Les délais d'attente pour l'accès à un centre médico-psychologique peuvent être longs (de trois à six mois), provoquant alors une rupture dans la prise en charge de l'enfant. Ce manque est particulièrement prégnant dans le cas des adolescents en situation complexe.

²³ Source : INSEE. Données : recensement de la population 2009 (exploitation principale).

²⁴ Source : Caisse d'Allocations Familiales.

De nombreux dispositifs d'accompagnement de la jeunesse mais dont la lisibilité et la coordination restent à consolider

À l'instar du département du Nord, la population jeune du Douaisis est relativement importante : 26,9 % de moins de 20 ans, contre 27,3 % dans le Nord (24,6 % en France métropolitaine) et 33,5 % de moins de 25 ans, contre 34,8 % dans le Nord25 (30,9 % au niveau national). Toutefois, la part des jeunes diminuera progressivement d'ici 2030 : les projections indiquent une part de 25,7 % en 2030 (soit -1,2 %) contre 25,4 % dans le Nord²⁶.

Quelques communes du territoire concentrent de très fortes proportions de moins de 25 ans (plus particulièrement dans l'arc urbain central ainsi qu'en Pévèle).

En termes d'offre en enseignement, on dénombre vingt-et-un collèges publics, dont onze collèges disposant d'une classe SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), et cinq collèges privés situés à la fois dans l'arc urbain central et aux franges nord de l'arc minier, ainsi qu'à Orchies et Arleux.

L'effectif des collégiens est de 11 533 en 2012. Les projections de l'INSEE font mention d'une forte hausse des effectifs des collégiens d'ici 2022 dans

le Douaisis (+6 %, soit jusqu'à + 900 collégiens). Cette hausse serait suivie d'une baisse de -2,5 % au cours des vingt années suivantes²⁷.

Dans le cadre du Projet Educatif Global Départemental²⁸ (PEGD) 2012-2015, cinq collèges ont été retenus pour la phase de préfiguration : Arleux, Dechy, Douai (Canivez), Roost-Warendin et Waziers.

Quatorze lycées publics, dont deux lycées publics généraux et trois lycées publics généraux et techniques, et six lycées privés sont concentrés dans l'arc

²⁵ Données : INSEE – Recensement de la population, 2008.

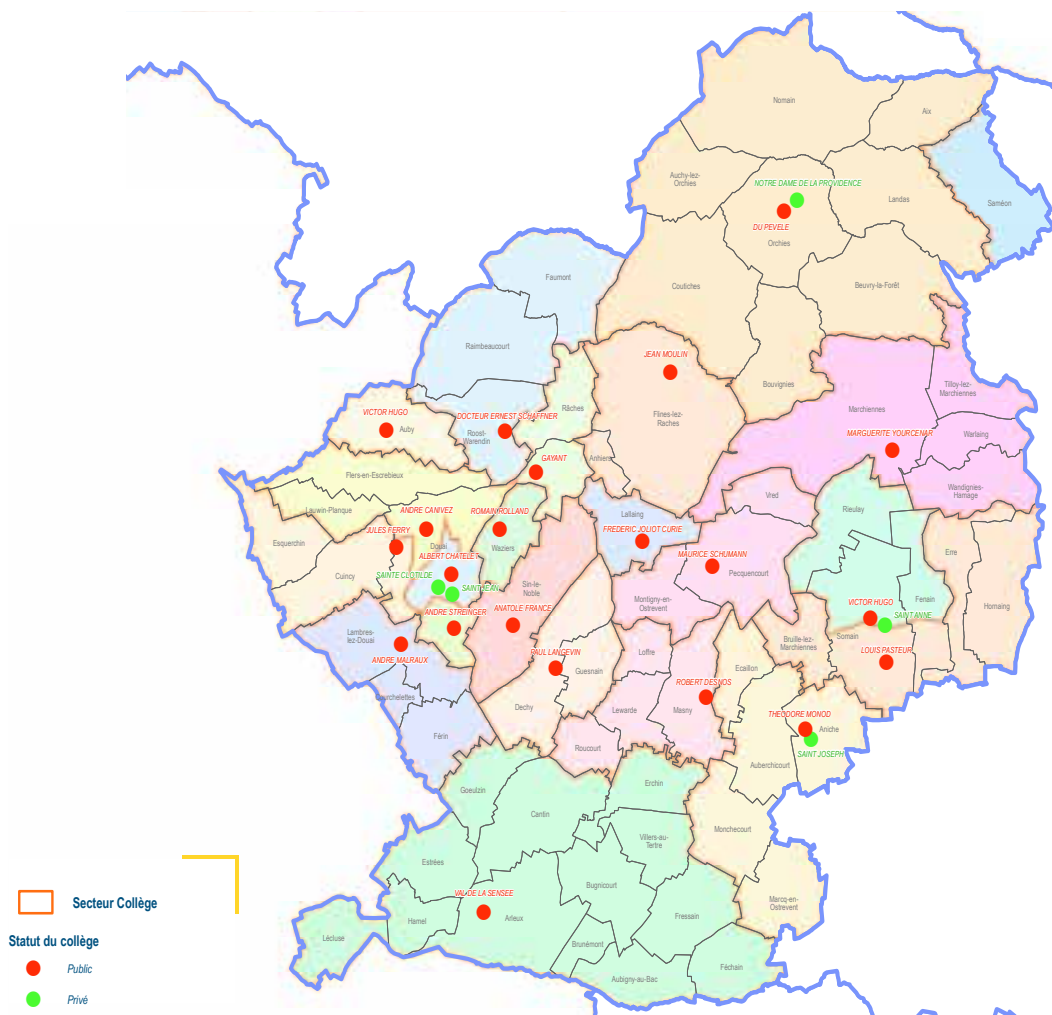
²⁶ Données : INSEE – Modèle Omphale, 2010

²⁷ Source : INSEE – Pages de profils « Collégiens du Nord : une hausse transitoire qui ne remet pas en cause la baisse à long terme », 2011.

²⁸ Le Projet Educatif Global Départemental 2012 – 2015 a été co-construit avec les partenaires (Éducation nationale, enseignants, parents, élèves, associations, etc.), il se décline en six priorités, adoptées par le Conseil général du Nord :

- la réussite scolaire pour tous et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences ;
- la santé des jeunes (mieux-être et mieux vivre ensemble) ;
- faire du collège un lieu ouvert sur le quartier ;
- l'accompagnement à l'autonomisation du jeune, à son ouverture aux cultures et sur le monde ;
- rapprocher les familles et l'institution scolaire.

Figure 10 : Les collèges de l'arrondissement de Douai



urbain central, à Douai et de Auby à Somain, représentant un total de 11 709 élèves pour l'année scolaire 2010-2011.

Cette offre scolaire est complétée par le dispositif des internats d'excellence, au sein de la cité scolaire de Douai, auquel s'ajoutent des places labélisées comme tel au sein des collèges Canivez et Châtelet de Douai.

Il est à noter que si l'offre et la scolarisation sont particulièrement élevées en enseignement professionnel, l'offre en apprentissage est moins importante sur le territoire même si un projet d'ouverture d'un nouveau CFA²⁹ (bâtiment, coiffure) est en cours à Douai d'ici 2014.

En termes d'enseignement supérieur, le territoire peut s'appuyer sur la présence de l'Ecole des Mines et de la faculté de droit à Douai (voir infra). Néanmoins, le pourcentage des bacheliers poursuivant leurs études universitaires sur le territoire est faible (entre 5 % et 10 %) d'où un déficit migratoire net des 18-21 ans. La plupart des bacheliers s'orientent plutôt vers la métropole Lilloise, le Valenciennois ou l'Artois pour poursuivre leurs études supérieures.

Les freins psychologiques à la mobilité, tant de la part des jeunes que des parents, sont l'une des problématiques majeures concernant la jeunesse, notamment dans sa capacité à accéder à une offre d'apprentissage (formation, stage). D'ailleurs, les problèmes de mobilité ont aussi été évoqués par trois des collèges retenus dans le cadre du PEGD. En outre, les circuits complexes des transports en milieu urbain dense, auquel s'ajoute un réseau plus lâche dans l'Arleusis, compliquent la chaîne des déplacements (voir infra).

Le Douaisis est confronté à une proportion de jeunes non-diplômés supérieure à la moyenne départementale : 27 % des 20-24 ans non-scolarisés en 2008 sont non-diplômés (contre 24,5 % dans le Nord et 21,6 % en France). 32 % des 25-34 ans diplômés du supérieur (en 2008) contre 39,6 % dans le Nord, et 41,7 % en France. Une part importante de 16-25 ans est par ailleurs non scolarisée³⁰, (49 %, contre 43,9 % dans le Nord), et témoignant d'un niveau particulièrement élevé de sorties du système scolaire pour cette catégorie d'âge. Le différentiel peut apparaître comme encore plus marqué sur le territoire de l'UTPAS de Sin-le-Noble – Somain – Aniche, la part y atteignant 52,7 %³¹.

Une partie de ces jeunes ayant quitté le système scolaire (763 jeunes en 2011 – 2012) est pris en charge par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

29 CFA : Centre de Formation d'Apprentis
 30 Non-inscrits dans un établissement d'enseignement
 31 Données : INSEE, 2009.

du bassin d'éducation, qui regroupe différents partenaires à l'échelle de l'arrondissement. 40 % des personnes prises en charge se voient ainsi proposer une proposition de réorientation. Cette intervention pourrait être complétée par l'ouverture envisagée à Douai d'une « Ecole de la deuxième chance », afin d'accueillir les adultes sortis depuis plus de deux ans du système scolaire et désireux de se repositionner dans un parcours d'apprentissage.

La prévention du décrochage scolaire des collégiens représente ainsi un axe majeur d'intervention, auquel le Projet Éducatif Global Départemental (PEGD) et les dispositifs de réussite éducative (DRE) contribuent.

Néanmoins, cette prévention ne peut être efficace que si un véritable travail partenarial est entrepris, d'où l'importance du réseau d'acteurs et de la bonne connaissance des outils et des dispositifs existants. En ce sens, les Points d'Information Jeunesse du territoire disposent d'un nouvel outil conçu par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) sur les métiers « porteurs » et sur l'éventail des possibilités existantes. Cet outil est ainsi mis à disposition des différents acteurs, notamment en direction du public collégien.

Enfin, les jeunes sont particulièrement touchés par des facteurs de précarité, que le recours accru aux aides départementales révèle de manière significative. Aux difficultés scolaires s'ajoutent ainsi des problématiques de santé. Les demandes d'aides dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) se maintiennent à un niveau élevé après avoir progressé de 39 % entre 2008 et 2009.

Le Département met en place plusieurs réponses en lien avec les collèges ou les centres sociaux présents sur le territoire : actuellement, trois clubs de prévention³² couvrent sept communes de l'arc minier. Trois postes de prévention

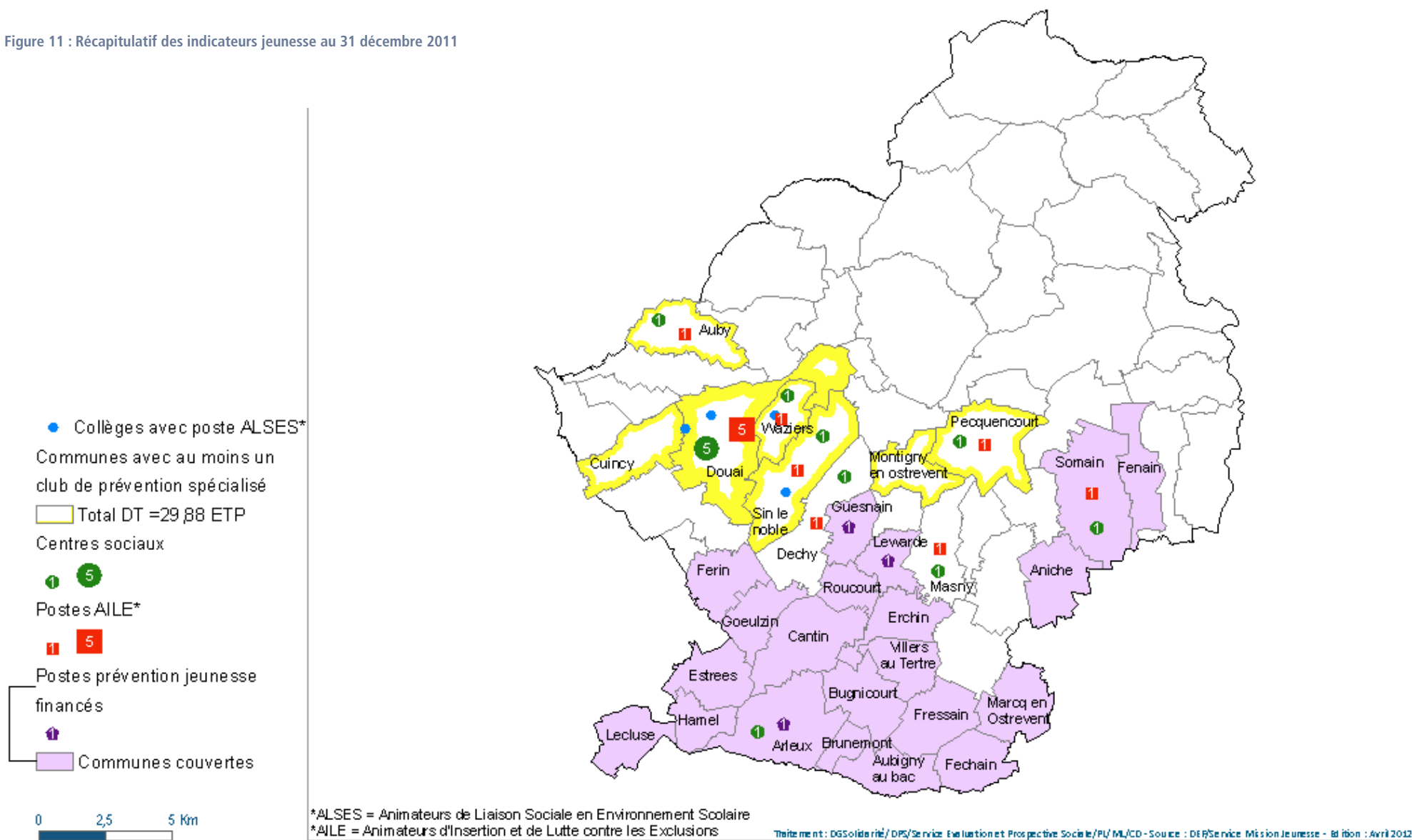
jeunesse³³, dont un déployé dans l'Arleusis, et quatre postes d'animateurs de liaison sociale en environnement scolaire ont été créés. Ces postes s'articulent étroitement avec l'implantation quasi-identique des 13 centres sociaux regroupés au sein d'un collectif à l'échelle du Douaisis et porteurs de nombreux projets spécifiques pour la jeunesse.

Par ailleurs, la part des demandeurs d'emplois de moins de 25 ans est supérieure à la moyenne départementale (20,7 % contre 18,6 dans le Nord) avec des variations selon les territoires, l'arc minier étant plus impacté que l'Arleusis (voir infra).

32 Dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles : certaines sont dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu et sont portées par les Clubs de Prévention, s'adressant prioritairement aux jeunes de 13 à 25 ans. Les équipes de ces clubs sont immergées dans les quartiers et ont pour moyens d'action le travail de rue, l'accueil dans des permanences, l'accompagnement individuel, les actions collectives ou les interventions auprès des familles des jeunes concernés. Observateurs privilégiés de la vie des quartiers, les responsables des équipes de prévention favorisent la création de relais et de réseaux par leurs relations avec de multiples partenaires : municipalités, UTPAS, Missions locales, centres sociaux, bailleurs, collèges, etc.

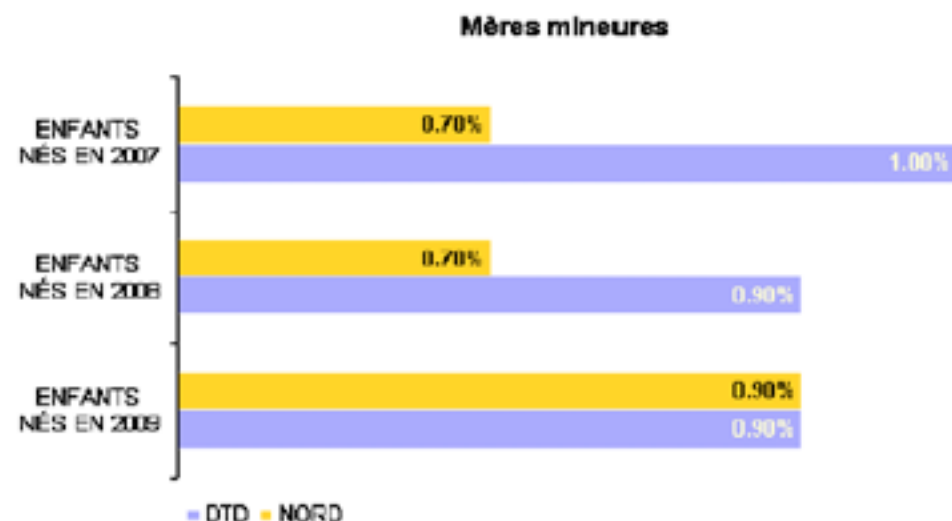
33 Dans un objectif d'accompagnement social, le Poste de Prévention Jeunesse (PPJ) met en oeuvre, principalement en direction des 11-25 ans rencontrant des difficultés, des actions visant à prévenir la marginalisation et à favoriser l'autonomie et l'insertion du jeune. Les PPJ ont pour mission de créer un lien éducatif avec les jeunes afin de les accompagner vers les structures et dispositifs de droit commun ou de les orienter vers un accompagnement plus spécialisé en fonction de leurs problématiques. Les PPJ ont donc une mission généraliste d'accompagnement qui mobilise l'ensemble des politiques d'action sociale et d'insertion. Pour ce faire, les PPJ développent des méthodes d'interventions variées: travail de rue et de présence sociale, observation sociale, accompagnement individuel et collectif, construction d'un réseau partenarial.

Figure 11 : Récapitulatif des indicateurs jeunesse au 31 décembre 2011



Le territoire se caractérise également par un taux de grossesse des jeunes filles supérieur à la moyenne départementale : entre 6,2 % et 6,7 % pour les 18-20 ans contre 4,4 % à 5,5 % dans le Nord et entre 0,9 % à 1 % pour les moins de 18 ans contre 0,7 % dans le Nord. L'équipement en matière de planification familiale est en deçà des normes réglementaires : il existe quatre centres sur le territoire avec en moyenne onze consultations hebdomadaires (contre seize réglementaires).

Figure 12 : La part des mères 18-20 ans de 2007 à 2009



La prévention en matière de vie sexuelle et affective, notamment en milieu scolaire, apparaît ainsi comme un élément essentiel de l'intervention auprès des jeunes du Douais. En effet, les professionnels des différentes structures participant aux réseaux-santé des jeunes font état de la mauvaise information des jeunes concernant la sexualité et la contraception ainsi que de conduites addictives à risque. Les problématiques d'estime de soi font l'objet d'un partenariat entre Le service de prévention santé du Département et la Mission locale du Douais.

Si la force du territoire réside en son partenariat, à la fois institutionnel et associatif (notamment Département, Mission locale du Douais et Centres sociaux), la multiplicité des acteurs ne permet pas toujours la lisibilité des actions et des dispositifs de chacun. La poursuite du travail en réseau s'avère

indispensable afin de rendre visible l'ensemble des acteurs et des initiatives concourant aux réponses à apporter aux différentes problématiques rencontrées par les jeunes Nordistes sur le territoire.

Des services à conforter pour mieux répondre aux problématiques du grand âge

Le Douais se caractérise par une part de population âgée relativement plus importante que les autres territoires du Nord, notamment celle des plus de 75 ans, avec un indice de vieillissement³⁴ particulièrement élevé (57, contre 51 pour le Nord), même si l'indice de vieillissement reste inférieur à celui de la France (68).

Les plus de 60 ans sont relativement plus nombreux dans le sud du territoire et l'arc urbain central. Les personnes de plus de 75 ans sont quant à elles concentrées dans les communes de l'arc minier.

Une étude de la Mission Bassin Minier³⁵ montre que les personnes âgées aux revenus les plus faibles sont concentrées dans l'arc minier, avec une tendance à la stagnation de ces revenus moyens, contrairement aux autres territoires du Douais et du département. L'augmentation de la précarité chez les personnes âgées diminuant les possibilités de financement futures d'un hébergement en structure d'accueil collectif, se pose de façon de plus en plus prégnante la question du maintien à domicile le plus longtemps possible.

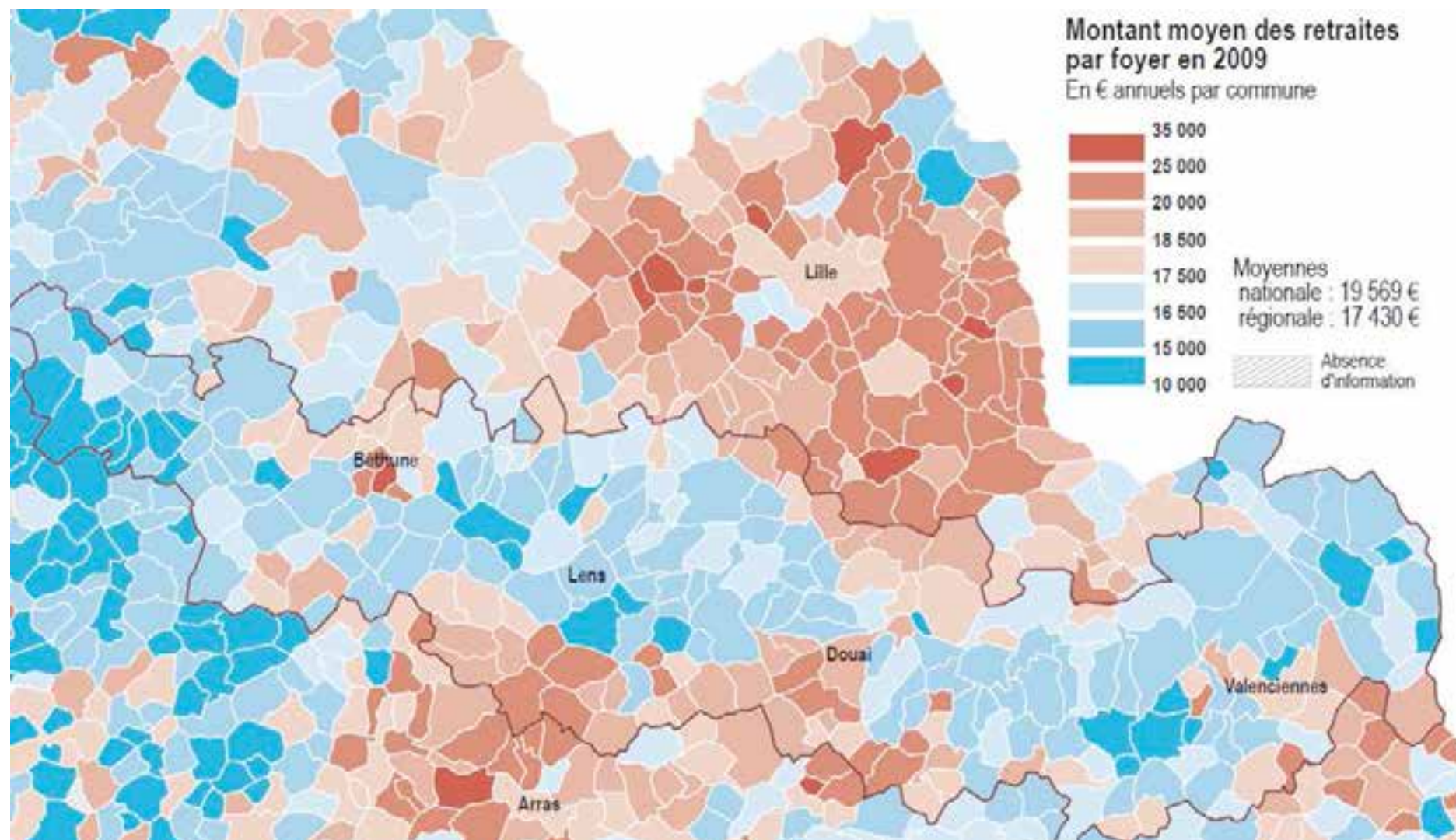
La structuration actuelle de la population âgée, son évolution et sa répartition nécessitent de prendre en compte ses caractéristiques tant au niveau de l'offre de service que de la prise en charge (comme le passage du 3^{ème} au 4^{ème} âge par exemple).

Une grande majorité des personnes âgées vivant sur le territoire sont en bonne santé. Les attentes et les besoins portent donc plutôt sur la vie sociale et la lutte contre l'isolement, surtout en milieu rural. En ce sens, le lien social est favorisé par le tissu associatif (clubs du 3^{ème} âge) mais aussi par les animations mises en place par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) dans les communes. Les centres sociaux jouent aussi un rôle actif dans la préservation du lien social. Ainsi, le collectif des centres sociaux du Douais a inscrit la thématique « personnes âgées » dans le cadre de son pacte de coopération.

³⁴ Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

³⁵ Source : « Regards sur les retraites dans le bassin minier Nord - Pas-de-Calais en 2009 » - Lettre d'information de l'observatoire de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais n° 5, mai 2012

Figure 13 : Montants moyens des retraites par foyer en 2009



Par ailleurs, la montée en charge de la précarité des personnes âgées et l'augmentation de la dépendance avec l'âge ne sont pas sans conséquence sur la vie des familles.

L'information des usagers est indispensable en termes d'accès aux droits ou de connaissance des services existants. Si les CCAS assurent une information de premier niveau, le territoire est aussi entièrement couvert par 3 centres locaux d'information et de coordination (CLIC) travaillant en réseau et assurant un accompagnement et une information de proximité pour les personnes âgées et leurs familles.

Fin 2011, 4 292 personnes âgées de plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) à domicile, soit 8,09 % de cette catégorie d'âge (6,05 % dans le Nord).

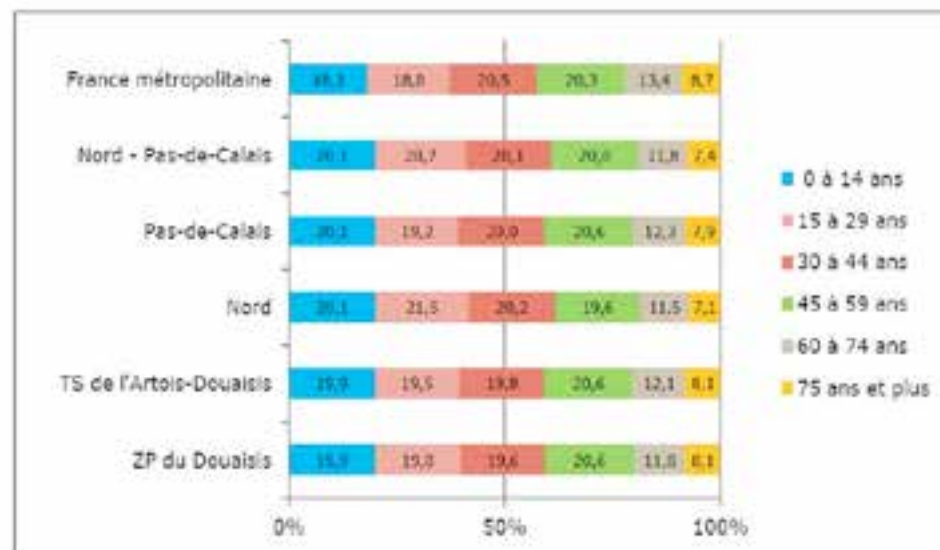
Une offre en matière de services d'aides à domicile (services autorisés et services agréés) existe actuellement sur le Douaisis mais la réponse immédiate et continue aux besoins reste à conforter.

Selon l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais, le taux d'équipement en services de soins infirmiers à domicile se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale (29,74 % contre 28,60 % dans le Nord). Toutefois, la zone de proximité du Douaisis n'atteint pas encore le taux cible de 30 %³⁶.

Le territoire est doté d'équipements diversifiés pour la prise en charge des personnes âgées : 2 226 places installées dans 32 structures (hébergement permanent, hébergement temporaire et accueil de jour), dont 1 793 places médicalisées. Des places autorisées vont être ouvertes sur le territoire d'ici 2014 (123 places d'hébergement permanent, 4 places d'hébergement temporaire et 28 places en accueil de jour).

³⁶ Il s'agit du taux défini dans le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie du Nord - Pas-de-Calais 2012-2016 au titre du « développement du maintien à domicile en renforçant l'offre de service de proximité ».

Figure 14 : Âges de la population (en %) comparés du Nord et de l'arrondissement de Douai



SOURCE : INSEE Recensement de la population 2006. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

Les problématiques majeures sont le maintien à domicile le plus longtemps possible et l'adéquation des services, l'aide aux aidants et les solutions de répit possibles, l'adaptation du logement aux besoins réels de la population ainsi que la continuité du parcours résidentiel de la personne âgée. Partagées par les acteurs du territoire afin de répondre au « mieux vieillir » des personnes âgées et de construire un projet de vie globale, ces besoins sont par ailleurs identifiés dans le schéma départemental 2012-2015 d'organisation sociale et médico-sociale pour les personnes âgées³⁷.

³⁷ Schéma départemental 2012-2015 d'organisation sociale et médico-sociale pour les personnes âgées : il s'appuie sur les échanges avec d'autres collectivités locales (tant françaises qu'européennes), les travaux avec les partenaires institutionnels, associatifs, les experts. Il s'inscrit dans la gouvernance partagée du secteur médico-social avec l'Agence Régionale de Santé.

Le Département s'engage dans la promotion de l'autonomie des personnes avec un objectif de convergence dans le respect des spécificités. Il souhaite développer des palettes de réponses adaptées à chaque situation en promouvant des approches en matière de prévention, d'accessibilité et de compensation.

Figure 15 : Etablissements et services pour les personnes âgées

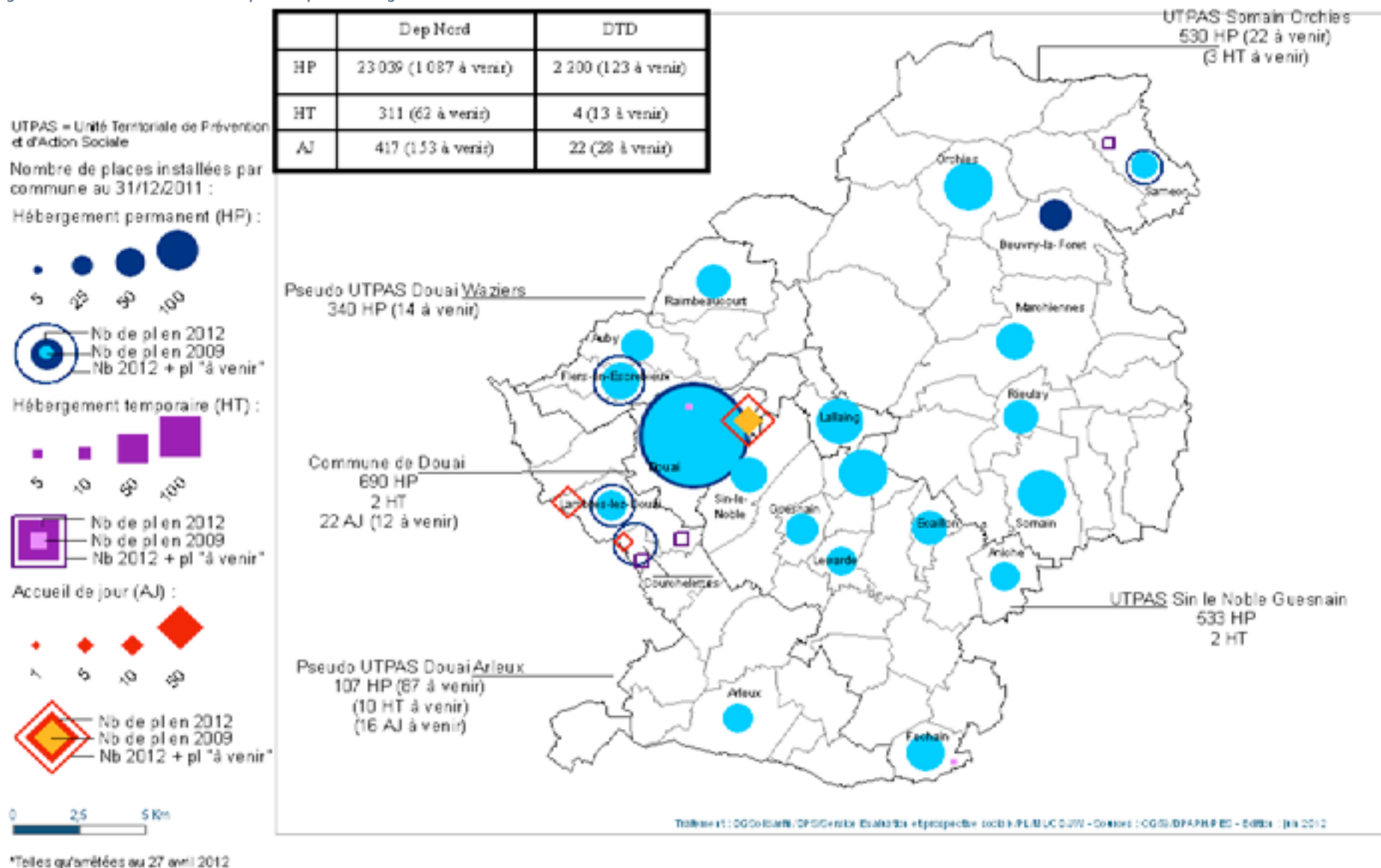
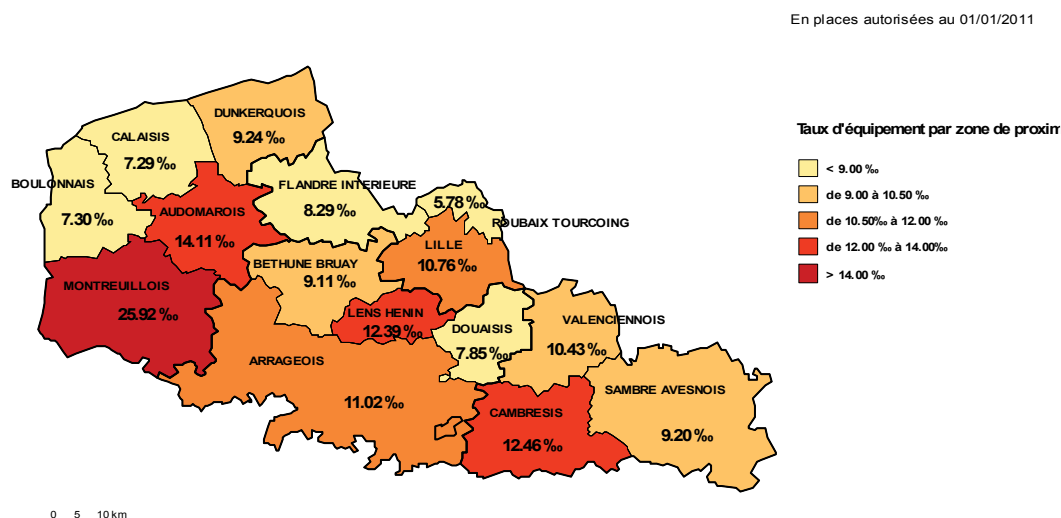


Figure 16 : Taux d'équipements en établissements et services pour enfants handicapés en NPDC



Toutefois, l'offre de services ne permet pas toujours un parcours et un maillage complet pour répondre aux besoins : les situations complexes et la difficulté à appréhender le champ d'intervention de chacun ne permettent pas une véritable synergie entre les acteurs. De plus, la psychologie de la personne âgée est à prendre en compte pour optimiser son accompagnement.

La mise en place en 2013 d'un pôle autonomie au niveau de la Direction Territoriale du Douaisis a pour but de rapprocher l'action du Département auprès des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles) mais aussi permettre une meilleure coordination des acteurs territoriaux.

Une réponse globalement satisfaisante pour la prise en charge du handicap, sauf pour les plus jeunes et les personnes vieillissantes

Fin 2011, le territoire comptabilise 19 045 personnes (enfants et adultes) ayant au moins une prestation active allouée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (Prestation de Compensation du Handicap, Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, Allocation Adulte Handicapé, carte d'invalidité, etc.). Dans le cadre du réseau MDPH, 31 points d'accueil de 1^{er} niveau sont répartis sur le territoire pour une information de proximité pour les personnes en situation de handicap. La coordination locale de ces points d'accueil a été initiée par la MDPH et le Département.

Il existe une offre diversifiée sur le territoire en établissements et services pour les adultes en situation de handicap proposant 642 places dans 27 structures (foyers de vie, foyers d'hébergement, services d'accueil de jour, etc.). De plus, comme pour l'accueil des personnes âgées, des places autorisées vont être ouvertes dans les années à venir. Il est à souligner que le taux d'équipement médicalisé autorisé est globalement supérieur au niveau régional et national pour assurer l'accueil et la prise en charge médicale des adultes en situation de handicap : 0,95 ‰ pour les Maisons d'Accueil Spécialisées et 0,99 ‰ pour les Foyers d'Accueil Médicalisés (contre 0,89 ‰ en région).

L'offre importante en structures médicalisées sur le territoire peut s'expliquer par le taux important de personnes en situation de handicap. Toutefois, il convient également de prendre en compte les équipements existants sur les territoires voisins pour la prise en charge de certains handicaps spécifiques.

Néanmoins, avec l'augmentation de l'espérance de vie, se pose la question du taux d'occupation et de l'adaptation des foyers de vie et des foyers d'hébergement pour les personnes vieillissantes en situation de handicap.

En outre, la question du vieillissement concerne aussi les aidants familiaux et une réflexion est à mener sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap vivant encore avec leurs parents âgés. L'aide aux aidants (mise en place de plateforme de répit, etc.) est une composante indispensable de l'offre de services.

Le taux d'équipement autorisé en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le travail) est inférieur à celui du Nord (3,91 ‰). De plus, la gestion des listes d'attente, le vieillissement des travailleurs en ESAT (et les problèmes d'hébergement) ou l'insertion en milieu ordinaire restent des problématiques impor-

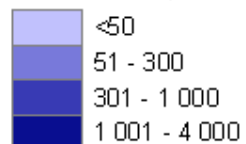
Figure 17 : Les services d'aide à domicile en 2012 - services autorisés (juin 2012) et services agréés (mars 2012)

Département du Nord :
183 338 pers. de 75 ans et plus

DT Douaisis :
20 165 pers. de 75 ans et plus
4 services autorisés
25 services agréés*

UTPAS = Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

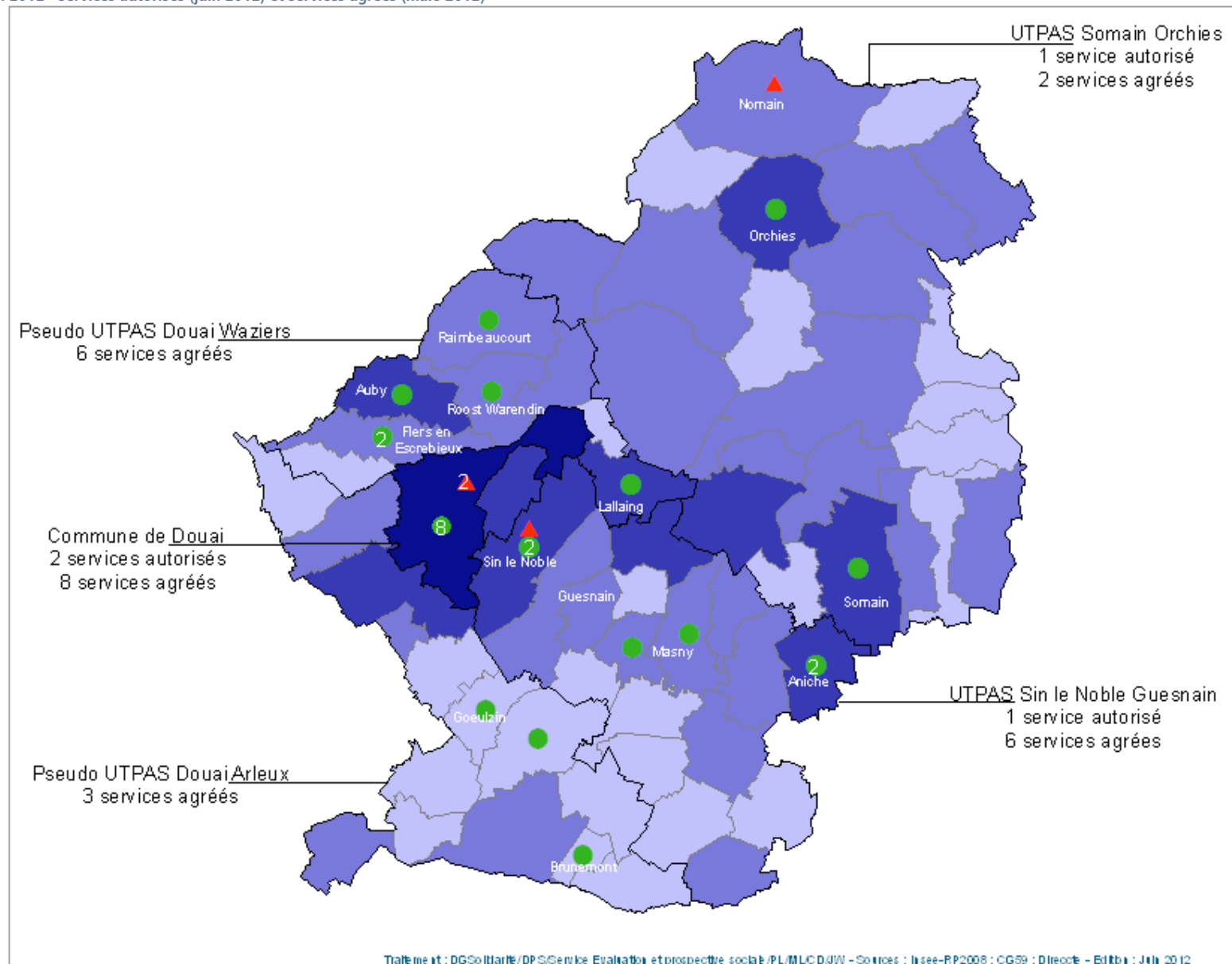
Les 75 ans et plus



Les services d'aide à domicile :

- ▲ Services autorisés
- Services agréés*

* Il s'agit des organismes de services à la personne "agréés qualité" puis "agréés" suite à la réforme de l'agrément. Tous sont inclus, sans distinction selon les éventuelles spécialisations sur certains publics (personnes âgées, handicapées, petite enfance).



tantes dans le cadre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Selon le diagnostic de l'Agence Régionale de Santé, le Douaisis a la couverture la plus faible en taux d'équipement autorisé pour l'accueil des enfants en situation de handicap (7,85 ‰ contre 9,99 ‰ dans le Nord – Pas-de-Calais).

En termes de prise en charge des personnes en situation de handicap, le Douaisis peut s'appuyer sur un partenariat local et plus particulièrement sur un acteur intercommunal d'importance pour le territoire : le SICAEI (Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée), qui gère plusieurs structures (ESAT, foyers, Institut d'Education Motrice, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, etc.)

Enfin, si l'adaptation du logement et de la chaîne de déplacements facilitent l'intégration des personnes en situation de handicap, la mise en accessibilité des espaces et équipements publics apparaît comme longue et complexe.

III. Une situation sanitaire particulièrement préoccupante nécessitant de renforcer les actions de prévention

► Une surmortalité précoce touchant de manière plus significative les femmes

Le principal élément de comparaison à l'échelle du département et du territoire réside dans l'indice comparatif de mortalité, et ses différentes déclinaisons (précoce, hommes/femmes). Le Douaisis se caractérise par une surmortalité masculine (tout âges, toutes causes) supérieure de 30% à la moyenne nationale, qui n'est que légèrement supérieure à la moyenne départementale (+1,6 points).

L'indice comparatif de mortalité du Douaisis apparaît de manière plus significative encore lorsqu'il est abordé dans sa dimension de précocité ou dans sa déclinaison féminine. La surmortalité (tout âge, toute cause)³⁸ est

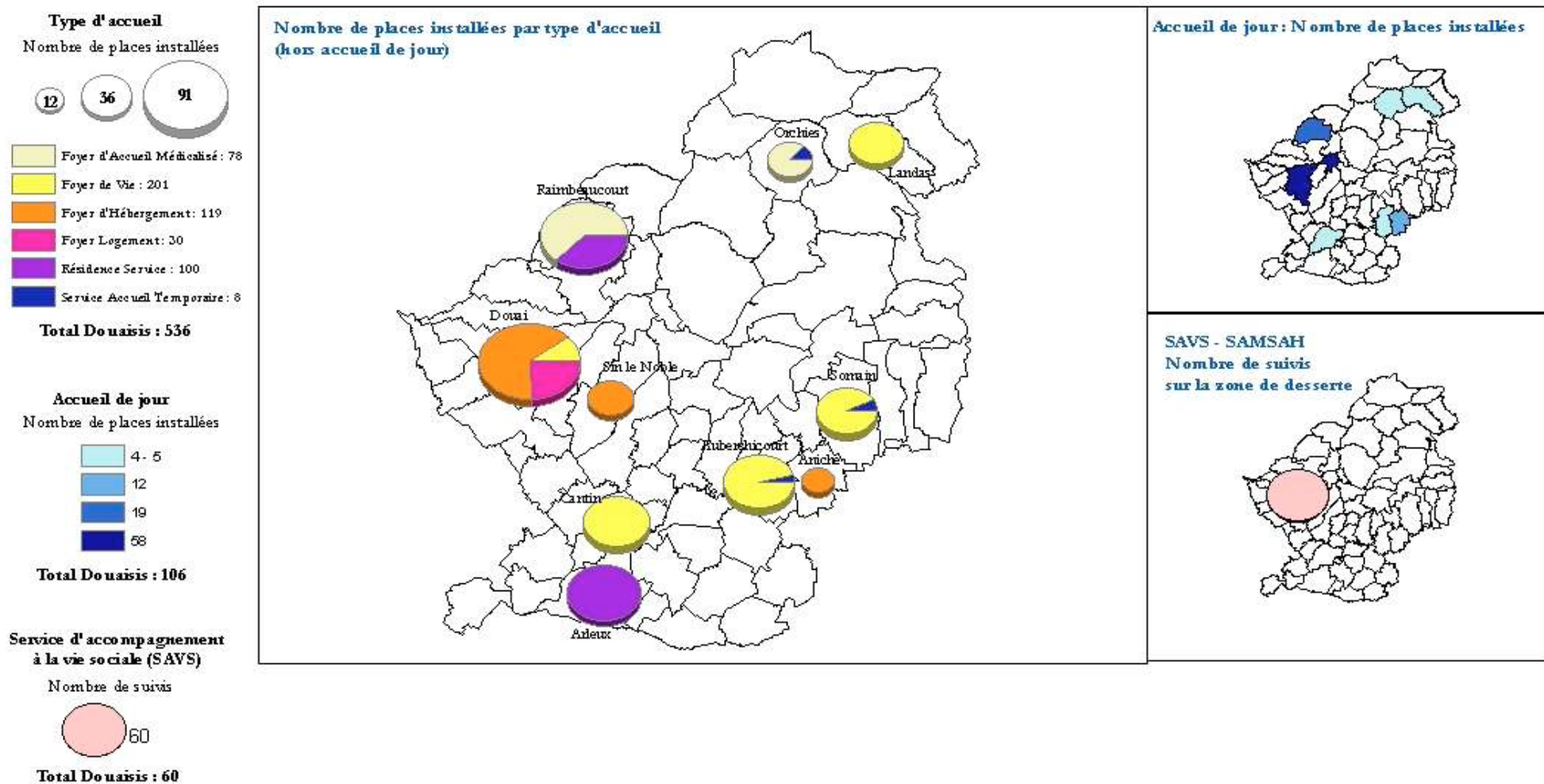
38 La surmortalité est mesurée par l'ICM (indice comparatif de mortalité) qui est le rapport entre

Figure 18 : Indice Comparatif de Mortalité

ICM 2005 - 2008		Zone de proximité du Douaisis	Nord
Mortalité générale, prématurée, évitable, mortalité liée au tabac et à la consommation de boissons alcoolisées	Hommes	131	129
	Femmes	132	122
	Ensemble	131	126
Mortalité prématurée toutes causes	Hommes	145	136
	Femmes	137	130
	Ensemble	143	134
Mortalité prématurée évitable en réduisant les comportements à risque (1)	Hommes	161	143
	Femmes	144	139
	Ensemble	157	142
Mortalité prématurée évitable par des actions sur le système de soins (2)	Hommes	143	139
	Femmes	134	131
	Ensemble	139	135
Mortalité tous âges liée au tabagisme (3)	Hommes	139	139
	Femmes	134	121
	Ensemble	137	132
Mortalité prématurée liée au tabagisme	Hommes	160	151
	Femmes	121	115
	Ensemble	152	143
Mortalité tous âges liée à l'alcoolisme (4)	Hommes	207	183
	Femmes	271	235
	Ensemble	222	196
Mortalité prématurée liée à l'alcoolisme	Hommes	228	194
	Femmes	311	265
	Ensemble	246	210

Source : INSERM Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès-CépiDC. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

Figure 19 : Etablissements et services pour personnes handicapées



Traitement : D/G Solidarité/DPS/Service Evaluation et Prospective/PL/ML/BB - Source : DPAPH/PES/Service Tarification - Edition : juillet 2012

importante dans le territoire et se situe au dessus de la moyenne départementale (131 contre 126 pour le Nord).

La surmortalité est également très nette dans le Douaisis en matière de décès prématuré (avant 65 ans) : + 9 points par rapport à la moyenne départementale pour les hommes (et deuxième indice le plus élevé) ; + 7 points par rapport à la moyenne départementale pour les femmes. Ainsi, à l'échelle nationale, le territoire de la zone de proximité du Douaisis dispose d'un indice comparatif de mortalité prématurée (hommes et femmes) parmi les plus élevés de France (298 sur 304).

Le Douaisis est, après le Valenciennois, le territoire où la surmortalité est la plus élevée. Le territoire se caractérise par ailleurs par des comportements individuels à risque, relevant des addictions, plus prononcés que dans les autres territoires du Nord, surtout pour les femmes : première zone de proximité du Nord en matière de tabagisme féminin, le territoire se situe aussi parmi les trois zones de proximité de santé du Nord en matière d'alcoolisme féminin et masculin.

Les travailleurs sociaux témoignent de difficultés liées à l'alcoolisme : les délais d'attente sont très longs pour bénéficier d'un traitement en cure et la gestion du temps d'attente devient alors très complexe. De plus, il est constaté que les pratiques de forte consommation d'alcool concernent également les jeunes adolescents sur le territoire.

Parmi les causes de la surmortalité, ce sont celles liées aux comportements individuels (ou surmortalité « évitable relevant de la prévention ») qui caractérisent de manière significative le Douaisis, soit le deuxième territoire après le Valenciennois avec une surmortalité élevée dans le Nord. Les cumuls de facteurs sociaux et environnementaux en matière de santé, sont particulièrement marqués dans l'arc minier.

le nombre de décès observé sur le territoire et celui qui serait obtenu si les taux de mortalité par âge et par sexe étaient identiques aux taux nationaux.

Des problématiques de prise en charge en matière de soins de proximité

Avec à peine plus de 1 000 professionnels de proximité pour 100 000 hab. (contre 1270 dans le Nord - Pas-de-Calais), le Douaisis est la zone de proximité la moins dense du Nord. La densité en professionnels de pôle (catégorie plus large que les médecins libéraux) est quant à elle inférieure à 300 professionnels pour 100 000 hab. (268 contre 397 dans la Région).

Concernant l'offre de médecins généralistes et de médecins généralistes libéraux dans une moindre mesure³⁹, la densité du Douaisis est légèrement inférieure à la moyenne régionale, même si le territoire apparaît relativement bien maillé géographiquement.

C'est en matière d'offre de soins de ville de spécialistes que la sous-densité du Douaisis apparaît comme plus marquante, avec une présence de cette prise en charge bien en-deçà de la moyenne régionale.

Le Douaisis a également la densité la plus faible en matière de prise en charge par les infirmiers tout secteur : 565 pour 100 000 habitants contre 787 en Nord - Pas-de-Calais.

Le manque de professionnels de santé à tout niveau nécessite d'associer la prévention, qui est la base incontournable à toute démarche de regroupement interdisciplinaire de professionnels de santé.

L'attractivité du territoire, en termes de services ou de mobilité, est une des conditions sine qua non afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, surtout que d'ici quelques années, le vieillissement des médecins aura un impact sur la présence de professionnels de santé sur le territoire.

En termes d'offres en établissements sanitaires, le Douaisis constitue une zone de proximité de santé où l'offre de soins hospitalière de court séjour est parmi les plus faibles du département.

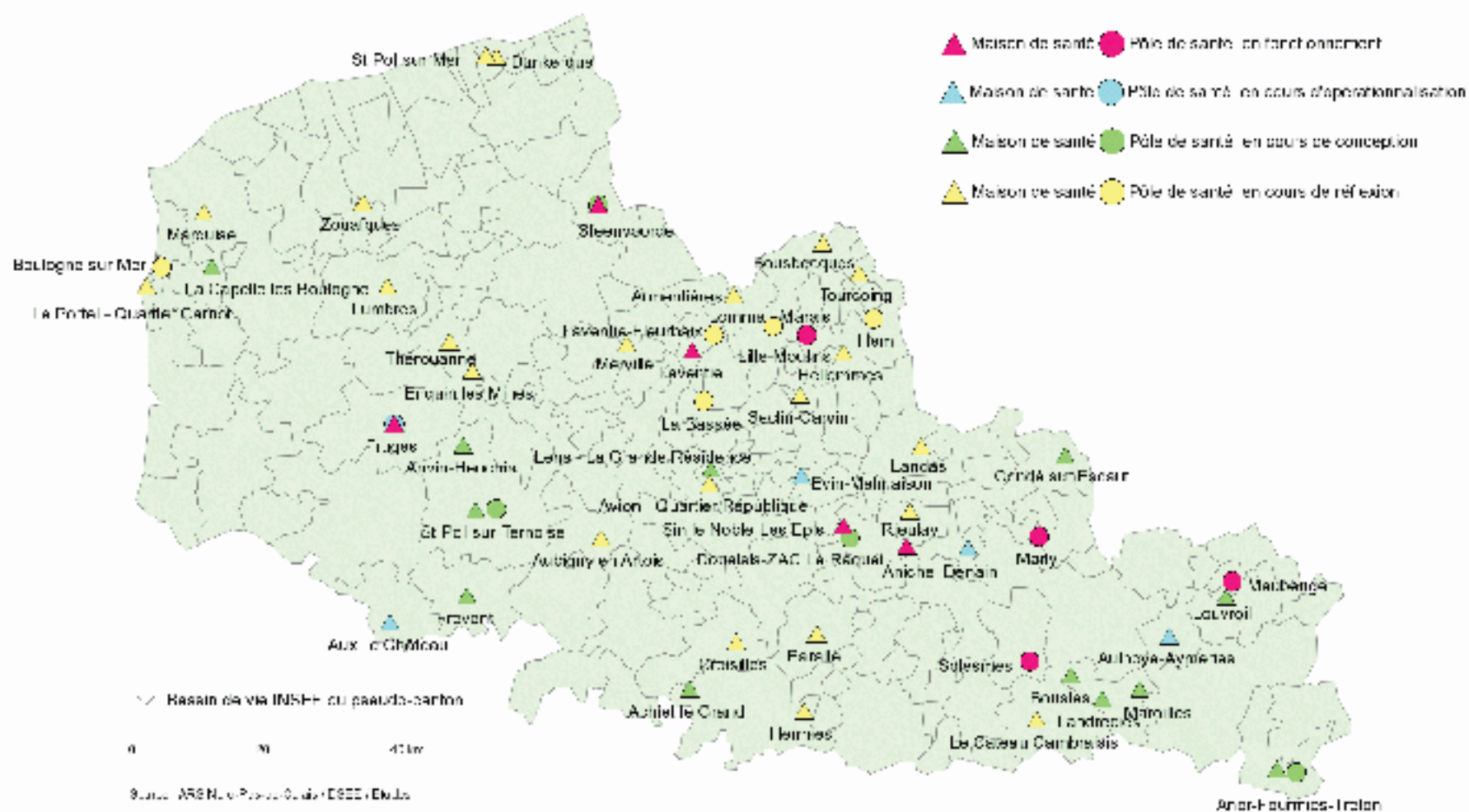
Les moyens médico-sociaux destinés à palier les difficultés récurrentes du territoire : psychiatrie infanto-juvénile, prévention et information en matière de vie affective et sexuelle des jeunes (le taux de grossesse chez les jeunes filles est légèrement supérieur à celui du département), traitement des pathologies liées aux conduites addictives.

Plus particulièrement au sein de l'ancien bassin minier, la consommation d'actes de soins généralistes est beaucoup plus faible que dans le reste du

39 Données : Agence Régionale de Santé, janvier 2009.

Figure 20 : Recensement des maisons et pôles de santé (en fonctionnement et en projet) – Mars 2011

Recensement des maisons et pôles de santé (en fonctionnement et en projet) - Mars 2011



1^{er} point presse mensuel - 15/09/2011 - Direction de l'Offre Sociale

territoire. Les cantons de Douai-nord et de Marchiennes se caractérisent particulièrement par des ratios de recours aux soins infirmiers eux aussi inférieurs au reste du territoire. Les démarches de soins souvent tardives rendent plus complexes la prise en charge des patients, qui cumulent ainsi des pathologies lourdes.

La santé apparaît comme le premier frein à l'insertion dans près de six diagnostics sur dix pour les bénéficiaires du RSA, avec près de la moitié des personnes (48,4 %) la considérant comme le principal problème.

Les jeunes du territoire sont aussi fortement touchés pour les problématiques de santé. Des réponses transversales sont à leur apporter à la fois en matière de mobilité et de prévention-santé.

► Des dynamiques en matière de prévention-santé pour répondre aux facteurs de risques individuels

Les causes de la surmortalité du territoire sont particulièrement liées à des comportements individuels (ou surmortalité « évitable relevant de la prévention »). Le territoire est très actif en termes de prévention santé, notamment par les actions du Service de Prévention Santé de la Direction Territoriale du Département (prévention et accompagnement à l'accès aux droits et aux soins de prévention) ou de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Plusieurs réseaux territoriaux de santé de proximité labellisés par l'Agence Régionale de Santé sont présents sur le territoire : la plate-forme santé du Douaisis (espace d'écoute, d'orientation et d'accompagnement relatifs aux soins palliatifs, aux maladies chroniques et au cancer) et le réseau de périnatalité « Naître dans le Douaisis » (coordination des soins entre les patientes et les différents intervenants autour de la naissance).

De plus, l'association « Douaisis Santé Pour tous » intervient sur les 64 communes de l'arrondissement et développe des actions de psychologie, diététique et socio-esthétique. Elle aide aussi les personnes en démarche d'insertion, et, plus particulièrement les allocataires du RSA, les jeunes de 16 à 25 ans, et prend en charge la santé globale du public accompagné afin de la concevoir comme un enjeu d'insertion.

Pour répondre à des problématiques de sous-densité médicale conjuguées à de forts besoins de santé, deux maisons de santé sont en fonctionnement à Aniche et Sin-le-Noble, ces deux structures ont signé une convention avec l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais et la Caisse Primaire d'Assu-

rance Maladie Lille-Douai. Actuellement, deux autres de maisons de santé sont en projet à Rieulay et dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier du Raquet à Douai et Sin-le-Noble.

Le Département du Nord s'est aussi engagé dans un nouveau plan « santé – bien-être », dont l'adoption est prévue en 2013. Deux axes transversaux figurent dans celui-ci :

- *Privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables ;*
- *Renforcer la qualité du parcours de santé et de prévention par la coordination.*

IV. Une dynamique d'épanouissement et d'éducation par le sport et la culture encore fragile

► Une offre muséale de qualité mais des équipements peu nombreux et relativement concentrés géographiquement

L'offre culturelle s'appuie sur plusieurs équipements structurants et majeurs, constitutifs d'une offre muséale de qualité : le Centre Historique Minier de Lewarde et le Musée de la Chartreuse.

- *Installé sur le site de l'ancienne fosse Delloye à Lewarde, le Centre Historique Minier est le plus important musée de la mine en France et l'un des tous premiers d'Europe. Il a été créé à l'initiative des Houillères en 1982 afin de transmettre et valoriser la culture minière du Nord - Pas-de-Calais. Trois structures le composent : un musée de la mine, un centre de ressources documentaires qui conserve les archives des compagnies minières et des Houillères du Bassin Minier du Nord - Pas-de-Calais et un centre de culture scientifique de l'énergie replaçant l'histoire du charbon dans l'histoire des énergies. Le Musée de Lewarde a accueilli 150 200 visiteurs en 2011. Il a connu une hausse de fréquentation de près de 1,5% en un an, ce qui en fait le 11^{ème} équipement culturel et de loisirs le plus visité de la région. Néanmoins, le territoire ne tire pas pleinement partie de ce site très attractif.*
- *Situé depuis 1958 dans l'ancien couvent des Chartreux, le Musée de la Chartreuse présente un remarquable parcours dans l'histoire*

de l'art du Moyen-âge au 20^{ème} siècle. Il est composé de deux bâtiments : l'hôtel d'Abancourt (1559) et l'aile édifée par la famille de Montmorency (1608). Ces bâtiments dont les deux façades sont de style Renaissance flamande, ont été classés Monument Historique en 1930 et appartiennent la Ville de Douai depuis 1951. Ce musée est également engagé dans une campagne de récolement de ses collections, au terme de laquelle, en 2014, l'intégralité de ces dernières sera consultable en ligne sur la base Musenor (base régionale) et sur la base Joconde, créée par le Ministère de la Culture. Le musée a accueilli 39 033 visiteurs en 2011⁴⁰. Sa fréquentation a augmenté de 1,6 % par rapport à 2010, situant ainsi le Musée de la Chartreuse dans les dix premières augmentations régionales de fréquentation.

Le Douaisis dispose également de plusieurs musées d'ancrage local : le musée de la chorée à Orchies, la maison du terriil à Rieulay, le musée de la Guerre de l'Escaut de Flines-lez-Raches, le musée de Marchiennes et le Château de Bernicourt à Roost-Warendin. Le Centre Historique Minier de Lewarde, le Musée de la Chartreuse et le musée de Marchiennes sont des musées labellisés « Musée de France »⁴¹.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis compte un service d'archéologie reconnu au niveau national et composé d'un centre de conservation national, de deux laboratoires de recherche et d'un service de médiation. Forte de cette compétence, la CAD porte le projet « Arkéos », musée archéologique envisagé comme un site à la fois culturel, ludique et expérimental composé d'un espace d'exposition et d'un parc.

En ce qui concerne le spectacle vivant, l'Hippodrome, labellisé Scène nationale⁴², assume diverses missions : des missions artistiques (création, programmation, présence artistique, etc.), des missions territoriales et de développement des publics (rayonnement territorial et national, éducation artistique et culturelle, etc.) et des missions professionnelles (espace de ressources pour les artistes professionnels du territoire, accompagnement et encadrement de projets artistique, etc.). La direction commune de l'Hippodrome et du Théâtre d'Arras permet de renforcer les liens culturels entre Douai et Arras (Pôle européen de production, mobilité des publics, etc.).

40 Comité régional du tourisme du Nord – Pas-de-Calais

41 Un Musée de France a pour missions de conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

42 Une Scène nationale est un label accordé par le ministère chargé de la culture à des théâtres publics dont l'objectif est de constituer sur les territoires des lieux de production et de diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant.

Depuis 2006, l'Hippodrome a engagé une collaboration avec une quinzaine de communes. Cette programmation « hors les murs » sur le territoire est imaginée en partenariat avec les élus et les relais associatifs et éducatifs : spectacles, rencontres, ateliers, navettes vers l'Hippodrome. De l'avis des professionnels, l'Hippodrome pourrait rayonner davantage encore sur le territoire par un renforcement des partenariats locaux, notamment supra-communaux.

D'autres lieux sur le territoire permettent la diffusion du spectacle vivant : le Théâtre municipal de Douai, le PACBO⁴³ équipement intercommunal à Orchies et inauguré en 2011, le Théâtre de Somain et les auditoriums de Douai et de Rieulay.

En dehors de ces équipements, les spectacles, ateliers et pratiques artistiques sont programmés dans des lieux non équipés et peu adaptés : salles des fêtes, salles de sports, églises, cafés, lieux patrimoniaux, etc.

La diffusion de spectacles dans ces lieux est souvent coûteuse et rend complexe la réservation de ces lieux à la seule pratique culturelle. Le manque de structures et de matériels pour accueillir les artistes peut donc représenter un frein à la diffusion culturelle et à la mise en place de résidences de création sur le territoire. Les artistes sont souvent amenés à créer ailleurs et à séjourner sur le territoire uniquement le temps de la diffusion ou des ateliers.

Le territoire compte trois cinémas avec des salles labellisées « Art et Essai » (le Majestic et l'Hippodrome à Douai, l'Idéal cinéma Jacques Tati à Aniche). Quelques projections sont programmées par des associations (réseau Cinéligue⁴⁴) dans des salles culturelles ou polyvalentes. Ce réseau met en place un accompagnement des séances, des actions de sensibilisation et d'éducation. La proximité de plusieurs salles dont certains multiplexes (Valenciennes et Noyelles-Godault) conduit à la fois à compléter et concurrencer l'offre du Douaisis.

Compte tenu d'une répartition inégale des équipements structurants culturels sur le territoire, les distances domicile - équipements peuvent également avoir des répercussions négatives sur les pratiques culturelles régulières, en raison de l'accès complexe à ceux-ci.

43 Pévèle Arts Culture Beuvry Orchies

44 Cinéligue NPDC est un réseau de cinéma itinérant qui vise à promouvoir le cinéma et l'audiovisuel dans les territoires insuffisamment desservis de la région et à développer une politique d'éducation à l'image dans toute la région.

► Un territoire de fortes identités culturelles et aux projets de développement culturel nombreux

Malgré la présence peu nombreuse et relativement concentrée d'équipements, les deux réseaux départementaux de développement culturel en milieu rural⁴⁵ portés par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux sont particulièrement dynamiques. La conduite de projets triennaux ambitieux à l'échelle de leurs territoires respectifs représente une véritable plus-value pour le Douaisis en termes de diffusion, de projets culturels participatifs, d'ateliers de pratiques artistiques, de rencontres entre les habitants et les artistes.

L'offre culturelle est complétée par plusieurs festivals et salons : Les Chimères de Bernicourt organise chaque année le Festival des Contes et Légendes au Château de Bernicourt à Roost-Warendin, la commune de Sin-le-Noble met en place « le Printemps Culturel » consacré à la chanson française, le Salon du Polar à Aniche (biennale), etc.

Des structures d'enseignement artistique (conservatoires, écoles de musique, de danse, etc.), dont certaines dispensent un enseignement de très haut niveau (Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai), sont présentes sur le territoire. Néanmoins, plusieurs écoles de musique, fanfares et harmonies municipales apparaissent fragilisées, tant par leur fréquentation en baisse que par leur capacité d'encadrement.

Quant au théâtre et à la danse, les troupes sont souvent encadrées par des amateurs et subventionnées par les communes qui les accueillent en leur prêtant un lieu de répétition. Des ateliers d'initiation et des cours sont dispensés sur le territoire. L'association « La compagnie de théâtre la Bricole », fondée en 1988, propose depuis 1995 une sensibilisation à la pratique théâtrale encadrée par des comédiens formés et d'intervenants extérieurs professionnels. La Communauté de Communes Espace en Pévèle soutient les initiatives locales, comme « les Théâtrales » et le réseau « tam-tam ». Ce réseau permet aux troupes de théâtre d'avoir accès à des stages de formation, des lieux ressources, des bibliothèques théâtrales mais aussi de rencontrer d'autres amateurs et d'échanger avec des professionnels.

45 Le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, mis en place et cofinancé par le Département, est une organisation qui associe les collectivités territoriales et les acteurs de la vie culturelle pour le développement de la culture.

La CCCO, le SIRA, le Pays Pévélois et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout ont réalisé par ailleurs des diagnostics culturels afin de mettre en lumière les ressources locales, de favoriser leur mise en réseau et la synergie des actions culturelles. Plus particulièrement, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout développe, avec les acteurs du territoire, un projet culturel visant à valoriser les éléments de patrimoine du territoire auprès des habitants. Des démarches d'insertion par la culture sont par ailleurs mises en place sur le territoire. Afin d'élargir les publics, elles s'appuient sur les arts, l'histoire et le patrimoine du territoire pour mener des actions d'insertion. Les équipements culturels du territoire, notamment ses différents musées, servent de support à des actions d'insertion orientées vers la mobilité, la santé, la découverte du patrimoine du Douaisis et la lutte contre les exclusions⁴⁶. Un médiateur insertion-culture au SIRA développe une mission sur l'ensemble du territoire du Douaisis pour mettre en place des projets locaux d'insertion par la culture.

La plupart des communes du territoire organisent leur propre fête populaire, associant des thèmes variés : gastronomie et produits de terroir (la fête de la fraise à Écaillon, la fête de la châtaigne à Lewarde), onde animalier (la fête du baudet à Monchecourt, la Fête du Bœuf à Bugnicourt), emblèmes de la commune (la pourchiaunade à Emerchicourt). Par ailleurs, d'autres rassemblements contribuent à l'animation festive et commerciale du territoire, à l'instar de la Foire commerciale de Douai et de la fête de la moto de Pecquen-court. La fréquentation importante de ces fêtes révèle la capacité du Douaisis à attirer des personnes de l'extérieur du territoire. Ces fêtes font partie de l'animation et de l'identité du territoire. Elles permettent de rassembler et de valoriser une grande diversité d'acteurs : associations culturelles, sportives, commerçants, artisans, artistes amateurs, etc.

Inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, les Géants sont des personnages populaires ou des personnes historiques (Gayant à Douai ; Gauthier de Châtillon à Bruille-lez-Marchiennes ; Marquise Phillippotte de Lannoy à Hornaing, etc.) ou encore des représentants de métiers (Fraison et Fraissette à Écaillon). Afin de valoriser les initiatives associatives, le SIRA propose une plaquette de communication s'intitulant « Le berceau des géants, entre Douai et Cambrai, la Vallée des Ventres de l'Osier ». Elle recense 18 géants, dont 16 en activité. L'office de tourisme de Douai soutient la tradition des Géants et identifie les « Géants » comme levier potentiel de développement touristique.

46 Dans le cadre du PLDI du Douaisis, il peut s'agir par exemple des « Balades du goût » organisées par le Parc naturel régional Scarpe-Escout avec le soutien du Département et la participation de ses unités territoriales de prévention et d'action sociale.

Figure 21 : Les acteurs culturels du Douaisis



En ce qui concerne la photographie et la pratique des arts plastiques, il existe des associations d'amateurs qui œuvrent sur le territoire ainsi que quelques photographes professionnels. Des lieux proposent de manière régulière des expositions : « La Grange » à Orchies, la Maison des arts à Sin-le-Noble.

► Une faiblesse générale du maillage territorial et de la médiation en lecture publique

Au regard des quatre critères de la lecture publique⁴⁷, le territoire du Douaisis se caractérise par une faiblesse générale en matière de lecture publique. Néanmoins, le territoire présente un panel de la lecture publique hétérogène tant d'un point de vue des équipements (bibliothèques d'entreprise, associative et municipale) que des moyens et du mode de fonctionnement. Des disparités fortes existent ainsi, de l'absence d'équipement dans plusieurs communes à la bibliothèque municipale de Douai dotée d'une collection de grande valeur et disposant de mission de conservation. Les équipements sont par ailleurs inégalement répartis sur le territoire. Si l'offre en équipement est importante dans le nord du Douaisis, elle reste à développer sur le reste du territoire. Le nombre d'équipement de lecture est le plus faible du département et cinq zones du territoire ont été identifiées comme étant déficitaire en équipements⁴⁸.

Le territoire du Douaisis dispose en 2012 de 41 bibliothèques. Environ 10 bibliothèques ont été construites ou rénovées entre 2001 et 2010⁴⁹. Cependant, peu de bibliothèques sont à l'heure actuelle informatisées et peu d'entre elles proposent un accès public aux multimédias. Au-delà des prêts, la Médiathèque départementale du Nord⁵⁰ conseille les communes en matière d'organisation, de gestion, d'animation et de développement de projets spécifiques. Elle met également en place des actions de formation en direction des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques.

47 L'importance et la qualité d'un service de lecture publique peuvent se mesurer à l'aide de quatre critères, trois relatifs au fonctionnement, un relatif à l'équipement – dont les seuils minimaux peuvent varier en fonction de la population desservie par l'établissement – : dépenses d'acquisitions documentaires, nombre d'heures d'ouverture, qualification des agents, surface des locaux. En fonction de la satisfaction à ces critères, un établissement de lecture publique est qualifié de « médiathèque », « bibliothèque » ou « point d'accès au livre ».

48 Rapport d'évaluation du plan de développement de la lecture publique, Département du Nord, 2012.

49 Rapport d'évaluation du plan de développement de la lecture publique, Département du Nord, 2012.

50 La Médiathèque départementale du Nord soutient les politiques de lecture publique pour les villes de moins de 10 000 habitants

Peu d'équipements sur le territoire sont actuellement mis en réseau et peu de services de lecture publique sont mutualisés à une échelle supra-communale. Six communes de la CC Espace en Pévèle se sont engagées dans cette voie.

Le réseau de lecture publique du Douaisis desservi par la MdN dispose de moyens légèrement inférieurs en superficie par habitant que la moyenne du Département (0,054 m² par hab. contre 0,071 sur l'ensemble du département). Plusieurs projets d'extension d'équipements sont en cours.

Le budget par habitant alloué à la lecture est le plus faible du département (1,73 € contre 2,11 €). Le nombre de prêt d'ouvrage et de documents par habitant est également inférieur à la moyenne départementale. La taille réduite de nombreux équipements et le manque de moyens ne permettent pas de mettre en œuvre une véritable politique de valorisation du livre sur le territoire.

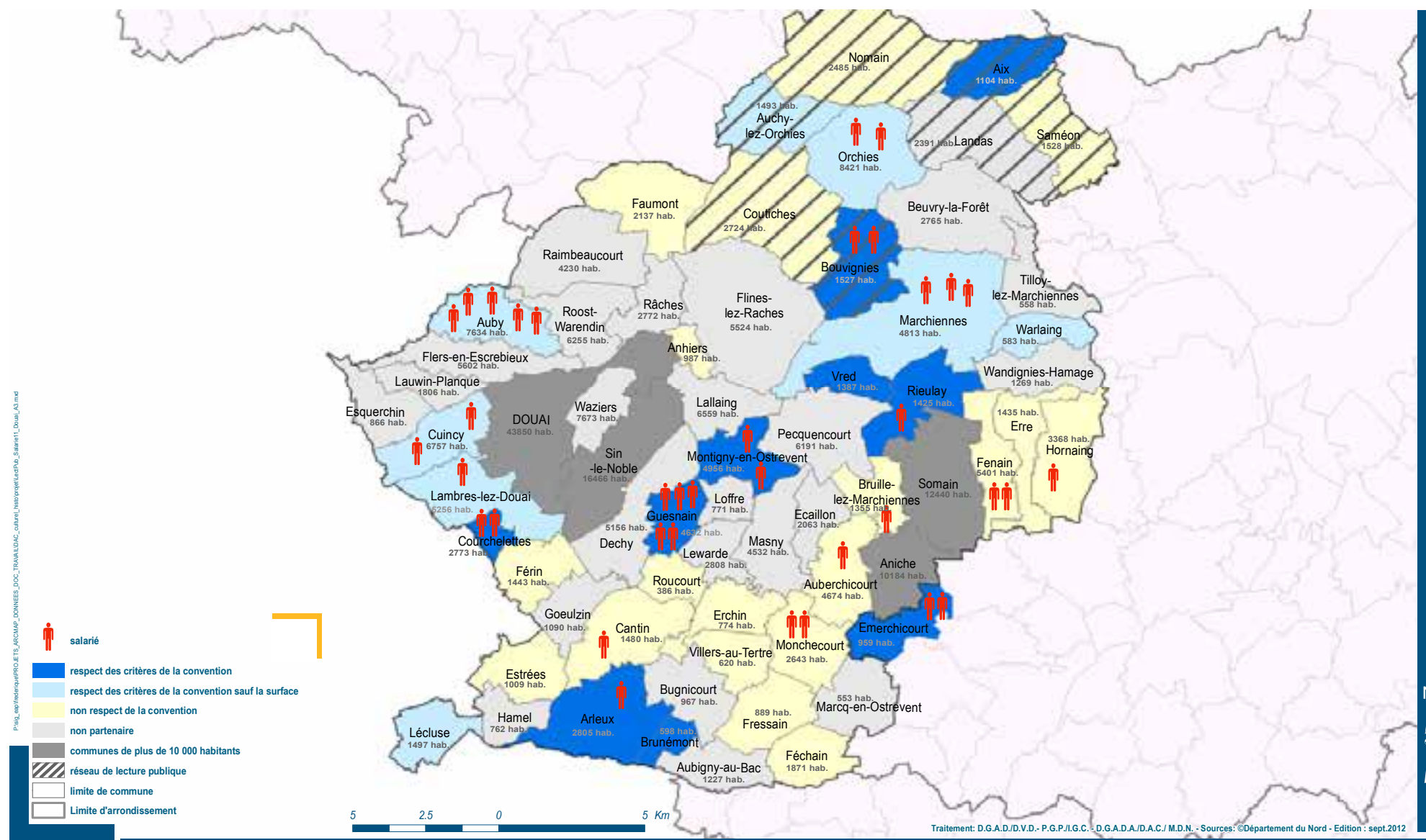
En termes de personnel, 36 salariés travaillent dans les bibliothèques du territoire⁵¹. Plus de trente établissements fonctionnent grâce à des bénévoles. Certaines bibliothèques sont confrontées aux problèmes de la professionnalisation de leur personnel.

Les animations mises en place dans les bibliothèques demeurent relativement traditionnelles : actions en partenariat avec les écoles ou « heure du conte » pour les enfants le mercredi, activités autour d'expositions et de rencontres avec des auteurs, des colloques. Les communes de Marchiennes, Rieulay, Vred, Warlaing organisent et mutualisent des moyens au moment de la manifestation « Lire en Fête » pour l'accueil d'auteurs et l'organisation d'animations spécifiques. L'indispensable médiation en matière de lecture publique est donc relativement fragile sur le territoire en raison du faible nombre d'animations et de personnels permanents et/ou formés. La relative faiblesse de la professionnalisation et l'appui sur de nombreux bénévoles restreignent par ailleurs les temps d'ouverture des lieux de lecture publique.

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs culturels du territoire de la CCCO, l'intercommunalité organise des rencontres de travail avec les responsables des bibliothèques et médiathèques. Il s'agit de permettre à ces acteurs de la lecture publique d'apprendre à se connaître, d'échanger autour de leur pratique et de réfléchir à la mise en place d'un projet commun. La mutualisation des moyens permettrait aux petits équipements de se développer et d'offrir un meilleur service à leurs habitants. Seules la coopération et la mutualisation de moyens (d'équipements, de personnel, outil pédagogique, etc.) permettront de pallier l'extrême fragilité de la lecture publique du Douaisis.

51 Parmi les communes de moins de 10 000 habitants qui bénéficient du soutien de la Médiathèque départementale du Nord.

Figure 22 : Eléments de diagnostic de la Lecture publique en 2011



► Une offre d'équipements sportifs territorialement déséquilibrée et globalement vieillissante

Comme l'offre culturelle, le réseau d'équipements sportifs se concentre sur Douai. Néanmoins, toutes les communes possèdent au moins un équipement.

Pour favoriser l'accès au sport, le Département accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets de réalisation d'équipements sportifs. Il soutient également les pratiques sportives en milieu rural, qui contribuent ainsi au développement de la vie sportive. Cela permet d'offrir au territoire un réseau de proximité. Toutefois, selon la taille des communes, la nature des équipements est plus ou moins développée, allant du terrain de football au complexe sportif.

Le Douaisis comptabilise 871 établissements sportifs pour 249 066 habitants⁵². Le taux d'équipement⁵³ (35) est nettement inférieur à la moyenne nationale (39,9).

Les piscines et les équipements aquatiques sont peu présents sur le territoire. Neuf piscines sont ainsi recensées. Cette insuffisance pose le problème d'accès l'apprentissage à la natation du public scolaire ou extra scolaire. Un projet de centre nautique est actuellement porté par la CAD à Douai et Sin-le-Noble dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier du Raquet⁵⁴.

L'offre sportive s'appuie également sur la réalisation de grands équipements. Depuis janvier 2013, le Douaisis dispose d'un nouvel équipement structurant au nord du territoire : la Pévèle Arena d'Orchies. D'une capacité de 5 000 places, il est le point d'ancrage du BCO (Basket Club d'Orchies) et peut accueillir des compétitions de niveau international⁵⁵. Douai s'est par ailleurs doté en 2012 d'une nouvelle salle d'escrime aménagée au sein d'une ancienne centrale fermière réhabilitée.

La CCCO a contribué à l'équipement de son territoire en matière de plateaux sportifs en abondant les financements communal, départemental et régional.

La CAD porte enfin plusieurs projets liés aux activités sportives sur la voie d'eau tels que le kayak, l'aviron. Le développement de ce type d'aménagements a pour but de valoriser la Scarpe et la Sensée et de développer une animation autour d'un tourisme fluvial.

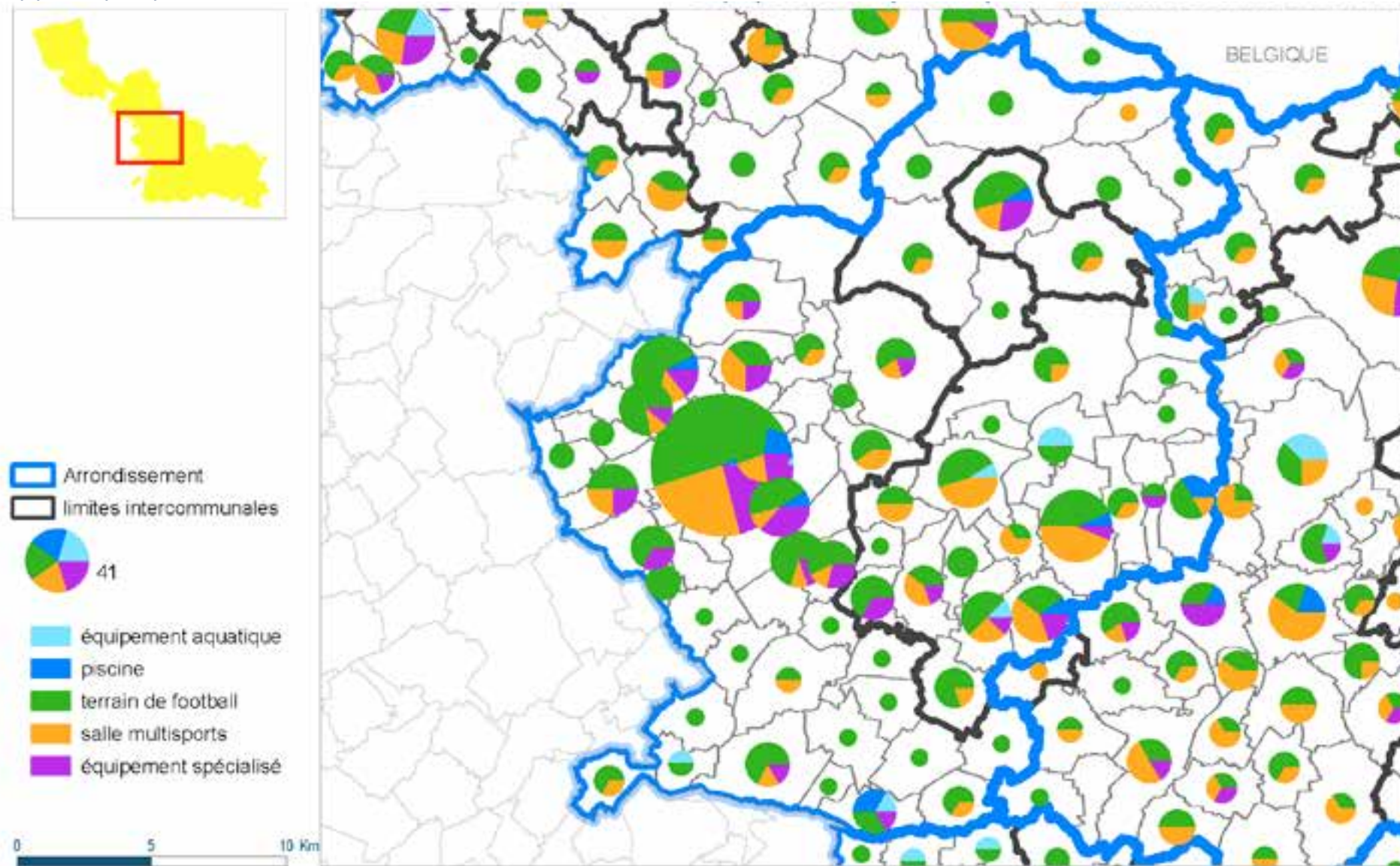
⁵² Données : Recensement des équipements sportifs (RES), janvier 2013.

⁵³ Le taux d'équipement est le ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants.

⁵⁴ Le projet de centre aquatique constitue un des équipements emblématiques de l'éco-quartier du Raquet. Il rassemblera deux vocations : un espace d'activités à vocation « sport » et un espace à vocation Santé-Bien-être.

⁵⁵ Des matches du championnat d'Europe féminin y seront organisés en 2013.

Figure 23 : Equipements sportifs présents dans le Grand Douaisis



V. Un territoire accessible et globalement bien desservi, néanmoins confronté à des déplacements qui demeurent complexes

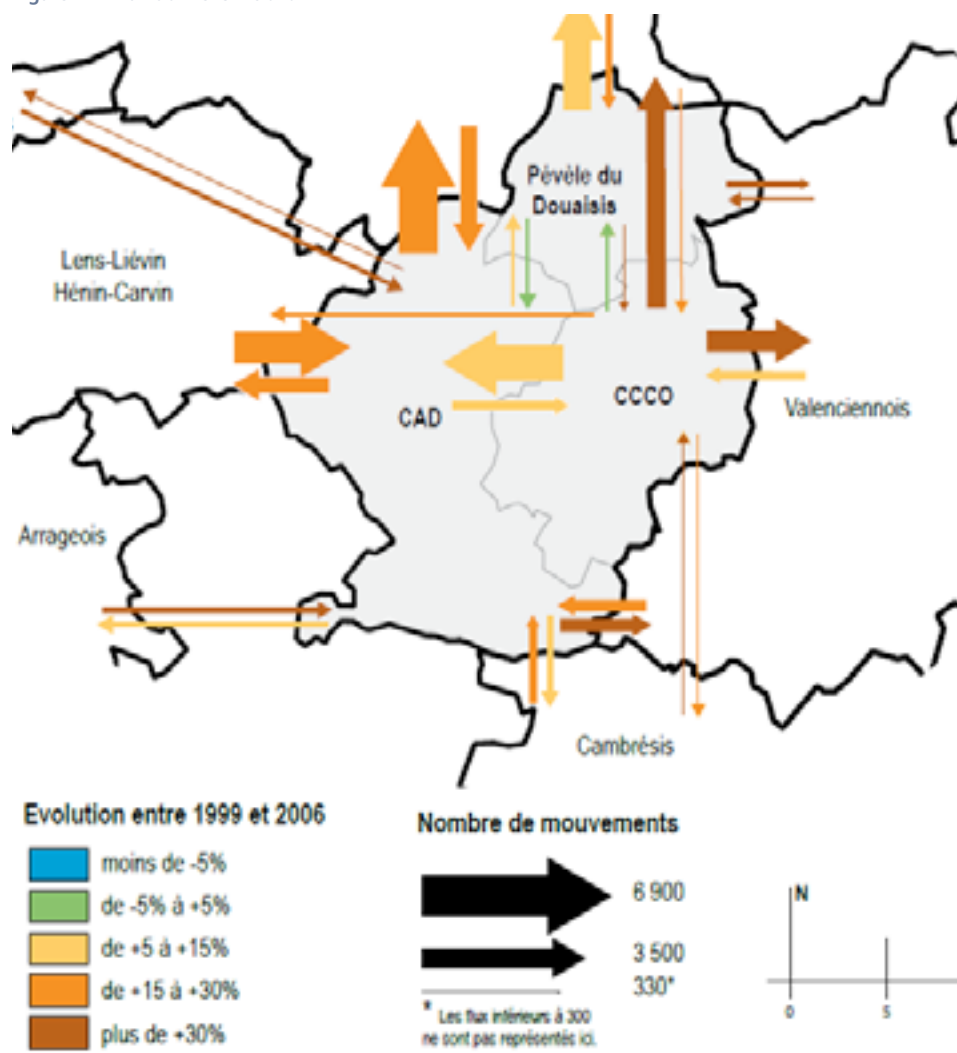
Élément majeur d'aménagement du territoire et de développement économique, la capacité à se mouvoir dans un territoire renvoie à des besoins d'accès à d'autres services, fondamentaux pour l'épanouissement et/ou l'insertion, comme l'éducation, la formation et/ou l'emploi. Dans le Douaisis, la mobilité est un élément déterminant pour la pleine intégration des différents pôles du territoire d'une part, et son fonctionnement avec les territoires voisins d'autre part.

► Des déplacements domicile-travail élevés

Le Douaisis constitue un « pôle d'emploi intermédiaire » et est à vocation résidentielle à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille⁵⁶. Il connaît une dépendance élevée en emplois à l'égard des territoires voisins, qui impacte les déplacements quotidiens entre domicile et lieux d'emplois. A l'échelle du territoire du Douaisis, les flux domicile-travail sont majoritairement orientés vers le territoire de la CA du Douaisis, qui attire les actifs de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (ainsi que du territoire Lens-Liévin-Hénin-Carvin). Globalement, le territoire du Douaisis est largement déficitaire si l'on compare les départs et arrivées d'actifs depuis et vers le territoire, avec près de deux fois plus de départs que d'arrivées : 17 600 arrivées et 28 750 départs⁵⁷.

Ce déficit se manifeste essentiellement avec les territoires voisins du SCoT de Lille-Métropole et du Valenciennois, de l'ordre de trois à quatre pour la métropole lilloise, de l'ordre du double pour le Valenciennois. Ces déficits se creusent au cours des sept années étudiées, avec des progressions de l'ordre de 24 % avec le territoire du SCoT de Lille-Métropole et de 92 % avec le territoire du Valenciennois.

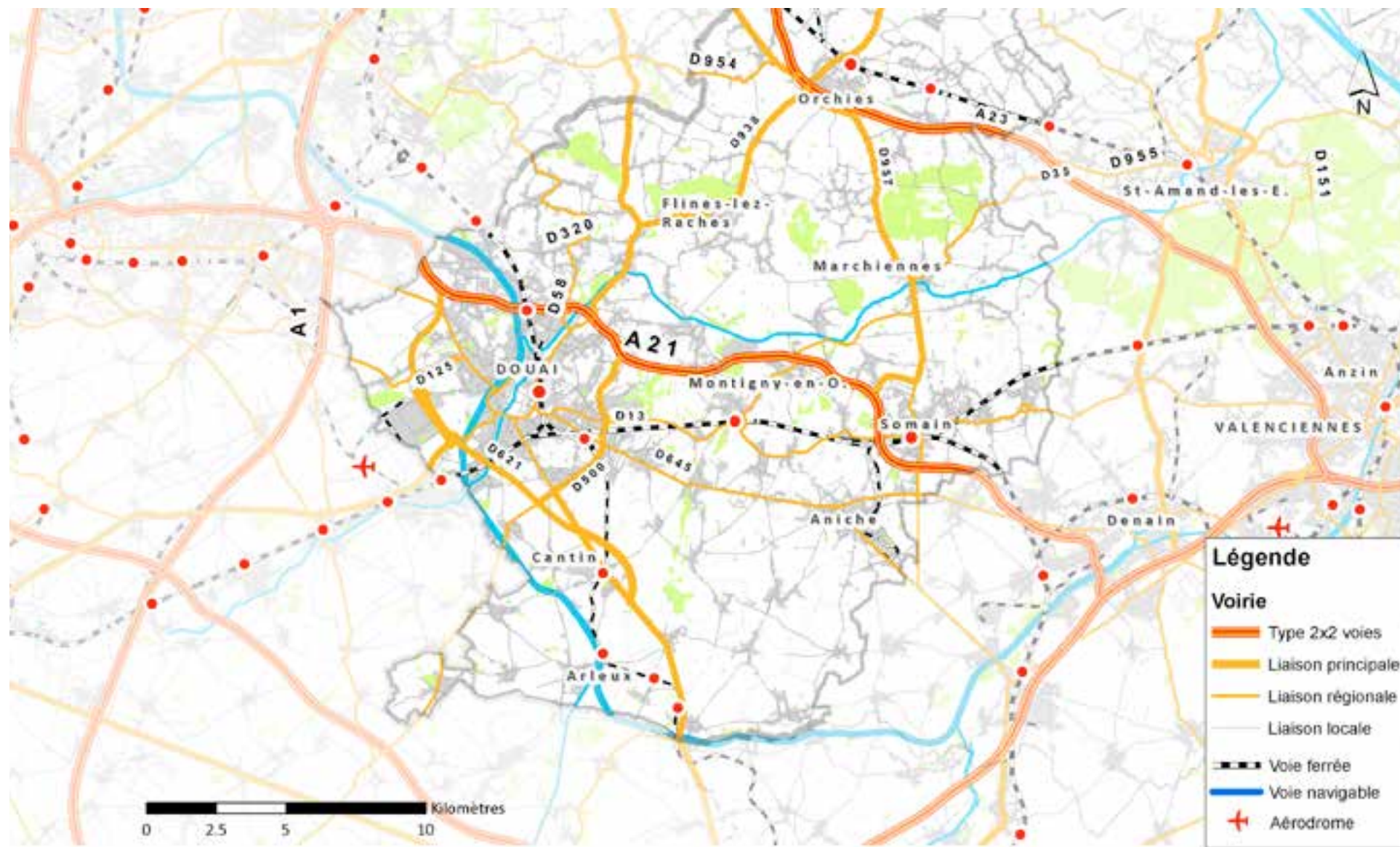
Figure 24 : Flux domicile – travail



⁵⁶ Source : ADULM et Mission Bassin Minier – « Les migrations domicile-travail », 2011.

⁵⁷ Données : 2006, à partir des recensements de la population.

Figure 25 : Principales infrastructures de transport dans le Douaisis



Ces déplacements ne sont certes pas excessifs en distance, mais le Douais connaît la distance moyenne par actif la plus élevée après le territoire de Flandre-Lys (24,6 kms)⁵⁸. Par ailleurs, 20 % des déplacements s'effectuent en dehors de l'arrondissement de Douai, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (11 %). Se pose dès lors la question de la capacité d'absorption de cette évolution par des modes alternatifs au véhicule personnel individuel, au regard notamment de deux phénomènes : la congestion devenue systémique sur les grands axes routiers et autoroutiers (A21 et A1, A23) ; le renchérissement continu du coût des déplacements automobiles.

► Un maillage en infrastructures routières satisfaisant, marqué par des problématiques ponctuelles de fluidité et sécurité

Plusieurs axes routiers et autoroutiers structurent le territoire du Douais et contribuent à un maillage relativement dense. Aux axes autoroutiers – A1, A21 et A23 – qui connectent le territoire à la métropole lilloise, au Valenciennois et aux pôles majeurs de l'Artois, tout en irriguant le Douais d'ouest en est, s'ajoutent près de 500 kms de voirie départementale⁵⁹. La Communauté d'Agglomération du Douais a quant à elle élargi sa compétence à la création, à l'aménagement et à l'entretien de la voirie communautaire (boulevards urbains de Douai).

Si le maillage routier est satisfaisant et le réseau autoroutier dense, le Douais est confronté à des problématiques particulières de trafic sur certains axes, notamment départementaux. Trois traversées de communes, situées au cœur du triangle Douai – Orchies – Somain, sont ainsi particulièrement problématiques, par une fréquentation des axes départementaux supérieure à 11 000 véhicules / jour : Coutiches et Flines-lez-Raches entre Douai et Orchies, Marchiennes entre Somain et Orchies⁶⁰. D'ores et déjà, le Département du Nord contribue à la sécurisation des traversées de centres-villes de Cantin et Aubry par la réalisation ou modernisation de contournements routiers, le contournement de Cantin ayant été initié dans le cadre d'une démarche de « route durable ». Celle d'Aubry est prévue avant l'échéance du Plan routier départe-

58 Source : Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de profils n°109, septembre 2012. Données : 2007.

59 Soit 9% du réseau départemental. Au 1^{er} décembre 2011. Dont 66 kms de routes nationales transférées, 79 kms de voies structurantes, 151 kms de voies de desserte des territoires, 159 kms de voies de desserte locale et 38 kms de voies urbaines.

60 11 189 véhicules / jour à Flines-lez-Raches, 12 283 à Coutiches et 13 448 à Marchiennes. Données : Département du Nord. Comptages sur les routes départementales ; moyenne journalière en jours ouvrables (années 2009 ou 2010).

mental (PRD) 2011-2015. Le Département a programmé l'aménagement de la traversée de Marchiennes.

Ce manque de fluidité de la circulation dans ces traversées de commune problématiques accroît ainsi la « distance-temps » nord-sud entre Douai, Orchies et Somain, pôles de centralité du territoire. Au-delà des véhicules individuels, les transports en commun interurbains sont impactés par un allongement de la durée de déplacement sur les lignes fortes et principales du réseau « Arc-en-Ciel » dans le Douais.

Enfin, à travers son Plan routier départemental, le Département accompagne par des opérations courantes d'adaptation de son réseau routier le développement économique et l'aménagement du territoire, comme en témoignent trois projets récents ou actuels : l'aménagement de la zone d'activités Barrois, l'ouverture de la Pèvèle Arena à Orchies ou l'installation prochaine d'un centre de logistique Amazon à Lauwin-Planque.

► Un réseau cyclable de bonne qualité mais au maillage et à la sécurisation inachevés

Le réseau cyclable dans le Douais s'appuie sur deux types de voies et d'usage : les voies vertes pour un usage de loisirs, rarement utilisées pour une pratique du quotidien ; les bandes et pistes cyclables connexes aux axes routiers pour des déplacements à vocation plus utilitaire.

Le Douais se caractérise par un réseau cyclable plutôt dense, de l'ordre de 61 kms, dont 40 % sont situés sur une route départementale. Celui-ci demeure plus développé sur la partie nord du territoire : entre Douai et Orchies, Somain et Orchies, Douai et Aniche notamment. Des projets d'aménagement, inscrits dans le cadre du Plan routier départemental, viendront compléter cette offre, notamment en lien avec la gare d'Orchies afin d'en améliorer la desserte.

Le maillage peut demeurer encore insuffisant pour une véritable pratique du quotidien, en raison de linéaires encore incomplets ou de points d'intersection restant à traiter. C'est l'un des objectifs du Plan cyclable départemental, qui sera prochainement adopté dans le cadre du Schéma de mobilité. Sa mise en œuvre, progressive, s'appuiera sur la mobilisation et la coopération des différents partenaires concernés.

Figure 26 : Réseau cyclable



Source : Département du Nord – Document de travail

Enfin, le Douaisis bénéficie de plusieurs axes de déplacements « doux », à travers les voies vertes, au nombre de trois sur le territoire : la voie verte de la plaine de la Scarpe, la voie verte du cavalier d’Azincourt (concernant des communes du Douaisis et du Valenciennois) et la voie verte du sucre (en Pévèle, sur les territoires du Douaisis et de l’arrondissement de Lille). Ces voies vertes départementales sont complétées par d’autres circuits « cyclo » ou VTT valorisés sur le territoire, parmi lesquels figurent notamment le chemin des Galibots. Ces axes de déplacements « doux », constitutifs d’un atout indéniable pour la pratique cycliste sur le territoire, représentent par ailleurs un élément majeur de l’offre touristique en matière de sports et loisirs de plein-air.

► Le véhicule individuel, un mode de déplacement encore très fortement dominant

Le taux de motorisation se situe dans le Douaisis à un niveau proche du taux départemental (77 % des ménages disposent d’un véhicule)⁶¹. L’usage d’un véhicule individuel demeure à un niveau très élevé, encore plus marqué en matière de déplacements des actifs : 67 % des déplacements sont effectués en voiture, et jusqu’à 81 % des déplacements domicile-travail⁶². La part modale du véhicule individuel (comme conducteur ou passager) peut représenter jusqu’à près de 80 % dans certains secteurs géographiques du Douaisis : 78 % en Pévèle et 76 % dans l’Arleusis, territoires qui sont desservis respectivement par le réseau interurbain départemental et le transport urbain à la demande.

La part modale du véhicule individuel demeure relativement élevée même lorsqu’existe une offre de transports en commun urbains. Le Douaisis se caractérise dès lors par une part modale des transports en commun encore extrêmement faible au regard de l’amélioration progressive et récente de l’offre. 2 % des déplacements sur le territoire sont effectués en transports en commun urbains, 3 % l’étant en transports en commun interurbain ou ferroviaire. Si la part modale de l’offre de transports en commun urbains est évidemment nulle en dehors du PTU, celle-ci ne dépasse pourtant pas 4 % sur le territoire urbain de la Communauté d’Agglomération du Douaisis, et pas plus de 3 % sur le périmètre de Douai⁶³.

61 Le taux de motorisation se définit comme le nombre de ménage possédant au moins une voiture. Données : Enquête Régionale Mobilité et Déplacements, 2009 CRNPC DREAL Nord Pas de Calais.

62 Données : 2011-2012. Enquête Ménage-Déplacement réalisée par le SMTD et le Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis.

63 Données : voir Supra.

Cette faiblesse de la part modale des transports en commun interroge ainsi la capacité des différentes offres à répondre aux besoins des habitants du territoire en matière de mobilité, notamment à vocation éducative ou professionnelle.

Une première étape a été mise en œuvre en 2012 par un plan global de réorganisation de l'offre. La révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) par le SMTD constituera, avec le prolongement de la ligne du TCSP entre Guesnain et Aniche, des opportunités essentielles pour répondre à ce besoin d'amélioration du fonctionnement des transports en commun sur le territoire.

► Des réseaux de transports en commun encore insuffisamment articulés et optimisés

La mobilité vers et depuis le Douaisis repose sur l'offre ferroviaire régionale, élément majeur pour les déplacements. Cette offre irrigue le territoire le long de trois axes, Lille-Valenciennes, Lille-Cambrai et Douai-Valenciennes. Douai, Orchies, Somain et Montigny-en-Ostrevent constituent ainsi les principales gares du Douaisis⁶⁴. Afin de faciliter l'accès à la gare d'Orchies, le Département du Nord a programmé des travaux d'amélioration de l'accessibilité routière pour les usagers en provenance des communes voisines. L'Arleusis dispose par ailleurs d'une desserte ferroviaire avec plusieurs gares d'arrêt sur l'axe Douai-Cambrai, dont les gares de Cantin et Arleux qui complètent ainsi les possibilités de connexion à la ville-centre du territoire.

En matière de transports en commun, les compétences sont multiples et partagées. Aux côtés d'autres autorités organisatrices de transports (AOT), le Département du Nord intervient au titre des transports interurbains de passagers, à travers le réseau départemental « Arc-en-Ciel » qui complète l'offre de transport ferré régionale d'une part, organisée par la Région Nord - Pas-de-Calais, et l'offre de transport en commun urbain d'autre part, organisée dans le Douaisis par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD). Le périmètre de transport urbain (PTU) constitue le secteur d'intervention du SMTD, à travers le réseau « Evéole », qui dessert 46 communes situées sur les territoires de la CAD ou de la CCCO⁶⁵.

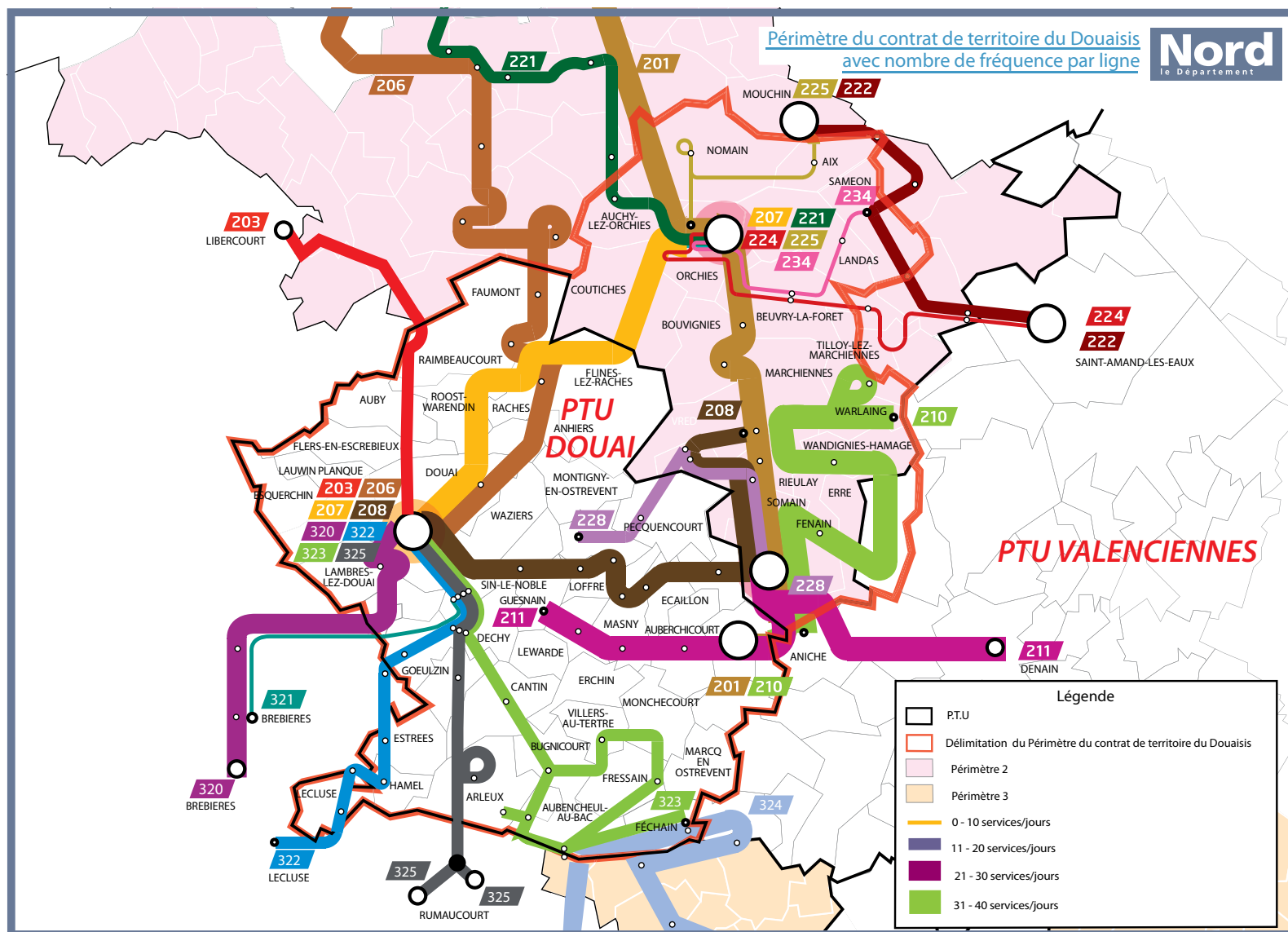
64 156, 79 et 44 TER desservent quotidiennement et respectivement les gares ferroviaires de Douai, Orchies, Somain et Montigny-en-Ostrevent.

65 35 communes de la Communauté d'agglomération du Douaisis et 11 communes de la CC Cœur d'Ostrevent.

Figure 27 : Réseaux de transports en commun



Figure 28 : Périmètre du Contrat de territoire du Douaisis avec fréquence par ligne



L'ensemble des pôles de centralité du territoire est desservi par le réseau interurbain de voyageurs qui s'appuient sur 18 lignes, dont 7 lignes « fortes » et 11 lignes « principales » du périmètre n°2, ainsi que du périmètre n°3 vers le sud du territoire. Certaines d'entre elles peuvent avoir une fréquence de près ou plus de 30 courses par jour. Le réseau départemental de transports permet ainsi des connexions entre les pôles de centralité du territoire (Douai, Orchies, Somain, Arleux, etc.) à travers notamment des lignes « pénétrantes » qui desservent la ville de Douai et complètent dans l'Arleusis le réseau, plus « lâche », de transport urbain. La combinaison des deux réseaux de transports en commun du Département et du SMTD permet une couverture intégrale et plutôt dense du Douaisis. Elle permet également des liaisons en matière de déplacements est-ouest, que la mise en service du TCSP entre Douai et Guesnain est venue renforcer⁶⁶. Le TCSP a d'ailleurs été prolongé jusqu'à Aniche.

Néanmoins, ces liaisons demeurent complexes aux points de connexion stratégiques, particulièrement vers le Valenciennois, l'Artois et entre Aniche et Somain. En effet, la ville de Somain n'est pas incluse au périmètre de transport urbain. Dès lors, la connexion au sein du « bi-pôle » Somain-Aniche et la desserte de Somain, second pôle de centralité du territoire, n'est pas assurée par le réseau de transport urbain⁶⁷. Cette « rupture de charge » vers Somain fragilise ainsi les déplacements vers cette dernière alors même qu'elle dispose d'une des gares ferroviaires les plus importantes du territoire et qu'elle joue une fonction de centralité pour les communes voisines. L'absence de desserte du bipôle Somain-Aniche par le transport urbain impacte de ce fait son développement et sa pleine intégration.

Dans ce contexte, les solutions d'intermodalité constituent lorsqu'elles existent un atout majeur et dans tous les cas un besoin essentiel pour se déplacer sur le territoire et depuis le territoire vers les pôles d'emploi ou de services voisins. Une offre existe d'ores et déjà en la matière, à travers les pôles d'échange d'Orchies, de Somain et de Douai.

Le véritable besoin réside dans une meilleure lisibilité et accessibilité des offres intermodales pour les usagers, ainsi que dans une articulation plus optimale des différents réseaux. Le SMIRT⁶⁸ peut en ce sens y contribuer.

⁶⁶ Transport en commun en site propre. Le SMTD a mis en service la première ligne du tramway, desservant 21 stations et 4 communes sur 12 kms.

⁶⁷ Le Schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis a défini plusieurs pôles de centralité, dont l'un d'eux est constitué des communes de Somain et Aniche, secteur jugé par ailleurs « stratégique » au projet d'aménagement et de développement durable du SCoT.

⁶⁸ SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports. Il vise à :

- développer la coopération entre ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent en matière de transport ;
- permettre la mise en place d'un système d'informations à l'intention des usagers ;

► Des difficultés de mobilité impactant l'accès des habitants, notamment les plus fragiles, à l'emploi, à la formation et aux services

La progression des déplacements pendulaires vers le territoire de la métropole ou des déplacements transversaux vers les pôles d'emploi voisins de l'ancien bassin minier complexifient les déplacements depuis et vers le Douaisis. Les ruptures de charges entre les réseaux de transports en commun, ainsi que les problématiques de fluidité et de temps de parcours entre les différents pôles de centralité renforcent cette complexité.

L'accès à l'emploi ou à la formation des habitants les plus fragiles demeure ainsi particulièrement difficile, en raison notamment de parcours complexes, d'horaires pouvant être inadaptés aux heures de travail ainsi que d'un manque de desserte des zones d'activité. À ces problématiques d'offres et de fonctionnement de celles-ci, s'ajoute la difficulté de mobilité et de déplacements d'ordre sociale et psychologique. Le Département du Nord a ainsi identifié les problèmes de mobilité comme le troisième « frein à l'emploi » et le premier pour un cinquième des habitants concernés⁶⁹.

Pour répondre à cette problématique, particulièrement prégnante en secteur rural et dans certains quartiers enclavés de l'arc urbain central, le Département du Nord et les partenaires du PLDI (Plan Local pour le Développement de l'Insertion) ont inscrits la mobilité comme l'une des deux priorités d'intervention dans le Douaisis. Dès lors, des actions d'insertion pour répondre au problème de mobilité se développent, impliquant nombre d'acteurs et de partenaires, dont le Département et le SMTD qui participent par ailleurs au financement de projets portés par et/ou avec des acteurs associatifs dédiés à la mobilité (auto-écoles à vocation sociale, « taxi social » notamment) ou encore la Mission locale ou les centres sociaux du Douaisis.

Les freins et difficultés à la mobilité sont multi-facteurs : les offres, leur fonctionnement, leur articulation, leur adéquation à certains besoins l'appréhension psychologique à la mobilité, la fréquentation de certains axes. Plusieurs niveaux et types de réponse, pas uniquement orientés vers de nouveaux investissements conséquents, sont donc nécessaires pour résoudre cette problématique majeure sur le territoire, impliquant dès lors la coopération de l'ensemble des acteurs concernés.

- rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

⁶⁹ Données : 2011. Département du Nord, direction territoriale de prévention et d'action sociale : diagnostics réalisés dans le cadre de la signature du contrat d'engagements réciproques par les personnes allocataires du RSA.

Il en va de la réponse aux problématiques concrètes de mobilité quotidienne, mais aussi d'accès aux services, à l'emploi, à la formation sur un territoire en partie dépendant de pôles voisins, en partie enclavé. L'aménagement et la pleine intégration du territoire du Douaisis en dépendent également.

PARTIE 2

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYSAGES ET ESPACES NATURELS, EAU, GESTION DES RISQUES, HABITAT ET LOGEMENT

I . Un territoire urbanisé mais également composé de grandes richesses paysagères et écologiques

Fortement marqué par l'urbanisation, le Douaisis dispose également d'espaces naturels ou agricoles de grande valeur, hérités du réseau hydrographique qui irrigue le territoire par la Scarpe ou la Sensée, du relief qui se dessine plus au sud, et de ses différents marqueurs géologiques. Si les espaces artificialisés⁷⁰ représentent plus du quart de l'occupation des sols du territoire, les milieux naturels du Douaisis n'en sont pas moins de grande valeur paysagère et écologique⁷¹.

► Une urbanisation ancienne et plus récente qui structure le territoire

Le Douaisis, troisième territoire le plus dense du département (517 habitant/km²) est nettement plus artificialisé en moyenne que la région Nord – Pas-de-Calais : 26,4 % (contre environ 14 %) dont près de 10 % du territoire occupé par l'habitat, près de 6 % par les centres villes et villages et plus de 4 % par les espaces dédiés à l'activité⁷².

Le Douaisis s'inscrit au cœur de la conurbation de l'ancien bassin minier régional, qui s'est développée progressivement parallèlement à l'exploitation des ressources minières et aux développements urbains qui l'ont accompagnée. Cette empreinte urbaine s'est combinée à celle, beaucoup plus ancienne, de Douai. Au développement urbain de la ville-centre, qui date du 12^e siècle,

⁷⁰ Les espaces artificialisés correspondent aux espaces effectivement urbanisés du territoire, et ayant perdu leur caractère naturel ou agricole. Cette définition ne correspond donc pas à celle du zonage dans les documents d'urbanisme.

⁷¹ Données : occupation du sol en 2009. Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis. L'occupation des sols dans le Douaisis se répartit ainsi : 26,44% d'espaces artificialisés, 13,69% de milieux naturels et 59,87% d'espaces agricoles.

⁷² Données : occupation du sol en 2009. Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis. Les zones d'habitat occupent 9,81% du territoire (contre 8,64% en 1998), les centres des villes et villages 5,64% (stabilité entre 1998 et 2009) et les zones d'activités 4,25% (3,68% en 1998).

se combine celui hérité du développement de deux axes ouest-est d'activité charbonnière à compter du 18^e siècle. L'axe du gisement de houille régional, long de plus de 100 kilomètres du Pas-de-Calais au Valenciennois, linéaire et de plus de 10 kilomètres de largeur, a marqué l'occupation du sol. Le long de deux axes – Douai-Somain et Douai-Aniche –, l'urbanisation en surface a suivi l'orientation du gisement en sous-sol. À travers l'emprise foncière de l'activité minière, les infrastructures de communications qui en découlèrent et le développement de l'habitat minier, l'artificialisation des sols et l'organisation du territoire ont été durablement définies par l'activité charbonnière.

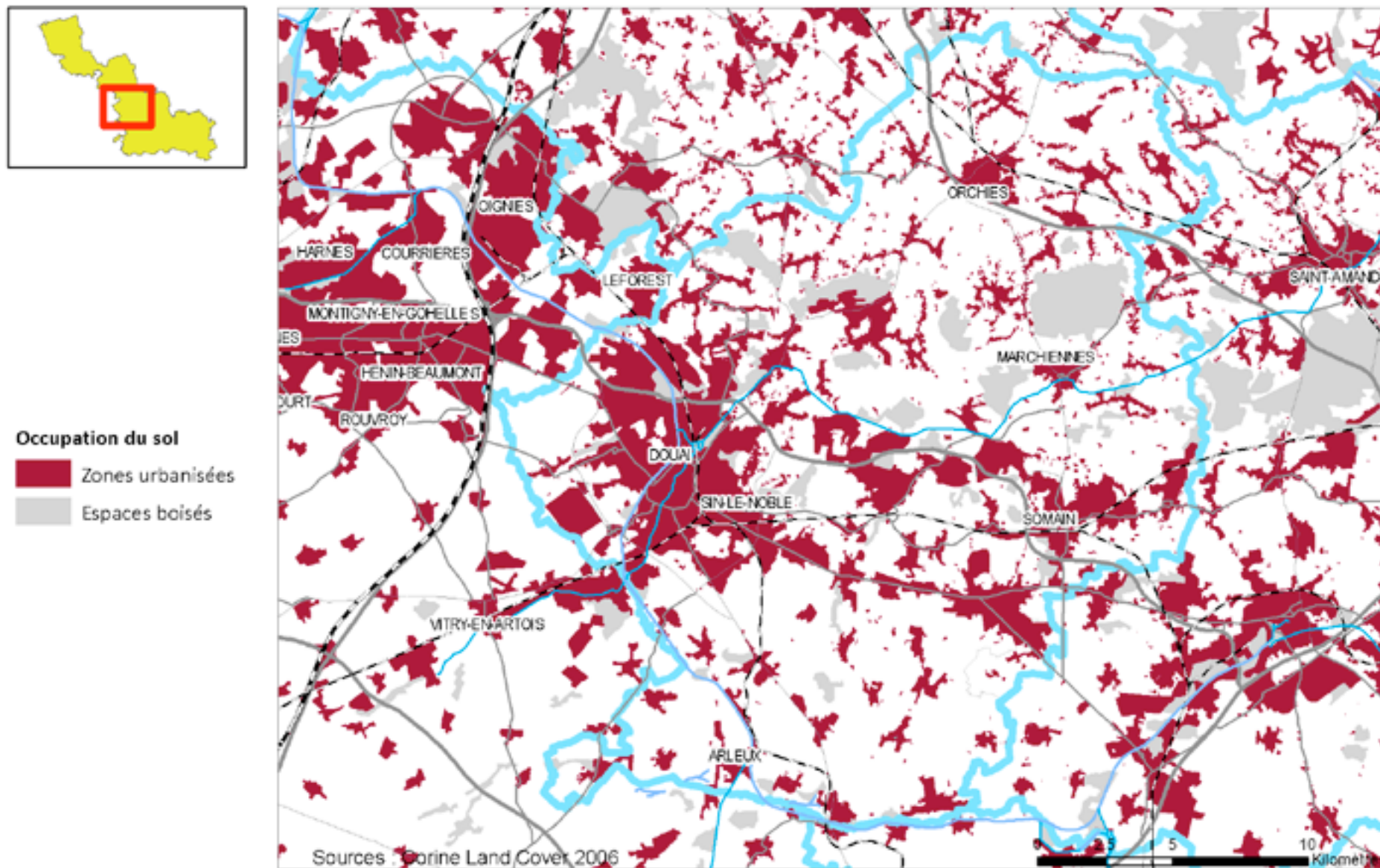
Si le territoire est profondément structuré par cette urbanisation historique, il se caractérise également par une diversité des formes d'urbanisation, liées à l'habitat ou au développement de l'activité économique. La périurbanisation et l'étalement urbain se sont progressivement développés dans le territoire.

Au nord du territoire, le développement de l'habitat qui a accompagné la hausse démographique a marqué l'occupation du sol par une urbanisation fortement linéaire, le long des axes routiers, conduisant à une extension urbaine et périurbaine aux dépens de la densification des centres. Progressivement, des « villages-rues » (pavillons qui ont comblé les espaces entre les fermes) se sont ainsi développés, avec un habitat plus diffus pouvant conduire à une « fermeture » des paysages et à enserrer des espaces agricoles fortement présents.

Dans la proche couronne de Douai, l'urbanisation y est différente. Tout aussi récente, mais beaucoup plus dense. Des communes se sont développées au sud-ouest de Douai, en lien avec le développement de l'automobile (Renault), et à l'habitat s'est ajoutée l'artificialisation des sols à vocation économique.

Enfin, au sud des deux axes de développement urbain « horizontaux », le Douaisis devient plus rural avec une urbanisation plus ponctuelle, en raison d'un habitat relativement concentré autour des bourgs. Dans l'Arleusis, l'habitat se développe à proximité du cœur des communes, a contrario donc du phénomène d'« urbanisation linéaire » de la Pévèle.

Figure 29 : Les zones urbanisées dans le Grand Douaisis



► Des espaces naturels riches et variés, souvent remarquables

Au sein de la conurbation de l'ancien bassin minier régional, le Douaisis se distingue par une présence relativement plus conséquente d'espaces naturels, certains d'entre eux étant particulièrement remarquables et/ou d'une grande richesse écologique.

Dans le Douaisis, les espaces naturels représentent près de 14 % du territoire : avec 11 % du sol composé d'espaces forestiers et près de 3 % d'espaces humides⁷³. Le Douaisis est un territoire riche en eau et en espaces boisés qui marquent fortement le territoire, dans la plaine de la Scarpe et la vallée de la Sensée (voir infra). Ces deux types d'espaces présentent un intérêt écologique manifeste, que plusieurs zonages de protection, ou a minima d'inventaire, viennent conforter.

Les espaces naturels humides sont composés de prairies humides, bois humides, voies et cours d'eau, tourbières, étangs et marais, à la fois dans la plaine de la Scarpe et dans la vallée de la Sensée, et constituent ainsi à la fois un élément de régulation des eaux sur le territoire et un réservoir de biodiversité. Peuvent être citées les tourbières de Vred et de Marchiennes, le « Pré des Nonettes », l'étang des Argales, les marais de Brunémont et d'Aubigny.

Même si d'autres territoires sont bien plus boisés que le Douaisis, les espaces forestiers participent fortement de la richesse naturelle du territoire. Ils se concentrent sur le territoire de la plaine de la Scarpe, ce qui contribue par ailleurs à la constitution d'espaces naturels à la fois humides et boisés : Forêt Domaniale de Marchiennes (800 ha représentant 20 % du boisement) et nombreux bois (parmi lesquels les bois de Bouvignies, Flines et Faux). Ils sont présents, plus ponctuellement dans le sud du territoire (axe boisé nord-sud entre Lewarde et Bugnicourt). Dans un territoire fortement urbanisé, leurs fonctions écologique et de corridor sont dès lors essentielles, et leur contribution à la richesse paysagère du Douaisis indéniable.

Le patrimoine naturel du Douaisis est partiellement hérité des anciennes activités industrielles minières, qui ont donné lieu après des démarches de « réhabilitation-renaturation » à un réseau anthropique particulier en devenant des espaces d'habitat naturel.

Aux côtés des espaces protégés, le Douaisis dispose de plusieurs sites classés en « zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique » (ZNIEFF) représentant plus de 15 000 hectares, soit près d'un quart du territoire. Ces zones d'in-

⁷³ Données : occupation du sol en 2009. Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis. 11,01% de forêts et autres milieux naturels et 2,67% d'espaces en eau, soit 13,69% (contre 13,12% en 1998).

ventaire⁷⁴ témoignent ainsi de la richesse naturelle de trois espaces majeurs dans le Douaisis : la plaine de la Scarpe, la vallée de la Sensée, et un espace tout particulier en matière de fonction écologique : un corridor boisé traversant le sud du territoire de Lewarde à Bugnicourt.

Enfin, le territoire compte aussi trois réserves naturelles régionales, soulignant d'autant plus la richesse écologique du Douaisis. Celles-ci sont situées sur quatre communes : la Tourbière de Vred, le Pré des Nonettes à Marchiennes et les Marais de Wagnonville à Douai et Flers-en-Escrebieux.

► Un territoire composé d'éléments paysagers de grande valeur, dont certains récemment reconnus

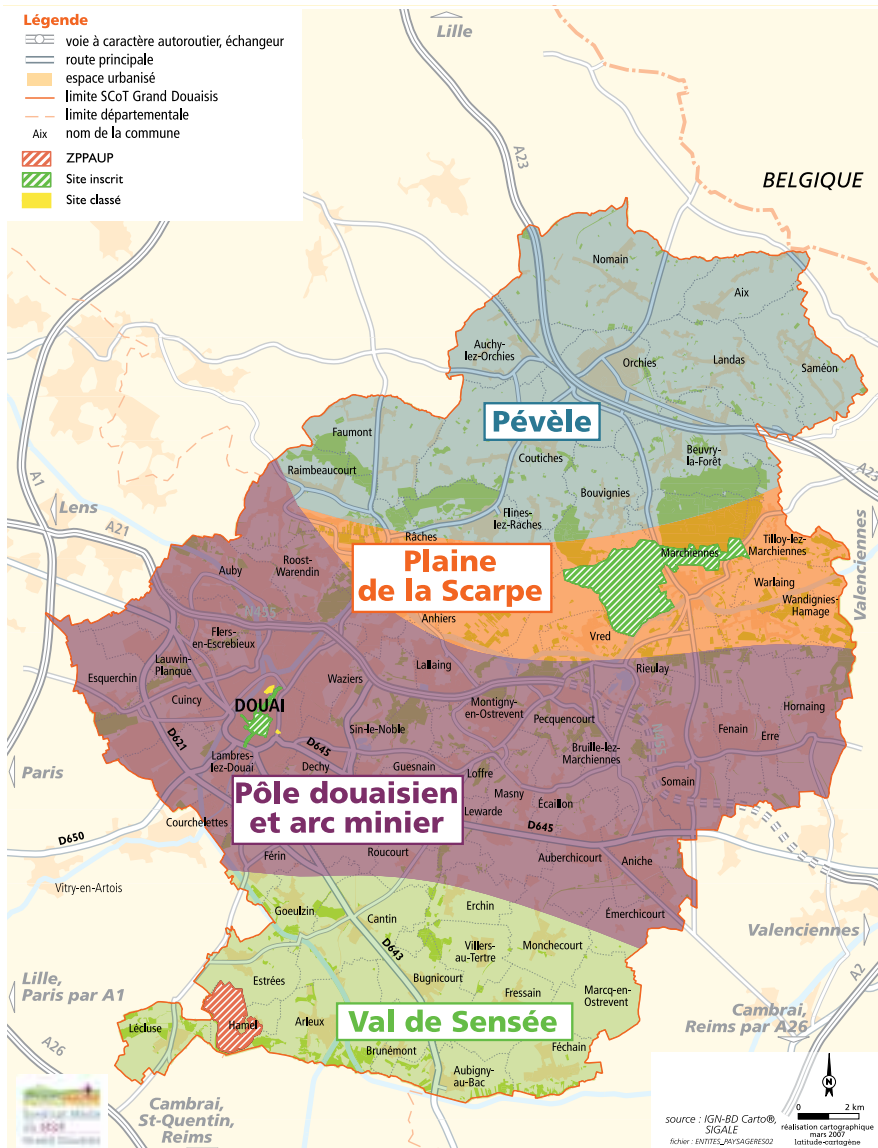
Quatre entités paysagères se dessinent dans le Douaisis :

- *au nord, l'espace paysager de la Pévèle, qui combine des espaces agricoles et une urbanisation linéaire à travers des « villages-rues » ;*
- *la plaine de la Scarpe, qui se caractérise par des milieux humides et boisés, notamment en forêt de Marchiennes ;*
- *d'ouest en est, le long d'un axe qui s'est fortement urbanisé à différentes époques, l'arc urbain central, constitué de Douai, de sa conurbation et de l'arc minier, combinant des paysages urbains, des espaces d'activités et des paysages miniers, ponctuellement de grande valeur patrimoniale ;*
- *au sud enfin, la vallée de la Sensée, paysage beaucoup plus « ouvert » et marqué par le relief qui se caractérise par une dimension rurale forte avec la combinaison d'espaces agricoles et de centres-bourgs d'une part, la forte présence de l'eau d'autre part.*

La valeur paysagère du Douaisis va puiser dans chacune de ces quatre entités des éléments plus particulièrement remarquables. Il en est ainsi des paysages du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, qui se combinent à la fois des paysages de « campagne habitée » en Pévèle (bâti résidentiel et perspectives paysagères ouvertes vers la campagne), et des paysages de la Scarpe (plaine humide et boisée, s'accompagnant d'un patrimoine bâti religieux ou d'ori-

⁷⁴ Le programme ZNIEFF, créé en 1992, vise à disposer d'un outil de couverture nationale, élaboré scientifiquement, permettant de disposer d'une connaissance la plus exhaustive possible des espaces naturels dont l'intérêt repose sur la richesse et l'équilibre de l'écosystème ou sur la présence d'espèce de plantes ou d'animaux rares ou menacé. L'inscription comme ZNIEFF ne confère aucune protection réglementaire, mais permet toutefois de fournir une information détaillée dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme réglementaire (PLU).

Figure 30 : Les grandes entités paysagères du Douaisis



gine agricole). Parmi ces paysages, certains sont plus particulièrement identifiés dans la Charte de Parc du PNR Scarpe-Escaut⁷⁵ en tant qu'« ensembles paysagers d'intérêt » ou « perspectives visuelles remarquables », en raison de leur intérêt visuel et/ou patrimonial en lien avec les caractéristiques historiques du territoire.

Aux franges du périmètre du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et sur plusieurs dizaines de kilomètres le long de l'arc urbain central, les paysages miniers posent une empreinte paysagère forte sur le territoire, que l'inscription en juin 2012 au patrimoine de l'humanité par l'Unesco comme « paysage culturel évolutif vivant » est venue reconnaître mondialement⁷⁶. Marqueur fort du territoire, de son histoire, de son identité, le patrimoine minier représente à la fois une somme d'éléments paysagers, à la fois bâtis et naturels ou « re-naturés », intégrés au cadre de vie ou plus ponctuels (d'héritage technique notamment, comme les terrils, chevalements, cavaliers, etc.), mais aussi un ensemble paysager intégré à lui seul, constitutif d'une trace tangible et cohérente sur le territoire⁷⁷.

La valeur paysagère du patrimoine minier dans le Douaisis a donné lieu à l'identification plus précise d'« ensembles paysagers miniers remarquables », qui exprime de manière plus nette et perceptible encore l'impact de l'ancienne activité minière sur le paysage⁷⁸. Deux paysages miniers de cette nature ont été identifiés dans le Douaisis : un sur un territoire situé sur les communes de Auby, Douai, Flers-en-Escrebieux, Râches et Roost-Warendin autour des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles ; un second sur le territoire composé de terrils, étangs et cités minières à Rieulay-Pecquencourt, Montigny-en-Ostrevent, Lallaing et Somain. La richesse de ces paysages miniers se combine ponctuellement à des éléments non-miniers, tels que des espaces agricoles ou des zones humides, renforçant la mosaïque paysagère du Douaisis et la valeur de celle-ci.

75 La Charte de Parc du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut a été adoptée en 2010 pour la période 2010-2022, le Département du Nord en étant l'un des co-signataires.

76 En juin 2012, l'UNESCO, organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a inscrit le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial, en tant que « paysage culturel ».

77 A l'occasion de l'inscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial, l'UNESCO a souligné à ce propos que « l'intégrité des éléments matériels [du paysage du bassin minier] peut se lire à trois échelles différentes : celle de l'objet technique ou du bâtiment, celle de la fosse d'exploitation, de la cité ou du territoire local, et celle plus vaste des paysages et horizons rencontrés par le visiteur. ».

78 La Mission Bassin Minier a mené des travaux conduisant à l'identification d'une quinzaine d'« ensembles paysagers miniers remarquables » à l'échelle du bassin minier régional.

► Une imbrication forte des différents espaces, pouvant les fragiliser

Plus que sur d'autres territoires, les différents espaces du Douaisis, urbanisés, naturels ou agricoles, cohabitent dans une imbrication relativement forte. Milieux boisés et espaces humides apparaissent ainsi morcelés par endroit, et à de nombreuses reprises à proximité immédiate des espaces artificialisés, notamment à vocation d'habitat.

Cette proximité forte entre espaces dédiés à l'habitat et milieux naturels s'exprime à la fois aux franges de l'arc urbain central, mais plus généralement dans la plaine de la Scarpe et la vallée de la Sensée. En Pévèle, l'« urbanisation linéaire » le long des axes de communication existants conduit par endroits à fermer les perspectives paysagères. Dans la vallée de la Sensée, la proximité immédiate entre habitats insuffisamment équipés (« habitats légers de loisirs ») et marais et zones humides, inscrits en ZNIEFF de niveaux 1 ou 2, fragilise également ces espaces.

Sur le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, certains espaces forestiers, pouvant par ailleurs être considérés comme « vitrine » perceptible du Parc, sont confrontés à deux phénomènes : la pression urbaine ou périurbaine sur les lisières des massifs forestiers, le bâti s'approchant trop fortement des lisières forestières et le développement de peupleraies le long de certaines lisières, contribuant à la « banalisation » des essences végétales.

Enfin, les espaces constitutifs de la trame verte et bleue sont également présents dans l'arc urbain central et la conurbation de Douai et remplissent une fonction écologique essentielle, soit comme cœurs de nature, soit comme corridors écologiques. L'urbanisation ou les infrastructures de transports peuvent cependant venir les fragiliser, ou à tout le moins en réduire la visibilité. Les travaux menés dans le cadre du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifient ainsi de nombreux « points de conflits » fragilisant les corridors écologiques.

Plus généralement, la consommation foncière destinée à l'habitat est hétérogène sur le territoire du Douaisis. Le développement de l'urbanisation s'accompagne d'un niveau d'artificialisation par habitant très élevé en Pévèle, aux franges nord de l'arc urbain central et dans le sud du Douaisis, même si celle-ci demeure plus concentrée autour des centre-bourgs. Dès lors, notamment en Pévèle, l'extension de l'emprise de l'habitat vient fragiliser d'autant plus fortement les espaces agricoles ou milieux naturels lorsque celle-ci

se manifeste de manière « linéaire » le long des axes de communication : perspectives paysagères réduites sur les espaces agricoles, fragmentation des continuités écologiques.

II . Une prise en compte ambitieuse de l'environnement et du développement durable dans les projets d'aménagement

La richesse écologique et paysagère du Douaisis bénéficie d'une véritable dynamique de protection et de prise en compte sur le territoire, parmi lesquels le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis et la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, révisée en 2010.

A ces deux outils de gouvernance, de coopération technique et d'engagements partagés, s'ajoutent des dispositifs de protection réglementaire et des politiques ou dispositifs d'intervention : Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Trame Verte et Bleue.

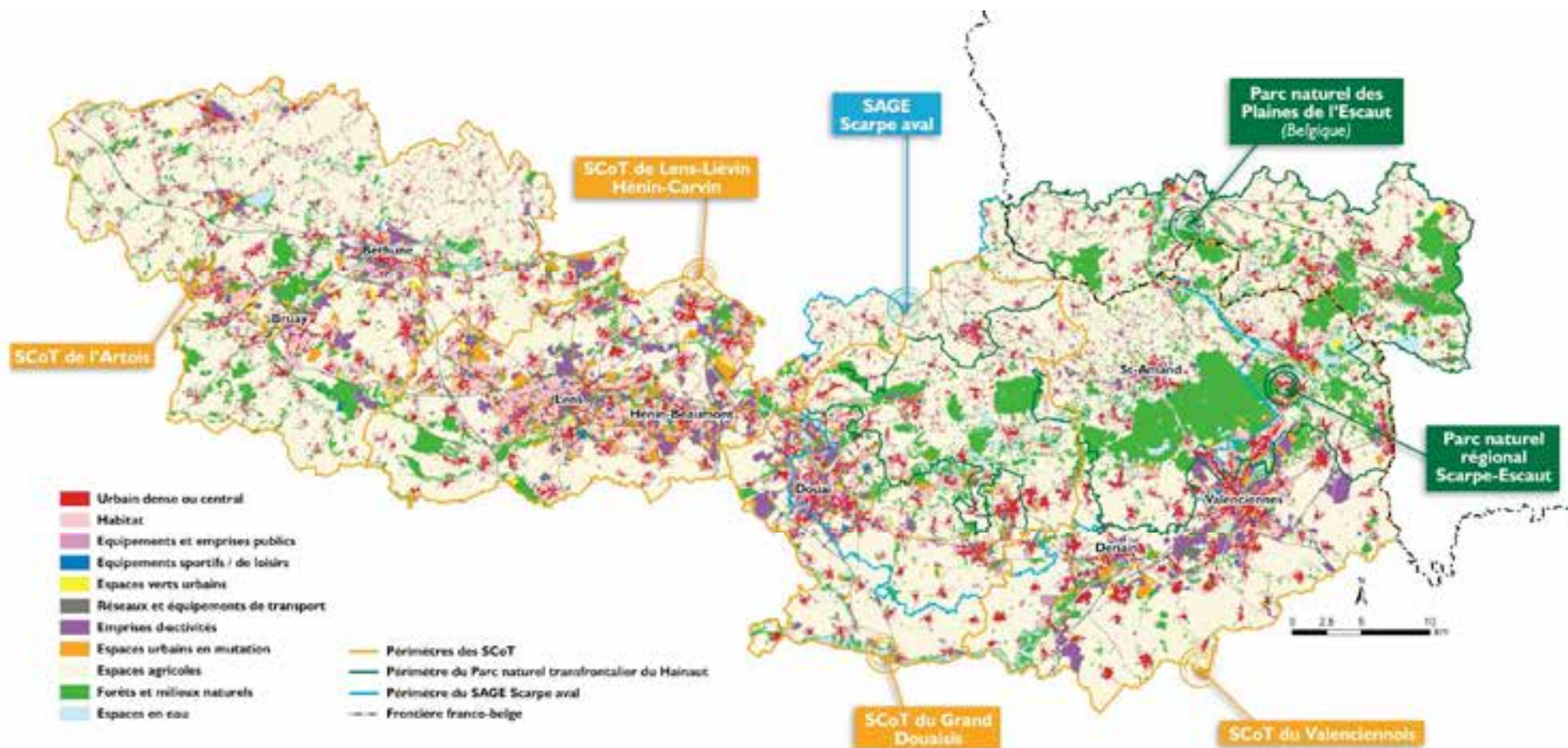
► Des dispositifs de protection environnementale nombreux

Aux côtés des espaces et sites classés en ZNIEFF, la protection de la richesse écologique, notamment boisée ou humide, peut s'appuyer sur plusieurs zones classées « Natura 2000 ». Les sites « Natura 2000 » visent à mieux identifier la rareté et la fragilité de la faune, de la flore et de leurs habitats et à mettre en œuvre un équilibre entre activités humaines et la préservation de ces espèces naturelles.

Ils sont au nombre de quatre sur le territoire, avec trois « zones spéciales de conservation » couvrant près de 1 600 hectares : plaine alluviale de la Scarpe, bois de Flines-lez-Râches et courant des Vanneaux, les pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe à Aubry, Flers-en-Escrebieux et Roost-Warendin, auxquelles s'ajoutent une « zone de protection spéciale » de 3 900 hectares environ (« Vallée de la Scarpe et de l'Escaut »), soit 8% du territoire.

En complément de ces sites d'intérêt communautaire, le Plan de parc qui accompagne la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut traduit plus précisément et spatialement dans le périmètre du PNR les orientations et mesures de la Charte. Le Plan de Parc permet ainsi une planification et un amé-

Figure 31 : L'occupation du sol dans les territoires de l'ancien bassin minier régional



Source : SMESCOTA/SESDRA/SM SCoT Douaisis/SM SCoT LLHC/SIPES/PNR Scarpe-Escaut. Données : Occsol 2009.

nagement du territoire par les signataires de la Charte, en matière de préservation de l'équilibre entre vocations naturelles, agricoles et habitées du territoire et de maintien, développement et valorisation des richesses et des patrimoines. Le Plan de parc contribue donc à fixer des objectifs de maîtrise et de montée en qualité du développement du territoire en termes d'activités, de déplacements, d'urbanisation et d'interactions entre l'eau et l'urbain. Les cœurs de biodiversité et les connexions entre ces derniers, ainsi que les différents patrimoines du territoire, bénéficient ainsi d'une protection réglementaire spécifique et spatialisée.

Les orientations de la trame verte et bleue, la politique des espaces naturels sensibles et de boisement⁷⁹ du Département du Nord, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale contribuent par ailleurs et de manière notable à la préservation physique et à la protection réglementaires des principales richesses paysagères et écologiques du Douaisis.

► Un territoire particulièrement dense en sites et espaces naturels sensibles

L'élaboration et la mise en œuvre par le Département du Nord d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels sensibles contribue très fortement dans le Douaisis à la dynamique environnementale à l'œuvre sur le territoire.

Dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, le Département est propriétaire (500 hectares), gère (80 hectares) ou s'est engagé dans la préemption de 26 sites ou secteur (auxquels s'ajoutent quatre voies-vertes départementales). Les principaux espaces, en superficie, sont pour la plupart des terrils : terril des Argales à Rieulay et Pecquencourt (100 hectares), terril de Germignies-nord (99 hectares) à Flines-lez-Râches et Marchiennes, terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles (plus de 80 hectares) à Roost-Warendin et Râches et terril Sainte-Marie (59 hectares) à Auberchicourt.

Les bois de Barrois et de Bouvignies sont les principaux espaces naturels boisés propriétés ou gérés par le Département dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles.

79 Par la plantation et la restauration d'arbres têtards notamment (un arbre têtard est un arbre dont la forme caractéristique, en « grosse tête », résulte d'un mode d'exploitation spécifique, par étêtages réguliers. C'est une composante familière du paysage bocager).

Le Département du Nord participe ainsi activement à la préservation de la valeur écologique des éléments de biodiversité végétale qui se sont développés sur les terrils, héritage technique de l'ancienne activité minière, et par extension à la mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine de l'ancien bassin minier inscrit à l'Unesco, puisque certains de ces terrils figurent sur la liste des biens inscrits au patrimoine de l'humanité.

Les espaces naturels sensibles sont donc particulièrement nombreux, et épousent également les cœurs de biodiversité et connexions écologiques de la trame verte et bleue, pour la plupart d'entre eux situés sur le territoire du PNR Scarpe-Escaut ou dans la vallée de la Sensée, secteur de marais et d'espaces naturels humides dans lequel le Département a instauré de nombreux espaces en zone de préemption⁸⁰.

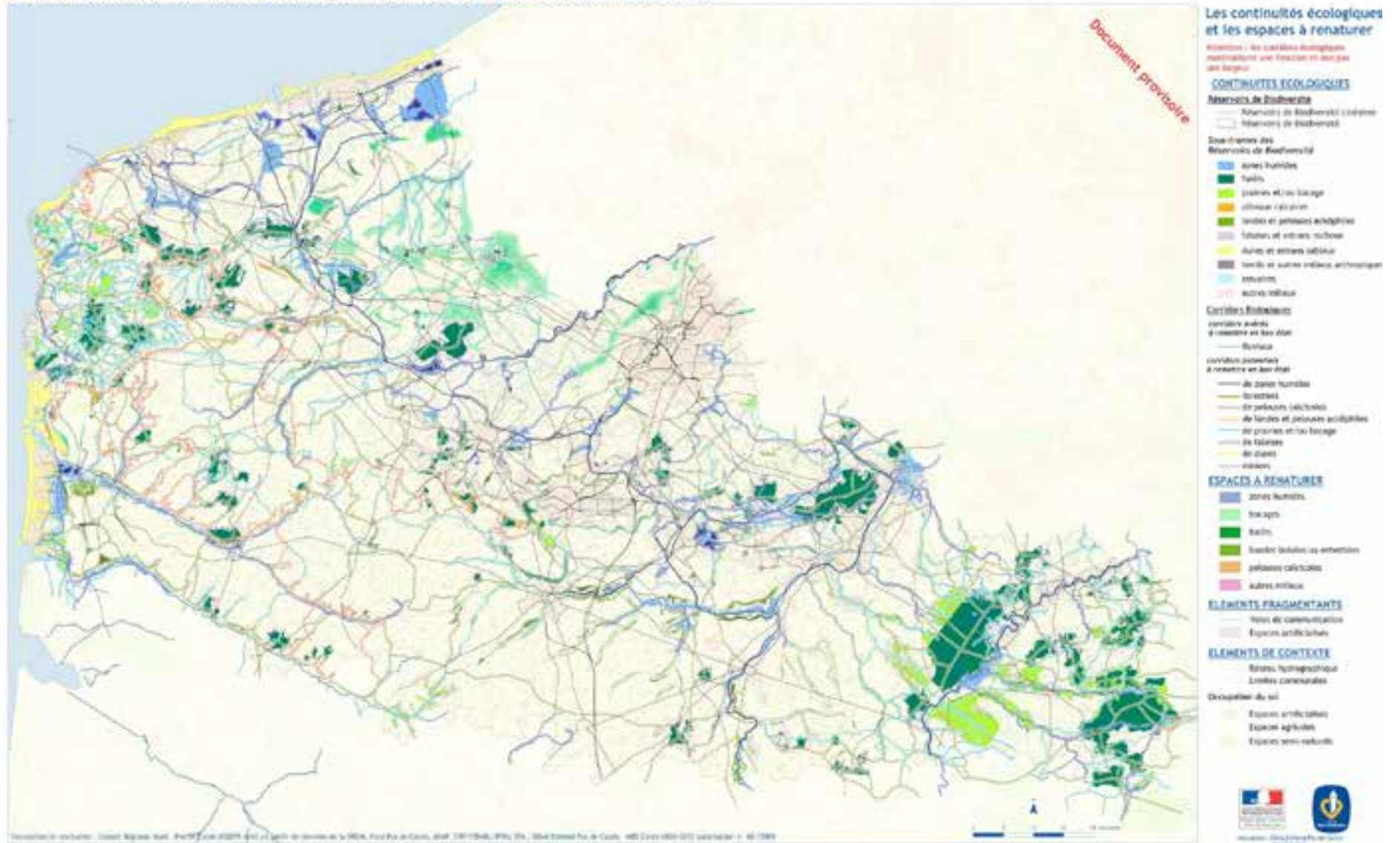
Parmi ces 26 sites ou secteurs « espaces naturels sensibles », douze sont aménagés pour être ouverts au public, auxquels s'ajoutent quatre voies vertes, dont une traversant le territoire de Scarpe-Escaut (voie verte de la Plaine de la Scarpe) et une deuxième l'arc minier du Douaisis et du Valenciennois (voie verte du cavalier d'Azincourt). Le Douaisis est dès lors particulièrement dense en espaces naturels sensibles au regard de la superficie du territoire, que ceux-ci soient ou non ouverts au public, conférant ainsi un rôle essentiel à cette politique et à cet outil du Département dans la protection de la richesse écologique.

Dans la continuité de la forte imbrication entre espaces naturels et espaces urbanisés, de nombreux espaces naturels sensibles sont à proximité du tissu urbain. Si cette proximité permet un accès plus aisé à des espaces de nature pour les habitants, celle-ci rend plus complexe la gestion des sites : une forte demande de pratique de loisirs de plein air s'y exprime, certains d'entre eux (motorisés) aboutissant à des « conflits d'usage » qui portent atteinte à la sécurité des visiteurs, gardes environnementaux et à la valeur écologique des habitats naturels.

80 Le Département peut se rendre acquéreur d'un site par voie amiable ou par voie de préemption. Dans ce deuxième cas, sur des zones spécifiquement limitées et ayant fait l'objet d'une double délibération du conseil municipal de la commune concernée et du conseil général, le Département pourra, lors de la vente de ces sites, se substituer de plein droit à l'acquéreur, et en devenir dès lors propriétaire.

Figure 32 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue du Nord - Pas-de-Calais

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



► Une mise en œuvre interpartenariale et dynamique des orientations de la trame verte et bleue

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) adopté en 2006, et en cours de réactualisation, un schéma régional d'orientations de la trame verte et bleue a été défini à travers une directive régionale d'aménagement. Ce schéma régional de la trame verte et bleue a permis d'identifier sur le territoire régional et dans le Douaisis trois catégories d'espaces : des cœurs de nature, des corridors biologiques assurant une fonction de liaison entre cœurs de nature, et des espaces à renaturer, afin de restaurer la biodiversité.

Malgré le caractère non contraignant de ces orientations de la trame verte et bleue régionale, les acteurs du territoire s'impliquent tout particulièrement dans la déclinaison opérationnelle de cette trame, en poursuivant des objectifs écologiques pour mieux restaurer et protéger la biodiversité sur leur territoire et des objectifs d'accès à la nature pour les habitants.

La Communauté d'agglomération du Douaisis a ainsi élaboré un schéma de la trame verte et bleue en 2007 en se positionnant à la fois comme porteur des projets relevant d'un intérêt communautaire et de coordonnateur de l'ensemble des projets. Ce schéma identifie ainsi 35 pôles de nature, d'intérêt régional, intercommunal ou plus local, et 310 kilomètres de liaisons écologiques, terrestres ou aquatiques. Accompagné d'un inventaire de la faune et de la flore, il constitue également un outil de recommandations réglementaires, foncières et de gestion et animation des sites.

La Communauté de communes Cœur d'Ostrevent met également en œuvre une trame verte territoriale, très fortement articulée autour de réseaux boisés et humides, notamment dans la plaine de la Scarpe et du réseau anthropique constitué de sites liés aux activités industrielles et minières : terrils, étangs d'affaissement et cavaliers.

En appui des communes et intercommunalités, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut participe de cette traduction opérationnelle de la trame verte et bleue par sa mission de mise en œuvre de la Charte de Parc et d'accompagnement de ses signataires, et ainsi décliner notamment les objectifs relatifs à la restauration et à la préservation des cœurs de biodiversité et des connexions identifiées. La Mission Bassin Minier y contribue quant à elle par l'assistance technique qu'elle délivre aux établissements publics de coopération intercommunale qui s'engagent dans la déclinaison écologique et récréative de la trame verte à leur échelle. Elle participe plus largement à

l'élaboration d'une stratégie d'aménagement de la trame verte à l'échelle de l'ancien bassin minier en animant des démarches de coordination et de partenariats entre différentes intercommunalités. Par ailleurs, la Mission Bassin Minier et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ont contractualisé leur partenariat autour de la trame verte et bleue par la signature d'une convention en 2009.

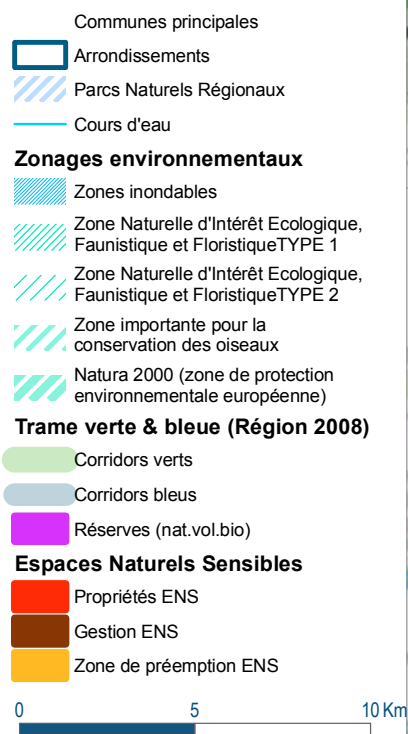
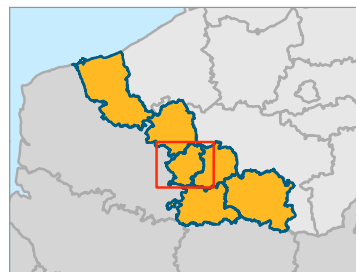
Suite à l'évolution récente du cadre législatif⁸¹, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est en cours d'élaboration afin de définir sur le territoire régional et à une échelle territoriale plus fine les continuités écologiques constitutives de la trame verte et bleue. Elles seront composées de « réservoirs de biodiversité », espaces concentrant le patrimoine naturel sauvage et des « corridors écologiques » qui permettent des connexions entre les différents réservoirs.

À la différence du précédent schéma régional d'orientations de la trame verte et bleue, les collectivités, groupements de collectivités et l'Etat devront prendre en compte les orientations du SRCE dans leurs documents de planification, projets ou infrastructures. Selon des modalités qu'il leur appartiendra de préciser, les acteurs concernés auront ainsi l'obligation de mettre en œuvre les fonctionnalités écologiques des corridors. Enfin, une partie du Schéma régional de cohérence écologique visera à susciter des actions volontaires de restauration de fonctionnalités écologiques et de la biodiversité ordinaire.

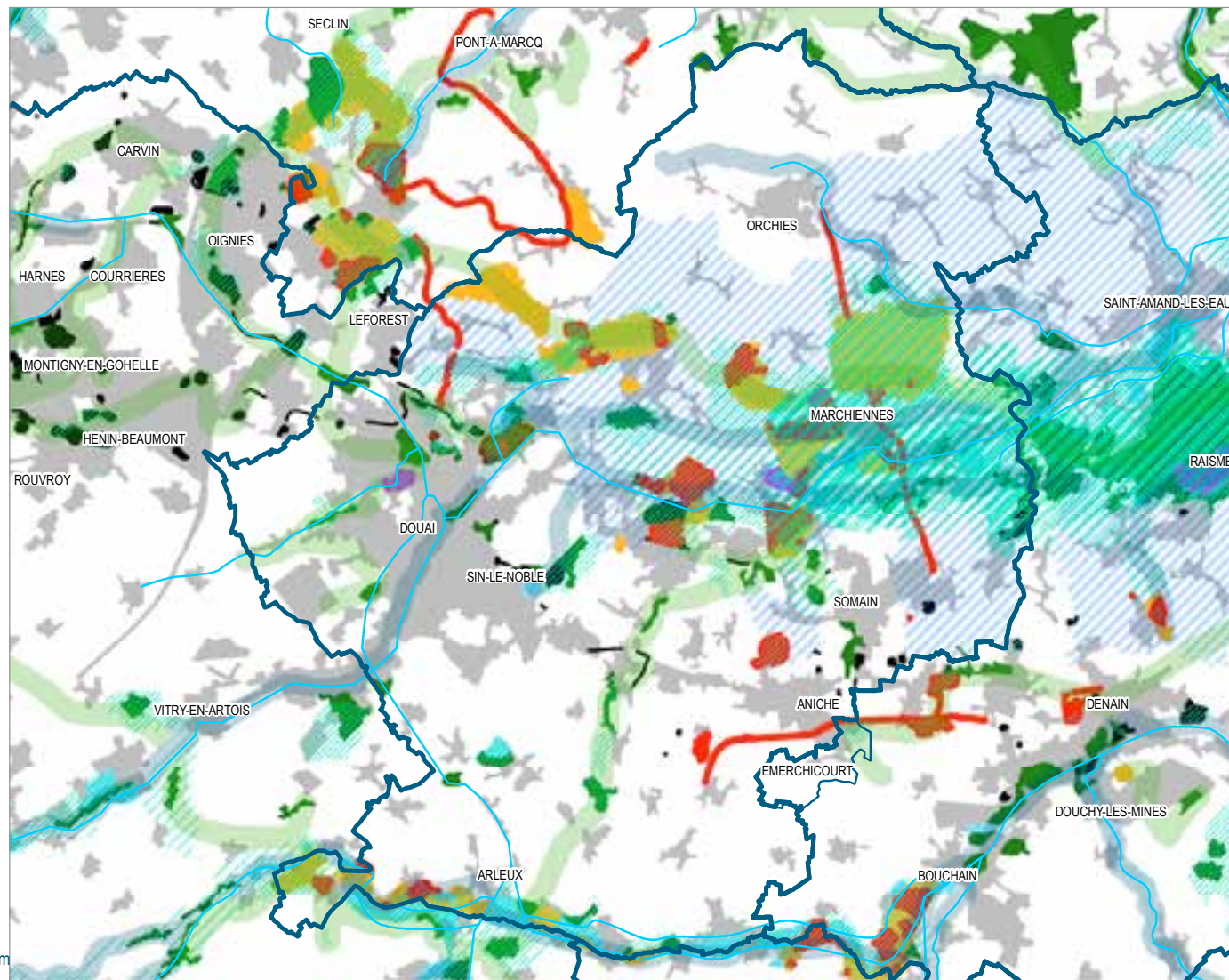
⁸¹ Loi de programmation du 3 août 2009, dite « loi Grenelle 1 », et loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 ».

Figure 33 : Zonages environnementaux – Espaces Naturels Sensibles du Nord

DOUAI



Zonages environnementaux - Espaces Naturels Sensibles du Nord



SOURCES : Département du Nord / PPIGE / IGN / SIGALE / DREAL / Cadastre DGI - TRAITEMENT : CG69 / Direction de l'Environnement / PFY - SUIVI : M Cooren / DATE : 12/07/2012

► Des objectifs partagés pour « maîtriser » et « réinventer » l'urbanisation

Depuis 2007 et l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis, le territoire s'est engagé dans plusieurs orientations contribuant à mettre l'environnement au cœur du projet de développement et d'aménagement du territoire. La promotion d'un urbanisme durable et renouvelé dans l'arc central urbanisé, la maîtrise de l'urbanisation pour accompagner les évolutions démographiques et les besoins en habitat, la protection d'espaces naturels et paysagers ont conduit à définir trois types d'espaces au SCoT : des espaces « à inventer », des espaces « à maîtriser », des espaces « à préserver ».

L'inscription de ces trois types d'espaces a donné lieu à des orientations partagées par le territoire. Dans l'arc urbain central, le territoire s'est donné des objectifs de centralité renforcée, d'autant plus dans certains secteurs jugés stratégiques⁸², et d'optimisation des transports et infrastructures, notamment par une valorisation du foncier disponible. Au nord et au sud du territoire, le territoire partage des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain au bénéfice des espaces agricoles et naturels, tout en répondant aux besoins en matière d'habitat et d'activités. Enfin, au regard de la richesse écologique du territoire, le Douaisis partage des objectifs en matière de maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols en vue de préserver et mettre en scène la qualité des paysages et la valeur de la trame naturelle et de la ressource en eau.

Depuis l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale, le Douaisis partage et porte des objectifs de développement renouvelé en milieu urbain, d'équilibre entre développement et espaces agricoles et naturels et de préservation d'une trame naturelle et paysagère. Depuis 2007, le territoire s'est donc engagé dans la préservation de corridors écologiques, d'espaces particuliers au regard de leur intérêt faunistique et floristique, de zones humides, ainsi que dans la définition d'une continuité naturelle du nord au sud du Douaisis. Ces orientations inscrites au Schéma de Cohérence Territoriale ont donc permis au territoire de s'engager dans le renforcement de la protection de l'environnement, en complétant ou renforçant des dispositifs d'inventaire ou réglementaire existants.

82 Dans l'arc urbain central, sont inscrits au SCoT comme « secteurs stratégiques » le bipôle Somain-Aniche, Douai-est et Montigny-en-Ostrevent-Pecquencourt. Au nord et sud du territoire, ces deux secteurs stratégiques sont complétés par ceux d'Orchies et d'Arleux.

L'adoption de ce document stratégique a permis par ailleurs d'engager le territoire dans une consommation foncière et une artificialisation des sols maîtrisées, d'une part par l'instauration sur chaque commune d'objectifs de densité moyenne pour les opérations nouvelles d'habitat, et d'autre part par l'inscription de « coupures d'urbanisation » et de continuités pour la circulation de la biodiversité.

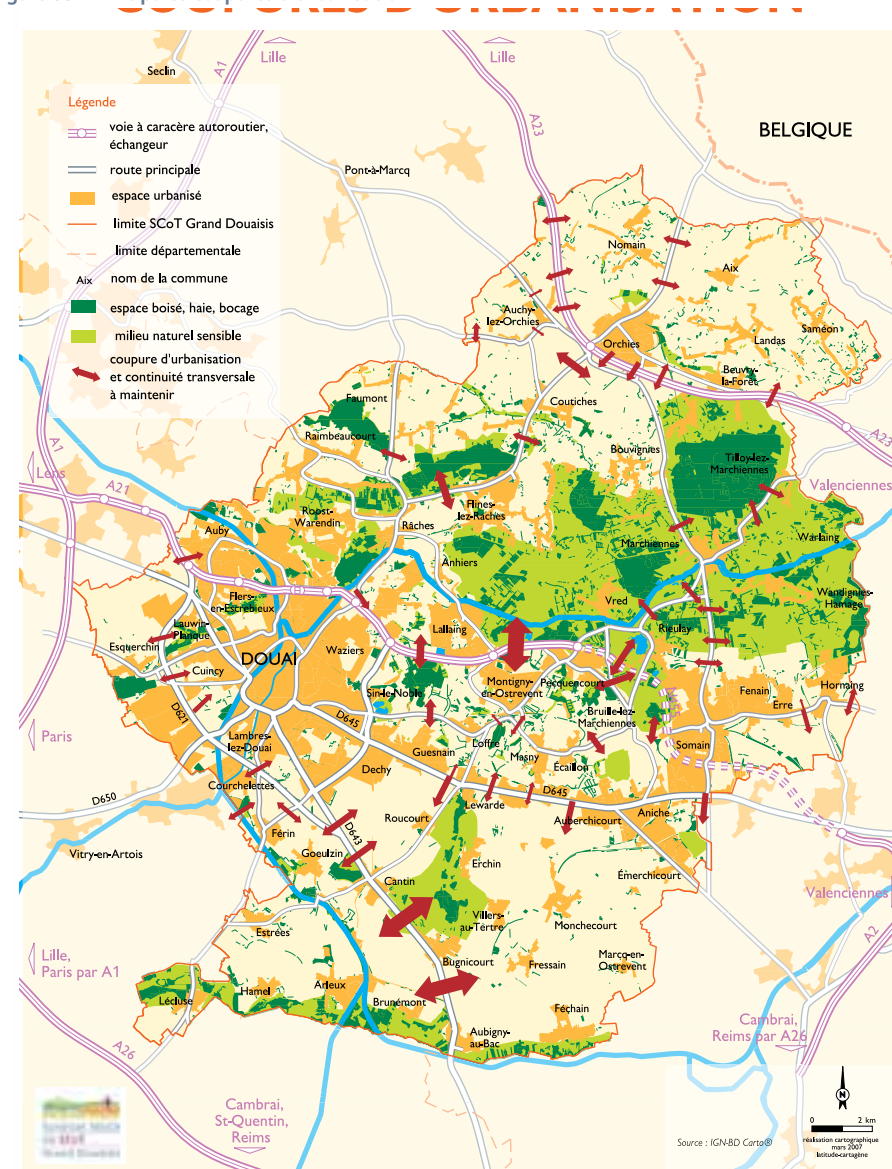
Cinq ans après son approbation, le Douaisis s'engage actuellement dans le bilan à « mi-parcours » de son Schéma de Cohérence Territoriale. D'ores et déjà, il est à noter que douze communes disposent aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et compatible avec les orientations du SCoT. Si 26 autres communes sont par ailleurs engagées dans une procédure d'élaboration d'un nouveau PLU, la dynamique de révision demeure encore incomplète, notamment dans certaines communes de la Pévèle et de l'Arleusis où les documents communaux d'urbanisme réglementaire, anciens, ne garantissent pas une inscription optimale de l'environnement dans leur projet de développement et d'aménagement. Les objectifs ambitieux et partagés que s'est donné le territoire restent dès lors à conforter par l'adaptation nécessaire des documents d'urbanisme.

Figure 34 : La trame naturelle et paysagère



ORIENTATION CARTOGRAPHIQUE 1 : LA TRAME NATURELLE ET PAYSAGÈRE DU GRAND DOUAISIS

Figure 35 : Principales coupures d'urbanisation



ORIENTATION CARTOGRAPHIQUE 2 : PRINCIPALES COUPURES D'URBANISATION

III . L'eau : une composante paysagère majeure et une ressource à la fois abondante, menacée et valorisée

► Un réseau hydrographique dense aménagé par l'homme

L'eau est dans le Douaisis un élément marquant du paysage, que ce soit par son réseau hydrographique qui le structure du nord au sud ou d'ouest en est, ou par ses zones humides, présentes à la fois au nord et au sud du territoire. Au-delà d'être un élément marquant le territoire par sa richesse écologique et sa valeur paysagère, l'eau est également une ressource dont l'origine et la destination échappent aux contours géographiques stricts du Douaisis : avec le Valenciennois au nord-est, le Cambrésis au sud et plus généralement à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

Bien que ne représentant qu'un peu plus de 2,5 % de la superficie du territoire, soit 1 291 hectares⁸³, les espaces en eau occupent une place majeure dans le Douaisis, qui est ainsi avec le Valenciennois le territoire du Nord le plus riche en zones et espaces humides.

Le Douaisis s'inscrit dans un bassin versant principal, celui de la Scarpe. Il est également concerné par celui de l'Escaut au sud et celui de la Deûle au nord. Trois grands axes hydrographiques naturels structurent le territoire : la Sensée au sud du territoire, marquant la limite administrative avec le Cambrésis ; la Scarpe-aval, d'ouest en est en provenance d'Arras et la Deûle au nord. Ces trois grands axes sont complétés par une présence relativement dense de cours d'eau qui maillent le territoire, renforçant la place de l'eau dans les paysages du Douaisis. Il est ainsi possible de citer le courant de Coutiches, le courant de l'Hôpital, le Râches, le Décours, l'Escrebieux, la petite Sensée, la Traitoire et le ruisseau des Glennes.

Ces cours d'eau ont été fortement anthropisés pour faciliter la navigation et permettre un débouché à la mer, pour répondre au besoin en eau des villes à des fins militaires et pour le développement de l'agriculture. Ainsi, les canaux de la Sensée et de la Deûle ont permis de connecter l'Escaut à la Sensée d'une part, et la Scarpe à la Deûle d'autre part, ces deux canaux étant connectés entre eux. La plaine de la Scarpe, quant à elle, a été asséchée à des fins agricoles notamment par la création de cours d'eau tels la Traitoire et le Décours.

⁸³ Données : occupation du sol en 2009. Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis : les espaces en eau représentent 2,67 % de l'occupation des sols du territoire.

Avec ces trois grands axes, les cours d'eau et marais sont ainsi des maillons essentiels de la trame bleue dans le Douaisis, en ce qu'ils structurent le territoire par leur rôle au titre des continuités écologiques humides. Sur le territoire, se distinguent plus particulièrement des zones humides à préserver, que l'on peut définir comme des espaces, exploités ou non et essentiellement caractérisés par la présence d'eau ou d'humidité, temporaire ou permanente, et porteur d'un écosystème diversifié. Celles porteuses d'un enjeu prioritaire⁸⁴ apparaissent aux franges de la Scarpe, plus ponctuellement à proximité du canal de la Sensée et le long de la Sensée dans le sud du Douaisis.

► L'eau : une ressource abondante mais fortement prélevée

Dans le Douaisis, l'eau constitue par ailleurs une ressource essentielle, dont l'usage dépasse largement le cadre géographique du territoire. Cette ressource est liée à une caractéristique hydrogéologique toute particulière : la nappe de la craie (nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée). Cette nappe de craie est « libre » au sud puis devient « plus captive » vers le nord du territoire. La nappe dite « captive » apparaît comme mieux protégée contre les pollutions, en raison d'une plus grande imperméabilité avec la surface.

La nappe de la craie située dans le Douaisis est donc propice à une exploitation, la majorité de l'eau souterraine exploitée dans le bassin Artois-Picardie provenant de la nappe de craie. Le secteur du Douaisis concerné par la nappe de craie captive, à savoir l'arc central du territoire, est particulièrement dense en captages en eau potable : c'est ainsi le cas des communes de Flers-en-Escrebieux, Pecquencourt, Rieulay, Dechy, Masny, Ecaillon Warlaing, Wandignies-Hamage.

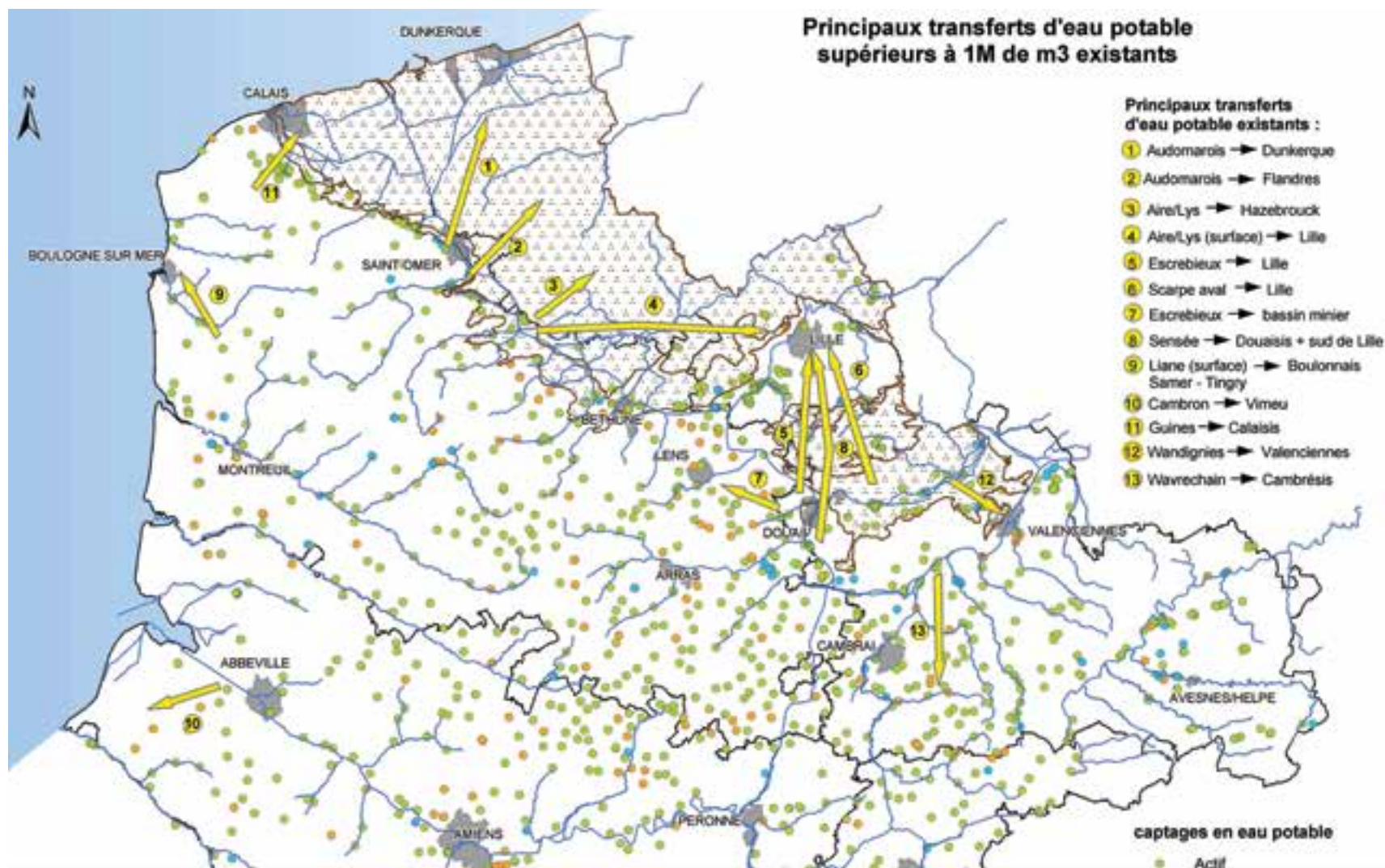
Dans la vallée de la Sensée, où la nappe de craie ne bénéficie pas du même niveau d'imperméabilité, la ressource en eau souterraine y est beaucoup plus vulnérable. Quelques captages existent, notamment à Arleux, Estrées et Férain.

Cette nappe captive de la craie confère au Douaisis une ressource abondante en eau, consommée très majoritairement par les territoires voisins. 62 % des prélèvements sont ainsi exportés vers la métropole lilloise et le Valenciennois⁸⁵, et cinq des treize principaux transferts d'eau potable du bassin Artois-Picardie

⁸⁴ Dans le document d'orientations générales du SCoT du Grand Douaisis, une orientation cartographique présente les zones humides du territoire à préserver, qu'elles soient considérées « à enjeu » ou « à enjeu prioritaire ».

⁸⁵ Source : ex-Direction régionale de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, « Profil environnemental », 2008. La nappe de la craie fournit par exemple près de 70% l'approvisionnement en eau du territoire de l'arrondissement de Lille (source : SCoT de Lille Métropole).

Figure 36 : Principaux transferts d'eau potable supérieurs à 1M de m3 existants



proviennent du territoire du Douaisis⁸⁶, ce qui confirme cette particularité du prélèvement d'eau à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

Si elle est fortement prélevée, l'eau est également menacée dans sa qualité. La nappe de craie dite « libre » étant plus sensible à la pollution, la ressource est donc plus vulnérable dans le sud du Douaisis. Si l'état quantitatif de la ressource en eau souterraine est qualifié de « bon » sur la quasi-totalité du Douaisis, l'état chimique de la masse d'eau souterraine est qualifié de mauvais au sud du territoire, affectant ainsi son état global, lui aussi considéré comme mauvais⁸⁷.

Les eaux superficielles du Douaisis sont caractérisées quant à elles par l'artificialisation des grands cours d'eau du territoire et par leur navigabilité. La qualité de l'eau est différente selon les cours d'eau⁸⁸. La Scarpe-amont est de qualité moyenne, tandis que la Scarpe-aval et ses affluents connaissent un état écologique qualifié de mauvais, car ils véhiculent des pollutions générées par les anciennes activités industrielles, une présence importante de métaux et métalloïdes et une population dense dans l'arc urbain central. La Sensée connaît un état écologique qualifié par l'Agence de l'eau de médiocre, celle-ci étant notamment confrontée à des pressions d'origine domestique, liée à l'insuffisance de la collecte des eaux usées à ses abords immédiats et au débit inexistant après Arleux.

► Des dynamiques nombreuses et/ou exemplaires visant à conforter la qualité de l'eau, de sa gestion et des zones humides

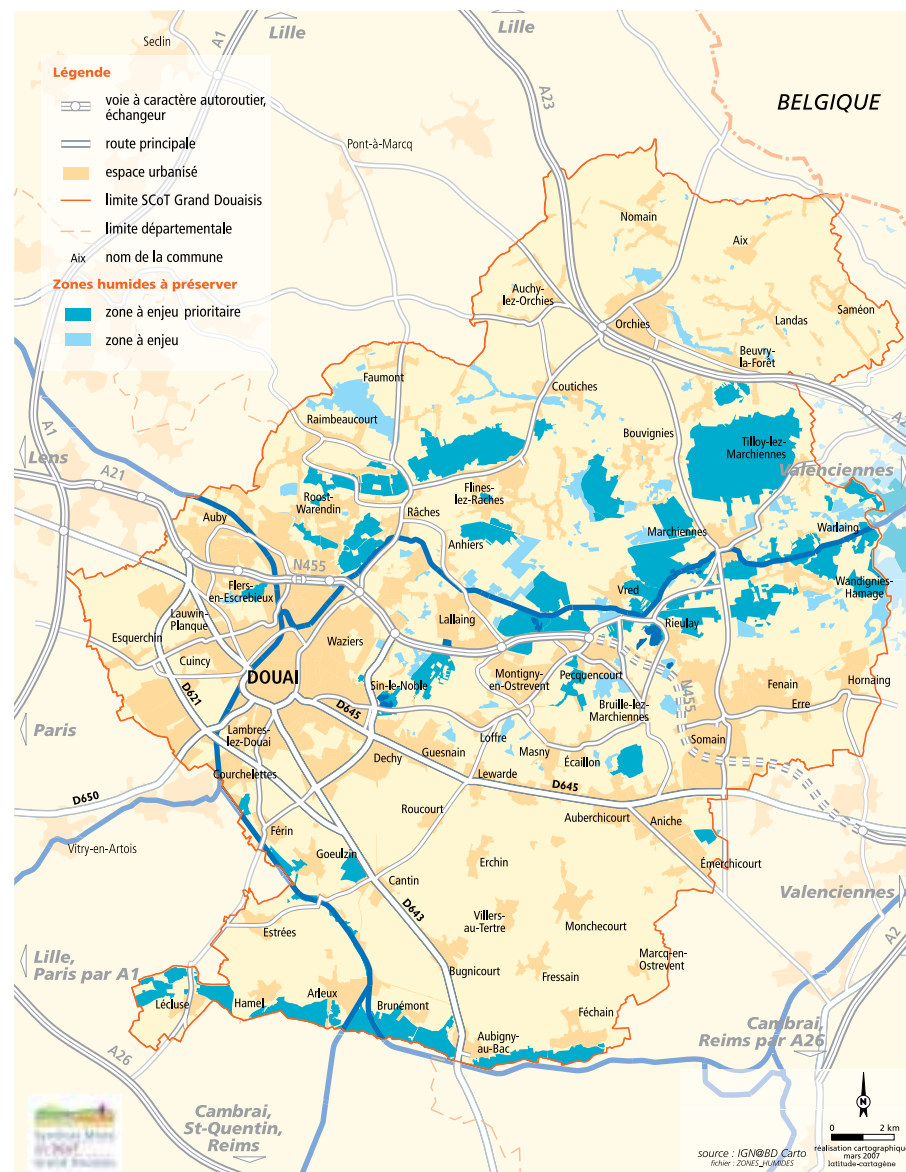
Face à l'enjeu de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, différentes dynamiques, réglementaires et opérationnelles, viennent conforter le besoin de préservation qualitative et quantitative de la ressource.

86 Source : Agence de l'eau Artois-Picardie, « L'eau souterraine dans le bassin Artois-Picardie », 2008. Ces cinq transferts d'eau potable, supérieurs à un million de mètres cube, sont de l'Escrebieux vers Lille, de la Scarpe aval vers Lille, de l'Escrebieux vers l'Arrageois et l'Artois, de la Sensée vers la Pèvelé et le sud de la métropole lilloise et de Wandignies vers Valenciennes.

87 Source : Agence de l'eau Artois-Picardie. Etat qualitatif et quantitatif des eaux souterraines : annexe au SDAGE Artois-Picardie. L'état global recouvre à la fois l'état quantitatif et l'état chimique des masses d'eau souterraine.

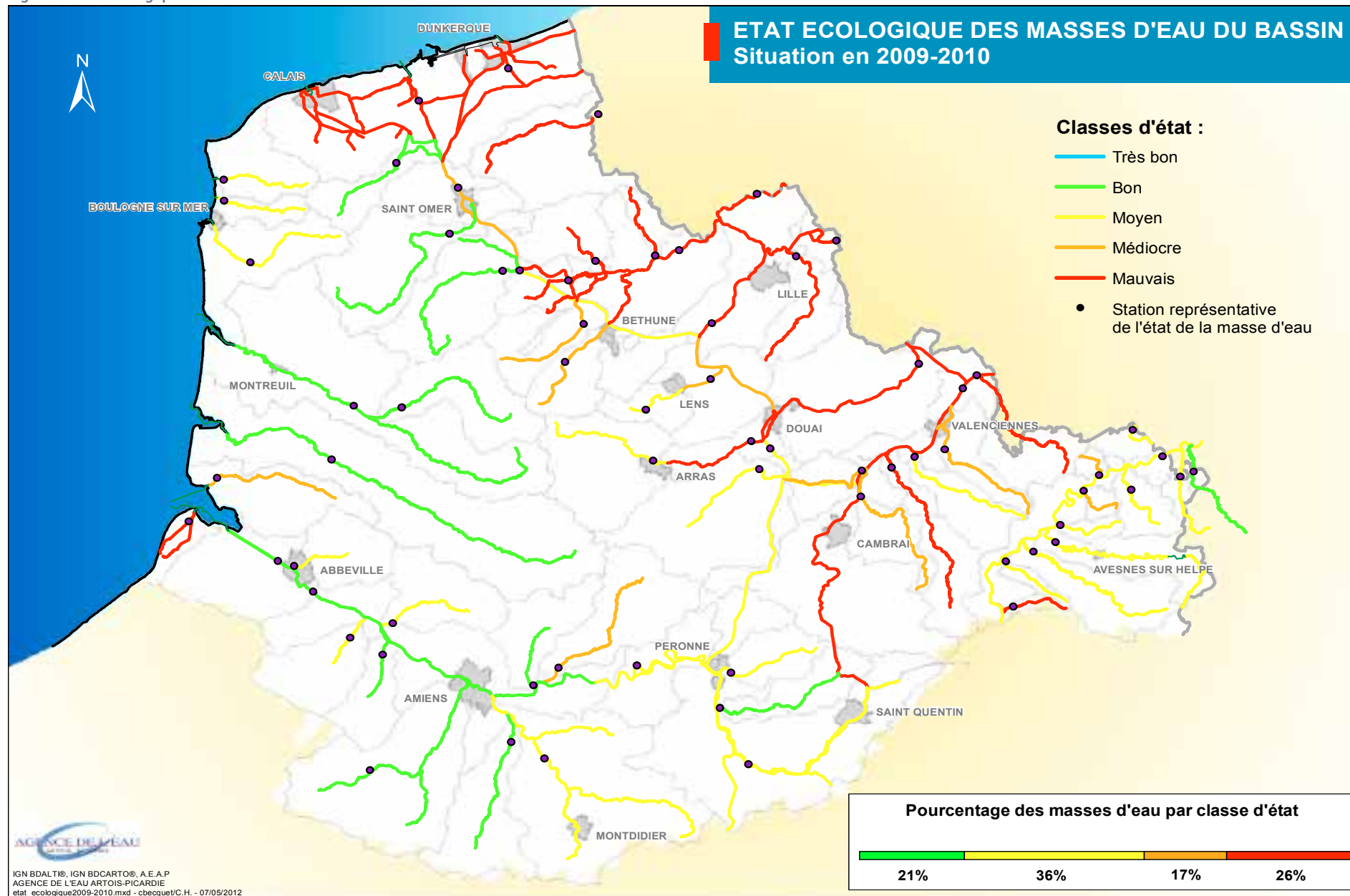
88 Source : Agence de l'eau Artois-Picardie. Etat écologique des masses d'eau du bassin en 2009-2010.

Figure 37 : Les zones humides du territoire



ORIENTATION CARTOGRAPHIQUE 8 : LES ZONES HUMIDES

Figure 38 : Etat écologique des masses d'eau du bassin – Situation en 2009-2010



Le Douaisis est concerné par quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), documents de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent⁸⁹ : le SAGE Scarpe-amont, dont le périmètre a été arrêté en 2010 et qui est en cours d'élaboration, portée par la Communauté Urbaine d'Arras ; le SAGE Scarpe-aval, actuellement mis en œuvre après avoir été approuvé en 2009, porté par le syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut ; le SAGE de la Sensée, en cours d'élaboration, dont le périmètre a été arrêté en 2004 et l'étude hydraulique globale achevée en 2011 pour une approbation prévue en 2015 sous le pilotage de l'Institution inter-départementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée ; et, plus marginalement pour le territoire, le SAGE Marque-Deûle au nord-ouest du Douaisis, actuellement au stade de l'élaboration qui est portée par Lille Métropole Communauté Urbaine.

À l'échelle du bassin Artois-Picardie, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été adopté en 2009 pour les années 2010 à 2015 incluses, révisant celui adopté en 1996 et intégrant les dispositions de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000.

S'ils doivent être compatibles avec le SDAGE, les SAGE ont la particularité de s'imposer aux documents d'urbanisme, SCoT et plans locaux d'urbanisme. Ils sont élaborés par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui regroupe les différents acteurs concernés sur le territoire.

Deux ORQUE⁹⁰ sont par ailleurs mises en œuvre sur le territoire, l'une d'entre elles à travers un Projet d'intérêt général⁹¹. Ces opérations visent à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages pour contribuer à atteindre le bon état des masses d'eau. Initiées par l'Agence de l'eau, elles reposent sur la participation des collectivités, industriels, agriculteurs, acteurs de l'assainissement et de la distribution d'eau. Les deux opérations menées dans le Douaisis sont l'ORQUE de Scarpe-aval et le PIG de l'Escrebieux, signé en 1992, visant à protéger les champs captant de Flers-en-Escrebieux, auquel participe le SIADO (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Douai).

89 S'ils doivent être compatibles avec le SDAGE, les SAGE ont la particularité de s'imposer aux documents d'urbanisme, SCoT et plans locaux d'urbanisme. Ils sont élaborés par une Commission locale de l'eau (CLE) qui regroupe les différents acteurs concernés sur le territoire.

90 Opération de reconquête de la qualité de l'eau.

91 Un PIG (Projet d'intérêt général) est qualifié comme tel par l'Etat et peut concerner tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique. La qualification par le préfet d'un projet ayant un caractère d'utilité publique en PIG induit une obligation d'adaptation des documents d'urbanisme nécessaire à sa mise en œuvre.

De nombreux acteurs participent à la gestion de l'eau et à la restauration des milieux aquatiques. La CAD œuvre contre les inondations en favorisant l'infiltration des eaux pluviales et par divers aménagements et a mis en place des plans de gestion sur les cours d'eau. Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut joue un rôle important dans la gestion des affluents de la Scarpe. Il met également en place des aménagements de lutte contre les inondations et s'engage progressivement dans des opérations de renaturation de cours d'eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

La qualité de la gestion de l'eau dans le Douaisis est renforcée par le rôle joué par un acteur particulier au territoire, l'ADOPTA⁹². Cet acteur associatif, partenaire de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, rassemble maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés. L'ADOPTA contribue à la promotion technique de modalités alternatives concourant à une gestion plus durable et intégrée des eaux pluviales (tranchées drainantes, noues, chaussées-réservoir, puits d'infiltration, etc.).

Sur le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le réseau écologique aquatique et humide de la Scarpe-aval et sa plaine alluviale doivent affronter plusieurs types de pressions. Parmi les menaces pesant sur les différents éléments de ce réseau (cours d'eau, mares, prairies humides, tourbières et forêts alluviales), apparaissent celles liées à l'implantation de peupleraies, à la présence d'espèces animales ou végétales invasives, au drainage et à la périurbanisation.

L'action d'animation des acteurs menée par le PNR a permis des avancées au cours des dernières années : amélioration de la valeur biologique de plusieurs zones humides, de la qualité des cours d'eau, meilleure connaissance de l'état de la nappe d'eau, etc.

Dans le cadre du Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles⁹³, le Département du Nord a inscrit les zones humides de la Sensée, de la plaine de la Scarpe, des bois de Bouvignies et de Flines comme espaces à enjeux majeurs avec l'instauration de zones de préemption sur ces secteurs. Enfin, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique projette d'inscrire plusieurs secteurs du Douaisis comme réservoirs de biodiversité au titre de la sous-trame « zones humides » et de la sous-trame « cours d'eau »⁹⁴ : la plaine de la Scarpe, la zone

92 Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales.

93 Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles 2011-2021

94 Sur le SRCE, voir Supra.

humide de Dechy, le canal de la Sensée et la vallée de la Sensée, qui constituent des réservoirs de biodiversité linéaires, auxquels s'ajoutent d'autres réservoirs de biodiversité, cette fois-ci étroitement liés aux marais et courants d'eau secondaires.

Le territoire est en réflexion sur une nouvelle gouvernance des cours d'eau avec la possibilité de rétrocession du canal de la Scarpe aux collectivités et aux EPCI. Ainsi, les collectivités souhaitent se réapproprier les cours d'eau d'un point de vue paysager et touristique tout en garantissant leur bonne fonctionnalité hydraulique et écologique.

IV . Des risques essentiellement liés aux activités industrielles

L'eau, très présente dans le Douaisis, s'appréhende également en termes de risques, en raison notamment des « séquelles » liées à l'exploitation charbonnière. À ces risques d'origine industrielle, et notamment minières, s'ajoutent le risque technologique, potentiellement élevé sur le territoire du Douaisis.

► Une présence forte de sites à « risque technologique »

Le Douaisis compte un grand nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui font l'objet d'une réglementation spécifique, en raison du risque potentiel pour l'environnement naturel et humain. Parmi ces établissements, six sont classés en catégorie « SEVESO⁹⁵ – seuil haut⁹⁶ », et trois autres en seuil bas⁹⁷. Les six équipements industriels classés en seuil haut sont concernés par la mise en place de PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), cinq d'entre eux ont fait l'objet d'une approbation entre 2009 et 2012.

⁹⁵ En 1996, la directive dite « SEVESO 2 » a remplacé la première directive relative aux risques d'accidents industriels majeurs, dite « SEVESO ». Elle vise les établissements où sont présentes des substances dangereuses, implique la mise en place de dispositions de nature organisationnelle par les exploitants et renforce les exigences d'inspection des autorités compétentes. La dangerosité relative de l'établissement conduit à une distinction en « seuil haut » ou « seuil bas ».

⁹⁶ Minakem à Beuvry-la-Forêt (fabrication de molécules organiques), Nitro Bickford à Flines-lez-Râches (stockage d'explosifs civils), SOGIF Air liquide à Waziers (fabrication d'hydrogène liquide) et à Douai (conditionnement d'hydrogène gazeux), Nyrstar à Auby (raffinage de zinc) et Totalgaz à Arleux (dépôt gaz combustibles liquéfiés).

⁹⁷ Entrepôts MGF Evolutions à Orchies et Kent International à Flers-en-Escrebieux, ainsi que la société SIPC à Courchelettes.

Au-delà des sites classés « SEVESO », d'autres ICPE présentent des risques spécifiques, tels que les silos, dépôts d'engrais, installation utilisant l'ammoniac comme fluide : les silos de stockage de céréales UCARNF⁹⁸ à Arleux et Nestlé à Cuincy.

Ces risques liés aux équipements sont complétés par ceux liés à la présence de nombreuses canalisations de transport de matière dangereuse, telle que l'air liquide, le gaz combustible ou des hydrocarbures liquides. Cinquante-six communes sont ainsi concernées par ce type de canalisation dont un grand nombre par la canalisation d'hydrocarbures « Trapil » qui relie Fos-sur-Mer à Dunkerque.

Les risques naturels sont principalement liés au risque d'inondation en raison du réseau hydrographique particulièrement dense du Douaisis. Le Douaisis est concerné par différentes manifestations du risque liée à l'eau :

- les inondations dans les zones urbanisées non basses (liées au ruissellement et à l'artificialisation du réseau naturel) ;
- les inondations dans les zones affaissées des anciennes concessions minières qui constituent des « cuvettes » dont le niveau de terrain naturel est « abaissé » de plusieurs mètres (voir Infra) ;
- les inondations par remontée de la nappe alluviale ou de la craie au sud de la Scarpe ou dans la vallée de la Sensée ;
- les inondations hivernales dans la plaine de la Scarpe.

Les origines anthropiques aggravent sur le territoire les phénomènes pluviométriques, en impactant les surfaces et volumes d'expansion de crue, en accroissant les surfaces de ruissellement et en modifiant le réseau hydrographique. Le drainage peut ainsi entraîner une augmentation des pics en aval de la plaine de la Scarpe. En complément du développement particulier de la gestion alternative des eaux pluviales (voir Supra) et dans le cadre d'une réaffirmation de l'enjeu lié à l'eau dans la Charte de Parc révisée en 2010, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut agit contre ce phénomène d'inondation par l'aménagement de zones de rétention et d'expansion des crues.

⁹⁸ Union Coopérative Agricole Région Nord.

Ce risque d'inondation fortement présent sur le territoire – aucune commune du territoire n'a jamais fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour ce motif – a ainsi conduit à la prescription d'un plan de prévention du risque inondation (PPRI)⁹⁹ dans douze communes du territoire¹⁰⁰.

Par ailleurs, l'application d'une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (adoptée en 2007) a défini plusieurs « territoire à risque important d'inondation » (TRI) dans la région en tenant compte de critères et d'enjeux de densité d'habitants, et donc de santé humaine, d'impact économique, de préservation de l'environnement et du patrimoine. La zone urbaine de Douai et l'arc urbain du Douaisis sont définis comme TRI avec Lille, Béthune, Lens et Valenciennes. D'ici la fin de l'année 2015 devra être mis en place un plan de gestion des risques d'inondation contenant des mesures de réduction de ces risques : intégration dans les documents d'urbanisme de prescriptions particulières, réduction de la vulnérabilité, meilleure information du public, suivi de la sûreté des ouvrages...

► La prise en compte complexe des séquelles du passé industriel et minier

Le territoire de l'ancien bassin minier Nord - Pas-de-Calais, fortement marqué par une longue période d'exploitation du charbon, doit affronter une série de perturbations topographiques et hydrographiques qui représentent des facteurs de risques conséquents dans le Douaisis. L'exploitation charbonnière a souvent perturbé l'espace, le relief et le sous-sol sur un territoire particulièrement riche en eau. Dès lors, sur un territoire déjà confronté d'une part à d'importantes contraintes naturelles et humaines pesant sur l'évacuation des eaux et d'autre part à un développement de l'urbanisation à proximité de zones très plates et humides, l'activité minière a renforcé les problématiques d'écoulement gravitaire des eaux en raison des affaissements miniers. Ces affaissements (maintenant stabilisés) ont été à l'origine de création de cuvettes, à proximité d'habitations, et ont donc nécessité la mise en place de techniques de relevage des eaux.

⁹⁹ Les PPRI visent à déterminer de manière cartographique les zones à risques en matière de constructions afin que les réglementations d'urbanisme puissent limiter celles-ci.

¹⁰⁰ Beuvry-la-Forêt, Somain, Fenain, Waziers, Cuincy, Lambres-lez-Douai, Courchelettes, Goeulzin, Estrées, Hamel, Arleux et Brunémont.

Charbonnages de France a installé des stations de relevage des eaux « pluviales » sur l'ensemble du territoire régional. Dans le Douaisis, principalement concerné par les concessions minières d'Escarpelle et d'Aniche, 33 stations de relevage des eaux ont ainsi été installées dans seize communes du territoire. Aujourd'hui propriétés de l'Etat, ou plus rarement des communes ou des intercommunalités, ces stations assurent un fonctionnement essentiel au maintien du niveau des eaux, afin de protéger ces « cuvettes » et d'y permettre l'urbanisation et la sécurité des habitants.

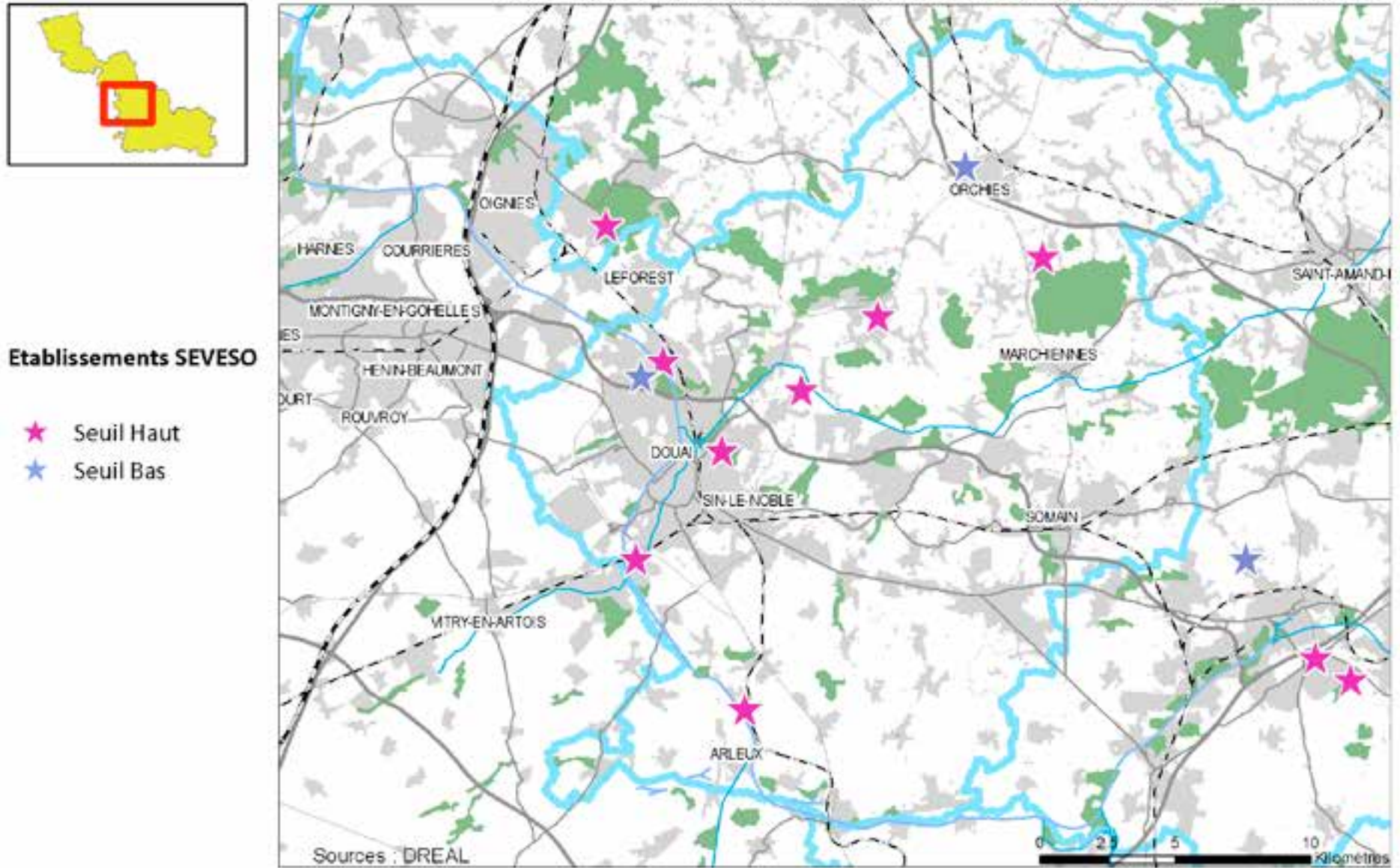
En raison du caractère fondamental de ce relevage des eaux, la Mission Bassin Minier s'est vu confier avec le soutien notamment de l'Agence de l'eau Artois Picardie, la conduite d'études hydrauliques détaillées pour l'ensemble des bassins versants du bassin minier régional et des stations de relave des eaux du territoire, afin d'anticiper et mieux prévenir les conséquences d'un éventuel dysfonctionnement¹⁰¹. Menée entre 2008 et 2012, ces études visent à préciser de manière très fine les aléas d'inondation des zones inondables dépendantes des stations de relevage, en cas de panne de celles-ci et de pluie exceptionnelle. Des hauteurs de submersion sont définies précisément, tout comme le type d'espace qui serait affecté. De nombreux espaces urbanisés dans le Douaisis pourraient ainsi être touchés par des hauteurs d'eau supérieures à 0,5 mètre, parfois même au-delà d'un mètre. À l'inverse, d'autres secteurs, agricoles ou naturels, ne présenteraient pas le même risque pour la sécurité des personnes et des constructions.

Enfin, l'activité industrielle, notamment passée, n'est pas sans conséquence, notamment au regard des anciens sites en friche, qui constituent pour le territoire régional et plus particulièrement le Douaisis un héritage complexe à gérer en raison des risques pour l'environnement et la santé humaine. Les anciens sites industriels, pollués ou potentiellement pollués, sont au nombre d'une quarantaine situés dans plus d'un quart des communes du Douaisis (dix-huit, dont Douai, Auby, Aniche et Courchelettes)¹⁰². Néanmoins, ces sites peuvent représenter des opportunités de reconversion foncière en tissu urbain mais nécessitent concomitamment une prise en compte d'impératifs sanitaires et environnementaux. L'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord - Pas-de-Calais contribue à la réhabilitation d'anciens sites industriels, pour y porter notamment des projets d'habitat.

¹⁰¹ Etude hydraulique détaillée de surface des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du bassin minier Nord – Pas-de-Calais.

¹⁰² Données : au titre de la base de données BASOL. La base de données BASOL, mise à jour par le ministère chargé de l'environnement, constitue un inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics et des exploitants à titre préventif ou curatif.

Figure 39 : Les sites soumis à la Directive SEVESO



V. Des projets d'habitat nombreux pour répondre à des besoins élevés en logements en milieux urbain et rural

Marqué à la fois par l'urbanisation historique du territoire, notamment dans l'arc minier, et les migrations résidentielles depuis les territoires voisins, l'habitat dans le Douaisis se caractérise par un double phénomène : un risque de spécialisation sociale et des parcours résidentiels complexes.

Des projets majeurs et/ou ambitieux, à la fois en construction neuve ou en réhabilitation, sont néanmoins portés sur le territoire pour répondre aux besoins. Par ailleurs, une planification territoriale d'objectifs en matière d'habitat est enclenchée, celle-ci restant toutefois à renforcer afin de répondre à un développement encore partiellement déséquilibré.

► Une forte augmentation du parc de logements mais contrastée et encore insuffisante au regard des besoins de parcours résidentiel

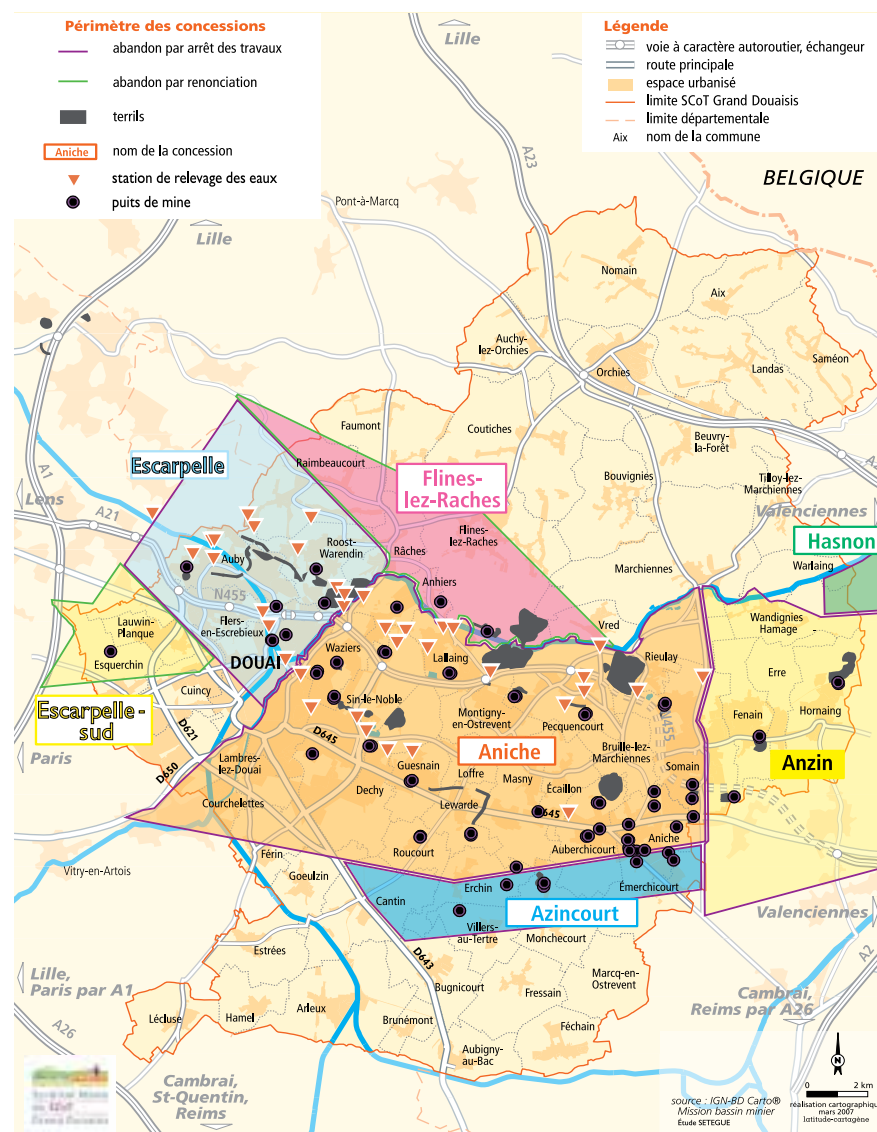
Au regard de l'évolution démographique au cours des dix dernières années (voir Supra), l'évolution du parc de logements est substantielle : alors que le territoire compte en 2008 729 habitants de plus qu'en 1999, le parc de logements s'est accru sur la même période de 7 907 logements¹⁰³.

Néanmoins, même en l'absence de croissance démographique (de l'ordre de +0,033 % sur la période 1999-2008), le nombre de logements supplémentaires demeure insuffisant en raison de l'évolution tout aussi importante du besoin. En effet, le Douaisis a été marqué par le phénomène de desserrement des ménages : au cours des dix dernières années, le nombre de ménages a augmenté de 7,9 %, par la diminution de leur taille en raison de l'augmentation du nombre de familles monoparentales ou de ménages d'une personne (vieillesse ou décohabitation). Ce phénomène de desserrement des ménages¹⁰⁴ fait donc croître le besoin en logements, phénomène qui pourrait

¹⁰³ Données : Insee, RP 1999 et 2008. Source : SM SCoT du Grand Douaisis, Observatoire de l'Habitat.

¹⁰⁴ En 2008, la taille moyenne des ménages est de 2,6 personnes, contre 2,8 personnes en 1999. Elle est de 2,3 à l'échelle nationale. Données et source : voir Supra.

Figure 40 : Périmètre des concessions



par ailleurs perdurer étant donné le potentiel encore élevé de desserrement. En effet, la taille des ménages reste élevée par rapport à la moyenne nationale et à l'évolution des compositions familiales.

Cette évolution du nombre de logements n'est pas uniforme sur le territoire du Douaisis. A l'échelle des différents secteurs d'habitat¹⁰⁵, si la hausse du nombre de logements concerne l'ensemble du territoire et la quasi-totalité des communes, celle-ci reste déséquilibrée. Ce sont essentiellement la Pévèle, en lien avec les migrations résidentielles élevées depuis l'arrondissement de Lille, l'Arleusis, la ville de Douai et sa couronne urbaine sud-est, qui connaissent une évolution significative de leurs parcs de logements. A contrario, l'arc urbain central a connu une production de logements peu dynamique au cours des dix dernières années.

Dès lors, les parcours résidentiels, qu'ils soient liés à la décohabitation, à l'évolution des compositions familiales ou au vieillissement, se trouvent également fragilisés par le caractère déséquilibré de la localisation de la production des nouveaux logements. Par ailleurs, la taille des logements produits ne permet pas nécessairement de répondre aux besoins liés à l'évolution de la taille des ménages. En effet, alors que la taille des ménages diminuait et que le nombre de ménages d'une personne ou monoparentaux augmentait entre 1999 et 2008 (voir Supra), la taille moyenne des logements (de 83 m² à 86 m²) augmentait et le nombre de petits logements de une ou deux pièces était stable (moins de 35 m² destinés principalement aux jeunes ou célibataires en décohabitation), voire même en baisse (moins de 54 m²)¹⁰⁶.

105 Il existe onze secteurs d'habitat, déterminés notamment par les EPCI compétents en matière d'habitat pour prioriser et territorialiser les objectifs de leur programme local de l'habitat : Pévèle-Orchésis, Pays de Marchiennes, Pôle Somainois, Pôle Anichois, Montigny-Pecquencourt, secteur sud-ouest de la CCCO, Arleusis, Douai-centre, croissant sud-ouest, couronne urbaine nord et est, frange nord rurale de la CAD, Douai-centre.

106 Données : Filocom 1999 à 2009 d'après DGFiP. Source : SM SCoT Grand Douaisis. Observatoire de l'Habitat.

► Un parc de logements sociaux en hausse mais encore déficitaire sur certains secteurs

Avec 28 236 logements sociaux, le Douaisis compte près de 30 % de résidences principales occupées sous ce statut. Un tiers de ces logements environ (9 853 logements) sont des logements miniers, qui représentent près de 10 % des résidences principales du territoire¹⁰⁷.

Dans l'arrondissement de Douai, la demande de logements sociaux est particulièrement élevée (8 000 demandes), avec un délai moyen d'attente d'un peu plus de 9 mois et près de 60 % de demandes satisfaites dans l'année. Près de 80 % de ces demandes proviennent de ménages disposant de revenus inférieur à 60 % des plafonds de ressources d'accès au logement locatif social¹⁰⁸.

Le parc locatif social s'est accru très fortement au cours des dix dernières années sur le territoire : cette dynamique a donné lieu à la production de 2 000 logements sur la période. Les logements sociaux ont progressé également en part, et en couverture du territoire. Si 14 communes n'offrent pas de logement social, 51 communes possèdent désormais des logements sociaux contre 45 en 1999¹⁰⁹.

Néanmoins, cette évolution à la hausse de la production de logements locatifs sociaux ne s'est pas accompagnée d'une couverture intégrale du territoire, ni d'une remise en cause de la forte prégnance du parc locatif social dans l'arc urbain central. Si la part de logements locatifs sociaux représente 29,1% des résidences principales, ce taux est situé entre 8,2% en Pévèle ou 8,9% dans le pays de Marchiennes et plus de 40% dans la couronne urbaine nord et est de la CAD ou le secteur sud-ouest de la CCCO. Le parc locatif social demeure donc très majoritairement localisé dans l'arc urbain central : à l'intégralité du parc minier s'y ajoute une part très prépondérante du parc locatif social du territoire. En combinant offre locative sociale « classique » et parc minier, certaines communes de l'arc minier ont même jusqu'à plus de 50% de leurs résidences principales entrant dans l'une ou l'autre de ces catégories. Sur les territoires plus ruraux ou périurbains, ce sont les pôles de centralité de ceux-ci (Arleux, Orchies notamment) qui accueillent l'offre locative sociale.

107 Données : Répertoire du Parc locatif social (RPLS), au 1^{er} janvier 2011. En 2008, le parc minier a été intégré au parc locatif social. Source : voir Supra.

108 Au 1^{er}/01/2011. Données : Observatoire régional de la demande et des attributions (OREDA) et ARH Nord-Pas-de-Calais.

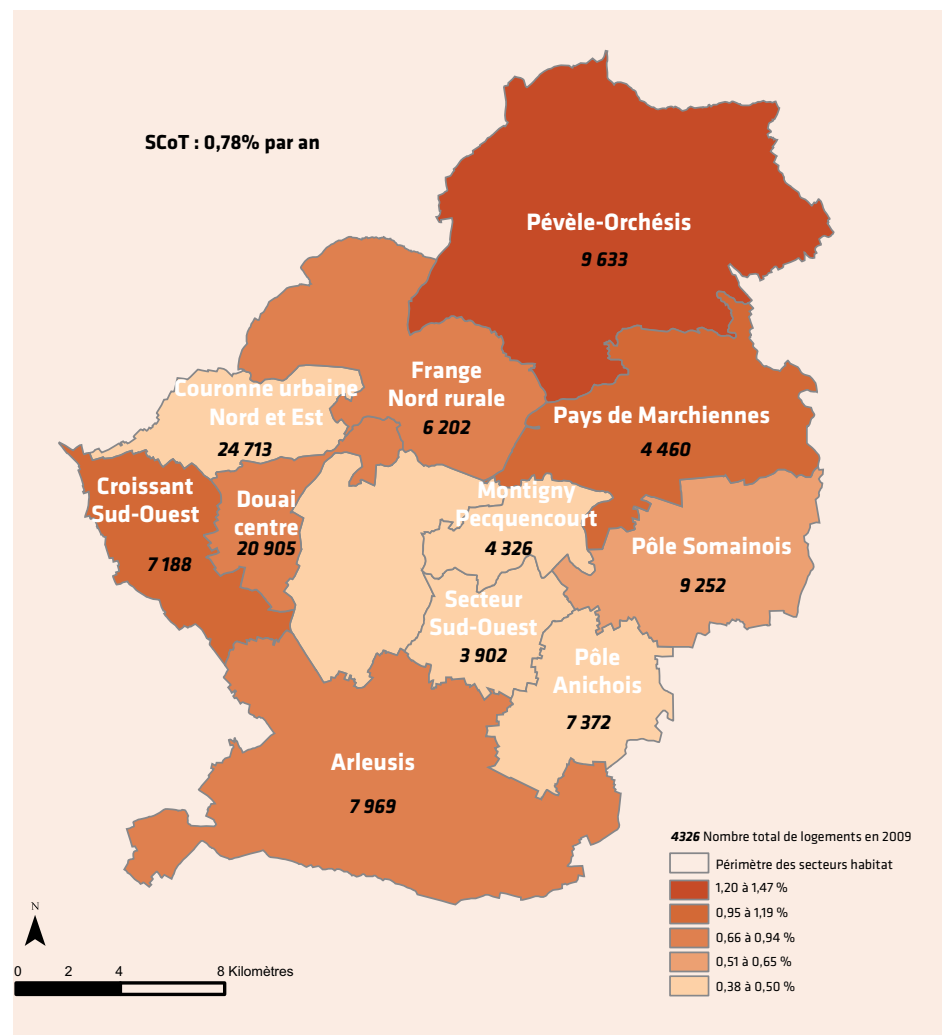
109 Données : année 2011.

Enfin, si le nombre de communes disposant d'une offre locative sociale s'est accru au cours des dix dernières années, 14 communes du territoire ne comptaient toujours aucun logement locatif social en 2011, témoignant de la difficulté à faire émerger une offre équilibrée géographiquement, notamment en milieu rural dans l'Arleusis ou en Pévèle.

Pour répondre à ce besoin de rééquilibrage, le territoire s'engage dans une programmation territorialisée des objectifs de productions de logements sociaux¹¹⁰. Ainsi, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent a adopté en 2011 son deuxième Programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2012-2018. Les objectifs de production sont territorialisés par secteur d'habitat mais également à l'échelle de la commune.

La CCCO complète cet objectif de 400 à 500 logements sociaux sur cinq ans d'un apport financier pour les logements de type PLAI¹¹¹. De son côté, la Communauté d'agglomération du Douaisis s'apprête à réviser son Programme local de l'habitat, après avoir contribué au financement de la production de logements PLAI ou PLUS sur son territoire (au cours des six dernières années, de 2006 à 2011 : environ 300 logements PLAI et 1 200 logements PLUS¹¹²).

Figure 41 : Taux d'évolution annuel moyen du parc total de logements entre 1999 et 2009, par secteur habitat, en %



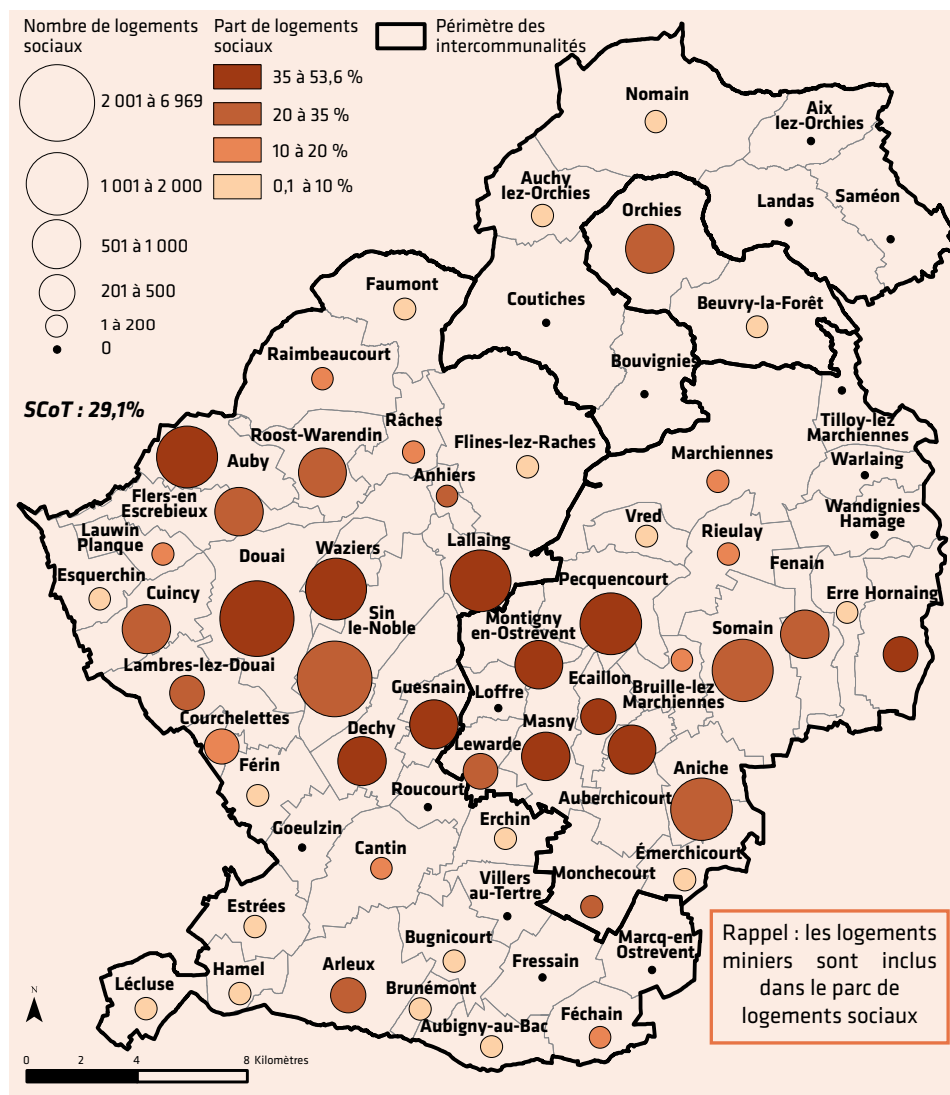
Source : BD Carto, FILOCOM 1999, 2009, MEDDTL, d'après DGFI. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

110 La Communauté d'agglomération du Douaisis et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent disposent de la compétence habitat, la CAD disposant par ailleurs de la délégation des crédits d'Etat dits « aides à la pierre ».

111 Les logements PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) sont destinés aux ménages à plus faibles ressources (60% du plafond de ressources d'accès au logement locatif social).

112 Prêt Locatif à Usage Social.

Figure 42 : Taux de logements sociaux en 2011 par commune, en valeur et en %



Source : BD Carto, RPLS 2011, MEDDE. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

Un risque de paupérisation élevé dans certaines communes minières lié au renouvellement de leur peuplement

L'une des principales problématiques de l'habitat dans le Douaisis réside dans le devenir du parc minier dans certaines communes de l'arc urbain central. Si les logements miniers, plus de 10 000, représentent 10 % des résidences principales du territoire, ils peuvent constituer jusqu'à plus de 30 % des logements dans certaines communes comme Masny, Pecquencourt ou Lallaing. Leur nombre a baissé au cours de la période 1999-2011, avec une baisse de 11 % environ (soit environ 1 200 logements). Néanmoins cette baisse, qui s'explique par la démolition ou la cession à des particuliers, s'est aussi accompagnée d'une évolution des statuts d'occupation. Avec le départ progressif des ayants-droit¹¹³ qui sont devenus minoritaires au sein du parc minier à partir de 2004, le parc minier est désormais occupé par une part conséquente de locataires, environ 60 %. Or, comme des études précises ont pu le démontrer¹¹⁴, la situation des locataires nouveaux-entrants, étrangers au régime des ayants-droit des mines, témoigne d'une forte vulnérabilité socio-économique, ce qui aboutit à une paupérisation croissante du parc minier.

Dans un contexte territorial de remplacement progressif par des locataires « précarisés » des ayants-droit (la moitié ayant plus de 80 ans) et d'une présence élevée dans certaines communes du parc minier, le renouvellement du peuplement des cités minières s'accompagne, et va s'accompagner, d'une fragilisation socio-économique croissante, relativement conséquente pour les communes concernées.

113 Les ayants-droit sont les salariés et anciens salariés de Charbonnage de France. Ils bénéficient de prestations, notamment en logement et fluide. Au décès de l'ayant-droit, sa veuve bénéficie des mêmes dispositions, et est comptabilisée parmi les « ayants-droit des mines ».

114 Analyse de la Mission Bassin Minier : observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières.

► Une précarité énergétique et un inconfort du parc touchant notamment les occupants du parc privé

La paupérisation croissante du parc minier s'accompagne dans le parc privé « non institutionnel » de situations de fragilité socio-économique, en lien notamment avec des situations de précarité énergétique.

Dans le Douaisis, le « Fonds de Solidarité Logement » (FSL) fait l'objet d'une mobilisation particulièrement forte dans son volet d'aide aux impayés d'énergie. Ainsi, en 2011, 57,6 % des ménages ayant perçu une aide du FSL ont eu recours à cet accompagnement au titre d'« impayés de fluides » (énergie, eau, etc.). Cette mobilisation du FSL est particulièrement forte dans l'arc minier, à Douai, mais aussi dans plusieurs communes de l'Arleusis.

La perception des aides du FSL en matière d'aides aux impayés d'énergie recoupe en partie la localisation des situations de précarité énergétique¹¹⁵ qui a pu être analysée. Celle-ci témoigne d'une précarité énergétique plus marquée dans l'arc urbain central. C'est d'ailleurs le centre du territoire qui concentre un nombre important de logements construits entre 1949 et 1974, date de la première réglementation thermique dans la construction, ce qui peut être synonyme, toute chose égale par ailleurs, de logements plus « énergivores » que la moyenne. Les secteurs ruraux (Marchiennes, Arleusis) ainsi que Douai disposent quant à eux d'un parc de logements majoritairement construit avant 1949, c'est-à-dire à la fois anciens, potentiellement inconfortables, mais pouvant disposer d'une isolation relativement satisfaisante.

Plusieurs démarches de traitement des situations de précarité énergétique sont menées sur le territoire. Le diagnostic relatif à la réécriture du PDALPD du Département du Nord¹¹⁶ a mis d'ailleurs en avant le besoin d'une plus grande articulation entre le traitement de ces situations et la lutte contre l'habitat indigne. En matière de précarité énergétique, une démarche expérimentale « APPEN » (« Aide préventive contre la précarité énergétique ») menée dans le Douaisis permet ainsi d'intervenir auprès des ménages locataires du parc privé aux revenus modestes pour la réalisation de travaux visant à réduire les surconsommations de fluide.

¹¹⁵ Est en situation de précarité énergétique un ménage dans l'obligation de dépenser plus de 10% de ses revenus pour régler les factures lui permettant de chauffer son logement.

¹¹⁶ Chaque département est chargé de la mise en place d'un Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Pour le département du Nord, celui-ci, adopté en 2006, est en cours de réécriture.

Figure 43 : Taux de logements miniers en 2011 par commune, en %

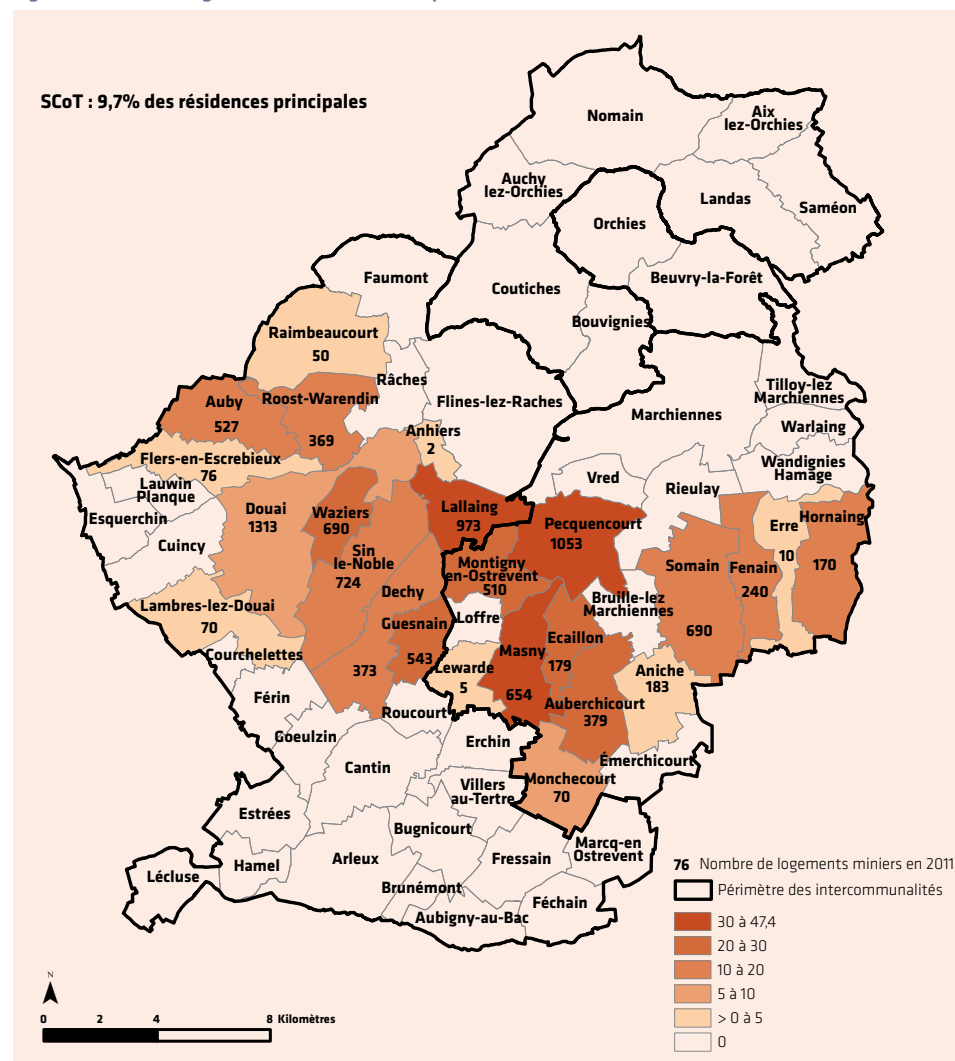
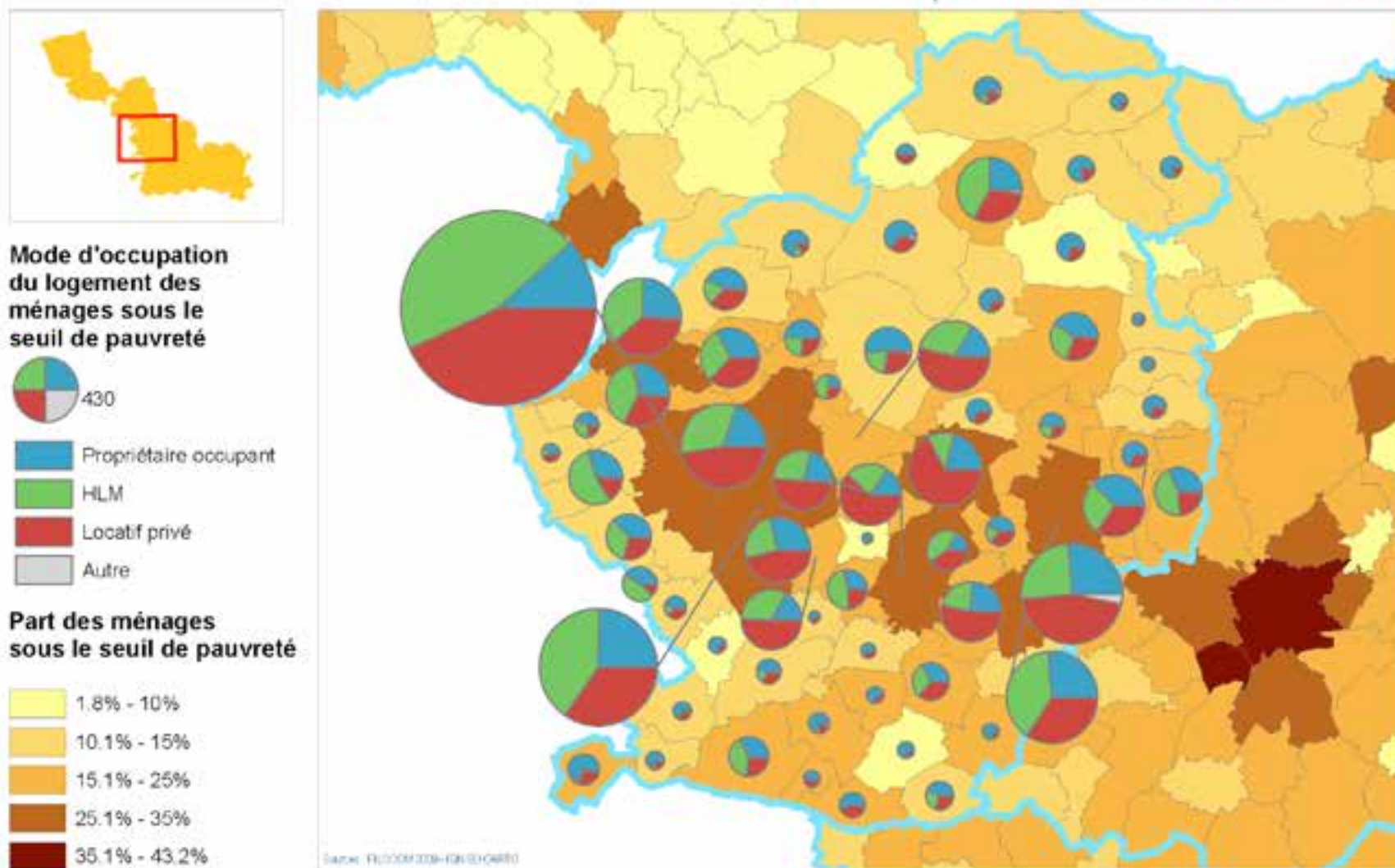


Figure 44 : Les modes d'occupation des logements des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans le Grand Douaisis

Les modes d'occupation des logement des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans le Grand Douaisis



L'inconfort des logements du parc privé constitue également une problématique. Celui-ci est deux fois plus élevé que la moyenne des logements du territoire, avec 9 % du parc privé classé en « mauvais état », contre seulement 4,6 % des résidences principales du territoire et 1 % du parc social.

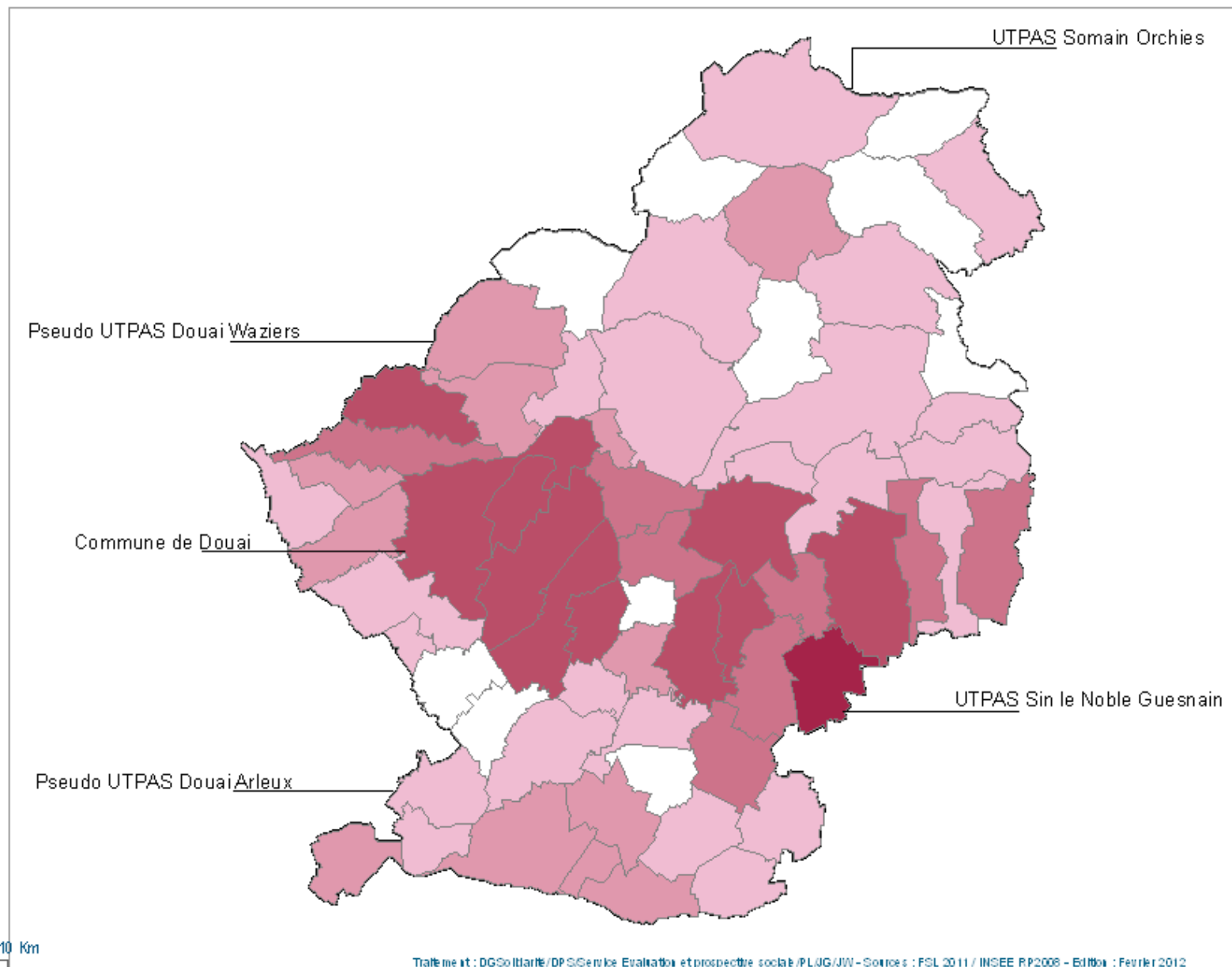
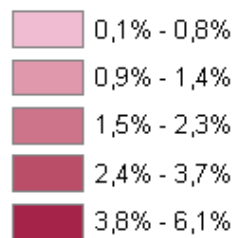
Par ailleurs, le parc privé est faiblement mobilisable en vue d'une offre locative accessible. Un quart des logements vacants le sont depuis plus de quatre ans. Des initiatives sont prises en pour résorber cette vacance, à l'exemple de la ville de Douai (où 11,8 % des résidences principales y sont des logements vacants) qui a mis en place une taxation spécifique. Le PACT¹¹⁷ du Douaisis et l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) permettent, à la marge avec respectivement une quarantaine et une quinzaine de logements en gestion, la mise à disposition d'une offre locative privée pour les personnes en situation de fragilité socio-économique.

Enfin, le territoire du Douaisis connaît une problématique particulière, celle de l'Habitat Léger de Loisir (HLL) dans la vallée de la Sensée. Inconfort des logements, équipement défaillant en matière d'isolation et d'assainissement et précarité des occupants s'y combinent parfois dans un habitat, initialement conçu comme une résidence de loisirs, mais fréquemment utilisé en logement principal. Six communes sont concernées par la présence d'habitats légers de loisirs : Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Fechain, Hamel et Lecluse. Un grand nombre de ces HLL sont occupés à l'année (jusqu'à 30 % environ de ces logements) et constituent de facto une résidence principale. Ils sont souvent occupés de longue date par des personnes disposant de très faibles revenus. La Communauté d'agglomération du Douaisis avait réalisé en 2006 un premier diagnostic global afin de préparer un programme d'actions avec les partenaires concernés.

117 Le Pact est un organisme reconnu service social d'intérêt général et contribue à réhabiliter des logements afin d'y produire une offre locative accessible financièrement.

Figure 45 : Part des ménages ayant obtenu au moins une aide FSL en 2011 dans l'ensemble des ménages (INSEE)

Département du Nord :
20 %



► Une dynamique d'amélioration de l'habitat et d'urbanisme durable bien enclenchée et à conforter

Face aux besoins quantitatifs et qualitatifs, les acteurs du territoire mettent en œuvre différentes stratégies en matière de logement. Dans le cadre du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), le Douaisis a été concerné par plusieurs projets de rénovation urbaine, conventionnés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ou avec les services déconcentrés de l'Etat et la Région Nord - Pas-de-Calais. Aniche, Auby, Sin-le-Noble, Dechy, Lallaing et Pecquencourt ont bénéficié d'interventions sur le bâti et cadre de vie.

En complément, des PIG (projet d'intérêt général) « Habiter mieux » sont en projet sur les territoires de la Communauté d'agglomération du Douaisis et de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent. Par ailleurs, deux OPAH-RU (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) sont en projet sur le territoire de la CAD, à Douai, Flers-en-Escrebieux et Arleux.

Le parc minier est également concerné par des opérations de réhabilitation avec pour objectifs la préservation et l'adaptation des cités minières inscrites en juin 2012 par l'Unesco au patrimoine de l'humanité. Sur les 124 cités minières de l'ancien bassin minier régional inscrites comme « patrimoine culturel évolutif vivant », vingt-quatre sont situées dans le Douaisis¹¹⁸. Les cités minières font l'objet d'une mobilisation du programme GIRZOM¹¹⁹ dans le cadre du contrat de projet actuel (2007-2013). Le programme GIRZOM, financé par l'Etat, la Région et le Département, a permis de financer la rénovation des voiries et des réseaux des cités minières.

Les cités minières inscrites par l'Unesco comme composantes essentielles de l'ancien bassin minier régional ont un intérêt patrimonial manifeste, et nécessitent la mise en œuvre des orientations du plan de gestion. À la préservation de ces éléments patrimoniaux habités, s'ajoute une tout aussi nécessaire adaptation des logements aux besoins de rénovation énergétique et fonctionnelle. Une démarche d'étude sur des « cités-pilotes » a été conduite par la Mission Bassin Minier, en collaboration avec les communes, les bailleurs Maisons et Cités Soginorpa et SIA Habitat, les intercommunalités, la Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle vise à rénover le parc

¹¹⁸ Elles sont situées à Auby, Douai, Guesnain, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Roost-Warendin, Somain et Waziers.

¹¹⁹ Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières. Il couvre la période 2007-2013.

minier et les cités minières dans une approche ambitieuse qui croise les approches patrimoniales, urbaines, énergétiques et sociales. Vingt-quatre « cités-pilotes » ont été identifiées dans la région, dont quatre dans le Douaisis, à Douai et Pecquencourt¹²⁰. Ces études et l'expérimentation opérationnelle à laquelle elles aboutiront permettront d'impulser un nouveau mode de faire dans la réhabilitation du parc minier et de son cadre de vie : réhabiliter tout en répondant aux besoins des habitants, en termes d'habitabilité et de performance énergétique.

Pour répondre aux besoins du territoire en matière d'habitat et développer une nouvelle attractivité, notamment dans l'arc urbain central, deux projets ambitieux existent, soit au stade d'étude, soit au stade opérationnel. À Douai et Sin-le-Noble, la CAD décline depuis 2011 un projet ambitieux d'éco-quartier, « Le Raquet », qui a pour objectif de produire 4 000 logements à horizon 2025. A Somain et Fenain, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent porte avec les deux communes un projet d'éco-quartier, actuellement en phase d'étude, « Terroir des Deux-Villes », dont la pré-programmation prévoit la construction de 400 logements environ. Ces deux projets majeurs sont par ailleurs inscrits au cœur de deux « secteurs stratégiques » du territoire¹²¹.

En complément des Programme locaux de l'habitat, le Département s'engage par ailleurs dans la définition d'un Programme départemental de l'habitat (PDH) qui sera adopté en 2013. Orienté vers l'« aide à la pierre », il complètera ainsi le PDALPD, orienté principalement vers les « aides à la personne », en assurant la cohérence avec ce dispositif et les politiques locales de l'habitat se déclinant sur les différents territoires.

¹²⁰ Cités de la Ferronnière et de la Solitude à Douai, cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt.

¹²¹ Tel qu'inscrit au Schéma de cohérence territoriale : Douai-est et le bipôle Somain-Aniche.

PARTIE 3

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POTENTIELS, PATRIMOINES, LOISIRS ET TOURISME

I . Un territoire aux activités encore fortement spécialisées

► Une progression de l'emploi relativement modeste liée à l'insuffisance du territoire

Avec 77 850 emplois¹²² en 2009, le Douaisis représente 7,9 % de l'emploi départemental pour un poids démographique de 9,7 %. Le territoire compte 49 000 emplois salariés privés, soit 5,4 % de ceux du Nord. Ils se concentrent à plus de 75 % sur la CAD.

Alors que l'emploi salarié recule dans le Nord, le Douaisis enregistre une augmentation de ses effectifs de +2,4 % en dix ans¹²³. Au total, la zone d'emploi du Douaisis a gagné 1 152 emplois sur cette période. A noter qu'en 2010, le Douaisis connaît la plus forte hausse d'emploi de la région (1,7 %), devant Lille et l'Artois-Ternois (+1,4 %).

Si certains secteurs sont créateurs d'emplois, d'autres au contraire perdent de l'emploi. Cependant, le gain d'emploi de la construction (+10,6 %) et des services (21,3 %) compense en partie les pertes d'emploi des autres secteurs. Le tertiaire reste insuffisamment développé sur le territoire. La part des commerces représente 15,9 %. La part du commerce sur le territoire est inférieure de 7 points par rapport à celle du département.

► Un secteur industriel encore très présent mais en déclin et peu diversifié

L'industrie du Douaisis se caractérise par la présence de grands groupes mondiaux et la forte proportion d'activités manufacturières (industrie de l'automobile, agroalimentaire, etc.). Avec près de 40 % des effectifs salariés privés, l'usine de carrosserie-montage de Renault à Cuincy est ainsi le principal employeur du territoire.

Au 31 décembre 2010, l'industrie dénombre environ 13 115 salariés privés. La part de l'emploi industriel y représente plus d'un quart de la totalité des emplois privés du Douaisis contre 20 % au niveau départemental.

Suite à la profonde reconversion qui a marqué le tissu productif du territoire, le secteur industriel a perdu beaucoup d'emplois : 3 174 emplois en dix ans¹²⁴, soit -2,9 %. Le secteur industriel du Douaisis est fortement lié à la conjoncture économique, notamment celle de l'automobile. À titre d'exemple, la production d'automobiles de Renault de Douai a diminué de 49,5 % entre 2001 et 2011¹²⁵.

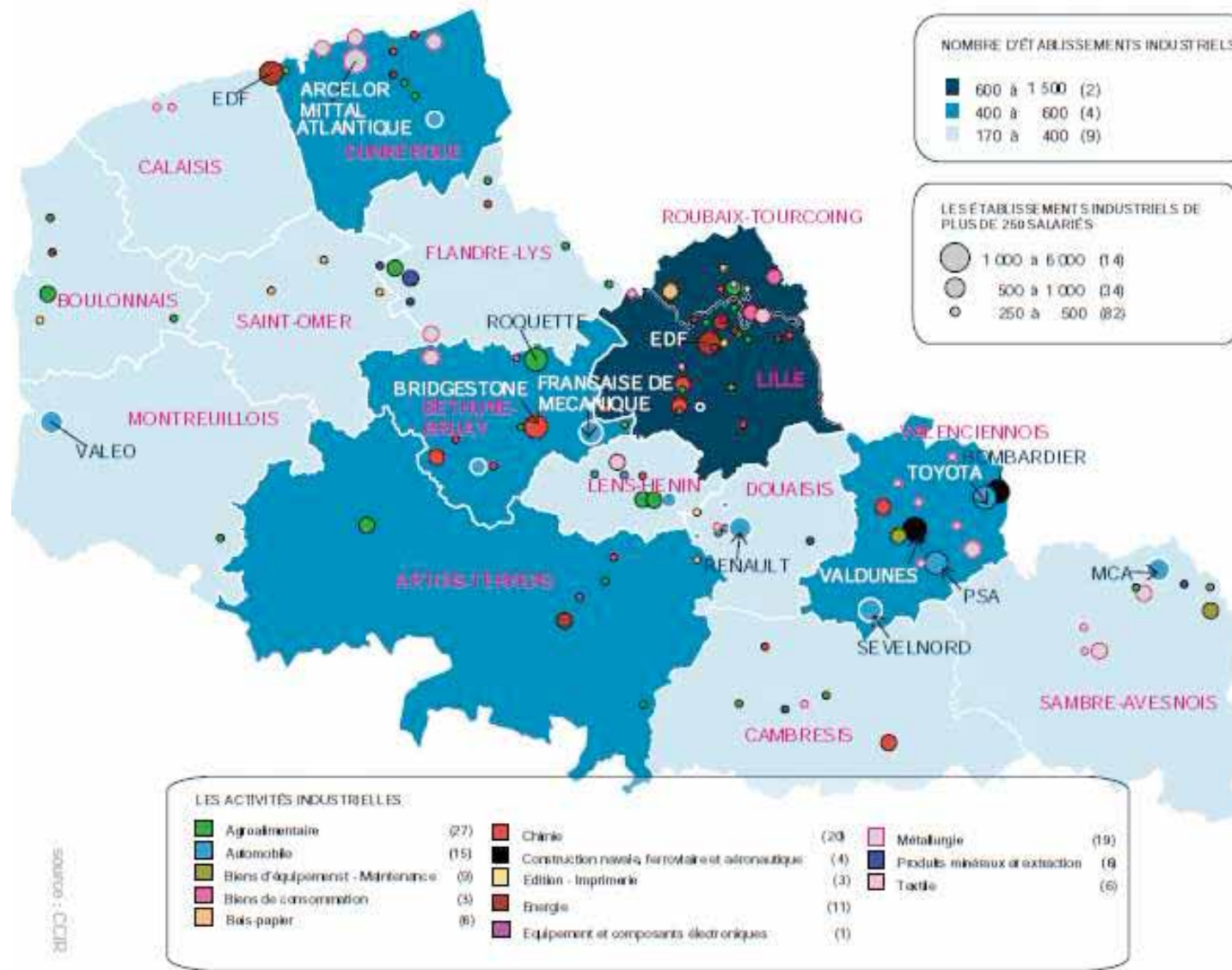
Durant ces dix dernières années, les quinze premiers secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi du Douaisis ont connu une relative stabilité. Industrie automobile (13 % des effectifs salariés privés), commerce de détail (10,2 %), travaux de construction spécialisés (6,7 %) et activités liées à l'emploi (5,2 %) figurent parmi les quatre principaux secteurs employeurs du territoire.

Les autres activités industrielles (agro-alimentaire, métallurgie, réparation et installation de machines et d'équipements) connaissent une dégradation des effectifs en dix ans et chutent dans le classement des principaux secteurs employeurs, au point que la fabrication de produits métalliques disparaît des secteurs les plus employeurs.

¹²² Emplois public et privé, salarié et non salarié.
¹²³ Entre 2000 et 2010.

¹²⁴ Source : Unistatis entre 2000 et 2010.
¹²⁵ Données : Renault.

Figure 46 : Les établissements industriels en Région Nord-Pas-de-Calais



La concentration des emplois liés à l'automobile dans dix établissements et la faible diversification de l'industrie douaisienne fragilise le tissu économique du territoire. À titre d'exemple, au 31 décembre 2010, la zone d'emploi de Douai présente une plus forte spécialisation de l'industrie automobile que la zone d'emploi du Valenciennois. L'indice de spécialisation de l'industrie automobile du Douaisis est de 4,9 contre 3,7 pour le Valenciennois.

Les activités « induites »¹²⁶ par ce secteur dépendent directement du marché de l'automobile. En 2013, le lancement de la Renault Scénic XMOD dans l'usine de Douai devrait orienter l'emploi automobile à la hausse.

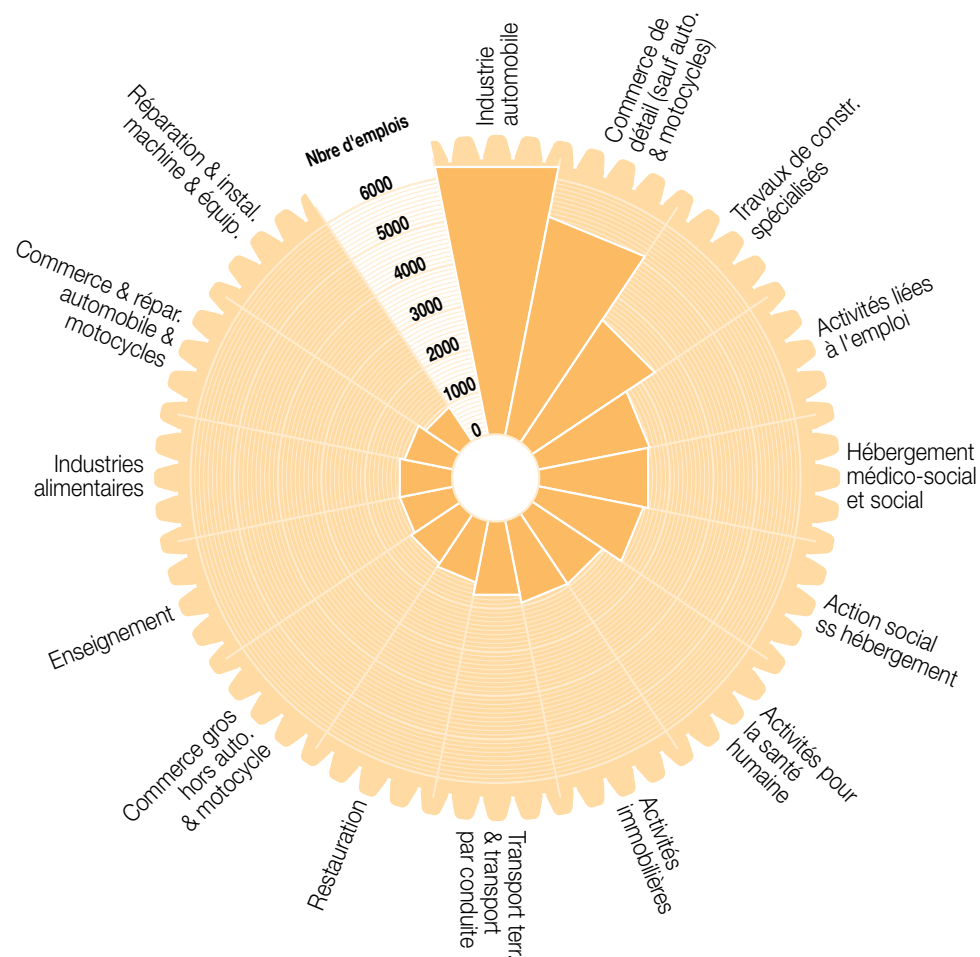
Des flux actifs extrêmement importants avec les territoires voisins

Même si le taux d'activité (66,9 %) du territoire est inférieur à celui du département (67,8 %), il a progressé de +6,7 % depuis dix ans. Entre 1999 et 2009, la part de la population active croît de +9,3 % contre +6,5 % au niveau départemental. En 2009, le taux d'activité féminin est nettement inférieur à celui des hommes (9 points de moins). Cela s'explique par la structure du tissu économique à dominance industrielle, secteur généralement peu féminisé.

Les deux catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus fortement représentées sur le territoire sont celles des employés et des ouvriers, constituant chacune 30 % de la population active contre respectivement 28,9 % et 25 % dans le Nord. En revanche la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est inférieure au Nord.

L'indicateur de concentration d'emploi révèle que seuls 86 emplois sont proposés dans le territoire pour cent actifs y résidant. Il est nettement inférieur à la moyenne départementale (100,2)¹²⁷. Ceci entraîne une dépendance aux territoires voisins et des flux domicile-travail importants principalement vers la métropole lilloise. Seuls 56,5 % des actifs ayant un emploi travaillent et habitent sur le territoire.

Figure 47 : Répartition des secteurs d'activités



126 Les structures travaillant dans les services aux entreprises et de la sous-traitance.

127 Les taux de concentration d'emploi de la métropole lilloise est de 108,9 ; celui du Valenciennois de 101,8.

► Une forte précarité de l'emploi touchant particulièrement les femmes

Le Douaisis présente des problématiques d'emploi plus marquées par rapport à la moyenne du département. La zone d'emploi de Douai fait partie des quelques zones d'emploi françaises où le chômage continue à progresser fortement alors qu'elle connaît déjà une situation difficile. Au troisième trimestre 2012, le taux de chômage atteint 14,7 % et a augmenté de 12,3 % en un an¹²⁸. Le taux de chômage du Douaisis est supérieur de 1,3 point au taux de chômage départemental. La zone d'emploi de Douai se situe au 4ème rang au niveau départemental.

En décembre 2012, le Douaisis compte 23 242 demandeurs d'emploi en fin de mois, représentant plus de 10% des demandeurs du Nord. Parmi les demandeurs d'emploi, la part de ceux inscrits depuis un an est de 44,3 %.

Les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage. 53,2 % des demandeurs d'emploi sont des femmes contre 47,6 % au niveau départemental. De plus, les femmes occupent 5,6 fois plus d'emplois à temps partiel que les hommes sur le territoire.

À l'instar du niveau départemental, le chômage touche fortement les jeunes. 20,7 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans contre 18,6 % au niveau départemental. Les jeunes actifs non diplômés du territoire connaissent un niveau de chômage quatre fois plus élevé que les diplômés de l'enseignement supérieur¹²⁹. La part des demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 25 ans et le taux de persistance au chômage¹³⁰ y sont notoirement plus élevés que la moyenne des autres zones d'emploi.

Le nombre d'emploi dits précaires¹³¹ est élevé sur le territoire. En 2011, 69 % des offres enregistrées par Pôle emploi correspondaient à des CDD de moins de 6 mois. Une autre particularité du Douaisis est le poids important de l'intérim. Au 31 décembre 2010, le taux de recours à l'intérim est égal à 4,1 %, sensiblement supérieur à celui du département. Le secteur industriel est très consommateur de missions intérimaires, plus de la moitié en 2010¹³².

¹²⁸ Après le Valenciennois, l'Avesnois et Roubaix-Tourcoing.

¹²⁹ Pôle Emploi, service évaluation et statistiques.

¹³⁰ Le taux de persistance au chômage est un indicateur permettant de déterminer la part des demandeurs d'emploi toujours inscrits sur les listes de Pôle emploi 12 mois après leur inscription. Il permet de mesurer les risques de chômage de longue durée.

¹³¹ Les emplois précaires sont des emplois qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

¹³² Service Evaluation, Etudes et Statistiques L'emploi dans l'Intérim Situation à fin juin 2012, août 2012.

► Un faible niveau de qualification fragilisant l'accès à l'emploi, notamment des plus jeunes

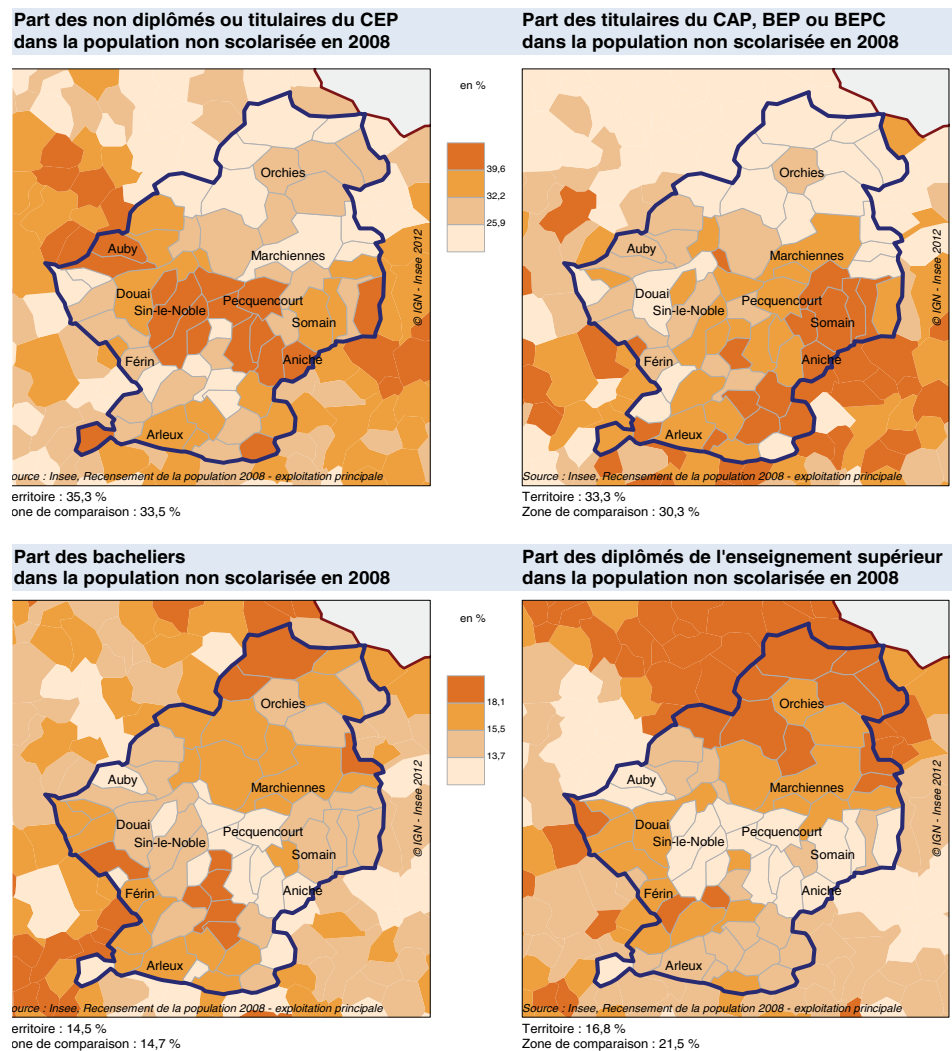
Le territoire se caractérise par un faible niveau de formation et de qualification. En 2009, près d'un habitant de plus de 15 ans non scolarisé sur cinq ne possède aucun diplôme. Les femmes sont davantage concernées que les hommes (23,3 % contre 19,1 %). En dix ans, le taux de personnes sans diplôme a diminué de 11,6 %. Le niveau de qualification des jeunes est le plus faible du département.

Par ailleurs, la zone de Douai se distingue du niveau départemental par une proportion inférieure de diplômés de bac + 2 et plus (17,6 % contre 22,2 %) et inversement davantage de diplômés d'un niveau certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles (26,5 % contre 23,4 %). La population de la zone de Douai est donc moins diplômée qu'au niveau départemental alors même que le territoire dispose d'un pôle universitaire.

La qualification des demandeurs d'emploi suit celle de la population. Les demandeurs d'emploi du Douaisis sont moins qualifiés et diplômés qu'en moyenne régionale : 14 % ont un niveau supérieur ou égal au Bac+2 contre 17 % au niveau régional. Le faible niveau de qualification accentue les difficultés d'insertion.

À cette problématique de manque de qualification s'ajoutent d'autres freins à l'accès à l'emploi de la population : santé, garde d'enfants, mobilité (voir Supra).

Figure 48 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans



Une dynamique de la création d'entreprises et un secteur de l'artisanat dominé par le bâtiment

Le Douaisis est un territoire dynamique en termes de créations d'entreprises, 1 283 entreprises ont été créées en 2011. Ce taux de création d'entreprises est identique à la région et supérieur à celui de la France métropolitaine¹³³.

La composition du tissu local permet aux entreprises de résister à la crise. Pour l'essentiel, ce tissu local d'entreprises est constitué de très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, qui représentent 33 % du stock total d'établissements employant au moins un salarié. Seul 1,4 % des établissements disposent de plus de 50 salariés.

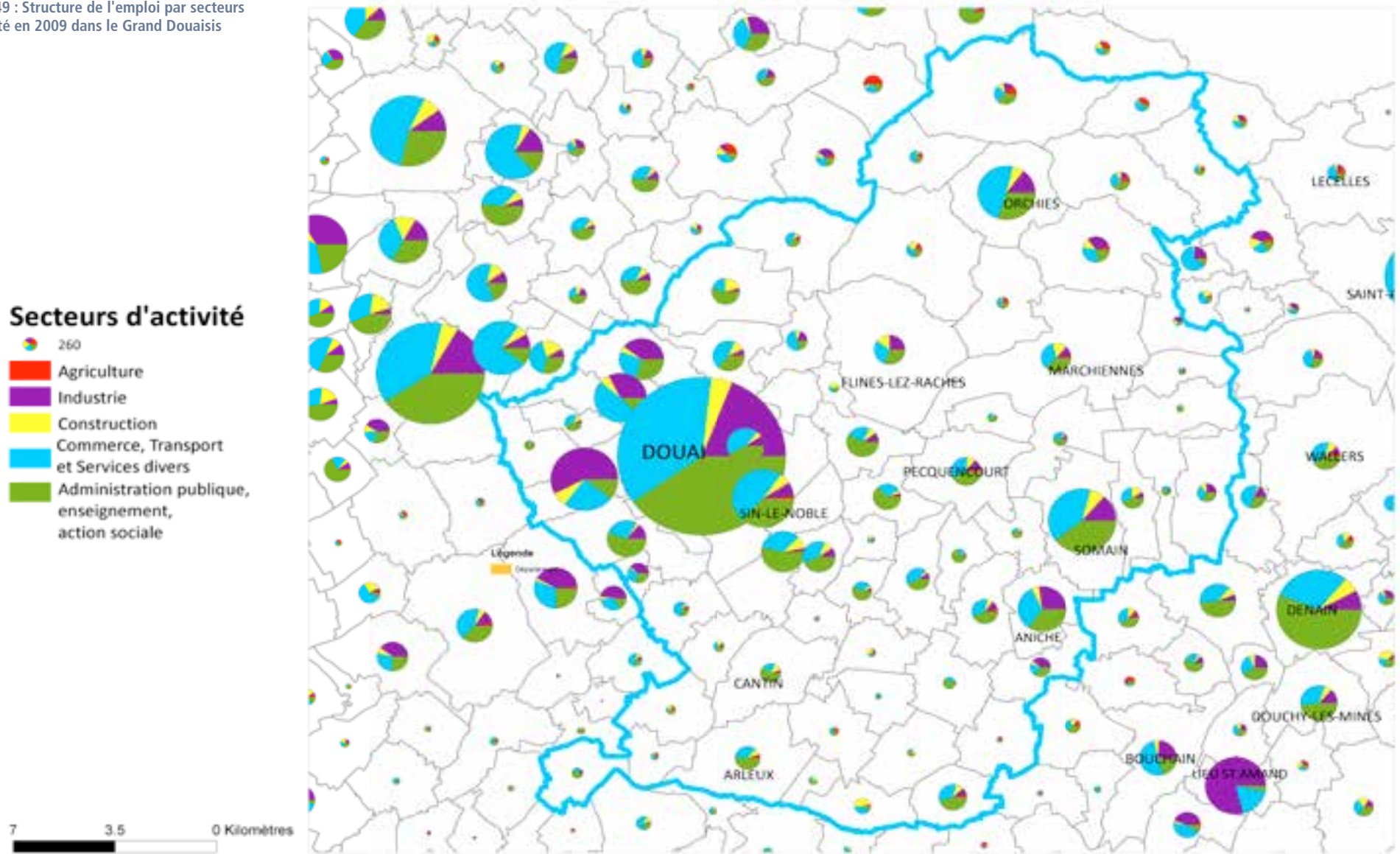
Au 1^{er} janvier 2012, l'artisanat emploie 7 782 actifs dont 6 083 salariés et concerne 2 496 entreprises de l'arrondissement de Douai soit 9,1% du total de l'artisanat départemental. En un an, le taux de création d'entreprises artisanales a progressé de 6,2 %.

Quatre créations d'entreprise sur cinq concernent les secteurs du bâtiment et des services tandis que 91,9 % des reprises d'entreprises relèvent des secteurs de l'alimentation et des services. Ce taux de croissance est légèrement supérieur à celui du département. Le secteur du bâtiment occupe le premier rang des activités artisanales (38,8 %, contre 27,2 % au niveau départemental), suivi de près par le secteur des services (35,1 %).

La densité artisanale du Douaisis est de 100,58 artisans pour 10 000. Elle est bien inférieure à celle du département du Nord (105,6). Excepté le secteur du bâtiment et de l'alimentation, les densités sectorielles de l'artisanat de production et des services sont également inférieures à celles du département.

¹³³ Repères & Analyses Études, Diagnostic socio-économique de la zone d'emploi de Douai, Pôle Emploi, septembre 2012.

Figure 49 : Structure de l'emploi par secteurs d'activité en 2009 dans le Grand Douaisis



En 2011, plus de six nouvelles entreprises sur dix¹³⁴ ont été créées sous le régime de l'auto - entrepreneur¹³⁵, soit une proportion supérieure au niveau départemental. La forte dynamique entrepreneuriale peut s'expliquer par la conjoncture économique défavorable du territoire. La propension à créer son entreprise peut être beaucoup plus élevée chez les demandeurs d'emploi, qui cherchent à créer leur propre emploi.

II . Un territoire disposant d'atouts pour son développement économique

► Une attractivité économique intrinsèque mais dont la promotion doit être renforcée

Le Douaisis bénéficie d'une situation géographique, d'infrastructures de transports (notamment l'A1, l'A23, l'A21, les voies d'eau) et les savoir-faire industriels sont favorables pour son développement économique. 13 % des offres d'emploi enregistrées dans le Douaisis correspondent au secteur de la logistique, contre 5 % au niveau régional¹³⁶.

De plus, la présence de nombreux espaces en mutation (friches, terrains, etc.), offre d'importantes réserves foncières de développement économique pour l'accueil d'entreprises ou de projets de construction porteur d'emploi¹³⁷.

De nombreux outils d'accueil, d'aide à la création, de promotion d'entreprises, de soutien à la recherche et développement, une ruche départementale d'entreprises et un incubateur existent sur le territoire. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Boutique de Gestion Espace de création d'entreprise, les intercommunalités et le service d'amorçage au projet¹³⁸ accompagnent les

134 Repères & Analyses Études, Diagnostic socio-économique de la zone d'emploi de Douai, Pôle emploi, septembre 2012.

135 Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Ce statut a pour but de faciliter la création d'entreprise en allégeant les formalités de création, de gestion et en faisant bénéficier l'auto-entrepreneur d'un régime simplifié de paiement de l'impôt et des prélèvements sociaux.

136 Afin de mieux adapter la qualification de la main-d'œuvre aux emplois logistiques, l'AFPA propose des formations de courtes durées dans ce domaine.

137 La présence de grandes entreprises internationales dans les domaines de l'automobile et de l'agroalimentaire telles que Renault, Nestlé, Leroux, génère une dynamique collective et la création de services.

138 Les Services d'amorçage de projets d'activités économiques dans les quartiers ont été mis en

créateurs d'entreprises dans leur positionnement géographique et sectoriel. À titre d'exemple, un dispositif d'aide aux très petites entreprises (ATPE) est également accordé aux TPE. Son objectif est de redensifier le tissu économique dans les quartiers en politique de la ville et les communes rurales.

Le tissu économique du territoire et la R&D offrent également des opportunités de développement telles que dans le secteur de l'éco-construction et de la logistique. La participation du territoire dans le pôle I-Trans¹³⁹ renforce le secteur du matériel de transport. L'arrivée prochaine d'Amazon à Lauwin-Planque confirme la qualité de la filière logistique du Douaisis.

Le territoire du Douaisis est desservi par un réseau à grand gabarit permettant la navigation de bateaux jusque 3000 t sur un axe très passant de Dunkerque et Lille vers Valenciennes, la Belgique et les Pays Bas. Il est également le débouché naturel de l'arrageois (industriel, agricole et logistique) sur le grand gabarit. Le type de marchandises manutentionnées sur le territoire est diversifié : céréales, matériaux de construction et de déconstruction, zinc, produits chimiques, etc. Ces trafics en lien avec le territoire représentent environ 750 000 tonnes, soit à peine 8 % du trafic fluvial régional (9 331 312 tonnes).

La desserte portuaire du Douaisis est aujourd'hui assurée à 97 % par des sites privés associés à des sites industriels. Ces ports privés sont gérés par des utilisateurs bénéficiant de convention d'occupation temporaire. Ils sont répartis de façon assez hétérogène sur le territoire et constituent des points de massification intéressants et une alternative au tout route. L'offre portuaire publique est devenue quasiment absente (2,94 %) ou inadaptée du fait de son positionnement sur un gabarit limité (Douai) ou de contraintes des accès routiers (Cantin).

Afin d'assurer la liaison entre les infrastructures de transport fluvial du Nord - Pas-de-Calais et du Bassin parisien, le projet de Canal Seine-Nord Europe prévoit la réalisation d'un canal à grand gabarit qui se connectera aux voies d'eau existantes. Ce projet constituera un véritable atout pour le Douaisis. Il permettra de développer le transport fluvial des marchandises et les interactions avec les activités du secteur de la logistique. La CAD mène une réflexion sur l'aménagement aux abords du Canal.

place, au niveau national, par la caisse des dépôts et consignations et la délégation interministérielle à la ville en 2004. Ils visent à favoriser la prise d'initiative, dans le domaine économique, par les habitants des quartiers classés en ZUS ou faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain.

139 Pôle à vocation mondiale dans le domaine ferroviaire et automobile. Il rassemble les principaux acteurs de l'industrie (Renault, Arbel Fauvet Rail, etc.), de la recherche et de la formation (Ecole des Mines de Douai) dans le domaine ferroviaire et des transports innovants. La CAD est un partenaire du pôle I-trans.

Figure 50 : Les organismes liés à l'accès à l'emploi et le nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011

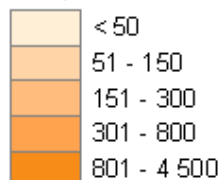
Département du Nord :
215 656 DEFM
(dont 44 110 moins de 25 ans)

DT Douaisis :
21 201 DEFM
(dont 4 844 moins de 25 ans)

UTPAS = Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

DEFM=Demandeurs d'emploi en fin de mois

Nombre de demandeurs d'emploi au 31.12.2011



● Cap emploi

Pôle emploi :

▲ Agence locale pour l'emploi

Mission locale :

■ Missions locales

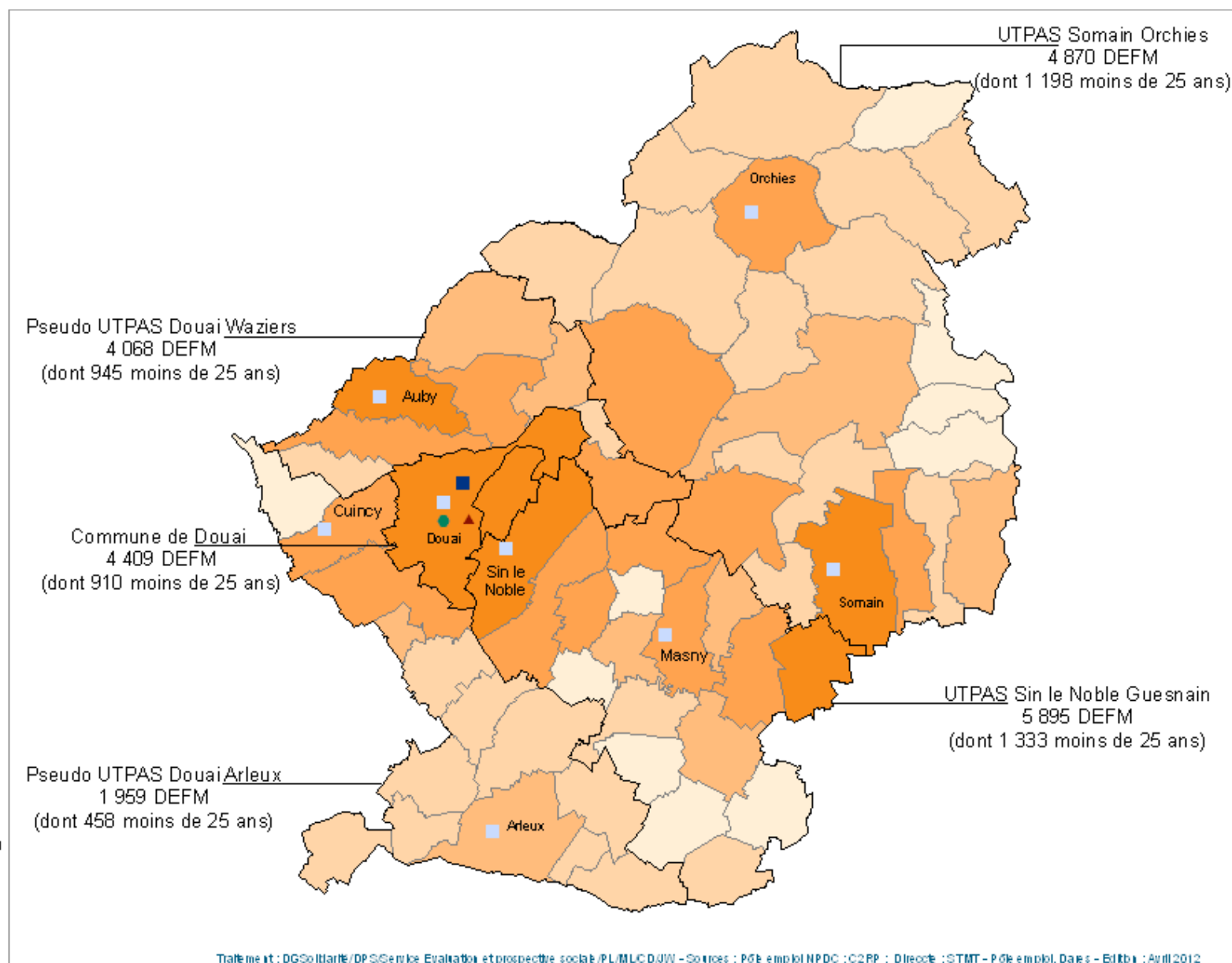
■ Antennes

Sources :

- Pour les organismes : Pôle emploi Nord-Pas-de-Calais ; c2rp (Animation régionale des missions locales du NPDC) Direccte (Mission Synthèse)

- Pour les DEFM : STMT - Pôle emploi, Dares (Traitement : Direccte NPDC/ Mission Synthèse)

0 2,5 5 Km



Traitement : DGSSolidarité/DPS/Service Evaluation et prospective sociale/PL/MLCDJW - Sources : Pôle emploi NPDC ; c2rp ; Direccte ; STMT - Pôle emploi, Dares - Edité le : Avril 2012

Par ailleurs, la CAD, la CCCO et le Pays Pévèlois ont chacun engagé une démarche de co-construction d'une stratégie de développement économique avec les acteurs de leur territoire et de plan d'actions qui s'inscrivent. La durée de validité du PLDE du Pays Pévèlois est de 2011 à 2013. Les PLDE de la CCCO et de la CAD seront révisés en 2013.

La CAD met à disposition un service d'accompagnement en faveur des entreprises implantées en Zone Franche Urbaine (ZFU)¹⁴⁰. Il permet aux créateurs d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement lié aux problématiques d'installation, de gestion de ressources humaines mais aussi d'obtenir des informations sur le marché local. Il a permis en 2010, le recrutement de 68 personnes dont 54 résident en secteur ZUS et la création de près de 40 CDI équivalents temps plein.

► Des potentiels de développement de filières d'excellence, particulièrement dans l'environnement

Dans le cadre de ces PLDE, la CCCO et la CAD se sont engagées dans la mise en place d'une plate-forme pour l'avenir et l'emploi des jeunes à l'échelle du Douaisis. Des formations professionnelles, notamment en éco-rénovation, sont mises en place avec le Centre du Développement des Eco-entreprises (CD2E)¹⁴¹.

Les acteurs du territoire se mobilisent pour développer des filières d'excellence sur le Douaisis : la filière éco-environnement et le pôle de compétitivité mondiale I-Trans (voir infra).

De nombreux acteurs liés à l'environnement tels que de l'ADEME, la DREAL sont présents dans le territoire. Au-delà des acteurs institutionnels, le Douaisis possède un potentiel en matière de Recherche et Développement concentré sur Douai, avec notamment la présence de centres de recherche et de formation. Le LEGTA¹⁴² propose des formations de niveau BTS en « gestion et maîtrise de l'eau » et « analyse agricole, biologique et biotechnologie ». L'Ecole des Mines dispose d'un département Chimie et Environnement et d'un département « Energétique Industrielle » qui mène respectivement des recherches dans le domaine des pollutions gazeuses et particulaires et sur les

¹⁴⁰ Sept ZFU sont implantées sur les communes d'Auby, de Flers-en-Escrebieux, de Roost-Warendin, de Douai et de Waziers.

¹⁴¹ Le CD2E accompagne les filières et les clusters régionaux en environnement existants et aide les acteurs à en faire émerger de nouveaux pour renforcer l'image de la région Nord-Pas de Calais, ses emplois et sa capacité d'innovation dans ces secteurs.

¹⁴² Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole.

filières énergétiques. Cette synergie est unique dans le Nord de la France, de par sa diversité et sa qualité.

Par ailleurs, l'Université d'Artois et l'Ecole des Mines de Douai allient leurs compétences pour proposer un cursus « expertises juridiques et techniques de l'environnement » destiné à la fois aux juristes et aux scientifiques. Un programme de modélisation des cavités souterraines (CAMIA) a été lancé. Le Centre national de Recherche sur les sites et sols pollués (CNRSSP) a été créé à l'initiative de l'Ecole des Mines de Douai. Les différents organismes de la Recherche (Universités, CNRSSP, INRA, BRGM, IFREMER, Institut supérieur de l'Agriculture, CNRS, etc.) se sont fédérés au sein d'un Comité régional stratégique de recherche en Environnement.

Le technopôle « environnement », Douaisis Technopôle Environnement (DTE)¹⁴³ de l'Ecole des Mines, met en réseau tous les partenaires du secteur de l'environnement. Il regroupe plus d'une cinquantaine d'éco-entreprises sur le Douaisis, notamment Ophrys Environnement, Airele, Pro Manager, Sita Nord (Netrel Sa), Société Des Eaux de Douai. Ce technopôle porte un cluster habitat durable qui a réalisé un projet pilote d'éco-rénovation. L'ensemble de la filière éco-environnement sera mobilisé pour la construction d'une maison témoin sur le site du Raquet.

Des outils de communication interactifs ont été mis en place pour favoriser le dialogue : forum privatif réservé aux éco-entreprises du Cluster et blog DTE à destination du grand public. De nombreuses rencontres, colloques, conférences sont régulièrement organisés dans le but de permettre aux acteurs de ce secteur d'échanger et de partager les expériences.

Par ailleurs, le Douaisis s'engage également dans la mise en place de projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables notamment avec la mise en place de schémas territoriaux éoliens¹⁴⁴. Un Plan Climat Energie Territorial (PCET), porté par le Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis, a été élaboré à l'échelle du Douaisis. La CAD, la CCCO et le PNR Scarpe - Escaut ont adhéré à la charte d'engagement du PCET. Cette politique, qui vise à la réduction effective des émissions de Gaz à effets de serre du territoire, se traduit par un nouvel élan en termes de développement économique et de création d'emploi. Le territoire compte également deux Espaces Info Energie qui développent des actions communes d'information et de sensibilisation en direction de la population.

¹⁴³ Association type loi 1901.

¹⁴⁴ Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, PNR Scarpe - Escaut.

La CAD est la 7^{ème} agglomération de France qui a obtenu la certification ISO 14 001¹⁴⁵ pour un de ses parcs d'activités¹⁴⁶. Elle s'engage dans une démarche de certification de ses zones d'activités, trois d'entre elle bénéficiant de la labellisation PALME¹⁴⁷ en 2010.

Le Pays Pévèlois participe à la démarche Innovation et Opportunités de Développement Durable pour votre Entreprise (IODDE), projet Interreg porté par la CCI Grand Lille, qui vise à sensibiliser les entreprises aux développement durable et de les accompagner dans leurs projets. A terme, le Pays Pévèlois souhaite créer un club des entrepreneurs durables de la Pèvèle.

► Un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de qualité

En terme d'enseignement supérieur, les formations sont très spécialisées. Le Douaisis héberge la faculté de Droit Alexis de Tocqueville de Douai, les écoles d'art et le Conservatoire, l'Ecole des Mines, l'Ecole Supérieure de Vente Industrielle, l'Ecole d'infirmières de Dechy, des classes préparatoires aux grandes écoles. Le taux de scolarisation des 18-24 ans sur le territoire est plus faible qu'au niveau départemental qui est lui-même plus faible qu'à l'échelle nationale. Cela rejoint le constat d'un déficit de diplômés du supérieur sur le territoire, renforcé par un déficit migratoire des 18-21 ans.

La faculté de Droit Alexis de Tocqueville propose des formations juridiques et de sciences politiques. Si l'Université d'Artois dont elle dépend, comptait près de 14 400 étudiants pour la période 2008/2009, l'antenne douaisienne compte 1 027 inscrits. En 2011, l'IUFM de Douai a connu une restructuration pour développer son pôle universitaire et mieux accueillir les étudiants.

Le Douaisis bénéficie de la présence d'établissements publics liés à l'environnement¹⁴⁸. L'université de Droit accueille des formations spécifiquement liées à l'environnement. Une licence professionnelle a été créée en 2009. Une licence professionnelle en gestion environnementale a également vu le jour au LEGTA de Douai. Certaines disciplines dispensées en enseignement supérieur dans le Douaisis recoupent plusieurs vocations locales : industrielle, judiciaire ou environnementale. Si les filières industrielles et environnementales sont très développées, certains secteurs à l'image de l'informatique ou du bâtiment sont absents du territoire.

¹⁴⁵ Cette norme repose sur une maîtrise de l'impact sur l'environnement.

¹⁴⁶ Le Luc, à Dechy (Parc d'Activité Labellisé pour la Maîtrise de l'Environnement).

¹⁴⁷ Démarche concertée débouchant sur la mise en place d'une charte.

¹⁴⁸ Cf. partie un pôle d'enseignement des potentiels de développement des filières d'excellence, particulièrement dans l'environnement.

Depuis 2010, l'unité de traitement des sables de Douai est utilisée dans le cadre d'une étude de R&D mutipartenariale entre les Voies Navigables de France, l'Agence de l'eau, OSEO, SOGEA, AXSANE, Ecole Centrale, Ecole des mines, etc. L'objectif est de trouver des procédés de valorisation des sédiments et des boues de dragage pour les réutiliser dans le BTP et la fabrication de béton. Le port de Dunkerque fait l'objet d'essais techniques. L'étude permettra de vérifier si ces procédés sont économiquement viables. Les sites d'étude sont préférentiellement localisés dans le Nord - Pas-de-Calais et en Wallonie et donnent lieu à des instrumentations communes et/ou partagées.

En matière d'apprentissage, le Douaisis compte sept sites de formation en 2010 où sont inscrits 355 apprentis (25 % d'augmentation depuis 2005), soit 2 % des effectifs régionaux¹⁴⁹. Le taux d'occupation de ces centres de formation est légèrement supérieur au taux régional (57 % contre 56 %). Au 1^{er} février 2011, la part des sortants en emploi ou en contrats aidés est supérieure à la moyenne régionale ou nationale. Elle est de 63 % dans le Douaisis.

Plus d'un tiers des effectifs se spécialisent dans le secteur de la santé. Viennent ensuite l'industrie agro-alimentaire (17 %), le second œuvre du bâtiment (13 %), l'hôtellerie/restauration et tourisme (12 %), l'agriculture et l'environnement (11 %) et le commerce. La prédominance des brevets d'études professionnelles et de certificats d'aptitude professionnelle est toujours d'actualité.

► Des terres agricoles orientées vers les cultures spécialisées

En 2009, les espaces agricoles représentent 59,9 % de la superficie du territoire¹⁵⁰, ce qui correspond à 25 000 hectares, soit 7,2 % de la surface agricole utile (SAU) départementale. Cette SAU est répartie en trois régions agricoles : le Pèvèle au nord, la Plaine de la Scarpe au centre, et l'Arleusis au sud. Si la Plaine de la Scarpe est tournée vers la polyculture et le polyélevage et des structures moyennes, les grandes cultures les grandes exploitations constituent la majeure partie de l'activité agricole dans l'Arleusis. Quant à la Pèvèle, l'agriculture y est très diversifiée et les exploitations de plus petite taille.

Depuis le recensement de l'année 2000, c'est 2,4 % de SAU qui ont été soustraits à l'activité agricole. Le rythme de perte de surface est comparable à celui de la région Nord - Pas-de-Calais. Les espaces agricoles sont soumis à la pression urbaine et périurbaine. L'activité agricole est gênée par endroit par le morcellement parcellaire.

¹⁴⁹ Source : Chiffres-clé de l'apprentissage 2010, Région Nord-Pas-de-Calais.

¹⁵⁰ Données sur l'occupation des sols, en 2009.

Avec 526 exploitations (208 employeurs et 1 154 salariés), 240 ETP représentent près de 10 % du total départemental. Cela tient entre autre à la présence de plusieurs maisons de semence aux effectifs relativement importants dans le canton d'Orchies, d'un foyer de production maraîchère et horticole dans celui de Douai Nord, de plusieurs employeurs de cultures spécialisées (endiviers et producteurs d'ail dans l'Arleusis).

Si l'agriculture ne représente que 1,6 % de l'emploi total de l'arrondissement de Douai¹⁵¹, ce taux est légèrement supérieur à la moyenne départementale. En 2010, le territoire comptabilise 1 154 salariés agricoles dont 592 chefs d'exploitation. À ceux-ci s'ajoutent les salariés saisonniers qui représentent 394 équivalents temps complet¹⁵², soit 15 % du total régional. Une majorité des salariés agricoles du Douaisis exercent dans le secteur des cultures spécialisées, en raison de la présence de filières spécifiques et structurées sur le territoire (chicorée sur Orchies, maraîchage, horticulture, ail sur Arleux, endives au Nord et au sud du Douaisis, etc.). A contrario, les élevages spécialisés sont moins nombreux dans l'arrondissement sauf sur le canton d'Orchies avec quelques élevages de petits animaux.

Le territoire se caractérise également par la forte présence d'activités connexes liées aux paysages et aux métiers du cheval, favorisée par la forte urbanisation du territoire.

Néanmoins, des besoins sont exprimés en matière de main d'œuvre qualifiée et de capacité de l'exploitant agricole à se former à différentes évolutions du métier. Cela peut s'expliquer par le manque de connaissance et d'attrait pour le métier technique et la vision précaire des emplois agricoles. Pour pallier aux difficultés liées à la profession, de nombreux agriculteurs s'organisent et adhèrent à des groupes de développement comme les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), le Groupe d'Etude et de Développement Agricoles Scarpe Hainaut¹⁵³. Les GEDA sont fédérés au sein d'une fédération régionale, la FR GEDA Nord - Pas de Calais. D'autres exploitants s'organisent en groupements de producteurs.

¹⁵¹ RP2009, INSEE.

¹⁵² Dont 134 ETP en polyculture élevage et 240 ETP en cultures spécialisées.

¹⁵³ Association d'agriculteurs située à Sars et Rosières qui apporte aux agriculteurs des conseils en productions animales et végétales et qui anime les démarches collectives en lien avec les collectivités territoriales.

Pour développer une stratégie de développement de l'agriculture, plusieurs initiatives locales ont vu le jour : dans le territoire de la CAD, étude de définition pour la mise en place de circuits courts en 2009 et en 2013, signature d'un contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération en 2010, visant la création de petites exploitations, le développement de l'agriculture biologique et les circuits courts ; diagnostic de l'agriculture par la CCCO en 2012.

De plus, la Chambre d'agriculture et les intercommunalités travaillent avec la profession agricole et les partenaires pour promouvoir une agriculture durable sur le territoire et accompagner les agriculteurs aux adaptations nécessaires à cette pratique. Circuits courts de commercialisation de produits agricoles alimentaires (marché paysan, AMAP¹⁵⁴, foires, salons, livraison de paniers, restauration scolaire, etc.), accueil à la ferme, transformation de produits se développent.

Quatre fermes pédagogiques membres du réseau « Savoir Vert » sont présentes dans le Douaisis¹⁵⁵. Certains produits du terroir sont valorisés par des labels. L'ail fumé d'Arleux fait partie du label Saveur en Or depuis 2004.

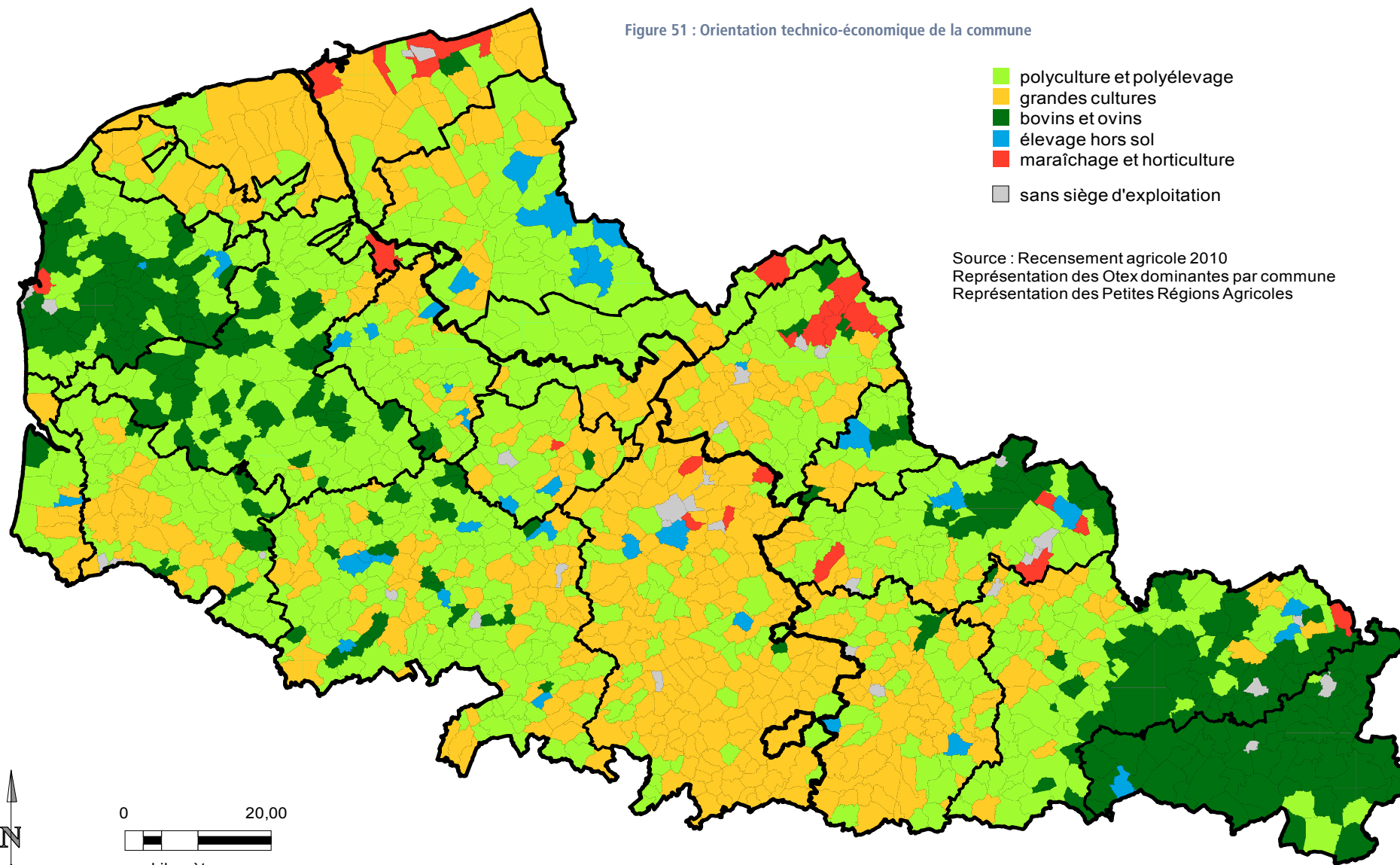
Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDFP), la Chambre d'agriculture développe des outils de promotion des emplois et des métiers de l'agriculture auprès des jeunes. Les jeunes en formation initiale ou en recherche d'emploi peuvent bénéficier de la bourse de l'emploi ANEFA¹⁵⁶ ou accéder au dispositif ADEMA (Accès pour les Demandeurs d'emploi aux Métiers Agricoles).

¹⁵⁴ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

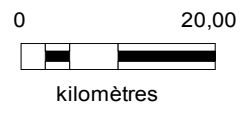
¹⁵⁵ Auchy-lez-Orchies, Saméon, Brunémont et Coutiches.

¹⁵⁶ ANEFA : Association Nationale Emploi Formation en Agriculture.

Figure 51 : Orientation technico-économique de la commune



Source : Recensement agricole 2010
Représentation des Otex dominantes par commune
Représentation des Petites Régions Agricoles



Données cartographiques : PPIGE - BDcarto - © IGN 2010 - www.ppige-npdc.fr
Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / VG / 14.09.2011

► Des dynamiques en matière d'emploi présentiel (économie sociale et solidaire, secteur médico-social, etc.)

Toute comme le département, l'économie du Douaisis a connu une mutation au cours des dernières décennies. En particulier, l'économie présentielle qui s'appuie sur un phénomène de résidentialisation lié à l'arrivée de populations et nouveaux besoins de services pour une meilleure qualité de vie.

L'essentiel des emplois de la zone de Douai sont occupés par des emplois présentsiels¹⁵⁷, avec une part de 68 % proche de la moyenne régionale. Le nombre d'emplois dans ce secteur est passé de 27 227 à 33 259 entre 2000 et 2010, soit une hausse de 22,2 % en dix ans. Cette hausse est identique à cette sphère d'emploi à l'échelle départementale et nationale et ce, malgré une hausse de la population plus modérée dans le Douaisis.

Le développement de l'économie présentielle apparaît comme un facteur d'amortissement de crises, à l'heure où les territoires sont de plus en plus sensibles à la concurrence. Elle produit des biens et services non délocalisables et répondant à la demande plus locale.

Entre 2000 et 2010, le secteur du commerce et réparation d'automobile et motocycle a connu la plus forte progression de l'économie présentielle. Il concernait 15,2 % de l'emploi salarié, créant ainsi 4 656 emplois. Les emplois des services sont orientés à la hausse dans toutes les zones d'emploi du département. Après le Valenciennois et la Flandre-Lys, le Douaisis affiche le 3e taux de commerce le plus élevé du Département (21,3 %).

Le domaine de l'administration publique est particulièrement représenté et dynamique, avec 17,7 % des salariés y travaillant. Après la commune de Douai, le Département du Nord est le deuxième employeur de l'administration publique. 646 agents y travaillent. Les principaux secteurs départementaux représentés dans le Douaisis sont l'action sociale et les collèges.

Les parts de l'emploi de l'hébergement médico-social et social et de l'action sociale sans hébergement ont augmenté respectivement de 2,7 et 1,6 points en dix ans, entraînant la progression de ces activités dans le classement des 15 premiers secteurs employeurs. Si l'emploi dans l'action sociale sans hébergement s'est fortement accru, celui dans l'hébergement médico-social et social existait déjà en 2000 et perdure en 2010. Les activités pour la santé humaine

157 Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (par exemple : construction, activités financières, éducation, santé et action sociale, transports de voyageurs etc.).

descendent d'un rang dans le classement en dépit d'une hausse de leur part dans l'emploi en dix ans. Les emplois dans ce dernier domaine ont progressé de 10,9 % sur cette période. Après Renault, l'Hôpital de Douai est le deuxième employeur du territoire.

Concernant le domaine de la construction, il a perdu 3 336 emplois en dix ans. Il se situe néanmoins en 4e position de l'économie présentielle en termes de volume d'emploi. Sur cette période, les évolutions de l'emploi sont très fluctuantes. De 2000 à 2008, la ZE de Douai connaît des hausses de l'emploi variables. Par contre, entre 2008 et 2010, l'emploi dans la construction a chuté de 9 %.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est bien développé sur le territoire. 534 établissements relevant du champ de l'ESS et employant 7 299 personnes (7,4 % des postes salariés) ont été recensés en 2009. Cela correspond à 7,7 % des établissements employeurs au niveau départemental et 9,4 % au niveau régional. Ils sont globalement bien présents sur l'ensemble du territoire.

Plus de 85 % des structures sont des associations, 8 % des fondations et 4 % des coopératives. Leurs activités sont essentiellement orientées vers les particuliers.

Sous l'impulsion du Conseil régional, de la CAD, la CCCO, la CCCP, des missions Locales du territoire et des acteurs de l'ESS, le territoire a engagé une démarche de co-construction d'une stratégie de développement de l'ESS et d'un plan d'actions qui s'inscrit dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Par ailleurs, la CCCO a constitué un réseau des formations de l'insertion sociale et professionnelle de manière à mieux connaître et échanger sur les dispositifs et favoriser les initiatives.

En ce qui concerne le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE), le territoire peut compter sur de nombreux chantiers d'insertion. Cela s'explique en partie par la nécessité de trouver des supports adaptés de remobilisation d'un public éloigné de l'emploi classique. À ce jour, le bassin du Douaisis compte 27 chantiers d'insertion (dont 25 financés par le Département). Ces chantiers fournissent 467 postes en CUI-CAE¹⁵⁸ réservés à des publics sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les sites pôle emploi de Douai Dorignies et de Somain sont les interlocuteurs de ces chantiers. Plusieurs acteurs du territoire soulignent les difficultés rencontrées par les structures de l'insertion par l'activité économique dans les secteurs du service à la personne.

158 Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

III . Un territoire riche de sa diversité et de sa valeur patrimoniale, muséale et paysagère

► Une offre de musées de grande qualité, avec des synergies possibles avec le Louvre-Lens

L'offre muséale du territoire s'appuie sur deux équipements d'envergure régionale : le musée de la Chartreuse de Douai et le Centre Historique Minier de Lewarde (voir Supra).

Cette offre est complétée par des musées d'ancrage local : un musée labellisé « Musée de France »¹⁵⁹, quatre musées non labellisés¹⁶⁰, et un centre d'interprétation¹⁶¹. Les musées d'histoire locale sont généralement gérés par des associations¹⁶². Ces associations développent des activités liées à l'histoire locale, à la vie minière et d'événements Historiques. Publications, expositions, collections permettent aux acteurs de valoriser le patrimoine local.

Globalement ces dernières années, ces musées d'ancrage local connaissent une faible fréquentation, qui décroît. Le manque de professionnalisation et parfois de mise en réseau favorise peu l'émergence de projets innovants. Des opportunités de synergies culturelles et touristiques sont à saisir avec l'ouverture récente du Louvre-Lens, dont le CHM et le Musée de la Chartreuse peuvent tirer parti.

Au regard de ses compétences d'"archéologie préventive", la CAD porte un nouveau projet d'équipement culturel autour de l'archéologie : Arkéos. Situé aux limites de Douai et Râches, ce centre de valorisation et d'expérimentation s'articule autour de deux pôles : un musée et un parc permettant à terme la restitution d'un portus, d'une abbaye carolingienne et d'une motte féodale.

159 Marchiennes.

160 Roost-Warendin, Orchies, Bouvignies et Aniche.

161 La maison du terril de Rieulay.

162 Par exemples le Musée du terroir de Fenain, le musée de Marchiennes.

► Un condensé de patrimoines, bâtis, paysagers et naturels

Le territoire du Douaisis est constitué d'un patrimoine archéologique et architectural varié et recelant de nombreux monuments remarquables. S'y ajoutent des éléments patrimoniaux naturels et paysagers qui renforcent cette densité et richesse patrimoniale du Douaisis, faisant du territoire un condensé de paysages et de patrimoines bâtis.

Parmi les éléments de patrimoine bâti, certains bénéficient d'un classement ou d'une protection particulière au titre des monuments historiques tels que l'Hôtel d'Aous de Douai. Le beffroi de Douai est classé au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2003. Ce patrimoine bâti est à la fois d'origine civile, religieuse et industrielle, et témoigne du peuplement du territoire sur de nombreuses périodes historiques : périodes gallo-romaine ou mérovingienne. Si le patrimoine religieux (abbayes, églises, calvaires, chapelles, cloîtres) a façonné l'histoire et l'évolution du territoire, de nombreux édifices ont été en partis détruits comme l'abbaye d'Anchin de Pecquencourt. Le passé abbatial se matérialise par des « censes »¹⁶³ fortement présentes sur le territoire de la plaine de la Scarpe (Marchiennes, Beuvry-la-Forêt). Les centres bourgs sont riches de patrimoine urbain et domestique (châteaux, propriétés privés, corons, cités minières, hôtels particuliers de la Renaissance) des 17^e et 18^e siècles, mais plus encore en milieu rural. Le territoire dispose également d'un patrimoine architectural militaire tel que la fonderie de canons de Douai (centre militaire important où sont installés des casernes, un arsenal, une école d'artillerie et une fonderie de canons). Ce patrimoine historique est fragilisé par un entretien qui demeure difficile.

Le territoire hérite également d'un patrimoine industriel. À l'instar de la région, le territoire dispose encore de vestiges d'équipements tournés vers l'exploitation du houblon. Les brasseries et malteries, datant de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle, sont localisées sur l'ensemble du territoire¹⁶⁴. Certaines brasseries comme celles de Bruille-lez-Marchiennes et de Lewarde ont été détruites dans les années 1990. Le Département du Nord a ainsi contribué au financement de la restauration de la brasserie Dufour de Marchiennes. D'autres témoignages du passé industriel subsistent sur le territoire : des verreries, encore en activité à Aniche (capitale du verre au 19^e siècle) et Saint-Godain à Emerchicourt, ainsi qu'une faïencerie (fermée en 1952) à Wandignies-Hamage, des centres de productions céramiques gallo-romains (briques, tuiles, etc.), des industries textiles.

163Grandes fermes isolées au milieu de leurs terres, dont l'appartenance à l'abbaye est symbolisée par le fier porche-pigeonnier et l'imposante grange d'imière.

164 A Somain, Marchiennes, Rieulay, Arleux, Aubigny-au-Bac, Douai, Flines-lez-Raches, Férin, Goeulzin, Guesnain.

Le patrimoine industriel du territoire est particulièrement lié à l'ancienne activité minière. Entre 2003 et 2012, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour parvenir à l'inscription de l'ancien bassin minier du Nord - Pas-de-Calais sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. En 2012, 52 éléments du bassin minier du Douaisis ont ainsi été inscrits comme constitutifs du « Paysage culturel évolutif vivant » : un chevalement, deux fosses, une pompe à fosse, un prieuré, sept terrils, sept cités pavillonnaires, six cités modernes, une cité coron, un château, cinq dispensaires de société de secours, un étang d'affaissement, trois écoles et un groupe scolaire de cités, trois églises et un presbytère, une chapelle, et un patronage de cité. Sept cités minières ont été classées « cités exceptionnelles »¹⁶⁵. Ces cités minières marquent à la fois l'architecture et l'organisation de l'espace urbain des villes de l'arc minier. Avec l'ensemble des éléments, elles contribuent par ailleurs à marquer les paysages du territoire.

Les collectivités du territoire, ainsi que les bailleurs, appuyés par la Mission Bassin Minier, auront ainsi pour responsabilité de mettre en œuvre au cours des six prochaines années les orientations figurant au plan de gestion, notamment patrimoniale, qui a accompagné la candidature et l'inscription de l'ancien bassin minier régional.

Le paysage minier offre par ailleurs au territoire des espaces renaturés diversifiés situés sur des anciens sites industriels : zones humides, étangs d'effondrement, terrils ou de boulaies. D'anciennes infrastructures de transport désaffectées des sites minières ont été reconverties en circuits pédestres. Les anciens sites minières connaissent une lente mutation, qui contribue à la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Cette combinaison d'éléments patrimoniaux minier, bâtis et naturels, amplifie le condensé de patrimoines du territoire sur lesquels le Douaisis peut appuyer son attractivité. Une mise en valeur d'ensemble de cette offre patrimoniale semble néanmoins manquer, alors même qu'elle constitue pour les habitants et visiteurs une richesse de grande qualité et de proximité.

165 Il s'agit de cités « ambassadrices » de la richesse et de la qualité de l'habitat minier dans le Nord - Pas-de-Calais : elles possèdent un haut niveau de qualité au regard de critères identifiés par la Mission Bassin Minier dans le cadre de l'inventaire préalable à l'inscription au Patrimoine de l'humanité, et jouissent d'une caractéristique qui les rend uniques.

► Un patrimoine naturel propice à la randonnée et aux sports de plein-air

La mosaïque des paysages du Douaisis (grandes surfaces boisées, forêt de 800 hectares à Marchiennes, prairie humides, espaces renaturés, tourbières, sites protégés Natura 2000) offre à la population locale et aux visiteurs des espaces récréatifs de plein air et de découverte des patrimoines. Ils contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire, notamment d'un point de vue touristique.

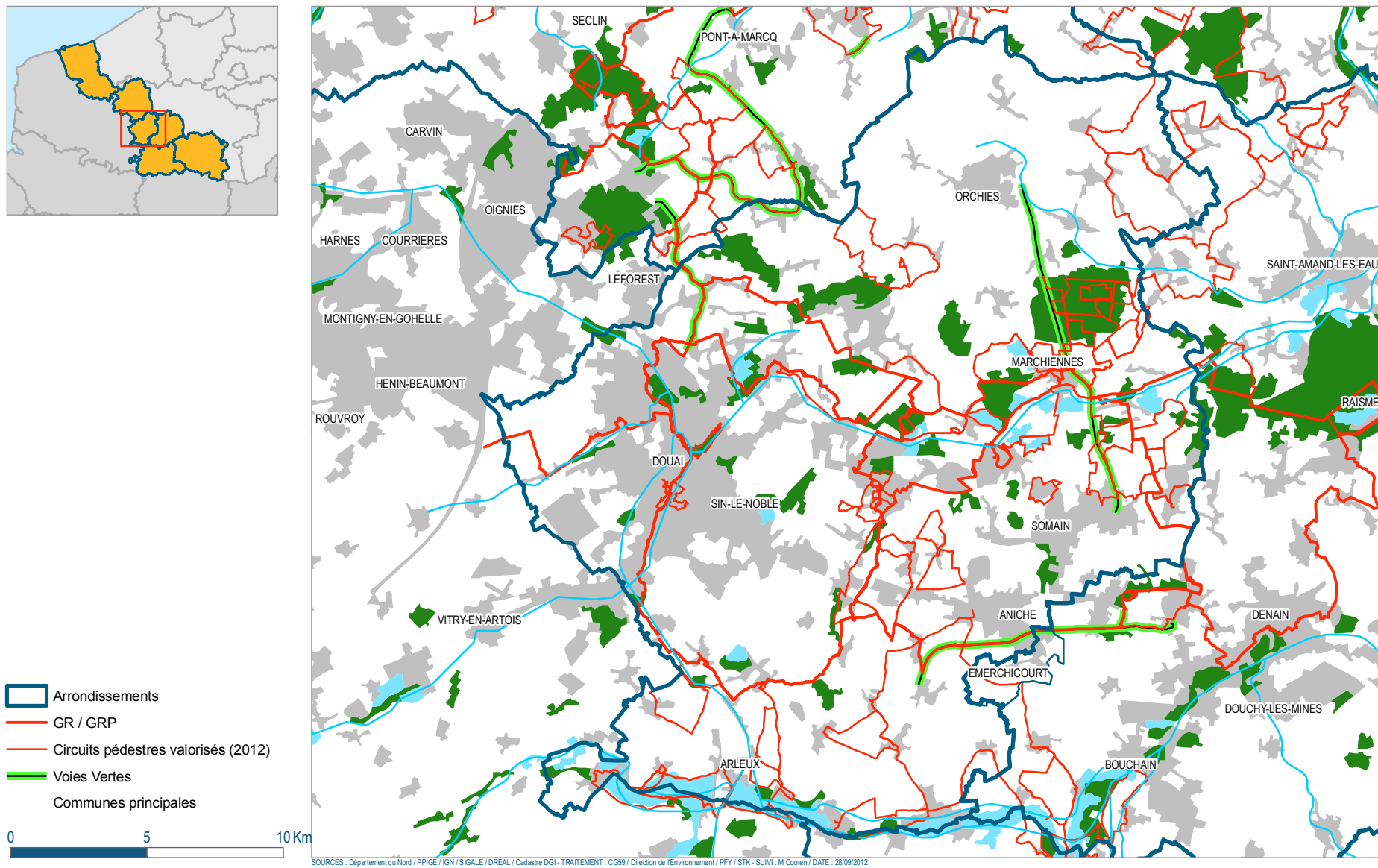
Le territoire possède de nombreux espaces de loisirs dont les plus importants se situent à Aubigny-au-Bac, à Rieulay et Marchiennes. La base de loisirs Loisiparc d'Aubigny au Bac est fortement liée à la mémoire locale, ayant rempli une fonction « sociale » de proximité pour les habitants. Celle de Rieulay est un ancien site minier reconverti en espace naturel sensible. La commune de Rieulay et le Département du Nord, avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier du Nord - Pas-de-Calais, ont permis la constitution d'un lieu de promenade surprenant par sa taille, sa faune et sa flore. La pratique de la pêche, de la voile, des loisirs équestres et VTT est autorisée sur une partie du site. Ces espaces de loisirs représentent environ 49 % de la fréquentation totale des équipements touristiques du Douaisis¹⁶⁶. L'espace de loisirs des Argales de Rieulay est le plus fréquenté. Il accueille environ 150 000 visiteurs par an. Un projet de parc d'attraction à Douai devrait compléter cette offre dans le cadre d'une globale démarche d'aménagement du parc du Rivage Gayant.

De nombreuses activités de plein air se développent sur le territoire. Des sports comme l'équitation, le motocyclisme, le triathlon, le canoë kayak, l'aéromodélisme, la course d'orientation peuvent être pratiqués. L'offre en sports de nature est plurielle sur le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Le PNR-SE organise des visites guidées qui permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel. Le développement des loisirs de plein air pose la question de la cohabitation d'un usage de loisir et de fonctions écologiques sur les sites naturels. Préalablement à la création de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires¹⁶⁷, une action a été initiée avec le Comité départemental olympique et sportif : Natur'sport. Douze disciplines des sports de nature se sont aujourd'hui organisées sur le site de Rieulay. Par ailleurs, le Parlement des sports de nature remplit cette fonction d'articulation sur le territoire du PNR Scarpe-Escaut.

166 400 participants aux 30 rendez-vous nature.

167 Mise en place par le Département, elle est chargée de développer et de concilier les pratiques des sports de nature.

Figure 52 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – offre pédestre



Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI-PR) répertorie 37 circuits pédestres. Au total, 43 itinéraires sont repris au PDIPR dont deux équestres, deux VTT et deux cyclo. Le réseau d'itinéraires et de boucles s'est fortement densifié et a été conforté dans sa gestion et son entretien. La promotion du réseau d'itinéraires et de boucles est assurée par Nord Tourisme, les fédérations, les comités départementaux et les associations de randonnée, et par les organismes d'insertion du Douaisis.

Le maillage des itinéraires de randonnées couvrant l'ensemble du territoire, propose une offre diversifiée tant en termes de disciplines (pédestre, cyclo-touriste, VTT et équestre), de difficultés (familles, occasionnels, avertis, etc.) que dans la découverte et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, aux paysages du territoire et à la valorisation des acteurs du territoire.

La pratique de l'équitation est fortement développée dans la Pévèle : deux boucles équestres sont présentes. Une offre des chemins équestres en Pévèle complète ce réseau de randonnée pédestre. Certains d'entre eux sont reliés aux structures équestres du territoire dont les cavaliers sont les premiers utilisateurs, mais sont aussi renforcés par la présence de parking et de haltes permettant la venue de cavaliers extérieurs, individuels ou en groupe, et facilitant les longues randonnées.

À l'exception des zones urbaines denses, le Douaisis dispose d'une grande diversité de circuits et de sentiers balisés pour la randonnée pédestre, par exemple le Circuit de la Cité Gayant, le Circuit des Chapelles de Coutiches ou celui de Germignies. Quelques circuits de randonnée traversent plusieurs communes, tels que le Circuit du domaine des trous et des bosses, le chemin des Galibots. Ce dernier constitue une boucle de randonnée de 35 kilomètres située à la fois sur les territoires de la CAD et de la CCCO et offre un regard pluriel sur les paysages naturels et le patrimoine minier du Douaisis et de l'Ostrevent. Il emprunte les « cavaliers », anciennes voies ferrées de la compagnie des mines d'Aniche, qui reliait l'ensemble des carreaux de fosses et terrils du Douaisis.

Le Douaisis est traversé par deux sentiers de Grande Randonnée : le GR121 et le GR de Pays Bassin Minier. Plusieurs axes structurants de randonnée sont présents sur le territoire et complètent l'offre de randonnée : la Voie Verte de la Pévèle qui s'étend sur 24 km d'Avelin à Roost-Warendin, la Voie Verte de la plaine de la Scarpe qui relie sur 12 km Fenain à Orchies, via le tracé d'une ancienne voie de chemin de fer et la voie verte du cavalier d'Azincourt qui relie Monchecourt, Auberchicourt, Aniche, Émerchicourt, et Abscon et Escaudain dans le Valenciennois.

De plus, le tourisme fluvest est une activité en croissance dans le territoire : il s'agit de pratique de la randonnée le long des voies d'eau ou la visite des sites remarquables liés à la voie d'eau (canoë-kayac sur les canaux, randonnées cyclo et pédestre le long des chemins de halage, etc.). Néanmoins, l'utilisation des chemins de service le long de la Scarpe, la Deûle et la Sensée comme itinéraires en mode doux ne peut se faire que sous réserve de convention de superposition de gestion avec la commune ou la collectivité car sans cette alternative, la pratique du vélo sur les chemins de halage est interdite. Aujourd'hui, de nombreuses sections ne sont pas en superposition de gestion, entraînant des coupures de linéaire.

La randonnée est devenue le pilier du développement des loisirs et sports de nature à destination des habitants du Douaisis et des populations des agglomérations avoisinantes. Communes et associations s'attachent à animer et valoriser des espaces de loisirs et des sites naturels remarquables, en lien étroit avec l'eau et la forêt afin de faire de ces espaces des pôles d'attraction. Depuis le début d'année 2010, l'Association du Pays Pévèlois s'engage avec de nombreux partenaires français et belges dans un programme de structuration et de développement de la randonnée et du tourisme à l'échelle du Pays Pévèlois.

IV . Un territoire à la croisée des chemins pour une mise en valeur touristique de ses atouts

Fort de ses atouts, hérités de son histoire et de sa géographie naturelle et paysagère, le Douaisis peut également s'appuyer sur un positionnement géographique a priori idéal : au cœur de l'aire métropolitaine de Lille, à proximité du nord de Paris et de la Belgique, le territoire est par ailleurs aisément accessible depuis les territoires voisins qui constituent ainsi par leur population un espace large et densément peuplé de visiteurs touristiques potentiels. Néanmoins, le Douaisis n'apparaît pas encore suffisamment comme une destination touristique de premier niveau.

► Une triple inscription du Douaisis au patrimoine de l'humanité : un potentiel touristique majeur et particulièrement distinctif

Le Douaisis peut s'appuyer sur plusieurs éléments distinctifs d'attractivité touristique. Le premier d'entre eux réside dans la reconnaissance culturelle internationale de son patrimoine (voir Supra). Douai est tout d'abord doublement inscrite au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Cette reconnaissance porte à la fois sur la richesse de son patrimoine bâti civil et sur sa tradition festive et son patrimoine culturel, à travers son beffroi avec carillon et ses Géants. Mis en exergue, ces éléments constituent des éléments majeurs pour la découverte touristique du territoire, à tout le moins de sa ville-centre.

Par ailleurs, depuis juin 2012, le Douaisis peut asseoir son attractivité touristique sur une troisième inscription du territoire au patrimoine mondial de l'humanité au titre de « Paysage culturel évolutif vivant ». Au sein de l'ancien bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, et avec le Valenciennois et plusieurs territoires du département du Pas-de-Calais, l'arc minier du Douaisis est ainsi désormais inscrit comme un bien de valeur universelle et exceptionnelle (voir Supra). Cette reconnaissance internationale comme territoire marqué culturellement et géographiquement par la nature, l'histoire sociale et l'activité humaine¹⁶⁸ est à même de constituer une destination touristique de sens, et donc un levier d'attractivité pour un tourisme culturel et patrimonial.

Les éléments du patrimoine minier reconnus par l'UNESCO sont divers et supports à de multiples découvertes et visites : le patrimoine minier relève tout à la fois d'espaces naturels ou « renaturés » (terrils et étangs), de sites de randonnée (à travers les anciens cavaliers) ou d'éléments de nature technique (chevalements, etc.). Au cœur de ce patrimoine, est par ailleurs présent sur le territoire du Douaisis le Centre historique minier de Lewarde, dédié à l'activité minière à travers notamment l'aménagement d'un ancien site technique (fosse) et un programme de médiation particulièrement développé.

À travers la reconnaissance internationale du territoire minier régional et en prenant appui sur le CHM, le territoire du Douaisis se saisit de cette opportunité et développe de premiers projets de valorisation touristique.

¹⁶⁸ C'est le sens de l'inscription au patrimoine de l'humanité en tant que « Paysage culturel », catégorie d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Néanmoins, celle-ci demeure particulièrement complexe. En effet, la mise en tourisme du patrimoine minier doit parvenir à la construction d'un « produit » touristique combinant un élément attracteur et un parcours global de découverte. Elle doit aussi permettre la compréhension d'éléments complexes à appréhender sans une mise en contexte à la fois sociale, technique et humaine.

Au-delà de sa ville-centre et du territoire minier, désormais reconnu et pouvant bénéficier d'un regard et d'un intérêt renouvelés, le Douaisis dispose de nombreux autres atouts.

Au premier rang desquels le territoire de nature que constituent les espaces boisés et humides du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Situés à proximité d'agglomérations comme celle de Lille, Douai et Valenciennes, ces espaces et plus généralement le territoire du PNR sont ainsi favorables à la découverte touristique d'espaces de nature et paysagers, de son patrimoine et plus particulièrement à la pratique de loisirs de plein-air, en premier lieu la randonnée. En parallèle de la révision de la Charte de Parc en 2010, le PNR Scarpe-Escaut s'est doté d'une stratégie touristique renouvelée pour la période 2010-2015 en inscrivant celle-ci dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable. En coopération notamment avec les collectivités et EPCI compétents, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut poursuit cinq orientations : exploiter de nouveaux marchés, concerter les acteurs, assurer la qualité environnementale des installations, communiquer sur l'identité du territoire et renforcer l'offre touristique et de loisirs. Egalement situé à proximité des agglomérations de Douai et de la métropole lilloise, la Pévèle constitue un secteur favorable au développement du tourisme, en ce qu'elle peut constituer une « offre de nature » complémentaire et supplémentaire à proximité des pôles et secteurs urbains. La randonnée, notamment équestre, constitue ainsi un axe du projet de développement touristique du Pays Pévèlois.

Le territoire est aussi un carrefour stratégique pour le tourisme fluvial, notamment avec Douai, capitale de la batellerie régionale. Située au cœur de boucles transfrontalières et sur un axe prioritaire de transit nord-sud, l'activité du tourisme fluvial s'est développée de manière importante sur la Deûle et la Sensée. Le secteur Douai-Goelzin est le plus fréquenté de la région. Le Douaisis dispose d'ores et déjà de deux infrastructures : une halte nautique à Douai et un embarcadère sécurisé sur le canal de dérivation de la Scarpe et réservé aux professionnels du tourisme à Douai.

Enfin, dans le cadre de la construction de « produits touristiques », le Douaisis peut et pourra s'appuyer sur une offre muséale complémentaire à celle du Centre historique minier et du musée de la Chartreuse : le « Louvre-Lens » ouvert en décembre 2012 et situé à proximité immédiate de Douai ; un musée et un parc dédiés à l'archéologie, « Arkéos ».

Malgré ces potentiels touristiques indéniables, les retombées économiques des activités touristiques demeurent encore faibles.

► L'émergence d'une gouvernance territoriale

En complément des nombreuses démarches de coopération avec Nord Tourisme¹⁶⁹, le Douaisis peut s'appuyer sur une structure récente de coopération des différents acteurs du tourisme à l'échelle du Grand Douaisis : « Douaisis Tourisme ». Il fédère ainsi depuis 2011 les offices de tourisme et syndicat d'initiative communaux¹⁷⁰, intercommunalités et autres acteurs majeurs du territoire, dont le syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut et le Centre historique minier.

Cette démarche de coopération permet de décloisonner les différents niveaux de compétence, notamment intercommunaux, et de porter des démarches communes auprès des acteurs institutionnels, à travers notamment un contrat de rayonnement touristique qui aura la double particularité de dépasser l'échelle classique des PLDE¹⁷¹ et de constituer l'un des premiers CRT signés dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Les membres de Douaisis Tourisme orientent ainsi les actions du réseau vers le développement d'une offre d'accueil et de conseil, la mise en œuvre d'une politique de promotion et de commercialisation de la destination du Douaisis et la mise en œuvre d'une politique de développement touristique. Au-delà d'une représentation facilitée du territoire, Douaisis Tourisme a d'ores et déjà permis le développement de premières offres d'information sur la destination touristique du Douaisis.

169 Anciennement Comité Départemental du Tourisme.

170 Dix offices de tourisme (OT) ou syndicats d'initiative (SI) sont ainsi signataires de la charte de Douaisis Tourisme : les OT d'Arleux, Cuincy, Douai, Marchiennes, Rieulay et les SI de Brunémont, Lewarde, Montigny-en-Ostrevent, Orchies et Roost-Warendin.

171 Les PLDE, plans locaux de développement économique, constituent classiquement l'échelle d'élaboration des contrats de rayonnement touristique avec la Région Nord-Pas-de-Calais. Or, le territoire du Douaisis est couvert par trois PLDE d'échelle strictement intercommunale (CAD, CCCO, Pays Pévèlois).

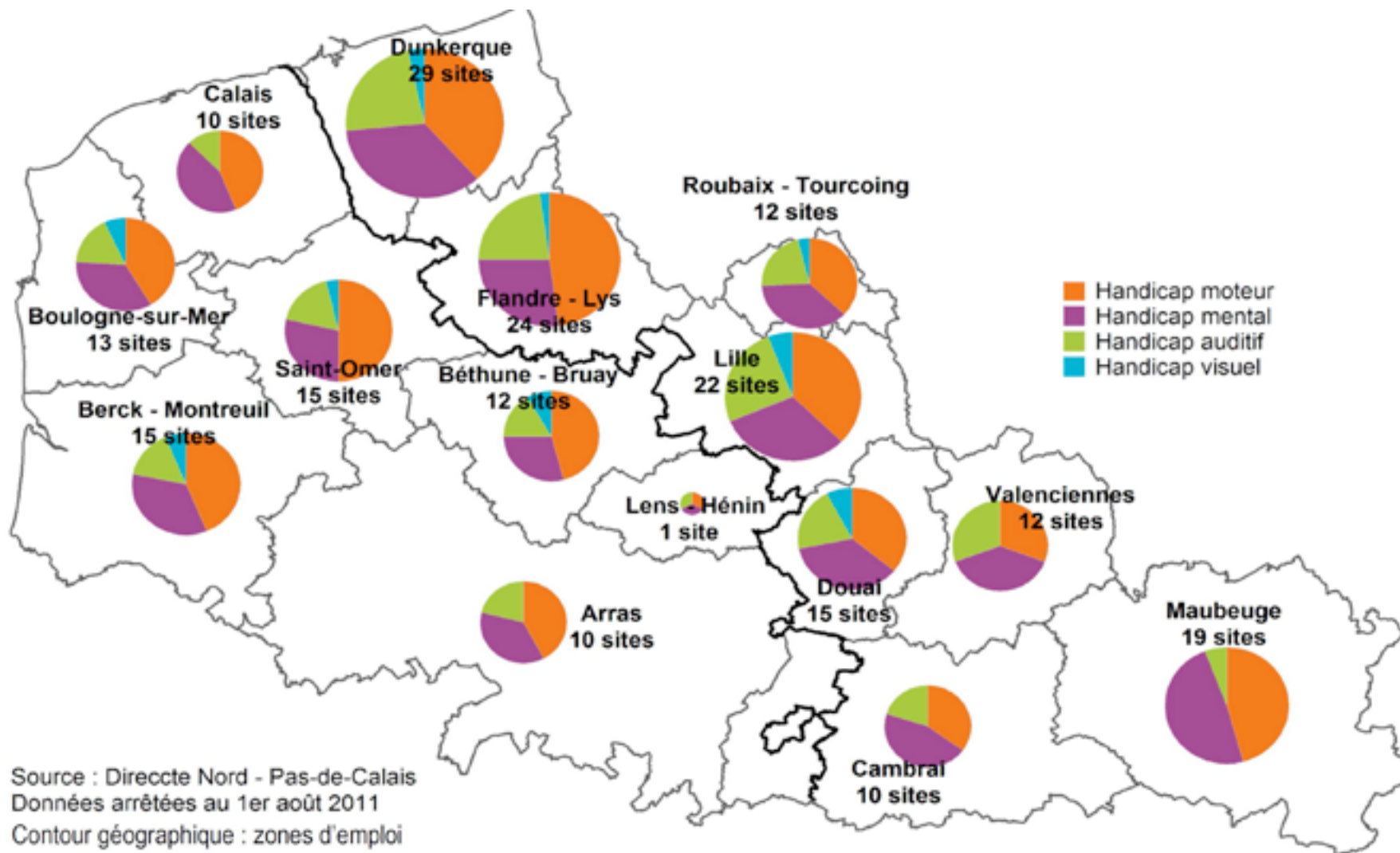
Cette coopération des acteurs en matière de tourisme s'appuie sur des échelles qui dépassent également le territoire du Douaisis. Cette coopération est multipolaire. La première échelle d'intervention en matière touristique est commune avec le Valenciennois : dans le cadre du Fonds de promotion touristique du Hainaut, de la mise en œuvre d'une destination touristique spécifique¹⁷² et de la stratégie touristique du territoire du PNR Scarpe-Escaut.

Le Douaisis coopère également avec l'arrondissement de Lille dans le cadre des projets touristiques portés par le Pays Pévèlois. Le territoire coopère en troisième lieu avec l'Artois et l'Arrageois dans le cadre notamment de la stratégie « Euralens »¹⁷³ et ou « Bassin minier – UNESCO ».

172 Les OT de Douai, Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Cambrai ont par ailleurs développé la destination touristique « Hainaut Nord de France ».

173 La Communauté d'agglomération du Douaisis a intégré cette démarche de coopération qui vise à promouvoir le développement, notamment économique et touristique, du territoire impacté par l'ouverture du musée du Louvre à Lens.

Figure 53 : Nombre de sites labellisés par zone d'emploi et répartition par type de handicap



► Un défaut d'accueil et de lisibilité, notamment en hébergement touristique

L'accueil touristique, et plus particulièrement l'hébergement, est un élément essentiel pour le développement de l'économie touristique en ce qu'il contribue à faire du territoire un lieu de « fixation » des visiteurs. Or, le Douaisis est fragilisé en ce domaine, d'une part par l'offre située dans les agglomérations de Lille, Arras et Valenciennes, d'autre part en raison de son offre d'hébergement déficitaire. Ce déficit est à la fois qualitatif et quantitatif. L'offre d'hébergement est faible en matière d'accueil en hôtellerie ainsi qu'en gîtes et chambres d'hôte, malgré le potentiel offert par les différentes offres de visite et de découverte des espaces et sites naturels sur le territoire de Scarpe-Escaut ou en Pévèle.

En termes d'hôtellerie, l'offre est essentiellement située à Douai et orientée vers le tourisme d'affaires, pourtant majeur pour faire de la ville-centre du Douaisis un point de fixation des visiteurs en cohérence avec ses éléments « d'appel » culturels et patrimoniaux. Aucun hôtel n'atteint le niveau de classement « quatre étoiles » et sur les onze hôtels du territoire, seul environ la moitié atteint le niveau « trois étoiles »¹⁷⁴.

En matière de gîtes et de chambres d'hôtes, le Douaisis propose une offre géographiquement plus diversifiée, mais faible : 40 meublés ou gîtes, ainsi que 12 chambres d'hôtes et un accueil en ferme¹⁷⁵. Cet hébergement est situé en Pévèle, dans la plaine de la Scarpe et dans l'Arleusis dans une moindre mesure. 32 meublés, gîtes ou chambres d'hôtes parmi l'ensemble de cette offre sont ainsi fort logiquement situés sur le territoire rural du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, site privilégié pour la découverte de la nature et la pratique de la randonnée.

L'hôtellerie de plein air est également souvent de qualité faible ou moyenne. Sur les 152 campings que compte le département du Nord, quatorze sont situés dans le Douaisis, dont quatre seulement atteignent le niveau de classement « trois étoiles ». Situés majoritairement dans les communes de la vallée de la Sensée et occupés à l'année, ils sont par ailleurs très largement indisponibles à l'accueil touristique.

Ceci explique que le tourisme dans le Douaisis s'oriente essentiellement vers l'« excursionnisme » individuel et est donc peu générateur de nuitées et de retombées économiques.

¹⁷⁴Données : Nord Tourisme. Mai 2012.

¹⁷⁵Données : voir *Supra*.

L'accueil touristique passe également par la valorisation, la qualification, l'accessibilité et l'offre d'informations en termes de structures (offices de tourisme notamment). Ainsi, seuls les offices de tourisme de Douai et d'Orchies atteignent le niveau de labellisation « deux étoiles », aucun sur le territoire n'atteignant le niveau supérieur. Dès lors, l'offre touristique du Douaisis souffre d'un manque de lisibilité et d'un déficit d'accueil répondant aux attentes de clientèles potentiellement nombreuses au regard du positionnement géographique du territoire.

À travers le Fonds de promotion touristique du Département du Nord¹⁷⁶ et l'appui technique de Nord Tourisme en matière de communication, commercialisation, marketing et de développement de filières, des réponses sont apportées à ces déficits de lisibilité et d'accueil.

Enfin, au total, quinze sites du Douaisis sont labélisés « Tourisme et handicap »¹⁷⁷, permettant un accès aux personnes en situation de handicap (moteur, mental, auditif ou visuel) aux équipements, sites de loisirs, offices de tourisme, lieux de restauration ou offres d'hébergement. Plus généralement se pose également la question de l'accès en transports alternatifs à la voiture individuelle qui, hormis pour l'offre muséale et patrimoniale de Douai, reste complexe, à la fois pour accéder aux équipements et sites « attracteurs » du territoire et pour visiter successivement ces différents sites.

¹⁷⁶ Créée en 1999, le FPT vise à soutenir des actions de promotion touristique menées à l'échelle des cinq territoires touristiques du Nord.

¹⁷⁷Données : au 1er août 2011, dans la zone d'emploi de Douai. Source : Direccte Nord - Pas-de-Calais.

LISTE DES SIGLES

ADEMA : Accès pour les Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles	CCCC : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	CCCCP : Communauté de Communes du Cœur de Pévèle
ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives	CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
ADULM : Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole	CD2E : Centre de Développement des Eco-Entreprises
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	CDD : Contrat à Durée Déterminée
AILE : animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions	CFA : Centre de Formation d'Apprentis
AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale	CHM : Centre Historique Minier
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne	CLE : Commission Locale de l'Eau
AML : Aire Métropolitaine de Lille	CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
ANEFA : Association Nationale Emploi Formation en Agriculture	CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CNRSSP : Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués
AOT : Autorité Organisatrice des Transports	CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie	CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse
APPEN : Aide Préventive contre la Précarité Energétique	CRNPC : Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais
ARH : Agence Régional de l'Habitat	CRT : Contrat de Rayonnement Touristique
ARS : Agence Régionale de Santé	CSP : Catégorie Socio-Professionnelle
ATPE : Aide aux Très Petites Entreprises	CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
BCO : Basket Club d'Orchies	CUI-CAE : Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières	CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
BTP : Bâtiment et Travaux Publics	DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
BTS : Brevet de Technicien Supérieur	DRE : Dispositif de Réussite Educative
CA : Communauté d'Agglomération	DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CAD : Communauté d'Agglomération du Douaisis	DTE : Douaisis Technopôle Environnement
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	DTPAS : Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
CC : Communauté de Communes	EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	EPF : Etablissement Public Foncier

LISTE DES SIGLES

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail	OT : Office de Tourisme
ESS : Economie Sociale et Solidaire	PAAD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
ETP : Equivalent Temps Plein	PACBO : Pèvèle Arts Culture Beuvry Orchies
FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes	PALME : Parc d'Activité Labellisé pour la Maîtrise de l'Environnement
FPT : Fonds de Promotion Touristique	PCET : Plan Climat Energie Territorial
FSL : Fonds de Solidarité Logement	PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
GEDA : Groupe d'Etude et de Développement Agricole pour la Restructuration des Zones Minières	PDH : Programme Départemental de l'Habitat
GR : Grande Randonnée	PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
HLL : Habitat Léger de Loisir	PDU : Plan de Déplacements Urbains
IAE : Insertion par l'Activité Economique	PEGD : Projet Educatif Global Départemental
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	PIG : Programme d'Intérêt Général
IDH : Indice de Développement Humain	PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Insertion
ICM : Indice Comparatif de Mortalité	PLDE : Plan Local de Développement Economique
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER	PLDI : Plan Local de Développement de l'Insertion
IGP : Indication Géographique Protégée	PLH : Plan Local de l'Habitat
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	PLIE : Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	PLU : Plan Local d'Urbanisme
IODDE : Innovation et Opportunités de Développement Durable pour votre Entreprise	PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres	PNRSE : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole	PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées	PPJ : Poste de Prévention Jeunesse
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain	PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation
OREDA : Observatoire Régional de la Demande et des Attributions	PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
ORQUE : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau	PRD : Plan Routier Départemental
ORS : Observatoire Régional de la Santé	PTU : Périmètre de Transport Urbain
	R&D : Recherche et Développement

LISTE DES SIGLES

RAM : Relais d'Assistants Maternelles	VTT : Vélo Tout Terrain
RES : Recensement des Equipements Sportifs	ZE : Zone d'Emploi
RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social	ZFU : Zone Franche Urbaine
RSA : Revenu de Solidarité Active	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	ZPS : Zone de Protection Spéciale
SAU : Surface Agricole Utile	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale	ZUS : Zone Urbaine Sensible
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté	
SESSAD : Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile	
SIA : Société Immobilière de l'Artois	
SIADO : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du DOuaisis	
SICAEI : Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée	
SIRA : Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	
SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports	
SMTD : Syndicat Mixte des Transports du Douaisis	
SOGINORPA : Société de Gestion Immobilière du NORd – PAs-de-Calais	
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique	
TCSP : Transport en Commun en Site Propre	
TER : Transport Express Régional	
TPE : Très Petite Entreprise	
TRI : Territoire à Risque Important d'inondation	
UCARNF : Union Coopérative Agricole Région Nord	
UTPAS : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Périmètre de la démarche Contrat de territoire du Douaisis au 01/01/2013	4
Figure 2 : Evolution démographique annuelle moyenne par secteur habitat de PLH, de 1999 à 2008 en %	6
Figure 3 : Périmètre de la Charte transfrontalière	8
Figure 4 : Flux et taux annuels de migration nette des migrations internes à l'AML	9
Figure 5 : Revenu fiscal médian 2007 des communes de l'aire métropolitaine de Lille	10
Figure 6 : Développement humain croissant (IDH)	11
Figure 7 : Typologie des communes du Douaisis vis-à-vis de la précarité	12
Figure 8 : Prévention précoce : carte des établissements médico-sociaux du Douaisis	14
Figure 9 : Les moins de 6 ans et les structures petite enfance - 31/12/2011	16
Figure 10 : Les collèges de l'arrondissement de Douai	18
Figure 11 : Récapitulatif des indicateurs jeunesse au 31 décembre 2011	20
Figure 12 : La part des mères 18-20 ans de 2007 à 2009	21
Figure 13 : Âges de la population (en %) comparés du Nord et de l'arrondissement de Douai	22
Figure 14 : Etablissements et services pour les personnes âgées	23
Figure 15 : Montants moyens des retraites par foyer en 2009	24
Figure 16 : Taux d'équipements en établissements et services pour enfants handicapés en NPDC	25
Figure 17 : Les services d'aide à domicile en 2012 - services autorisés (juin 2012) et services agréés (mars 2012)	26
Figure 18 : Indice Comparatif de Mortalité	27
Figure 19 : Etablissements et services pour personnes handicapées	28
Figure 20 : Recensement des maisons et pôles de santé (en fonctionnement et en projet) – Mars 2011	30
Figure 21 : Les acteurs culturels du Douaisis	34
Figure 22 : Eléments de diagnostic de la Lecture publique en 2011	36
Figure 23 : Equipements sportifs présents dans le Grand Douaisis	38
Figure 24 : Flux domicile - travail	39
Figure 25 : Principales infrastructures de transport dans le Douaisis	40
Figure 26 : Réseau cyclable	42
Figure 27 : Réseaux de transports en commun	43

LISTE DES FIGURES

Figure 28 : Périmètre du Contrat de territoire du Douaisis avec fréquence par ligne	44
Figure 29 : Les zones urbanisées dans le Grand Douaisis	48
Figure 30 : Les grandes entités paysagères du Douaisis	50
Figure 31 : L'occupation du sol dans les territoires de l'ancien bassin minier régional	52
Figure 32 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue du Nord - Pas-de-Calais	54
Figure 33 : Zonages environnementaux – Espaces Naturels Sensibles du Nord	56
Figure 34 : La trame naturelle et paysagère	58
Figure 35 : Principales coupures d'urbanisation	58
Figure 36 : Principaux transferts d'eau potable supérieurs à 1M de m3 existants	60
Figure 37 : Les zones humides du territoire	61
Figure 38 : Etat écologique des masses d'eau du bassin – Situation en 2009-2010	62
Figure 39 : Les sites soumis à la Directive SEVESO	66
Figure 40 : Périmètre des concessions	67
Figure 41 : Taux d'évolution annuel moyen du parc total de logements entre 1999 et 2009, par secteur habitat, en %	69
Figure 42 : Taux de logements sociaux en 2011 par commune, en valeur et en %	70
Figure 43 : Taux de logements miniers en 2011 par commune, en %	71
Figure 44 : Les modes d'occupation des logements des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans le Grand Douaisis	72
Figure 45 : Part des ménages ayant obtenu au moins une aide FSL en 2011 dans l'ensemble des ménages (INSEE)	74
Figure 46 : Les établissements industriels en Région Nord-Pas-de-Calais	78
Figure 47 : Répartition des secteurs d'activités	79
Figure 48 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans	81
Figure 49 : Structure de l'emploi par secteurs d'activité en 2009 dans le Grand Douaisis	82
Figure 50 : Les organismes liés à l'accès à l'emploi et le nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011	84
Figure 51 : Orientation technico-économique de la commune	88
Figure 52 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – offre pédestre	92
Figure 53 : Nombre de sites labellisés par zone d'emploi et répartition par type de handicap	96

Enjeux et Orientations



LES ENJEUX¹ DU DOUAISIS



Enjeu 1 : Promouvoir une offre de services sociaux et médico-sociaux plus adaptée à la population et à toutes les réalités du territoire

5



Enjeu 2 : Conforter la place de l'énergie comme levier de développement local et faire de la transition énergétique un moyen de mieux-vivre au quotidien

9



Enjeu 3 : Diversifier et réinventer les filières économiques du territoire pour développer l'emploi dans une approche équilibrée et durable

12



Enjeu 4 : Poursuivre de manière équilibrée le développement et la réhabilitation de l'habitat dans une approche de mixité

15



Enjeu 5 : Promouvoir un aménagement renouvelé du territoire et y conforter la place de l'eau, ses richesses et sa diversité écologiques et paysagères

17



Enjeu 6 : Développer une offre de mobilité pleinement intégrée et optimiser les modes de déplacement doux et collectifs à différentes échelles

22



Enjeu 7 : Conforter, valoriser et faire rayonner l'offre culturelle sur tout le territoire et pour tous les habitants

26



Enjeu 8 : Développer et mieux encadrer les activités physiques et sportives et les loisirs

29



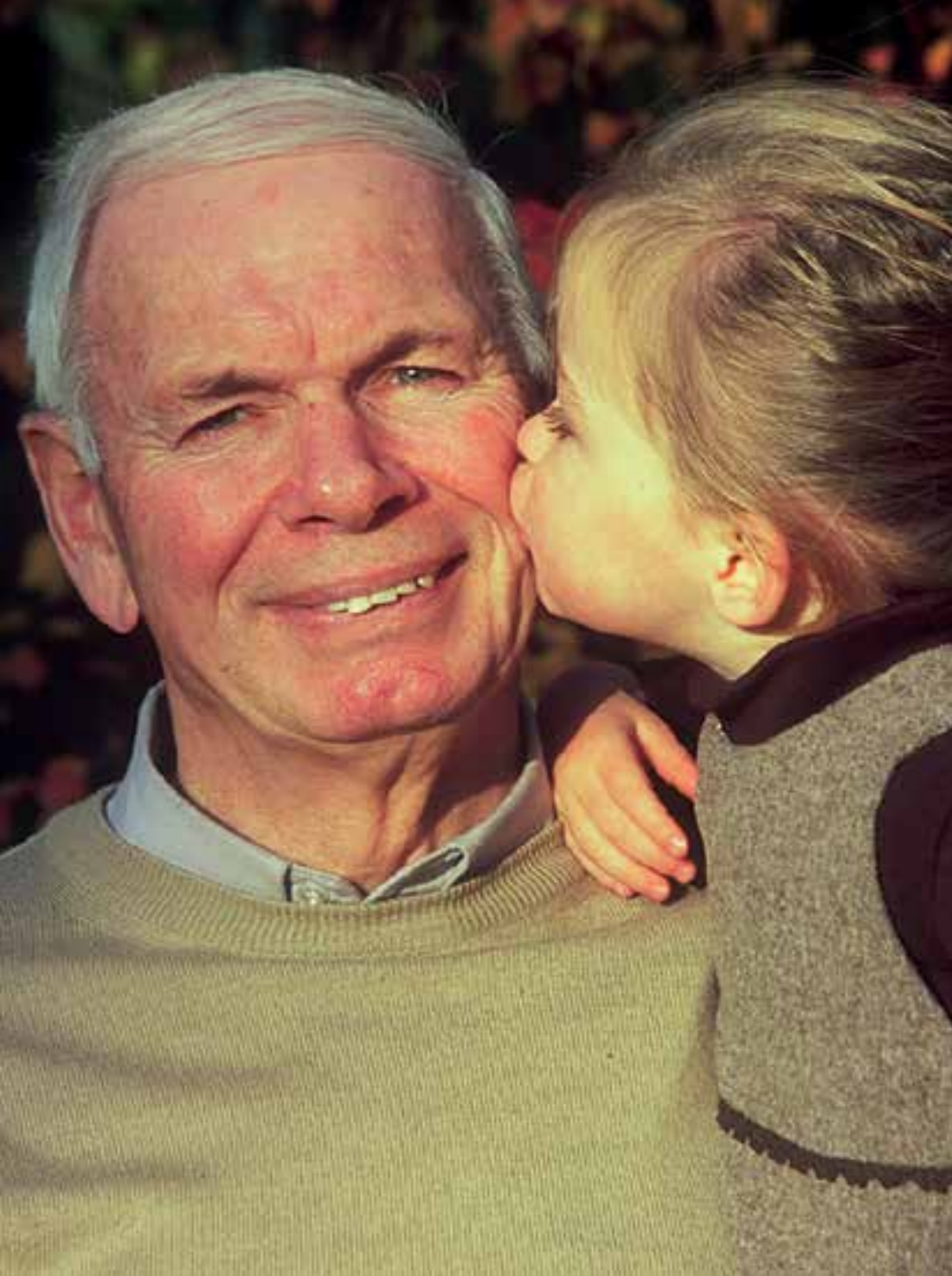
Enjeu 9 : Développer une mise en tourisme durable à l'échelle du grand douaisis s'appuyant sur ses patrimoines

31

Enjeu 10 : Renforcer les coopérations et synergies avec les territoires voisins

34

1 - Ces enjeux ne font pas l'objet d'une hiérarchisation. Ils contribuent tous au projet stratégique du territoire.



ENJEU 1 : promouvoir une offre de services sociaux et médico-sociaux plus adaptée à la population et à toutes les réalités du territoire

L'offre de service à tous les âges de la vie, équitable et équilibrée sur le territoire, contribue à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire. Dans le Douaisis, les acteurs, publics et privés, intervenant dans les domaines du social, médico-social et sanitaire sont nombreux.

Le Département, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, est le garant des solidarités sociales mais aussi territoriales. De plus, depuis 2004, il s'est vu confier une compétence en matière de planification, consacrant son rôle décisionnaire pour l'élaboration des schémas d'organisation sociale et médico-sociale¹.

En s'appuyant sur la mobilisation des acteurs du territoire, le développement social local² est un enjeu majeur pour le Douaisis, particulièrement pour les publics les plus vulnérables. A différentes échelles, notamment intercommunales et communales, ces acteurs œuvrent au mieux-être des habitants à travers la mise en œuvre de politiques de cohésion sociale.

1 - Trois schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale ont été élaborés pour 2012-2015 : personnes en situation de handicap ; personnes âgées ; enfance, famille et jeunesse.

2 Le développement social local (DSL) peut être défini comme une politique territoriale, qui s'accompagne de dispositifs et de projets visant, localement, destinés aux habitants les plus fragilisés (précarité matérielle ou socio-économique, précarité culturelle, isolement, etc.). Il s'agit d'une forme territorialisée et stratégique de l'action publique locale à caractère sociale, qui suppose un partenariat réel d'acteurs locaux, la participation active des habitants et la définition d'actions prioritaires et hiérarchisées au regard de la réalité d'un territoire (ensemble de communes, ville, quartier, etc). Ainsi, dans le Plan Local de Développement pour l'insertion (PLDI) du Douaisis, les principales actions inscrites au titre du DSL sont portées principalement par les centres sociaux du territoire : actions visant à renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux, à faciliter la citoyenneté, l'autonomie, les solidarités, les initiatives des habitants, actions de médiation culturelle.

► Orientation 1 : Conforter l'offre d'accueil de la petite enfance en tenant mieux compte du contexte social et plus particulièrement celui de l'emploi

De nombreux acteurs interviennent dans le Douaisis pour la prise en charge et l'accueil de l'enfant. La pérennisation de l'offre existante et de l'équilibre des réponses sur l'ensemble du territoire en termes d'accueil collectif sont indispensables afin d'assurer une offre de service équitable sur le territoire. L'homogénéisation de l'offre et la qualité des services repose sur la complémentarité des réponses entre l'accueil individuel (réparti de manière équilibré sur le territoire) et l'accueil collectif (certains territoires du Douaisis n'étant que faiblement couverts).

L'hospitalisation d'un parent, la reprise d'un emploi ou d'une formation, le « besoin de souffler » pour une mère seule, des difficultés sociales, sont autant de situations qui demandent une réponse adaptée, souvent « en urgence », afin de minimiser leur impact sur l'enfant, son rythme et son cadre de vie. Suite à la loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires des minima sociaux, toutes les structures collectives sont dans l'obligation de réserver un certain nombre de places pour ces familles. Ainsi, chaque lieu d'accueil doit s'assurer qu'a minima une place d'accueil demeure disponible en permanence afin de répondre à tout besoin de cette nature.

Quand ce n'est pas le cas et qu'une famille sollicite une place, une solution d'accueil doit être proposée. Si l'accueil s'avère impossible, la structure doit temporairement ou définitivement proposer un autre lieu d'accueil si un partenariat existe ou proposer un accueil auprès d'un assistant maternel ou au domicile de la famille.

En termes d'accueil individuel, l'offre en assistantes maternelles sur le territoire est quantitativement satisfaisante, mais uniquement sur des créneaux horaires classiques. Il conviendrait toutefois d'optimiser l'offre d'accueil individuel en s'adaptant aux besoins des familles (foyers monoparentaux, horaires atypiques et situations d'urgence). L'appui sur les Relais d'Assistants Maternelles et le partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales sont ainsi essentiels pour garantir la qualité et la diversité de l'offre.

Enfin, la prise en charge des enfants en accueil individuel ou collectif nécessite d'accompagner, préparer et soutenir les parents et les enfants à la séparation et à la socialisation, notamment pour les familles monoparentales afin de les aider dans leur approche éducative, tout en assurant le bien-être de l'enfant.

Pistes de coopération :

- S'appuyer sur le partenariat entre les services de la Protection Maternelle Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Développer les démarches supra-communales de réseaux d'assistantes maternelles afin d'en élargir la couverture sur le territoire, en priorité sur les communes actuellement non-couvertes et en milieu rural.

► Orientation 2 : Renforcer l'offre de services à l'attention de l'enfance, de la jeunesse et des parents pour répondre à leurs besoins de mobilité, de santé, d'éducation et de formation

Les lieux de planification familiale proposent une approche globale de la sexualité pour mieux prévenir les risques (grossesse non désirée, infections sexuellement transmissibles, etc.) et une information à la vie affective et sexuelle. Les besoins dans ce domaine sont importants dans le Douaisis. Toutefois, la couverture du territoire en matière de planification familiale reste à développer, notamment en termes de nombre de consultations hebdomadaires, encore en-deçà des normes réglementaires.

L'accès à la planification familiale doit aussi être appréhendée dans diverses dimensions : physique (desserte, transports en commun), matérielle (heures d'ouverture au public, locaux adaptés) mais aussi psychologique.

Plusieurs freins à l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sont identifiés dans le Douaisis, particulièrement le décrochage scolaire et la faiblesse du niveau de qualification des jeunes. À cela, s'y ajoute le manque de mobilité.

Lutter contre le décrochage dès le plus jeune âge est un axe fort du Projet Educatif Global Départemental (PEGD). En complément, la promotion de la réussite éducative et le développement de solutions extrascolaires concourent à éviter les ruptures et le découragement. Ainsi, l'implication des jeunes dans des projets extrascolaires, notamment culturels, doit être favorisée dans les collèges et le second degré.

L'ouverture des établissements scolaires doit aussi être favorisée afin de donner une plus grande place aux parents et leur permettre de (re)devenir acteurs dans le parcours scolaire de leurs enfants et ainsi contribuer à leur réussite éducative.

Globalement, le manque de qualification des jeunes dans le Douaisis est important et des besoins des entreprises et de structures du territoire ne sont ainsi pas couverts. La montée en qualification des jeunes, dans le cadre d'une

démarche prospective, anticipatrice et partenariale, permettrait de mieux répondre aux besoins du territoire.

Enfin, une réflexion doit être engagée pour la création d'une école de la deuxième chance³ sur le territoire afin de permettre aux personnes exclues du système scolaire de renouer avec les études ou la formation.

Pistes de coopération :

- Améliorer l'animation territoriale des acteurs du Douaisis et des acteurs extérieurs intervenant sur la mobilité des jeunes et renforcer la lisibilité des dispositifs ;
- Poursuivre les dynamiques de projets partagés entre parents, collectivités et communauté éducative ;
- S'appuyer sur le collectif des centres sociaux du Douaisis et la Mission locale du Douaisis pour renforcer l'apport de réponses aux besoins de la jeunesse ;
- Optimiser le recours aux ressources du territoire en matière d'actions de prévention et de soutien à la parentalité.

► Orientation 3 : Développer les réponses en matière de prévention-santé et d'offres de soins de proximité

Le Douaisis se caractérise par des indicateurs de santé inquiétants, particulièrement la mortalité prématurée relevant des comportements individuels⁴. La prévention doit être renforcée pour éviter ou *a minima* réduire les comportements individuels à risque (alcool, tabac), en limitant les expositions aux facteurs de risques connus liés aux modes de vie (offre alimentaire, absence d'exercice physique, addictions) et à l'environnement (insalubrité de l'habitat, exposition à des agents toxiques et infectieux). De plus, pour certains publics précaires, le recours aux soins peut être tardif par manque de moyens ou une sensibilisation insuffisante, avec pour conséquence la prise en charge de pathologies encore plus lourdes à traiter. Le développement des actions de prévention-santé auprès des personnes les plus vulnérables donc comme un moyen essentiel pour réduire l'exposition aux différentes pathologies.

3 - L'école de la deuxième chance accueille des jeunes ayant une scolarité très difficile afin de retenter avec eux une acquisition satisfaisante des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter...).
L'enseignement de base est délivré dans un parcours de formation personnalisée. Celui-ci prend en compte les problèmes personnels du jeune et l'accompagne dans un projet global d'accès à l'autonomie et d'entrée dans la vie active.

4 - Il s'agit dans ce cas, et selon la terminologie de l'Observatoire régional de la santé, de la surmortalité dite « évitable par actions de prévention », à la différence de celle « évitable par actions sur le système de soins ». Dans le Douaisis, la première est relativement plus élevée que la seconde.

Par ailleurs, le Douaisis concentre le moins de professionnels de santé de proximité du Nord. L'amélioration de l'attractivité du territoire est essentielle pour maintenir et développer la présence des professionnels de santé, et ainsi assurer des services de santé dans les zones où ces professionnels (généralistes mais aussi spécialistes) font défaut.

L'attractivité du territoire est une alchimie complexe, qui repose notamment sur des outils incitatifs à l'exercice de leur mission au plus près des populations et sur l'existence de services de proximité améliorant le cadre de vie des professionnels de santé.

Concernant la pédopsychiatrie, si le repérage et la prise en charge des troubles psychiatriques chez l'enfant et l'adolescent ont connu depuis quelques années des progrès, ces troubles demeurent trop souvent mal connus et diagnostiqués tardivement.

Le manque de lieu-ressources en pédopsychiatrie dans le Douaisis est préjudiciable à la prise en charge des enfants et des adolescents pour un traitement adapté. L'amélioration des réponses et l'accès aux soins pédopsychiatriques s'avèrent donc indispensables. La création de réponses adaptées aux situations complexes autour des adolescents doit aussi être envisagée.

Enfin, le territoire se caractérise par une part de population âgée plus importante que les autres territoires du Nord, notamment celle des 75 ans. Au regard du risque d'augmentation des problèmes psychiques avec l'avancée en âge, l'accès aux soins géro-psycho-geriatriques doit également être favorisé.

Pistes de coopération :

- Renforcer les coopérations pour éviter les ruptures de prise en charge globale avec l'appui de l'ARS et des structures d'insertion socioprofessionnelle ;
- Renforcer le partenariat territorial du Douaisis en matière de promotion de la santé ;
- Développer les complémentarités et la coordination des actions de prévention-santé (santé – environnement, alimentation, activité physique, etc.).

► Orientation 4 : Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

Le Douaisis connaît un vieillissement important de sa population. L'adaptation des logements est un enjeu important pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées. Les structures souples de type béguinage peuvent permettre de proposer un habitat adapté au grand âge tout en bénéficiant des services de proximité. Ce type de logement nécessite d'être intégré dans des projets plus globaux favorisant la mixité sociale, les liens intergénéra-

tionnels, l'accès à la culture et aux loisirs, afin de faciliter l'intégration des personnes âgées.

Plus généralement, l'accès à un logement adapté et l'accès aux services (incluant les moyens de leur accessibilité physique) sont indissociables et doivent tenir compte de la problématique financière au regard du niveau moyen des ressources des personnes âgées dans le Douaisis.

Le Département soutient les centres sociaux dans leur mission de développement du lien social auprès des personnes âgées afin de repérer les personnes isolées et mettre en place des actions intergénérationnelles. Les liens entre les structures culturelles implantées dans le Douaisis et les structures en lien avec les personnes âgées (EHPAD, CCAS, etc.) sont par ailleurs fortement encouragés pour la mise en œuvre de projets culturels.

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap sont également concernées par le vieillissement. Leur espérance de vie a augmenté grâce aux progrès médicaux, aux différentes formes d'accompagnement spécialisé selon le handicap ainsi qu'au développement de la prévention. Toutefois, les personnes en situation de handicap sont confrontées aux conséquences du vieillissement qui se cumulent aux déficiences physiques, intellectuelles, psychiques ou sensorielles déjà existantes. La graduation et la diversification des modes d'accompagnement des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie éviteraient de vulnérabiliser encore plus des personnes déjà fragilisées, sans engendrer des ruptures brutales dans leur parcours de vie.

Ainsi, le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015 pour les personnes en situation de handicap prévoit d'améliorer la connaissance de leurs besoins spécifiques, notamment en analysant les retours d'expérience de l'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes dans des structures pour personnes en situation de handicap et personnes âgées.

Pistes de coopération :

- *Fédérer et structurer les acteurs pour mieux répondre aux problématiques du vieillissement, des ruptures de parcours de vie et aux besoins des personnes ;*
- *Renforcer le maillage et l'animation territoriale pour mieux accompagner les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.*

► Orientation 5 : Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux services spécialisés et de droit commun et renforcer leur participation

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances reconnaît l'existence d'un droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour tous les enfants quels que soient leurs handicaps. Elle prône également la continuité du parcours de formation pour chaque élève.

Toutefois, pour certains d'entre eux, cette scolarisation ne répond pas à leur besoin. Le Douaisis dispose du plus faible taux d'accueil de la région en termes de places pour enfants en situation de handicap. Néanmoins, un accompagnement global n'est bien souvent possible que dans un établissement médico-social spécialisé et adapté, afin de garantir à l'enfant une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique la plus adéquate. La capacité d'accueil spécialisé et adapté des enfants en situation de handicap est à renforcer.

De plus, et si légalement tous les établissements d'accueil de la petite enfance doivent pouvoir accueillir un enfant en situation de handicap, la réalité s'avère plus complexe. Permettre cet accueil dans les meilleures conditions suppose la formation des professionnels, l'adaptation des locaux et la sensibilisation à la différence pour les familles fréquentant la structure.

Plus globalement, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'ensemble des services publics (transports notamment), équipements, espaces publics, soit plus généralement au cadre de vie immédiat et du quotidien est à favoriser. La loi de 2005 réaffirmant le principe d'accessibilité pour tous, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont jusqu'en 2015 pour se mettre en conformité avec la loi. En ce sens, la mise en accessibilité doit être encouragée dans le cadre d'une approche globale de gestion du patrimoine bâti en y intégrant la réflexion sur la rénovation énergétique d'une part (d'ores et déjà très fortement enclenchée dans le Douaisis) et la chaîne réelle de déplacement d'autre part.

Pistes de coopération :

- *Renforcer la lisibilité de l'existant (services et offre de services, structures) sur le territoire ;*
- *Favoriser les liens entre la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) et l'ensemble des acteurs, partenaires et institutions.*

3 Voté le 26 mars 2012



ENJEU 2 : Conforter la place de l'énergie comme levier de développement local et faire de la transition énergétique un moyen du mieux-vivre au quotidien

Au cœur des priorités des politiques européennes, nationales et régionales, les questions de l'adaptation au changement climatique et le développement de l'efficacité énergétique bénéficient sur le territoire du Douaisis d'une prise en compte toute particulière, à travers notamment deux Plans Climat territoriaux : le Plan Climat-Energie Territorial du Grand Douaisis, premier plan à avoir été élaboré de manière volontariste à l'échelle d'un territoire de SCoT⁵, et le Plan Climat Territorial du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut⁶.

Face au changement climatique, l'action des collectivités est déterminante en termes de sobriété, de performance énergétiques et développement des énergies renouvelables. Agir en ce sens repose à la fois sur la mise en œuvre de leurs compétences d'aménagement et missions de services public, la commande publique, l'information et la sensibilisation des habitants ainsi que la gestion du patrimoine bâti des collectivités. À travers son Plan Climat Départemental, qui s'appuiera sur un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et sa participation à la Dynamique Climat Nord - Pas-de-Calais et à la gouvernance du volet régional et décentralisé du Débat national sur la transition énergétique, le Département du Nord participe de cette dynamique territoriale aux côtés des acteurs institutionnels du Douaisis.

Le Douaisis partage ainsi l'ambition de conforter son intervention multipartenariale (ensemble des acteurs publics, mobilisation des acteurs privés) et sa stratégie territoriale en matière d'énergie-climat. Cette ambition vise d'une part à aménager le territoire et à mettre en place des services contribuant au mieux-vivre au quotidien, et d'autre part à s'appuyer sur l'adaptation au changement climatique pour porter un projet de développement local, durable et plus solidaire.

5 - Prévus dans le PADD du SCoT, adopté en 2007, le PCET du Grand Douaisis s'est décliné en un plan d'actions adopté en 2008.

6 - Celui-ci s'est accompagné d'un premier programme d'actions pour la période 2010-2013.

► Orientation 1 : Conforter le Douaisis comme territoire d'excellence en énergie-climat pour développer les énergies renouvelables et l'emploi

Le Douaisis est de plus en plus reconnu pour son expertise en éco-environnement, le soutien à l'innovation et la montée en qualification. Cette dynamique s'appuie sur le Pôle d'excellence régional « Eco-activités » et les Plans Climat portés par les syndicats mixtes du Grand Douaisis et du PNR Scarpe-Escaut.

Pour faire de l'énergie un levier d'emploi local, l'accompagnement par l'ensemble des acteurs compétents de la filière du bâtiment s'avère dès lors indispensable, afin notamment d'adapter la qualification et la formation aux besoins des entreprises du secteur de la construction et de la rénovation. La structuration de cette filière est par ailleurs nécessaire, à travers notamment des politiques territoriales visant à rapprocher petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI), organismes de recherche et/ou de développement des compétences, organismes consulaires, collectivités compétentes et maîtres d'ouvrage.

Terre de forêts, le Douaisis doit pouvoir s'appuyer notamment sur l'une de ses principales sources d'énergie renouvelables : la ressource boisée. Il s'agit de favoriser notamment les circuits courts et locaux d'approvisionnement à vocation énergétique. Face au coût toujours plus élevé de l'énergie et à l'impact en termes d'emploi local, les boisements, par ailleurs « puits de carbone », constituent un moyen de disposer d'une ressource énergétique locale et renouvelable, qu'il convient de conforter.

Plus généralement, il s'agit de faire de la richesse boisée du Douaisis, et notamment du territoire de Scarpe-Escaut un levier de développement local durable, par la création de revenus et d'emplois présents. Ainsi, les différentes filières bois, dont celle de l'énergie, mériteraient d'être plus structurées sur le territoire. Des synergies sont à créer entre le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et le reste du Douaisis.

Dans le cadre d'une démarche territoriale et d'approvisionnement local mobilisant l'ensemble des acteurs (des acteurs économiques aux utilisateurs), la méthanisation des déchets est aussi à développer. Il convient de s'appuyer entre autres sur une mixité des sources de déchet (d'origines agricole, domestique, etc.) et une logique d'approvisionnement en circuits de courte distance.

Plus généralement, en termes de réduction à la source et de traitements des déchets, des dynamiques existent qu'il convient de poursuivre, afin de réduire notamment la production d'ordures ménagères. Le développement d'activités liées à la valorisation des déchets et à la promotion d'une économie circulaire territoriale (réemploi, ressourcerie, etc.) est à conforter afin de permettre une part importante de valorisation et de recyclage des déchets, et de produire de nouvelles ressources pour le territoire du Douaisis. Le transport des déchets représente par ailleurs un axe majeur dans le traitement de ceux-ci ; leur transport alternatif à la route est à privilégier.

Enfin, l'éolien terrestre de petite hauteur (moins de 50 mètres) peut constituer dans le Douaisis une source supplémentaire de production locale d'énergie renouvelable, notamment au nord et au sud. L'approvisionnement énergétique et les retombées économiques locales qu'il permet peuvent ainsi conforter dans le Douaisis une dynamique de développement local fondée sur les énergies renouvelables.

Pistes de coopération :

- Renforcer les dynamiques de filière du bâtiment orientées vers la montée en gamme en matière de performance énergétique : « cluster », etc. ;
- Structurer la filière bois de la production à la consommation, en lien notamment avec les acteurs, publics et privés, du bâtiment et compétents en matière d'habitat ;
- S'appuyer sur le Plan Forêt régional pour développer les surfaces boisées dans leurs fonctions de réservoir de carbone et de ressource énergétique.

► Orientation 2 : Favoriser une réduction de la consommation énergétique des patrimoines bâtis

La performance énergétique des patrimoines bâtis (logements et bâtiments publics) représente un levier majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle constitue par ailleurs un potentiel élevé de développement de l'emploi, au regard notamment de la filière du bâtiment et de la rénovation/construction (ingénierie, maîtrise d'œuvre, travaux), très présente sur le territoire.

Les programmations nationales et régionales en matière de rénovation thermique des logements, ainsi que les projets d'habitat portés par les acteurs publics et privés dans le Douaisis, sont donc autant de leviers de développement des compétences et de créations d'emplois, de niveaux de formation variés et non-délocalisables.

Outre les créations d'emplois et la circulation de revenus à l'échelle du territoire que permettent les travaux visant à réduire la consommation

énergétique des logements et bâtiments publics et d'activités, la rénovation thermique est une source d'économies d'énergie et financière.

La maîtrise des dépenses énergétiques est centrale dans la gestion patrimoniale des logements du parc locatif social et du parc minier, afin de réduire avant toute chose le poids des dépenses contraintes d'énergie pour les ménages aux revenus les plus faibles et précaires.

Enfin, dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, la performance énergétique et l'ingénierie contribuant au renforcement de celle-ci dans le champ du patrimoine bâti public sont essentielles. A travers le conseil apporté par le syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis, le partage d'une ingénierie à la fois technique et financière, dédiée et spécialisée, constitue un atout à conforter pour le Douaisis.

Pistes de coopération :

- Diffuser la démarche de conseil en énergie partagé dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial du Grand Douaisis ;
- Développer les connaissances climat – énergie et l'ingénierie financière et technique en matière de réhabilitation énergétique ;
- Développer l'évaluation socio-économique (sorties de la précarité énergétique par exemple) de la gestion patrimoniale du parc locatif social et du parc minier.

► Orientation 3 : Aménager le territoire et organiser la mobilité dans une approche d'efficacité énergétique

Les transports constituent une source particulièrement émettrice de gaz à effet de serre. La mobilité qui est liée aux localisations de l'habitat, des emplois et des services sur le territoire impacte la consommation énergétique des ménages. La mobilité contrainte, pour accéder notamment à l'emploi ou aux services majeurs, est particulièrement problématique en termes de réchauffement climatique et de coût financier, individuellement pour les familles et de manière globale pour les collectivités.

Le Douaisis est particulièrement dépendant des pôles d'emplois extérieurs et l'usage des modes de transport alternatif à l'usage individuel du véhicule y demeure très faible. La mobilité et l'aménagement du territoire doivent donc être nécessairement placés au cœur de toute stratégie territoriale en matière d'énergie-climat (voir Enjeux n° 5 et 6).

La précarité énergétique⁷ concerne par extension un nombre grandissant de ménages contraints à des déplacements de plus en plus longs pour accéder à un emploi, ces déplacements étant consommateurs d'une partie sans cesse grandissante des revenus disponibles.

Les politiques publiques menées par les différents acteurs dans le Douaisis doivent donc s'orienter :

- en matière de mobilité : vers le report modal, à travers un report de la voiture vers les transports en commun, en s'appuyant notamment sur la complémentarité et l'optimisation des différents réseaux, urbains, interurbains et ferroviaire ; vers l'incitation à l'usage des modes doux ; vers l'usage partagé des véhicules individuels, en développant les solutions aménagées et organisées de co-voiturage ;
- en matière d'aménagement du territoire : vers la réduction de la mobilité contrainte en assurant une accessibilité améliorée aux services à l'échelle de chaque micro-bassin de vie, notamment en secteur rural ; vers le rapprochement, notamment en termes d'accessibilité en transports en commun, entre les lieux de résidence et les lieux de travail ou de formation.

Enfin, en raison de son impact positif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le report modal du fret routier vers la voie d'eau représente un potentiel élevé de contribution à l'adaptation au changement climatique et au développement de l'efficacité énergétique du transport des marchandises. En complément des perspectives de report modal du projet de canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe (CSNE), le développement du transport fluvial repose sur plusieurs atouts dans le Douaisis ; il s'agit dès lors de préserver dans une stratégie de moyen et de long termes les conditions permettant de les actionner, comme les réserves foncières bord à voie d'eau.

Pistes de coopération :

- Renforcer les articulations entre les politiques de développement économique et d'organisation des transports ;
- Mieux accompagner, par l'information, l'adaptation des services et/ou des aménagements, les démarches de covoiturage ou d'intermodalité alternative au véhicule individuel ;
- Préserver les conditions de développement du transport fluvial (opportunités foncières bord à voie d'eau, terrains de dépôts, initiatives en matière de formation aux métiers du transport fluvial et dispositifs de financement adaptés, etc.).

7 - La précarité énergétique est initialement liée au logement : est concerné par la précarité énergétique un ménage dont les dépenses de consommation d'énergie domestique et de fluide représentent plus de 10% de ses ressources.



ENJEU 3 : Diversifier et réinventer les filières économiques du territoire pour développer l'emploi dans une approche équilibrée et durable

Le Douaisis dispose de nombreux atouts (proximité avec la métropole lilloise et Paris, infrastructures de transports comme l'A1, l'A23, l'A21, les voies d'eau et ferroviaires, ses savoir-faire industriels, réserves foncières disponibles pour accueillir les entreprises). Néanmoins, le chômage demeure élevé, le niveau de formation pas toujours en adéquation avec les besoins des entreprises et l'activité trop spécialisée.

Dès lors, l'enjeu est de parvenir à un développement économique diversifié et qualitatif mais aussi à un meilleur accès des habitants aux emplois créés et à pourvoir localement.

► Orientation 1 : Valoriser l'attractivité économique du territoire en faisant mieux connaître ses forces et ses filières d'excellence et d'expertise

L'attractivité et le développement économique du territoire doivent s'appuyer sur les leviers d'innovation industrielle (automobile, logistique...) et de nouveaux secteurs émergents (patrimoine, tourisme, transports durables, tertiaire supérieur, énergie-climat, etc.). Afin de renforcer son développement, le Douaisis doit veiller à l'équilibre de ses activités : industrie, tertiaire, logistique, commerce, artisanat et agriculture.

Les acteurs du territoire se mobilisent pour développer les filières d'excellence (éco-activités, transports durables avec la participation au pôle de compétitivité I-Trans). La mise en place d'une stratégie de promotion du territoire à l'échelle du Grand Douaisis permettrait de faire reconnaître l'ensemble de ses savoir-faire et son positionnement stratégique.

Par ailleurs, l'attractivité du territoire repose sur le développement du numérique. Le déploiement du très haut débit constitue un élément stratégique des projets d'aménagement du Douaisis.

En termes de transports de marchandises, l'intermodalité doit aussi être développée, notamment par l'usage de la voie d'eau et de la voie ferrée. Le territoire peut s'appuyer sur la présence de nombreux canaux et une expertise

en matière de fret ferroviaire et ainsi bénéficiaire de stratégies de passages de la route au fluvial et au ferré.

La perspective du Canal Seine Nord Europe constitue ainsi une réelle opportunité à saisir pour les acteurs locaux, en matière d'intégration à la chaîne des transports de marchandises du nord du bassin parisien, notamment pour les grandes entreprises du territoire. Par ailleurs, compte-tenu des enjeux de report modal que le Schéma Régional d'Aménagement de la Voie d'Eau (SRAVE) de Voies Navigables de France (VNF) est chargé d'encourager au regard notamment des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la situation fluviale stratégique du territoire est un atout pour le Douaisis.

Les conditions de développement du transport fluvial sont à préserver : pour faciliter l'installation d'entreprises désireuses de recourir à la voie d'eau ou de créer des zones d'activités à proximité, il convient d'identifier dans les documents locaux d'urbanisme les opportunités foncières bord à voie d'eau ; pour maintenir les caractéristiques de navigation du transport fluvial, des espaces fonciers sont nécessaires pour accueillir les dépôts issus des opérations de dragage, et doivent pour cela être identifiés.

De plus, les incubateurs, l'enseignement supérieur et la recherche sont des potentiels à valoriser en tant qu'éléments de soutien à l'innovation.

Enfin, l'excellence du territoire en matière de gestion des eaux pluviales est à promouvoir.

Pistes de coopération :

- S'appuyer sur le potentiel de l'Ecole des Mines et les cinq filières spécialisées du Douaisis ;
- Mieux accompagner les initiatives privées dans le secteur de l'automobile électrique ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, consulaires et publics pour mieux exploiter les potentialités du territoire afin de favoriser l'émergence de plateformes logistiques multimodales durables.

► Orientation 2 : Développer une stratégie territoriale d'accueil et d'hébergement d'entreprises de toutes tailles

L'installation et le maintien d'un tissu entrepreneurial sur le territoire repose sur le soutien aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises classiques et innovantes ; il est à encourager. L'accueil, la reprise et la stabilisation des entreprises artisanales sur le territoire du Douaisis sont à cet égard essentielles.

Parallèlement, le parcours résidentiel des entreprises doit être favorisé, afin de répondre aux besoins des entreprises aux différents stades de leur

développement, notamment en lien avec la ruche d'entreprises du Douaisis. Les offres d'hébergement des entreprises sont à mettre en cohérence avec les projets d'aménagement urbain et les besoins exprimés par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI et grandes entreprises, etc.).

Par ailleurs, et afin de disposer d'une offre immobilière et foncière diversifiée, les réponses foncières et immobilières doivent privilégier la reconversion de foncier ou de bâti, être économe en coût global et collectif et privilégier les cœurs de pôles de centralité et la proximité des principaux pôles d'échanges de transports en commun du territoire.

Pistes de coopération :

- Renforcer la coordination nécessaire à un meilleur accueil des entreprises à toutes les étapes de leur parcours résidentiel ;
- Réaliser les « schémas de secteur » de développement économique inscrits au Schéma de cohérence territoriale ;
- Encourager/Expérimenter et évaluer des démarches de lieux de travail partagés.

► Orientation 3 : Soutenir l'activité économique locale, notamment artisanale et commerciale, et l'économie sociale et solidaire

L'activité économique locale est plurielle et regroupe des métiers variés et nombreux. Pour plus de lisibilité, les démarches d'information sur ces métiers sont à mutualiser.

Le soutien au commerce de proximité et l'artisanat local, au-delà de la création d'emploi dans ces secteurs d'activités, contribue au renforcement des pôles de centralité du territoire.

Le développement des activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) contribue au développement d'emplois durables, non délocalisables et à l'insertion des personnes. La création d'emplois de l'ESS et l'émergence de projets (exemples : entreprises d'insertion) sont à favoriser.

Les services à la personne sont à mieux structurer dans le Douaisis afin de renforcer le modèle économique de ces structures et répondre aux besoins des habitants.

Par ailleurs, les activités de l'insertion par l'activité économique sont à soutenir et à articuler avec le tissu économique classique comme passerelle de formation et d'emploi.

Piste de coopération :

- Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion par l'activité économique et le tissu économique classique local.

► Orientation 4 : Promouvoir une agriculture dynamique, durable et solidaire, pour préserver et développer l'activité agricole et agro-alimentaire

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire. Elle est caractérisée par une diversité d'exploitations et de productions, avec par exemple différentes cultures spécialisées et activités connexes.

Une agriculture dynamique est à maintenir et développer en tant que source créatrice de richesses et d'emplois (non délocalisables). L'emploi induit par les activités de production est relativement important. Il l'est également dans les activités connexes liées aux paysages et aux métiers du cheval, par exemple.

L'accompagnement des agriculteurs dans leurs activités quotidiennes est indispensable. À ce titre, conforter la formation des employeurs agricoles permettrait de s'adapter aux évolutions des activités.

L'installation des jeunes agriculteurs ainsi que la transmission des exploitations doivent aussi être favorisées afin de maintenir le dynamisme agricole et les emplois liés à ce secteur. Enfin, la diversité du tissu agricole se caractérise par la taille des exploitations : la création et le développement des petites exploitations agricoles peuvent être encouragés.

Parallèlement, la modernisation des exploitations agricoles doit se poursuivre tout en maintenant la diversité des types d'agriculture et des productions. La structuration et la valorisation de filières longues de qualité et à haute valeur ajoutée est à renforcer en lien avec le secteur agro-alimentaire. Notons que la valorisation des produits spécifiques du territoire (exemples : ail d'Arleux, chicorée) concourent à l'identité culturelle du Douaisis.

La diversification des activités sur les exploitations doit être soutenue et accompagnée par le biais des réseaux existants : accueil à la ferme, hébergement, vente directe. À ce titre, les circuits courts sont à développer et à mieux organiser en lien avec les structures agricoles, les collectivités, les acteurs locaux (restauration hors domicile), favorisant ainsi une alimentation plus saine.

Il convient d'encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et le développement de l'agriculture biologique, favorisant ainsi l'amélioration de la biodiversité et la qualité des paysages agricoles. La structuration des circuits courts et de filières longues et à haute valeur ajoutée est à renforcer en lien avec le secteur agro-alimentaire. Le développement de l'agriculture biologique contribue à une agriculture plus durable dans le territoire.

Enfin, l'animation du monde rural contribue au développement local et au rapprochement entre habitants et exploitants.

Pistes de coopération :

- Fédérer les initiatives de développement d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation...);
- Développer les démarches de promotion des circuits courts à l'attention des consommateurs privés et des acheteurs publics ;
- Favoriser l'alimentation périurbaine.

► Orientation 5 : Renforcer la démarche territoriale de formation pour favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande des emplois et des profils

L'insertion sociale et professionnelle des personnes passe par une meilleure qualification garantissant l'accès à l'emploi. Malgré les atouts du territoire en matière d'enseignement et d'apprentissage, la proportion de non-diplômés demeure importante, surtout chez les jeunes.

Permettre la montée en qualification repose à la fois sur l'offre en enseignement existante mais aussi sur le développement de l'apprentissage. Cela suppose au préalable une meilleure lisibilité de toutes les formations existantes, en lien avec les acteurs économiques et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, l'évolution et les dynamiques du tissu économique local doivent être mieux pris en compte afin d'assurer une formation adaptée des actifs et des futurs actifs aux besoins des entreprises locales. Les besoins économiques actuels ainsi que les besoins futurs liés au développement économique local sont à prendre en compte dans les formations initiales ou continues adaptées.

Enfin, compte tenu de la complexité actuelle du parcours d'insertion, il reste que des personnes sans emploi demeurent encore inconnues du Département, de Pôle-Emploi ou des services publics dédiés à l'accès à l'emploi. Ces publics les plus éloignés sont à identifier afin de les intégrer à un parcours d'insertion.

Pistes de coopération :

- Coordonner les activités de développement économique et les démarches de formation par une gestion prévisionnelle et territoriale des emplois et compétences ;
- Favoriser l'accessibilité physique aux nouveaux emplois créés.



ENJEU 4 : Poursuivre de manière équilibrée le développement et la réhabilitation de l'habitat dans une approche de mixité

Dans le Douaisis, l'habitat est fortement lié à l'histoire industrielle du territoire, à l'évolution du monde rural et au phénomène de périurbanisation, en raison notamment des migrations résidentielles depuis les territoires voisins dont plus particulièrement la métropole lilloise. Le risque de spécialisation sociale, la complexité des parcours résidentiels, ainsi qu'un niveau élevé de précarité énergétique sont les principales problématiques auxquelles est confronté le Douaisis dans le champ de l'habitat.

Les réponses apportées à ces différentes problématiques sont indissociables d'enjeux plus globaux relatifs à l'aménagement du territoire, au développement économique, aux déplacements et à la prise en compte des besoins sociaux des différentes générations. Le développement de l'habitat est à inscrire dans une stratégie permettant de conforter les centre-bourgs et centre-ville dans les différents bassins de vie du territoire, de rapprocher logements et services pour réduire la mobilité contrainte, et proposer des logements accessibles à chaque étape de la vie afin de permettre l'accès au premier logement ou de rompre l'isolement.

Plus spécifiquement dans les cités minières, les problématiques d'habitat sont à appréhender à la fois dans un objectif de cohésion sociale, de cadre de vie amélioré et de valorisation de la qualité patrimoniale liée à l'inscription de nombreuses cités au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO (voir Enjeu n° 10).

► Orientation 1 : Permettre un parcours résidentiel pour l'ensemble des générations, y compris les populations les plus fragiles

Les différentes générations doivent pouvoir accéder plus facilement à un logement adapté à leurs besoins et ressources. Cette capacité doit pouvoir s'exprimer de manière plus équitable et équilibrée sur le territoire. Dans le Douaisis, deux Programmes locaux de l'habitat (PLH) permettent de construire une offre plus équilibrée selon les besoins et les contextes. Le rééquilibrage de la production d'une offre locative accessible à l'échelle du Douaisis constitue un enjeu majeur pour le territoire au regard de la forte concentration des logements sociaux dans les communes de l'arc urbain central et de l'absence de logements locatifs sociaux dans certaines communes du territoire.

De manière complémentaire, une véritable mixité générationnelle et sociale doit être promue par la production d'une offre équilibrée en produits, typologies, en développant notamment l'accession sociale et/ou libre lorsque la proportion de logements locatifs sociaux est largement supérieure, etc.

En milieu rural, l'offre locative sociale est difficile à faire émerger. Elle doit néanmoins être développée en raison de ses impacts positifs en matière de dynamisation des communes rurales, de contribution à l'emploi local et de la possibilité de s'inscrire dans un parcours résidentiel fluide au sein de la même commune ou bassin de vie. Ce développement doit néanmoins être lié à la présence de services et de transport en commun adaptés. Il suppose également de mieux mobiliser les opportunités foncières que représentent les friches agricoles bâties (corps de fermes) ou les éventuelles « dents creuses » en cœur de commune.

Sur l'ensemble du territoire, la mobilisation des fonciers ou des bâtis délaissés est essentielle, car elle permet de répondre à un besoin de logements, d'activités ou d'équipements et de services, souvent en centre-ville ou centre-bourgs, potentiellement situés à proximité immédiate de transports en communs et services. Elle permet par ailleurs de produire plus de logements, et de répondre ainsi au phénomène de desserrement des ménages et à l'arrivée de nouveaux habitants, tout en parvenant à une consommation foncière raisonnée.

De la même manière, afin de compléter l'offre locative privée en bon état, la remise sur le marché, après réhabilitation, des logements insalubres et vacants reste encore à étudier.

Dans le cadre des nouveaux projets d'habitat, une approche globale est à privilégier, à travers la création de nouveaux quartiers durables : en programmant de manière concomitante les logements et les services à renforcer et/ou à créer, en offrant des solutions de mobilité optimale et en élaborant des stratégies de peuplement contribuant à l'équilibre de celui-ci. Cette approche globale suppose la mise en place d'un dialogue partenarial et transversal renforcé et adapté à de tels projets d'ampleur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du département du Nord⁸, l'accès et le maintien des ménages les plus fragiles sont considérés comme des objectifs prioritaires, et impliquent notamment la participation des intercommunalités compétentes en matière d'habitat et de logement. Il s'agit prioritairement de ménages en cours de résiliation de bail dans le parc privé, de ménages occupant (locataire/propriétaire) des logements dont l'insalubrité est irrémédiable ou assortie d'une interdiction d'habiter, de ménages servis dans un dispositif d'urgence ou d'accueil temporaire et des ménages en situation de sur-occupation extrême.

Pistes de coopération :

- Conforter la territorialisation (à l'échelle des communes) des objectifs de production de logements sociaux enclenchée sur le territoire ;
- Elaborer le Programme local de l'habitat révisé de la Communauté d'agglomération du Douaisis et poursuivre la mise en œuvre du PLH de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ;
- Poursuite des partenariats en cours avec la CAD et la CCCO dans le cadre du PDALPD ;
- Privilégier les formes urbaines et architecturales respectueuses des paysages et limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols ;
- S'appuyer sur le prochain PDH du Département du Nord pour conforter les stratégies d'intervention des différents acteurs sur le territoire.

► Orientation 2 : Résorber la non-décence et répondre aux problématiques de précarité énergétique et d'insalubrité

Le Département est gestionnaire du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui permet de répondre aux problématiques financières ponctuelles rencontrés par les ménages les plus fragiles. Face au renchérissement des dépenses d'énergie et aux difficultés socio-économique, la maîtrise des dépenses énergétiques est essentielle, pour réduire le poids des dépenses contraintes des ménages et l'impact financier de la gestion du FSL.

Dans le Douaisis, les problématiques de précarité énergétique sont nombreuses, notamment dans les secteurs urbains ou ruraux concentrant des foyers aux revenus plus modestes et confrontés à un parc de logements énergivore. L'identification des situations de précarité énergétique constitue une première étape, avant d'en favoriser le traitement. Une meilleure coordination des acteurs et une lisibilité accrue des dispositifs s'adressant tant aux propriétaires qu'aux locataires sont donc nécessaires.

8 - Le PDALPD du département du Nord pour la période 2013-2018 a été adopté par le Conseil général du Nord le 11 mars 2013.

Le traitement de la précarité énergétique doit par ailleurs être conforté dans le cadre des plans stratégiques de patrimoine des différents bailleurs.

Plus généralement, il s'agit de placer l'habitabilité au cœur des interventions en matière de logements, pour une meilleure performance énergétique de l'habitat, mais aussi une fonctionnalité et une typologie adaptées (familles avec enfants ou personnes âgées vivant seule, vieillissement des occupants, etc.).

Dans ce contexte, l'identification des logements en situation d'indignité et de non-décence doit être améliorée, comme condition préalable à leur réhabilitation. Dans la vallée de la Sensée, s'observe une occupation d'habitats légers de loisirs sous forme de résidence principale. Ce phénomène est problématique d'un point de vue social au regard de situations de précarité socio-économique pouvant affecter de nombreux « occupants à l'année » de ces logements, il pose également le problème de l'accessibilité aux zones humides et de leur qualité écologique. Dès lors, une stratégie globale et multipartenariale doit être mise en œuvre, en s'appuyant notamment sur la révision prochaine du Programme local de l'habitat de la CAD.

Pistes de coopération :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de traitement des problématiques de précarité et d'indignité des occupants des habitats légers de loisirs ;
- Renforcer la coordination des acteurs concernés en matière de non-décence et d'insalubrité : services du Département, CCAS, communes, services de l'Etat CAF, acteurs privés, etc. ;
- Conforter les démarches d'information et d'accompagnement des propriétaires et locataires en matière de performance énergétique.

► Orientation 3 : Préserver, valoriser et adapter le parc minier en tenant compte d'enjeux urbains et de cohésion sociale

Composé de 10 000 logements et représentant 10 % des résidences principales du territoire, le parc minier se situe au croisement de nombreuses problématiques : à la fois patrimoniale et fonctionnelle, sociales et humaines. Il s'agit dès lors d'appréhender l'évolution du parc de logements miniers sous trois angles complémentaires :

- celui du patrimoine : les cités minières constituent l'héritage de l'histoire industrielle, sociale et humaine du territoire et représentent la moitié des éléments inscrits par l'UNESCO en 2012 ;

- celui de la cohésion sociale : ces logements sont de plus en plus confrontés à un phénomène de paupérisation due à la disparition progressive des ayants-droit du régime des Mines et des veuves de mineur ;

- celui de l'habitabilité : il s'agit de résorber les problématiques de précarité énergétique par une intervention idoine et qualitative sur le bâti, afin d'alléger les contraintes financières pesant sur les ménages, et d'adapter ces logements à de nouveaux modes de vie en terme de confort ou de nouveaux besoins, notamment en terme de vieillissement.

Dès lors, les stratégies d'intervention ont à tenir compte de l'ensemble de ces enjeux, toute intervention sur le bâti et le patrimoine devant être accompagnée d'une approche partagée répondant aux besoins générationnels des différents occupants et aux situations de précarité énergétique.

La qualité du cadre de vie et l'offre de services, dont celle de transports, apparaissent comme des éléments également majeurs à prendre en compte pour répondre aux « ruptures » urbaines parfois observées dans les cités minières.

Il convient par ailleurs de placer les habitants au cœur de la démarche de valorisation et de réhabilitation de ce patrimoine minier habité afin qu'elle puisse contribuer à sa pleine appropriation par les occupants et les habitants des communes concernés, comme levier de lien social et de changement d'image (voir Enjeu n°10).

Pistes de coopération :

- Généraliser les démarches bailleurs / collectivités / Etat / ingénierie technique permettant une approche globale et qualitative de la réhabilitation des logements dans les cités minières ;
- Préserver la valeur architecturale des cités minières, inscrites au patrimoine de l'humanité et faisant l'objet du « plan de gestion UNESCO » ;
- Conforter ou développer les stratégies partagées de peuplement afin de garantir la mixité sociale et générationnelle dans les cités minières.



ENJEU 5 : Promouvoir un aménagement renouvelé du territoire et y conforter la place de l'eau, ses richesses et sa diversité écologiques et paysagères

Le Douaisis présente une mosaïque d'espaces et de paysages urbains, naturels et agricoles. Il est aussi une terre d'eau et de forêts. À la qualité paysagère de ces espaces, s'ajoutent leur richesse écologique, patrimoniale et parfois sociale. Le passé industriel, notamment minier, a longtemps été considéré sous l'angle des séquelles. Il convient aujourd'hui de dépasser cette conception en proposant un aménagement qualitatif, attractif et respectueux de sa richesse paysagère et naturelle tirant parti de cette identité particulière aujourd'hui reconnue internationalement.

Il s'agit avant tout de conforter l'orientation du territoire vers un développement et un aménagement respectueux à la fois des besoins de développement (activités et habitat) et de la nécessaire préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages, qu'ils soient humides, agricoles ou forestiers. L'héritage minier apparaît au centre de cet équilibre : entre prise en compte des contraintes liées aux anciennes activités et préservation d'un paysage désormais universellement reconnu.

Élément d'attractivité, la richesse paysagère et écologique du territoire doit aussi et surtout être portée à la connaissance des habitants, en raison du caractère urbain ou périurbain du territoire.

► Orientation 1 : Parvenir à un aménagement du territoire équilibré, économe en foncier et attractif

Le développement équilibré du Douaisis doit s'appuyer sur le renforcement complémentaire et mutuel de ses différents pôles de centralité. Ceci permettrait de réduire les déplacements contraints, coûteux et parfois difficiles. À cet égard, il convient de renforcer et de mieux répartir les fonctions de centralité sur le territoire au niveau de la ville-centre et des pôles majeurs du territoire, mais aussi secondaires ou intermédiaires. Chaque micro-bassin de vie du Douaisis doit pouvoir jouer pleinement son rôle, et contribuer à son échelle à l'équilibre général du territoire.

L'équilibre entre espaces urbains, naturels, agricoles et forestiers passe par une consommation raisonnée et économe du foncier, en surface et en coût, en privilégiant notamment la localisation à proximité d'axes de transports, surtout collectifs, déjà existants, ou en tissu urbain. En secteur rural ou périurbain, les centres-bourgs ou centres de communes sont à densifier, en s'appuyant notamment sur les « dents creuses ».

Cette consommation économe de l'espace non artificialisé doit s'accompagner par ailleurs d'une dynamisation des centres-villes, centre-bourgs et communes et de l'amélioration de leur cadre de vie, notamment par le recyclage des friches, dans une logique d'attractivité générale, et plus particulièrement résidentielle. Une même attention à la mixité des fonctions doit être portée dans l'aménagement de nouveaux quartiers dans le Douaisis, à l'instar du Raquet à Douai et Sin-le-Noble et du Terroir des Deux-Villes à Somain et Fenain.

L'aménagement de nouveaux quartiers ou la rénovation de quartiers anciens doit veiller à mieux articuler le peuplement et les services, en conciliant l'attractivité, la mixité du peuplement et la cohésion sociale. Ces objectifs pourront être atteints en favorisant la renaturation en ville par le développement de la biodiversité ordinaire dans les espaces publics et privés (zone d'activités, jardins particuliers, etc.) et la création d'espaces verts de qualité et de proximité, notamment en zone densément peuplée.

Enfin, une dynamique a été enclenchée en termes de montée en qualité des outils de planification et d'aménagement de l'espace (plans locaux d'urbanisme). Celle-ci doit se poursuivre en tenant compte du SDAGE, du SAGE Scarpe-aval, du Schéma de cohérence territoriale et de la Charte de Parc du PNR-Scarpe-Escaut. Les acteurs locaux sont à accompagner dans cette dynamique afin qu'ils s'approprient davantage ces outils dans une logique d'optimisation de la prise de décision.

Pistes de coopération :

- Mieux lier la réflexion sur les projets d'équipement et d'aménagement du territoire aux besoins des habitants et enjeux sociaux ;
- Mettre en œuvre, à des fins de reconversion, une démarche collective d'identification des potentiels fonciers ou bâtis en friche ;
- Dans les secteurs stratégiques ou nouveaux quartiers, mettre en synergie les différents acteurs autour d'objectifs d'attractivité, de cohésion sociale et de mixité des fonctions et usages ;
- Conforter ou développer l'existence d'instances permettant un pilotage multipartenarial et transversal dans le cadre de la définition et mise en œuvre de projets d'habitat et de nouveaux quartiers ;
- Développer et/ou conforter les outils/démarches de pédagogie et d'ingénierie contribuant à une montée en qualité de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.

► Orientation 2 : Mettre en œuvre des projets d'aménagement durables en développant une meilleure coopération entre acteurs

L'aménagement du territoire, pour être qualitatif, doit prendre en compte la diversité des identités du territoire, qu'elles soient urbaines ou paysagères (espaces agricoles, franges boisées, présence de l'eau).

Il convient d'encourager les formes urbaines et architecturales économes en foncier et en coût d'aménagement (réseaux d'énergie, de transports, etc.) qui concourent à la qualité environnementale du territoire. Les dynamiques de renouvellement urbain, parce qu'elles contribuent à densifier et diversifier les fonctions, tout en apportant un cadre de vie amélioré aux habitants, sont à cet égard essentielles pour le Douaisis.

Dans le cadre d'un aménagement durable du territoire, une attention toute particulière doit être portée à la limitation de l'imperméabilisation des sols. Il convient aussi de favoriser les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, secteur bénéficiant d'une mise en synergie particulière dans le Douaisis, autour de l'ADOPTA⁹.

Enfin, les coopérations entre acteurs doivent pouvoir soutenir et renforcer des démarches de prospective foncière et immobilière qui contribuent à la reconversion des friches et des espaces délaissés ou à des usages optimisés des équipements communaux en matière de consommation énergétique. La mise en réseau des équipements et la mutualisation d'ingénierie en gestion patrimoniale et foncière sont ainsi à encourager fortement.

Pistes de coopération :

- Mieux articuler les projets de développement (équipements publics, habitat, parcs d'activités) et les offres de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
- Développer les stratégies supra-communales de prospective foncière ou immobilière et de gestion patrimoniale ;
- S'appuyer sur l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas-de-Calais pour favoriser la reconversion des friches.

⁹ - Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales.

► Orientation 3 : Renforcer la restauration, la protection et la valorisation de la biodiversité et de la trame verte et bleue dans un territoire fortement urbanisé

La densité de population relativement élevée dans le Douaisis et le caractère très urbanisé du territoire s'accompagnent d'une forte imbrication des différents espaces entre eux (urbains, agricoles, naturels...), et d'une méconnaissance ou altération des richesses écologiques, souvent situées à proximité immédiate des lieux habités.

Dès lors, il s'agit d'abord d'optimiser la fonctionnalité écologique de l'ensemble des espaces, qu'ils soient naturels, urbains ou agricoles. Chacun d'eux est en effet partie prenante et concerné par la trame naturelle du territoire. Parallèlement, le développement de projets d'acquisition et de restauration d'espaces de nature destinés à être ouverts au public doit aussi contribuer au renforcement de la valorisation de la biodiversité et de la trame verte et bleue.

Dans un territoire particulièrement soumis à la pression urbaine ou périurbaine, des altérations périphériques ou des ruptures peuvent impacter les cœurs de nature ou les corridors écologiques alors qu'ils sont constitutifs de la trame verte et bleue et des réservoirs de biodiversité. Prévenir ces altérations et ruptures doit ainsi permettre de restaurer ou à défaut maintenir les principaux espaces de richesse écologique du territoire. Une stratégie de gestion s'accompagnant ou non d'acquisition, d'aménagement raisonné ou de protection réglementaire selon les cas doit être encouragée pour contribuer à ce nécessaire maintien et restauration des milieux naturels et de leurs fonctionnalités écologiques.

Dans ce contexte, le Département, à travers le Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la Charte de Parc du PNR Scarpe-Escaut, par l'intermédiaire des cœurs de biodiversité inscrits au Plan de Parc, et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), par l'inconstructibilité des ZNIEFF et la définition de « coupures d'urbanisation » spatialisées, permettent un premier niveau de protection de la trame naturelle du territoire. Ils complètent les dispositifs de zonage de protection de type « Natura 2000 ». Selon la fonctionnalité écologique, hydraulique ou paysagère des espaces et sites naturels, il convient d'en optimiser la protection réglementaire (par des plans locaux d'urbanisme adaptés) et/ou foncière. Une articulation des différents outils et moyens à la disposition des acteurs est ici essentielle.

Favoriser la valorisation de la trame verte et bleue et de la biodiversité du Douaisis passe notamment par l'aménagement et l'ouverture d'espaces, de

sites et d'itinéraires permettant aux habitants de mieux connaître la richesse des milieux naturels de leur territoire, de mieux en saisir les enjeux écologiques et de mieux cerner les impacts des comportements humains sur les milieux, notamment boisés et humides. Cette élévation du niveau de connaissance passe notamment par des démarches pédagogiques, démarches d'ores et déjà nombreuses et qu'il s'agit de conforter.

Pistes de coopération :

- Organiser une gestion concertée des forêts et espaces forestiers ;
- Améliorer la collaboration et le partage des interventions, en matière de protection réglementaire et/ou foncière des espaces et sites disposant d'une valeur et fonctionnalité écologique (règlements, préemption, acquisition partagée, etc.) ;
- Développer en lien avec les acteurs sociaux, scientifiques, éducatifs et culturels les démarches d'incitation à la connaissance et au respect de la biodiversité (ordinaire ou des sites naturels les plus sensibles) ; Développer la communication et les partenariats autour des programmes départementaux de découverte de la nature (« Nature et handicap », « Offrons la nature aux collégiens » et « Rendez-vous nature ») ;
- Mettre en œuvre des projets d'aménagement dépassant le cadre territorial des intercommunalités pour favoriser les connexions et liaisons entre les différentes entités paysagères ou entre les différents éléments de la trame naturelle du territoire ;
- Poursuivre et développer les opérations partenariales (MBM, PNRSE, intercommunalités, communes, etc.) de mise en valeur de la trame verte et bleue et de la biodiversité ordinaire : mise en scène des paysages, reboisement, gestion différenciée, etc.

► Orientation 4 : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, de sa gestion, des zones humides et des voies et cours d'eau

L'eau dans le Douaisis représente une richesse écologique, paysagère, mais aussi économique et sociale, ainsi qu'un élément identitaire du territoire, à travers la présence de la Scarpe, de la Sensée et de leurs affluents. L'eau doit donc y être protégée et mieux mise en valeur. Elle doit également faire l'objet d'une gestion raisonnée, au regard du niveau élevé de prélèvement de cette ressource.

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), au nombre de quatre sur le territoire du Douaisis (dont un adopté et trois en cours d'élaboration¹⁰) constituent des démarches permettant d'assurer une qualité et une quantité améliorées et suffisantes. Leur mise en œuvre ou leur approbation est dès lors fondamentale.

10 - Le SAGE Scarpe-aval a été adopté tandis que les SAGE Scarpe-amont, de la Sensée et Marque-Deûle sont en cours d'élaboration.

La protection des champs captants est à cet égard centrale. L'amélioration de la qualité de l'eau passe par ailleurs par une amélioration de l'assainissement, collectif ou non, et la généralisation des pratiques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Plus globalement, l'amélioration de la gestion de la ressource en eau nécessite de maintenir et renforcer la qualité et la multifonctionnalité des milieux aquatiques et du réseau hydrographique (hydraulique, économique, écologique, paysagère). Les cours d'eau, les étangs et leurs abords ont par ailleurs une fonction récréative et une importance toute particulière dans l'histoire sociale du territoire. Il s'agit dès lors d'assurer la pleine articulation de ces différentes dimensions. La ressource en eau et les fonctions écologiques des zones humides sont à maintenir et protéger dans les secteurs les plus sensibles au regard des activités humaines en présence. Dans l'Arleusis, la Sensée-aval, coupée de la Sensée, doit pouvoir bénéficier d'une réalimentation en eau, afin d'en améliorer l'état environnemental et écologique.

Dans la vallée de la Sensée, la mise en œuvre de la trame verte et bleue nécessite une stratégie pour répondre à l'occupation à l'année des habitations légères de loisirs (HLL). Cela doit permettre de garantir la qualité des milieux et l'accessibilité aux espaces d'eau. Le déploiement d'une telle stratégie est indissociable par ailleurs d'une stratégie à vocation sociale.

Pistes de coopération :

- Structurer et mieux coordonner les maîtrises d'ouvrage en matière de gestion de l'eau ;
- Mettre en œuvre une stratégie supra territoriale en matière de consommation de l'eau, notamment aux échelles régionale et de l'aire métropolitaine de Lille ;
- Développer les projets permettant de restaurer ou maintenir les zones humides ;
- Diffuser les pratiques alternatives de gestion des eaux pluviales à l'ensemble du territoire en secteurs urbains et ruraux ;
- Mettre en œuvre des outils de planification et des démarches de qualité multi partenariaux (opérations de reconquête de la qualité de l'eau par exemple) ;
- Favoriser les démarches inter-SAGE à l'échelle du bassin versant ;
- Favoriser la connaissance et le respect par les habitants des diverses fonctions écologiques des cours d'eau et espaces humides.

► Orientation 5 : Renforcer et préserver la qualité et la mixité des paysages sur le territoire

Les éléments de relief, les espaces agricoles, le passé industriel, notamment minier, les espaces boisés et d'eau, marquent les paysages du Douaisis. Les infrastructures, le développement de l'habitat et certaines activités peuvent porter atteinte à la qualité ou à l'intégrité des paysages.

Dès lors, au quotidien, toutes les initiatives concourant à limiter la banalisation des paysages doivent être développées : un meilleur encadrement de la publicité extérieure et la mise à disposition d'une ingénierie technique ou juridique adéquate (Département, intercommunalités, Parc naturel régional Scarpe-Escout, Mission Bassin Minier, CAUE du Nord, Agence technique départementale (ATD), syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis, etc.) doivent être favorisés.

Les paysages du Douaisis, bien souvent marqueurs de l'histoire humaine, sociale et naturelle du territoire, sont à protéger et leur connaissance doit être mieux diffusée. Sont dès lors essentielles les démarches contribuant à favoriser la lecture, la compréhension et l'appropriation de ces ensembles paysagers.

Suite à son inscription au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO, en tant que « *paysage culturel évolutif vivant* », l'ancien bassin minier régional doit bénéficier d'une préservation de son intégrité paysagère et patrimoniale, condition de la reconnaissance universelle en 2012 dans le cadre du plan de gestion. Dès lors, les éléments paysagers miniers inscrits (chevalements, terrils, etc.) doivent bénéficier d'une protection qui s'étend au maintien intact de « cônes de vue » à travers des perspectives paysagères qui ont été traduites dans une « zone tampon », garante de la préservation des paysages miniers contre toute altération périphérique. L'ensemble des acteurs concernés et compétents doivent ainsi concourir à la pérennisation de l'inscription UNESCO, réévaluée six ans après l'inscription initiale.

Enfin, dans les plaines de la Pévèle et de la Scarpe, le développement de l'habitat doit s'accompagner du maintien des perspectives paysagères sur les espaces agricoles, boisés et humides. Les franges urbaines ou périurbaines sont ainsi à mieux articuler avec les paysages et milieux naturels immédiatement proches, afin que le développement urbain s'accompagne d'un rapport plus respectueux à l'eau et aux lisières forestières.

Pistes de coopération :

- Déployer une stratégie collective à l'attention des habitants et visiteurs d'explicitation spécifique au « paysage minier » et aux ensembles paysagers miniers remarquables ;
- Mieux sensibiliser à l'existence et au respect des perspectives paysagères remarquables existantes sur le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ;
- Mutualiser et mettre à disposition des communes une ingénierie en matière de protection des paysages, notamment du quotidien : encadrement de l'affichage publicitaire, limitation des déchets à la source pour réduire les coûts de traitement et les dépôts sauvages, etc. ;
- Mutualiser et mettre à disposition des communes les outils techniques et juridiques permettant la préservation des paysages, notamment ceux hérités de l'activité minière et concernés par le plan de gestion remis à l'UNESCO.

► Orientation 6 : Préserver les espaces et paysages agricoles de l'artificialisation et de la banalisation

Les espaces agricoles sont un élément central de la richesse paysagère et de la trame verte du Douaisis. Par la diversité des pratiques et des milieux, ils constituent une mosaïque diverse concourant au cadre de vie et à la biodiversité du territoire.

Participant à l'économie locale, la préservation des espaces agricoles de l'artificialisation des terres nécessite une meilleure observation du foncier agricole ainsi qu'une stratégie foncière adaptée et économe dans le cadre du développement économique du territoire ; les deux « schémas de secteur » inscrits au SCoT visent ainsi à définir une stratégie concertée relative au développement du foncier économique en limitant la consommation d'espaces agricoles.

Afin d'assurer le maintien de la mosaïque agricole du Douaisis, de sa diversité visuelle et de ses différentes vocations écologiques, le maintien des prairies et des élevages est ainsi essentiel pour le territoire.

Pistes de coopération :

- S'appuyer plus fortement et développer les dispositifs d'observation et de réglementation du foncier agricole ;
- Conforter les partenariats entre collectivités et acteurs du monde agricole dans leur contribution au maintien des paysages et à la préservation de la biodiversité.

► Orientation 7 : Aménager et développer le territoire en tenant compte des risques sanitaires, environnementaux et industriels liés à l'eau ou hérités du passé minier

Le Douaisis est confronté à quatre types de risques principaux : ceux hérités du passé minier, les inondations, les risques technologiques et les risques liés aux pollutions de l'air ou des sols.

La culture du risque doit être confortée et développée dans les opérations d'aménagement et de planification. La connaissance la plus précise possible du risque doit l'être également, afin de favoriser la mise en œuvre des solutions adaptées et raisonnées.

Face aux risques d'inondation, la mise en œuvre d'actions de prévention du risque est à favoriser en intégrant des prescriptions spécifiques dans les documents d'urbanisme. Le développement des actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement est à encourager :

- en prenant mieux en compte l'interaction entre espaces urbains et espaces agricoles dans les aménagements, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols ;
- en s'appuyant sur des pratiques agricoles ou des micro-aménagements concourant au maintien des entités naturelles réduisant ces risques (boisement, haies, talus, mares naturelles, fossés, etc.).

Dans les secteurs miniers concernés par le système des stations de relevage des eaux, des études détaillées menées par la Mission Bassin Minier et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont permis aux collectivités de mieux apprécier les aléas d'inondation des espaces habités, agricoles ou naturels. Il s'agit dès lors d'adapter les réponses au niveau des risques identifiés et aux zones concernées au regard des activités humaines en présence. Les collectivités doivent s'approprier cette étude en adaptant leur document d'urbanisme (définition de zone inconstructible et opportunité de création de zones humide et multifonctionnelle).

La connaissance de la pollution résiduelle des sols doit être renforcée et partagée afin de renforcer la capacité des acteurs à accompagner de manière adaptée la mutation et la reconversion des anciens sites industriels concernés.

Pistes de coopération :

- Renforcer les démarches de partages et de portée-à-connaissance des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et réduisant les risques d'érosion des sols ou de ruissellement (avec la Chambre d'agriculture notamment) ;
- Conforter les échanges de bonnes pratiques en matière de réduction de l'imperméabilisation des sols ;
- Mettre en œuvre des interventions coordonnées pour prévenir le risque d'inondation ;
- Mieux informer les différents acteurs (habitants, élus, aménageurs, etc.) des risques, pour mieux les sensibiliser et contribuer à mieux les maîtriser.



ENJEU 6 : Développer une offre de mobilité pleinement intégrée et optimiser les modes de déplacement doux et collectifs à différentes échelles

Élément majeur d'aménagement du territoire et de développement économique, la mobilité constitue un facteur essentiel pour accéder aux services fondamentaux pour l'épanouissement et/ou l'insertion professionnelle, comme l'éducation, la formation, l'emploi, la culture et les loisirs.

Dans le Douaisis, les déplacements, notamment domicile-travail, sont nombreux et fortement orientés vers les territoires voisins. Les infrastructures routières sont bien développées, mais il existe néanmoins des problématiques ponctuelles de fluidité. Le réseau de déplacements doux, lui aussi de bonne qualité, se caractérise par un maillage inachevé, alors que les alternatives à l'automobile sont encore très faiblement utilisées au quotidien. Si des investissements importants ont été réalisés, l'usage des transports en commun demeure faible et relativement complexe et l'offre insuffisamment adaptée, notamment à l'est du Douaisis et en milieu rural.

Le Douaisis doit ainsi parvenir à la mise en œuvre d'une mobilité réduisant les « distances-temps » à l'échelle infra territoriale pour permettre sa pleine intégration, notamment entre ses différents pôles, ainsi qu'un fonctionnement des déplacements plus optimal avec les territoires voisins.

Il convient à la fois de favoriser un aménagement du territoire (services, habitat, accès à la culture ou aux loisirs, etc.) qui soit économe en déplacements, notamment automobiles et de lever les freins à la mobilité face à des problématiques particulièrement complexes de mobilité psychologique ou culturelle.

► Orientation 1 : Conforter et développer les alternatives à la voiture individuelle pour tenir compte de l'évolution des déplacements

Face à la progression des déplacements automobiles, notamment quotidiens qui sont très fortement liés à la mobilité domicile-travail, des solutions alternatives de mobilité sont à développer, notamment avec les territoires voisins. Le transport ferroviaire régional est un élément majeur de l'offre de service de déplacements sur le territoire, qu'il convient de conforter. À cet égard, il convient d'accéder plus facilement aux principales gares ferroviaires du territoire.

Aux côtés de l'offre ferroviaire, les transports collectifs urbains et interurbains sont à conforter et à mieux articuler pour contribuer à améliorer la compétitivité relative des transports en commun et leur usage. La réduction des « distance-temps », notamment entre Orchies, Somain et Douai, ainsi que dans les territoires ruraux est essentielle, en vue d'accéder plus facilement aux services.

À la fois à l'échelle du territoire et avec les territoires voisins, notamment vers la métropole lilloise ou le territoire du Valenciennois, des solutions nouvelles de mobilité collective, comme le covoiturage ou le partage des voies au bénéfice des modes collectifs doivent être expérimentées et initiées en complément des transports en commun classiques. La mise en œuvre de ces solutions nouvelles doit pouvoir prendre appui sur trois leviers complémentaires : la réalisation d'aménagements, l'information des usagers et l'animation des dispositifs.

Enfin, le développement de ces modalités alternatives et collectives doit être favorisé dans une approche à la fois intermodale et mutualisée entre acteurs privés, à travers par exemple des plans de déplacements interentreprises ou des solutions de covoiturage articulées aux modes de transports collectifs structurants.

Pistes de coopération :

- Mettre en place des solutions de mobilité collective articulant initiatives et animation privées et aménagements publics ;
- Développer l'expérimentation de nouvelles solutions alternatives à l'automobile entre le Douaisis et la métropole lilloise, le Valenciennois et le Pas-de-Calais ;
- Encourager les initiatives privées mutualisées (covoiturage, plans de déplacements entreprises) en lien avec les compétences de développement économique des acteurs publics du territoire ;
- Encourager des démarches de télétravail, sans obérer le lien social, ou de visioconférence.

► Orientation 2 : Accroître l'intermodalité et l'usage des réseaux de transports en commun par leur optimisation et une meilleure articulation à l'échelle du Grand Douaisis et de l'aire métropolitaine de Lille

Plusieurs réseaux (ferroviaire régional, urbain, interurbain) contribuent à la desserte du territoire. L'usage de l'automobile demeure toutefois extrêmement élevé malgré le développement encore récent des différentes offres.

Pour accroître l'usage des transports en commun sur le territoire, l'optimisation des réseaux existants ou en développement, ainsi qu'une meilleure articulation entre les différents réseaux de transports collectifs apparaissent comme centrales. Cet objectif doit être poursuivi à l'échelle du territoire du Douaisis dans son intégralité et avec les territoires voisins.

Le territoire étant confronté à un périmètre de transport urbain qui ne couvre ni l'intégralité de l'axe de déplacement ouest-est du territoire, ni celle du bassin de vie du second pôle de centralité du Douaisis (le bipôle Somain-Aniche), il convient de porter une attention toute particulière aux « ruptures de charge » ainsi créées, problématiques pour le développement équilibré du territoire et l'accès aux services. À défaut d'une extension à court terme du périmètre de transports urbains vers Somain, il conviendrait de mettre en œuvre une articulation optimale et adaptée des réseaux interurbain d'une part et ferroviaire (gares) ou urbain (notamment le TCSP) d'autre part.

Le mode de transport en commun en site propre (TCSP) développé par le Syndicat mixte des Transports du Douaisis sur le périmètre de transport urbain doit pouvoir constituer au même titre que les « lignes fortes » du réseau interurbain ou du réseau ferroviaire un outil structurant de la chaîne de déplacement. Maillon essentiel des déplacements le long de l'arc urbain central, il doit permettre des rabattements optimisés depuis la voiture individuelle, les modes doux, les gares ferroviaires et le réseau interurbain, afin de contribuer plus fortement à la hausse de la part modale des transports en commun.

Parce qu'ils concourent à l'usage des transports en commun et au développement de l'intermodalité, les pôles d'échange doivent être rendus plus attractifs par une plus grande facilité des correspondances, à la fois par la lisibilité de celles-ci et des aménagements optimisés.

Pistes de coopération :

- Développer les coordinations horaires entre autorités organisatrices de transports pour réduire les temps de déplacements dans le Douaisis et avec les territoires voisins ;

- Permettre le passage d'une cohabitation à une articulation optimisée des réseaux de déplacements est-ouest, notamment avec le Valenciennois ;
- Développer une billetterie intégrée à l'échelle du territoire : ferroviaire, réseaux interurbain et urbain ;
- Renforcer entre communes et autorités organisatrices de transports (AOT) les actions concertées de résorption des ruptures dans les chaînes de déplacement des personnes à mobilité réduite (du mode de transport collectif à l'espace public, jusqu'à un autre mode de transport en commun) ;
- Favoriser l'émergence d'une information multimodale dynamique, fiable et facilement accessible pour l'utilisateur.

► Orientation 3 : Développer la culture de la mobilité et les actions pour lever les freins physiques et psychologiques

Au-delà des infrastructures de déplacements, la mobilité est à appréhender dans le Douaisis dans ses dimensions sociales, économiques et culturelles. Ces différentes dimensions influent sur la capacité et les besoins de déplacement, notamment des habitants les plus fragiles : personnes âgées, jeunes, personnes en situation d'exclusion. Le Département et ses partenaires ont positionné la mobilité comme l'une des deux priorités du Plan local de développement pour l'insertion du Douaisis (PLDI). Rompre l'isolement, notamment des personnes confrontées à la précarité, accéder aux services et à la formation, retisser de la cohésion sociale et territoriale entre quartiers nécessitent de lever les freins à la mobilité sur le territoire, élevés à la fois dans l'arc minier central et le sud du Douaisis, plus rural.

La culture de la mobilité est ainsi à développer, en matière de formation, de culture et de loisirs et d'emploi. Elle passe notamment par le développement des initiatives des différents partenaires socio-éducatifs, qui concourent à la mobilité des plus jeunes, à la fois entre communes du Douaisis et vers les territoires voisins. Les projets qui prennent appui sur les patrimoines historique, social ou naturel du territoire pour inscrire les adultes moins jeunes sans activité dans des parcours de mobilité sont également à conforter.

Lever les freins à la mobilité relève également d'un renforcement de la lisibilité, et *in fine*, de la compréhension des différentes offres de mobilité à l'échelle du Douaisis et vers les territoires voisins. Or cette compréhension est souvent défaillante en raison de la complexité des offres et de leur articulation sur le territoire. Les parcours de déplacement doivent pouvoir être construits plus facilement. La valorisation de certaines offres de mobilité, comme le réseau interurbain de voyageurs, qui constitue pour certaines communes la seule immédiatement accessible, est à renforcer.

L'accès aux services étant un objectif central des déplacements, il y a lieu de veiller à l'accessibilité, piétonne ou en transports en commun, aux services publics essentiels ou aux centres d'intérêt majeurs du territoire. Cette préoccupation doit être renforcée notamment pour les habitants les plus fragiles, souvent déjà confrontés à une appréhension forte à la mobilité (personnes âgées, mères ou pères seuls avec enfants, personnes en situation de handicap). Elle passe par une meilleure concertation entre acteurs, gestionnaires de services publics d'une part, compétents en matière de mobilité et de déplacements d'autre part.

Enfin, les acteurs du champ de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire du territoire développent d'ores et déjà des actions répondant aux freins financiers à la mobilité (taxi social, accompagnement au passage du permis de conduire, etc.). Ces actions sont à développer, notamment à l'attention des habitants freinés dans leur accès à l'emploi et/ou à la formation par des problématiques de mobilité.

Pistes de coopération :

- Conforter les partenariats permettant de favoriser la mobilité des personnes sans emploi ou isolées ;
- Consolider les partenariats entre AOT et collectivités afin de mettre en œuvre une accessibilité continue dans les chaînes de déplacements ;
- Parvenir à un schéma concerté d'optimisation des conditions d'accès de tous aux services publics les plus essentiels, en milieu urbain ou rural, et à l'échelle des bassins de vie.

► Orientation 4 : Optimiser et sécuriser les déplacements doux au plus près des usagers

La pratique sécurisée des modes de déplacements non-motorisés est une condition *sine qua non* de leur développement. Au-delà de la pratique de loisirs, le vélo et la marche à pied sont à encourager comme modes de déplacement du quotidien, à la fois dans le cadre de la mobilité domicile-travail, pour une vocation scolaire et pour tout trajet de courte distance en général.

Si de nombreux tronçons cyclables existent, le réseau cyclable souffre de certains itinéraires sont à achever, en termes d'aménagement et/ou de sécurisation. La desserte des pôles d'échange et des établissements scolaires constitue une priorité pour développer l'intermodalité ou des déplacements quotidiens de courte distance. Dans un cas comme dans l'autre, il permettra de réduire l'usage de l'automobile et d'accompagner une pratique régulière, positive pour la santé, notamment des plus jeunes.

Afin d'optimiser et de sécuriser les déplacements doux, il convient de répondre prioritairement aux ruptures de sécurisation des principaux itinéraires et de

compléter des secteurs d'itinéraires déjà existants. Le prochain Plan cyclable départemental¹¹ contribuera à cet objectif. Néanmoins, il ne pourra être atteint que par une synergie entre les différents acteurs publics compétents (Département, communauté d'agglomération, communes, etc.).

Les aménagements permettant le développement des déplacements deux-roues non motorisés au quotidien doivent être organisés en tenant compte d'impératifs et d'objectifs des stationnements sécurisés pour les vélos et de rabattement vers les lignes structurantes de transports collectifs.

L'impératif de synergie entre acteurs pour aménager et sécuriser les itinéraires de la vie quotidienne se traduit aussi par la nécessité d'une information partenariale de qualité à l'attention des habitants, en matière d'itinéraires et de services.

Enfin, dans un territoire maillé et traversés par les infrastructures routières, autoroutières et fluviales, les modes doux doivent être partie prenante d'une stratégie de désenclavement de certains quartiers, parfois particulièrement « coupés » du reste de la ville. Il s'agit ici de mieux lier le territoire, à des échelles plus fines, en répondant aux principales problématiques de franchissement ou aux ruptures ponctuelles de sécurisation ou de confort dans la marche à pied entre quartiers d'habitat et centre-ville.

Pistes de coopération :

- Poursuivre et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre partagées du Plan cyclable départemental à l'échelle de l'arrondissement : poursuite d'objectifs concertés entre acteurs et répartition des interventions ;
- Mettre en œuvre une démarche partenariale d'information sur les services et les itinéraires relatifs à la pratique du vélo à l'échelle du Grand Douaisis ;
- Renforcer les partenariats entre collectivités sur les projets visant à promouvoir l'usage des modes doux, notamment entre domicile et école (« Pédibus », « Vélobus », etc.).

► Orientation 5 : Faire de la mobilité durable un levier de développement économique, d'accès à l'emploi et d'aménagement équilibré du Douaisis

Les déplacements et l'accessibilité conditionnent le développement équilibré du territoire, qu'il soit économique ou humain, en favorisant la localisation des activités mais aussi l'accès de tous à l'emploi. La desserte en TGV de Douai et des sites proches, comme Lens, depuis Paris constitue un élément essentiel d'attractivité du territoire et doit être préservée.

11 - Le Plan cyclable départemental sera révisé pour la période 2013-2015 en tant que volet du Schéma de mobilité du Département du Nord, dont l'adoption par le Conseil général du Nord est prévue en juin 2013.

Cette accessibilité doit être pensée dans une approche alternative à l'automobile individuelle, en raison du renchérissement inéluctable de ses coûts de déplacement. Dès lors, la mobilité alternative à la route ou au véhicule individuel doit pouvoir servir le développement économique équilibré du territoire, en faisant des axes de transports collectifs majeurs et des pôles gares des axes et des secteurs de développement économique (accueil d'artisans, d'activités tertiaires ou industrielles) stratégiques.

Lors de l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat ou d'une zone d'activité économique et commerciale, la possibilité d'y accéder en transports alternatifs au véhicule individuel est à intégrer. La mobilité, en transports collectifs ou mode doux, doit par ailleurs au caractère durable des projets d'aménagement, que ce soit en tissu urbain, milieu rural ou secteur périurbain.

Le développement équilibré du territoire et l'accès de tous aux services s'appuie sur des pôles de centralité accessibles, en temps et en distance, à la fois vers les pôles urbains et entre les pôles situés en milieu rural. Dès lors, l'ensemble des pôles de centralité du territoire doivent être mieux desservis, notamment pour les habitants qui ne disposent d'aucun autre mode de déplacement.

L'infrastructure existante, si elle maille qualitativement le territoire, peut être ponctuellement optimisée, afin de favoriser le report modal vers les modes collectifs (fluidité accrue pour les transports collectifs ou véhicules partagés sur certains axes, rabattement facilité vers les pôles de centralité, etc.). Elle doit également mieux répondre aux problématiques particulières rencontrées par le territoire : la gestion des convois exceptionnels sur les réseaux secondaires et locaux constitue une problématique particulière à prendre en compte dans les aménagements. L'aménagement d'itinéraires pour les transports exceptionnels (par l'A21 et la RD 500) est dès lors important au regard des problèmes rencontrés par les communes, notamment celle de Douai.

Les traversées de communes, comme celles de Marchiennes, Coutiches, doivent par ailleurs faire l'objet d'un traitement visant à leur sécurisation et à la fluidité de la circulation.

Pistes de coopération :

- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement partenariales permettant des rabattements optimisés vers les transports collectifs structurants du territoire (TER, TCSP, « lignes fortes » du réseau Arc-en-Ciel) ou la réduction des « distances-temps » pour les transports collectifs ;
- Permettre, en milieu urbain, rural ou périurbain, des déplacements collectifs diversifiés qui soient adaptés afin de rapprocher chaque commune des fonctions de centralité de son bassin de vie (services publics, gares TER, etc.).



ENJEU 7 : Conforter, valoriser et faire rayonner l'offre culturelle sur tout le territoire et pour tous les habitants

Levier éducatif et de lien social, l'offre culturelle et l'accès à celle-ci sont une composante essentielle de l'épanouissement individuel et du mieux vivre-ensemble. Elle constitue par ailleurs un élément majeur d'attractivité et de mise en valeur des identités et de l'histoire d'un territoire. À cet égard, les différents champs culturels, la lecture publique et les richesses patrimoniales sont un ensemble indissociable qui doit participer d'une même démarche collective d'élargissement des publics et de rayonnement territorial.

Le Douaisis dispose d'équipements culturels « moteurs » reconnus, dont le rayonnement représente un potentiel à la fois pour un accès plus large à la culture des habitants mais aussi pour les visiteurs dans le cadre d'un projet de développement touristique.

Les richesses patrimoniales du Douaisis nécessitent une gestion ambitieuse, plus particulièrement pour le patrimoine minier, inscrit en 2012 au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Cette gestion patrimoniale de long terme est indissociable d'une appropriation la plus rapide possible par les habitants.

Une coopération accrue est attendue entre collectivités et acteurs culturels et associatifs pour permettre de renforcer les projets locaux de développement culturel. Cette coopération apparaît comme plus particulièrement essentielle pour l'accès à un service public de lecture publique de qualité.

► Orientation 1 : Développer des stratégies territoriales dans les différents champs culturels

Condition du rayonnement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire et à l'attention de tous ses habitants, des stratégies partagées à différentes échelles sont nécessaires, afin de favoriser l'accès du plus grand nombre aux différents champs culturels qui s'expriment et existent dans le Douaisis.

Il s'agit tout d'abord de porter une vision supra-communale en matière de spectacle vivant, d'enseignement artistique et de lecture publique, pour dépasser les limites et obstacles que chaque commune peut rencontrer, en matière de fonctionnement, de portage de projets ou d'équipement. À l'instar du dynamisme des réseaux de développement culturel en milieu rural déjà identifiés sur territoire (CCCO et SIRA), il est essentiel que des stratégies

supra-communales et/ou intercommunales émergent dans certains champs culturels prioritaires pour le Douaisis : accès à la lecture, spectacle vivant, enseignements artistiques.

Ces stratégies supra-communales doivent porter autant sur la mise en réseau ou la mutualisation d'équipements que sur des coopérations plus approfondies en fonctionnement.

À cet égard, la lecture publique apparaît comme un champ essentiel pour le renforcement de ces coopérations afin d'améliorer de manière significative l'accès à la lecture dans le Douaisis, et de mettre en œuvre des projets de mise en réseau et de mutualisation entre communes. Cette stratégie passe à la fois par un meilleur maillage du territoire en équipements et un service de médiation professionnelle accru (voir *Orientation n°2*).

Une échelle plus large encore pourrait contribuer au rayonnement de l'offre culturelle, celle *a minima* du territoire du Douaisis : en matière d'offre muséale, le territoire doit s'appuyer plus encore sur ses musées « moteurs » (Chartreuse, CHM) et celui tout proche du Louvre-Lens, pour élargir les publics à de nouveaux visiteurs, essentiellement les habitants du territoire les plus éloignés de l'offre culturelle. Dans les registres de la création et de la présence artistique, la Scène nationale de l'Hippodrome, au titre de sa mission de service public, doit pouvoir rayonner encore davantage sur le territoire et être en mesure de renforcer son intervention auprès de l'ensemble des communes.

Aux échelles départementale et régionale, la mise en œuvre par l'ensemble des partenaires de la stratégie de gestion des éléments du patrimoine minier inscrits à l'UNESCO apparaît comme un objectif déterminant pour la pérennité de cette inscription, qui sera réévaluée au terme de six années¹².

Pistes de coopération :

- Renforcer les démarches et projets supra-communales dans les différents champs culturels : spectacle vivant, musées, lecture publique, musiques actuelles, etc. ;
- Renforcer les partenariats en s'appuyant sur les équipements culturels « moteurs » du territoire et ceux des territoires voisins ;
- Engager une démarche partenariale permettant la définition d'une stratégie territoriale de développement de la lecture publique (équipements, fonds et services) ;
- Renforcer l'appui aux communes en matière de gestion du patrimoine protégé.

12 - Le « plan de gestion UNESCO » constitue l'ensemble des dispositions présentées par l'Etat et les acteurs régionaux et locaux de la candidature de l'ancien bassin minier au patrimoine de l'Humanité, en vue d'assurer la pérennité de cette inscription.

► Orientation 2 : Renforcer la médiation entre l'offre culturelle et tous les publics en vue de pratiques culturelles au quotidien et de proximité

Au-delà de leur contribution à la découverte et à l'épanouissement, les équipements culturels sont autant de points d'appui à des démarches et projets d'élargissement des publics. La médiation culturelle permet de conforter la pratique culturelle au quotidien et de proximité, mais ainsi auprès de tous les habitants tout en élargissant les publics. La mixité de ceux-ci est à garantir.

Les multiples richesses patrimoniales du Douaisis constituent parfois le paysage quotidien des habitants. Elles ne sont pas nécessairement reconnues comme telles, car complexes à appréhender ou ne disposant pas toujours d'une valorisation à la hauteur de leur richesse. La stratégie de gestion du patrimoine minier, et plus généralement les interventions des collectivités et acteurs en faveur des patrimoines doivent placer l'habitant au cœur de celles-ci. Il s'agit de favoriser l'appropriation des richesses patrimoniales du Douaisis par les habitants, et notamment des plus jeunes, dans une finalité de connaissance et de valorisation partagée.

La médiation entre l'offre culturelle et les habitants est à développer en matière de lecture, qui est souvent une clé d'entrée vers la culture. La professionnalisation du service de lecture publique sur le territoire doit permettre de dépasser la seule notion d'équipement et favoriser l'outil de médiation. L'émergence de lieux d'intermédiation entre habitants et ouvrages et supports numériques, apparaît comme une réponse à la fois au besoin d'équipement et à la nécessaire ouverture au plus grand nombre d'habitants.

En matière de lieux ou de présence artistique, la proximité et la mobilité apparaissent comme deux composantes de l'accessibilité aux offres culturelles du Douaisis. Chacune d'elle doit être développée de manière équilibrée. La présence d'artistes au plus près des habitants doit donc être facilitée, tout comme la mobilité qui permet d'accéder aux œuvres culturelles (notamment en matière de spectacle vivant).

Pistes de coopération :

- Développer les partenariats permettant une meilleure mobilité vers l'offre culturelle présente sur le territoire ;
- Développer les démarches supra communales favorisant la médiation dans le domaine de la lecture publique : mise à disposition de personnels professionnels et qualifiés, mutualisation d'animations, d'outils, etc. ;
- Renforcer, entre communes, la mutualisation et le portage des présences artistiques sur le territoire.

► Orientation 3 : Promouvoir la culture comme levier de cohésion sociale et d'insertion

Les différents acteurs du territoire positionnent d'ores et déjà l'offre culturelle et les patrimoines du Douaisis comme supports pour des actions d'insertion. Les démarches et projets d'élargissement des publics doivent permettre aux habitants *a priori* les plus éloignés de l'offre et des pratiques culturelles du Douaisis de les découvrir ou d'y accéder.

Dans le Douaisis, territoire de tradition musicale, la pratique de la musique doit être confortée comme outil de cohésion et de lien social, en complément des fonctions éducatives et d'épanouissement individuel qu'elle remplit.

Les richesses patrimoniales du territoire, à la valeur historique et sociale particulièrement forte comme en témoignent le patrimoine rural ou le patrimoine minier, doivent constituer un levier majeur d'insertion et de lien social par des projets permettant d'en faciliter l'appropriation par les habitants dans une optique de changement de regard.

Il s'agit par ailleurs d'innover dans la définition et la mise en œuvre des projets. Ils doivent pouvoir contribuer à un accès plus aisé, et dès lors plus « habituel » et quotidien à la lecture et à l'offre culturelle. De nouveaux lieux, de nouvelles formes de « porte d'entrée » peuvent contribuer à rendre plus facile l'accès à la culture, notamment pour les publics qui en sont le plus éloignés.

Pistes de coopération :

- Développer les partenariats entre structures éducatives, sociales et culturelles, acteurs publics et privés (Département, centres sociaux, équipements scolaires, musées et équipements culturels, etc.) pour conforter et renforcer les actions d'insertion par la culture ;
- Mettre en œuvre des projets multipartenariaux de découverte et d'explication des patrimoines.



ENJEU 8 : Développer et mieux encadrer les activités physiques et sportives et les loisirs

La pratique d'une activité physique ou d'un sport favorise le bien-être des personnes et contribue au maintien du lien social.

Un cadre adéquat à la pratique d'activités physiques, sportives ou de plein air suppose une qualité de la globalité de l'offre de services : compétence de l'encadrement, variété de l'offre, entretien et sécurité des lieux, modernité des équipements et qualité des aménagements et moyens de diffusion.

► Orientation 1 : Faciliter l'accès aux activités physiques et sportives par une mise en réseau et une complémentarité des équipements et de l'encadrement

Au-delà des sports « traditionnels » proposés dans les clubs ou les associations (football, etc.), une démocratisation de l'ensemble des sports doit être développée afin que les habitants puissent accéder à une plus grande palette de disciplines sportives.

De plus, cette démocratisation doit s'accompagner de l'égalité d'accès pour tous à la pratique et aux équipements. Ceci suppose d'une part un aménagement adapté avec une mise aux normes des équipements aux différents handicaps et d'autre part, une ouverture plus large des équipements tout au long de l'année aux licenciés mais aussi aux pratiquants plus occasionnels.

En parallèle, le niveau d'équipements sportifs de proximité est à conforter, en veillant à la cohérence territoriale et en répondant aux manques identifiés. L'encadrement pérenne et qualifié de la pratique sportive doit être aussi favorisé en confortant la formation initiale ou continue des éducateurs et des bénévoles.

L'activité physique, les sports de l'esprit (échecs, etc.) sont des leviers pour le bien-être, la santé des plus jeunes et des personnes âgées, en réponse notamment à la sédentarité, mais aussi pour développer le « mieux vivre ensemble » et favoriser par exemple l'intégration des personnes en situation de handicap.

La création et le développement des bases de loisirs permettent de répondre aux besoins de pratiques nautiques des habitants, tout en assurant une complémentarité des différentes offres. Celles-ci peuvent aussi permettre

l'appropriation par les habitants des paysages d'eau et conforter ainsi la dimension collective et sociale de tels lieux.

Enfin, la mise en réseau et une plus grande complémentarité des équipements et de l'encadrement sportifs à l'échelle du Douaisis nécessitent de renforcer le dialogue entre collectivités, clubs sportifs, fédérations et ligues, professions sportives et employeurs. Celui-ci contribuerait à conforter le lien éducatif entre équipements et encadrement et à développer dans les communes la présence de professionnels formés et qualifiés au plus près des usagers, notamment les plus jeunes.

Pistes de coopération :

- Favoriser la concertation des acteurs (collectivités, fédérations sportives, etc.) et l'émergence d'une gouvernance et d'une stratégie territoriales en matière de sport, en termes d'équipements et de pratiques encadrées ;
- Garantir, notamment grâce à une meilleure connaissance, l'existence d'une offre d'équipements structurée à l'échelle du territoire, en particulier au sud et à l'est du Douaisis ;
- Conforter et mieux articuler l'encadrement et l'animation sportive des territoires aux équipements de proximité et les équipements scolaires ;
- Articuler la réforme des rythmes scolaires et la nécessaire mutualisation des équipements et de l'encadrement.

► Orientation 2 : S'appuyer sur la richesse paysagère et la trame verte et bleue pour développer la découverte et les loisirs de nature

Grâce notamment à la présence de nombreux espaces naturels, le territoire possède une importante richesse paysagère qui concourt à l'attractivité du territoire avec la présence de nombreux espaces naturels. Les fonctions récréatives (randonnée, bases de loisirs, accro-branches, etc.) de la trame verte et bleue doivent s'articuler avec la mise en valeur des ensembles paysagers et naturels remarquables du territoire, pour en favoriser la connaissance et le respect.

De nombreux circuits de randonnée pédestre inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) sont aussi présents dans le Douaisis. Ces circuits contribuent à la valorisation des richesses paysagères, écologiques et patrimoniales du territoire. Il est ainsi important de conforter les liaisons existantes et d'achever la sécurisation des principaux itinéraires de pratique de randonnée afin que la pratique se déroule dans de bonnes conditions. Parallèlement, l'aménagement de circuits de randonnée pour le cyclotourisme, les VTT ou la pratique équestre permettrait de compléter l'offre de randonnée dans le Douaisis.

À cet égard, les circuits et liaisons doivent pouvoir s'articuler aux chemins de grande randonnée ainsi qu'aux Vélo-routes – Voies vertes, ces dernières permettant de mieux relier centres urbains et nature, voire de traverser des lieux urbanisés.

De nouvelles demandes apparaissent en termes de pratique sportive, pouvant impliquer des aménagements spécifiques. Ces pratiques doivent néanmoins être encadrées. L'achèvement de circuits et de liaisons, la constitution d'une offre maillée et pleinement sécurisée et un accès plus aisé des habitants aux espaces de nature est une priorité en réponse à leur utilité sociale. Cela suppose préalablement un inventaire partagé et hiérarchisé des besoins et des objectifs de pratique de la randonnée à l'échelle du territoire.

De plus, il existe une forte demande dans le territoire d'accès aux canaux pour la pratique sportive sur les voies d'eau (aviron, canoë, etc.). Ces pratiques libres doivent néanmoins être réglementées. Si Voies Navigables de France (VNF) veillent à la sécurité des usages sur les canaux, la compétence de la police de l'eau appartient à la DREAL¹³ Nord - Pas-de-Calais.

Enfin, favoriser la découverte des espaces naturels au public doit permettre aux habitants de s'approprier les richesses des paysages et le respect de la nature environnante. Cette découverte doit s'accompagner d'actions d'éducation à l'environnement pour mieux appréhender l'utilité sociale et écologique de ces espaces remarquables.

Pistes de coopération :

- Développer une mise en réseau et la constitution d'offres de randonnée s'articulant aux différents éléments patrimoniaux du Douaisis ;
- Conforter les itinéraires de randonnée dépassant le cadre territorial du Douaisis, notamment avec la métropole lilloise, le Cambrésis et le Valenciennois, et développer des projets d'aménagement menés en commun par plusieurs intercommunalités.

¹³ - DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

► Orientation 3 : Articuler la pratique des sports et loisirs de nature avec la prévention des « conflits d'usage »

Les sports et loisirs de nature connaissent depuis quelques années un engouement auprès de nombreux licenciés des comités sportifs mais aussi auprès de pratiquants occasionnels. De nombreuses manifestations sportives sont organisées dans les sites remarquables du territoire (Course des Terrils, Raid Bassin Minier, etc.).

La pratique des sports de nature combinée à l'attractivité des sites remarquables et la protection de la faune et la flore supposent la nécessaire conciliation de l'ouverture des espaces naturels au public avec la sécurité des sites et des usagers.

Le développement des sports de nature dans des sites remarquables doit aussi s'accompagner d'une ouverture raisonnée, organisée et multifonctionnelle des sites naturels afin de préserver leurs enjeux écologiques.

Cette conciliation des usages ne peut se réaliser sans l'implication des partenaires compétents (Département pour les Espaces Naturels Sensibles, Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, ONF, etc.). La mise en place prochaine de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) devrait y contribuer.

Enfin, les dispositifs et moyens de surveillance des sites les plus fragiles ou confrontés aux pratiques dangereuses sont à renforcer pour ne pas fragiliser davantage ces sites fragiles écologiquement mais aussi pour veiller à la sécurité des publics contre des pratiques « anarchiques ».

Pistes de coopération :

- Conforter et renforcer les coopérations existantes en matière de gestion et d'encadrement des loisirs de nature ;
- Elaborer puis mettre en œuvre le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).



ENJEU 9 : développer une mise en tourisme durable à l'échelle du Grand Douaisis s'appuyant sur ses patrimoines

Par la diversité et la qualité de ses paysages et de ses patrimoines (Pévèle, territoire plaine de la Scarpe, ancien bassin minier, Arleusis, renommé patrimoniale et culturelle de Douai), le Grand Douaisis, dispose d'atouts touristiques exceptionnels hérités de son histoire, de son patrimoine et de sa géographie naturelle et paysagère.

Son positionnement stratégique au cœur de l'aire métropolitaine de Lille, sa proximité avec Paris et la Belgique, ainsi que son accessibilité depuis les territoires voisins sont des leviers de développement du tourisme.

Dans le Nord, le Douaisis est le seul territoire à bénéficier d'une triple inscription au patrimoine de l'humanité (Géants, beffroi de Douai, ancien bassin minier). Ce potentiel, encore globalement méconnu, est à valoriser afin de positionner le territoire comme une destination touristique de premier niveau.

► Orientation 1 : Positionner le Grand Douaisis comme destination touristique à l'échelle régionale et européenne

Le positionnement et l'attractivité du Douaisis reposent tout d'abord sur la concentration de patrimoines (matériels, immatériels, paysagers et naturels), d'événements et d'offres culturelles présents dans le Douaisis.

En parallèle, le territoire peut se différencier en s'appuyant sur trois leviers spécifiques de valorisation : les trois inscriptions au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO, le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et l'ouverture récente du Louvre-Lens, à proximité immédiate du Douaisis et au cœur de l'ancien bassin minier.

Proche de la métropole lilloise, le territoire doit aussi s'appuyer sur l'atout que peut constituer l'offre paysagère, d'hébergement et de randonnée de la Pévèle, destination à considérer comme élément constitutif d'une offre globale, variée et complémentaire à l'échelle du Grand Douaisis.

Le rayonnement du territoire ne peut se développer que par l'affirmation d'un positionnement touristique partagé entre les décideurs, les prestataires et les habitants. Le Grand Douaisis doit dès lors s'appuyer sur la gouvernance

touristique émergente et existante à l'échelle du territoire, « Douaisis Tourisme ». Il doit aussi favoriser une plus grande appropriation par la population de sa valeur humaine et patrimoniale (« ambassadeurs » de la destination, particulièrement dans les cités minières).

Pistes de coopération :

- Poursuivre la structuration des acteurs, notamment à partir de « Douaisis tourisme » (pilote pour le Contrat de Rayonnement Touristique) ;
- Renforcer les dynamiques de construction d'une destination touristique large dans le sillage de l'ouverture du Louvre-Lens et incluant les offres patrimoniales, paysagères, naturelles et culturelles du Douaisis ;
- Développer les projets de construction d'une destination touristique liés à l'inscription de l'ancien bassin minier régional au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO.

► Orientation 2 : Favoriser la constitution d'« offres touristiques » à partir des leviers spécifiques d'attractivité

Aujourd'hui peu générateur d'emplois, l'économie touristique doit pouvoir bénéficier d'une amélioration de la lisibilité et de la notoriété du territoire afin d'accroître et d'élargir le champ des clientèles (tourisme d'affaires, tourisme affinitaire, etc.).

Les éléments d'offres touristiques doivent devenir des « produits touristiques » qui s'appuient sur les éléments majeurs d'attractivité du territoire et construits selon les « cibles-clientèles ». Cela suppose d'adapter aux différentes clientèles des démarches de « marketing de destination ».

En complément, l'accessibilité doit être renforcée dans toutes ses composantes : accessibilité du territoire en termes de mobilité (transports en commun, voiries), signalétique claire et appropriée, accessibilité pour tous par la mise en conformité des hébergements et des équipements touristiques au regard de la loi de 2005 (dite « loi Handicap »).

La mise en valeur touristique des paysages liés à l'eau est à renforcer, en facilitant dans le respect des fonctions écologiques des zones humides une meilleure connaissance et l'accès aux espaces, cours et voies d'eau. Le Douaisis bénéficie d'un potentiel lié au tourisme fluvestre, à savoir non directement lié à la voie d'eau mais découlant de sa présence. La randonnée (pédestre ou cyclo-touristique) peut s'appuyer sur les chemins de halage ou de services le long de la Scarpe, de la Deûle, de la Sensée en tant qu'itinéraires de modes doux. Une coopération est dès lors nécessaire en matière de superposition de gestion, en portant un regard particulier sur la faisabilité d'assurer la continuité de certains itinéraires aujourd'hui confrontés à des coupures de

linéaire (sections ouvertes à la pratique du vélo ou de la marche à pied le long des chemins de halage, et d'autres ne l'étant pas).

Si le Douaisis dispose d'éléments patrimoniaux reconnus pour leur intégrité, leur qualité et leur apport à l'histoire sociale et humaine, il n'en demeure pas moins que cette richesse patrimoniale a vocation à dépasser le champ de la connaissance spécialisée pour être mieux expliquée aux visiteurs. Dans ce contexte, le patrimoine minier inscrit au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO en 2012 doit bénéficier d'une valorisation touristique, même partielle, permettant un accueil qualitatif des visiteurs à court terme.

La constitution d'itinéraires de « mobilité douce » au sein du « paysage » minier et entre ses différents éléments patrimoniaux doit être confortée afin de faciliter la mise à disposition de « produits » touristiques valorisant la richesse et la reconnaissance de ces spécificités.

Pistes de coopération :

- Adopter des démarches « marketing de destination » adaptées aux différentes clientèles ;
- Développer les synergies et partenariats entre équipements culturels, en élargissant le périmètre de coopération aux territoires voisins dans une logique de bénéfices réciproques et partagés ;
- Donner à mieux faire comprendre et rendre plus accessible les patrimoines bâtis du Douaisis, notamment ceux reconnus universellement.

► Orientation 3 : Améliorer l'accueil afin d'accroître les retombées économiques de la mise en tourisme

Les emplois et les activités générées par le tourisme en font un secteur à fort potentiel économique pour le territoire. L'allongement du temps de séjour sur place, ainsi que la diversification des pratiques de consommation, permettraient de mieux bénéficier des retombées de l'économie touristique.

Néanmoins, accueillir dans de bonnes conditions la clientèle de passage nécessite l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement touristique, afin de développer les nuitées. Le développement et la qualification des modes d'accueil et des équipements touristiques doivent aussi se faire en lien avec l'identité du Douaisis, son environnement et ses habitants. La formation aux métiers de l'accueil est à cet égard essentielle.

Pistes de coopération :

- Mettre en œuvre une stratégie commune et partagée d'accueil du visiteur permettant de faire connaître la mosaïque et la diversité culturelle, paysagère et patrimoniale du Douaisis : signalisation et jalonnement, information, etc. ;
- Accompagner les acteurs privés à la mise en place de services attendus par les visiteurs.



ENJEU 10 : Renforcer les coopérations et synergies avec les territoires voisins

Le positionnement géographique du Douaisis et son intégration dans une dynamique métropolitaine impliquent nécessairement de dépasser les limites administratives du territoire pour répondre aux besoins et aspirations des habitants. Une approche supra-territoriale ou interterritoriale est essentielle pour conforter et faire valoir les différents atouts du Douaisis, comme leviers d'attractivité.

Si des démarches et projets de coopération existent d'ores et déjà entre le Douaisis et ses territoires voisins, à travers notamment les territoires de l'ancien bassin minier (Valenciennois et département du Pas-de-Calais) et du PNR Scarpe-Escaut (Valenciennois), ces coopérations doivent être renforcées pour mieux tenir compte de l'ensemble des dynamiques « ouest-est » et « nord-sud » entre le Douaisis et les territoires de l'aire métropolitaine de Lille.

De manière plus spécifique, les territoires du Douaisis et du Valenciennois constituent un territoire commun de nature puis d'industrialisation, notamment liée à l'activité minière. Reliés par des infrastructures terrestres et fluviales, ils sont aussi l'objet de connexions écologiques fortes, par leur richesse partagée en termes d'eau ou de forêts. D'anciens cavaliers et des perspectives paysagères communes tendent par ailleurs à rendre presque invisibles les limites de ces deux territoires.

Ce territoire « sans frontière » du Douaisis et du Valenciennois est également un « paysage vivant » marqué par les fragmentations, notamment socio-économiques et écologiques. Créer ou restaurer les continuités et régénérer le lien social constituent deux piliers d'un projet territorial partagé.

Les acteurs de ces deux territoires peuvent se saisir de l'opportunité de ces richesses comme levier de développement local et de mieux-vivre au quotidien. Sur un territoire qui constitue un patrimoine habité, les habitants doivent à cet égard être placés au cœur des démarches, en tant qu'usagers et acteurs.

Orientation 1 : Dépasser les frontières territoriales pour mieux agir sur les problématiques majeures du Douaisis

Le dépassement des « frontières » du territoire du SCoT apparaît comme essentiel pour répondre à de nombreuses problématiques auxquelles le Douaisis doit faire face. En complément de celles indiquées précédemment, quelques unes des potentialités ou nécessités de coopération sont présentées ici de manière non exhaustive.

Etant confronté à des problématiques particulièrement prégnantes en matière de mobilité et de déplacements depuis et vers les territoires voisins, il est essentiel que l' « effet-frontière » s'atténue afin de répondre aux difficultés de mobilité quotidienne « est-ouest » d'une part (avec le Valenciennois et les agglomérations d'Arras et de Lens-Liévin) et « nord-sud » d'autre part (avec la métropole lilloise).

À cet égard, les orientations d'aménagement et de développement du territoire à l'œuvre dans la métropole lilloise (développement économique, habitat, infrastructures de transports, etc.) impactent le territoire du Douaisis, et plus particulièrement la Pévèle. La prise en compte des impacts sociaux de la métropolisation doit être renforcée et des démarches de coopération en matière de prospective d'aménagement du territoire initiées. Ainsi, des solutions de mobilité complémentaires et performantes doivent être mises en œuvre entre le Douaisis et la métropole lilloise. L'élargissement de la démarche existante d'inter-SCoT à l'axe de développement « nord-sud » pourrait constituer une source supplémentaire de progrès dans la prise en compte des problématiques auxquelles le territoire du Douaisis doit apporter une réponse.

À la fois vers et depuis le nord, l'est et l'ouest du Douaisis, des synergies améliorées et renforcées sont à mettre en œuvre entre les différentes autorités organisatrices de transport, le développement des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture nécessitant une articulation ainsi qu'une complémentarité plus abouties entre les différents réseaux et les différentes offres de transports.

Les synergies avec les territoires voisins sont également à renforcer en matière d'attractivité du territoire, et plus particulièrement de développement économique, culturel, touristique et des loisirs. En complément de la promotion des richesses du Douaisis, la destination touristique « Louvre-Lens » actuellement en cours de construction représente un atout pour le territoire du Douaisis. L'ensemble des partenaires opérant en faveur du développement touristique dans le Douaisis s'inscrivent dès lors pour accompagner cette dynamique favorable.

En matière de trame verte et bleue et de pratique des sports et loisirs de nature, le Douaisis se trouve au cœur des principales continuités régionales. Les instances de dialogue et de coopération régionales, interdépartementales ou faisant appel à leur participation (Mission Bassin Minier, Aire Métropolitaine de Lille, etc.) constituent des outils au service du développement durable des territoires.

Par ailleurs, des coopérations sont à mettre en place ou à renforcer en matière de développement et d'encadrement des sports de nature pour s'appuyer sur les spécificités des anciens territoires miniers tout en renforçant la restauration, la protection et la valorisation des cours d'eau et des zones humides.

Enfin, d'une manière plus générale, les différentes structures et collectivités du Douaisis gagneraient à renforcer leurs coopérations déjà nombreuses, de manière à porter collectivement des projets de développement territorial, notamment dans le cadre des futures programmations nationales ou européennes de développement et d'aménagement des territoires qui se déclineront à partir de 2014 (contrats de développement territorial, programmes opérationnels des fonds européens...).

Pistes de coopération :

- Renforcer l'articulation et la mise en cohérence des démarches menées aux différentes échelles ;
- Renforcer la coopération entre acteurs du Douaisis dans le cadre des programmes opérationnels européens 2014-2020 ;
- Renforcer le positionnement du Douaisis au sein du projet de Canal Seine-Nord-Europe ;
- Développer les coopérations en matière de développement et d'encadrement des sports de nature et de la randonnée, particulièrement à l'échelle de l'ancien bassin minier Nord – Pas de Calais ;
- Poursuivre la réflexion sur la mise en place du pôle métropolitain du Bassin Minier¹⁴.

14 - Ce projet de pôle métropolitain, en cours de réflexion, pourrait concerner la Communauté d'agglomération du Douaisis, la CU d'Arras et les CA Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Artois Com.

► Orientation 2 : Transformer l'inscription UNESCO de l'ancien bassin minier en moteur de développement local (social, culturel, économique et touristique) et de réhabilitation de l'habitat

Depuis 2009, la Mission Bassin Minier accompagne les bailleurs et les territoires, afin de développer des projets innovants sur une série de cités minières sélectionnées à la fois pour leurs qualités patrimoniales et leur fort enjeu en termes de mutation à court terme. Cette démarche dite des « cités pilotes » vise à l'émergence d'une réflexion globale sur les conditions du renforcement de l'attractivité des cités minières.

Au-delà des questions patrimoniales, cette démarche ambitionne une mutation du territoire minier répondant aux enjeux sociaux, urbains et environnementaux. La mise en place de cette dynamique commune autour de principes d'intervention ambitieux dès les premières réalisations a vocation à essaimer progressivement sur l'ensemble de ces cités.

La démarche « cités pilotes » vise par ailleurs à mettre en place une programmation spécifique dans le cadre des politiques de l'Etat, de la Région, des Départements, des intercommunalités, aujourd'hui dans le cadre du CPER¹⁵, demain dans les futurs « contrats de développement », sous la forme d'un Fonds de soutien spécifique à la valorisation du patrimoine minier comme levier de renouvellement urbain et de développement social.

Cette mise en valeur nécessite notamment une requalification d'ensemble cohérente des espaces publics, une résidentialisation des logements, une rénovation des façades une adaptation des logements et rénovations intérieures afin d'assurer les conditions minimales d'un parcours résidentiel, ainsi que des améliorations thermiques parfois complexes à mettre en œuvre dans les logements habités.

Les cités minières portent des enjeux urbains et paysagers majeurs pour les communes. La rénovation des cités contribue à renforcer la mutation globale du territoire et à réduire les fragmentations urbaines au sein des communes. La recherche d'une plus forte densité urbaine en lien avec la présence de transport collectifs ou d'équipements, le désenclavement de certaines d'entre elles, par leur connexion à d'anciens cavaliers propices au développement des modes doux ainsi que des corridors écologiques, sont autant d'approches d'un aménagement équilibré et durable du territoire qu'il convient de soutenir.

15 - Contrat de Projet Etat-Région.

L'une des particularités de l'intervention sur les cités pilotes est qu'elle s'opère sur un patrimoine habité, et ce faisant, doit tenir compte des évolutions de sa population et de ses modes de vie.

La présence ou le cas échéant la création d'équipements de proximité au sein des cités minières, comme lieu de rassemblement, d'échanges et vecteur de lien social entre les habitants, est à conforter.

Le vieillissement d'une grande partie des résidents, ayant droits et locataires impose des travaux d'adaptation sur les logements existants ou la création de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La nécessité de renforcer la mixité sociale et le bien-vivre ensemble peut trouver des réponses dans l'établissement de chartes de peuplement, dans une politique de vente éventuelle des logements, par des actions favorisant le lien social, comme la recherche d'une plus grande mixité dans les statuts d'occupation (locatif ou propriété), la lutte contre la paupérisation, ainsi que le maintien de la solvabilité des clients, notamment au regard de l'augmentation constante du coût des énergies. Dès lors, la lutte contre la précarité énergétique est centrale dans cette démarche.

L'évaluation des impacts de la rénovation bâtie des cités minières sur le niveau de précarité énergétique, sur celui des dépenses énergétiques contraintes pour les ménages les plus fragiles, ainsi que sur le degré de mixité sociale et générationnelle sera essentielle.

Au-delà des cités minières, le Fonds de soutien à la valorisation du patrimoine minier devra prendre en compte des éléments emblématiques de l'héritage minier (terrils, cavaliers, bâtiments significatifs, etc.) qui sont organiquement liés. Facteurs de renouveau et d'attractivité pour le territoire, la valorisation de ces ensembles patrimoniaux intégrant toutes les dimensions de la cité doit contribuer au développement touristique du territoire qui mérite d'être accompagné.

Pistes de coopération :

- Mettre en œuvre le « Plan de gestion UNESCO » ;
- Développer à l'échelle régionale une valorisation touristique et la constitution de « produits » touristiques à la fois spécifique à l'ancien bassin minier et s'appuyant sur des leviers d'attractivités en matière de culture, loisirs et patrimoine (Louvre-Lens, territoire du PNR Scarpe-Escaut, villes de Douai et Valenciennes, etc.) ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation partagée de la mise en œuvre du « Plan de gestion UNESCO » et de l'intervention sur les cités minières pilotes ;
- Mettre en œuvre des projets éducatifs et culturels pour valoriser le patrimoine minier auprès des habitants, notamment des publics scolaires ;
- Restaurer, préserver et valoriser le réseau anthropisé de l'ancien bassin minier à une échelle supra-territoriale et supra-départementale.

► Orientation 3 : Restaurer, préserver et valoriser les continuités écologiques et paysagères partagées avec le Valenciennois

À proximité immédiate d'un *continuum* urbain relativement dense, la trame naturelle et paysagère traverse et connecte, d'ouest en est, les territoires du Douaisis et du Valenciennois. Cette trame se trouve soumise aux pressions des infrastructures, de la périurbanisation, sources réelles de fragmentation et d'altération des espaces naturels.

De nombreux dispositifs de protection et d'intervention sont mobilisés sur ce territoire à valeurs écologiques et paysagères communes. L'amélioration du niveau de protection nécessite de conforter les démarches de gestion partagée des espaces les plus sensibles, mais aussi de mieux articuler les différentes maîtrises d'ouvrage. Elle nécessite dans ce contexte de mieux prendre en compte les multiples échelles concourant à la protection et à la valorisation de la trame verte et bleue et des paysages sur ce territoire, riche d'eau, d'espaces agricoles et de forêt, de l'échelle régionale à celle de la parcelle. Leur prise en compte dans les documents d'urbanisme représente un levier pour une protection plus performante des continuités écologiques et paysagères.

Les paysages d'eau, de forêts, agricoles et miniers ont à bénéficier d'une attention toute particulière. Il s'agit en effet de préserver des espaces de « respiration paysagère », notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre de divers outils dont le territoire bénéficie : perspectives paysagères inscrites au Plan de Parc de la Charte du PNR Scarpe-Escaut, « zones paysagères tampon » dans l'ancien bassin minier, ruptures d'urbanisation, etc.

La lutte contre le mitage des espaces les plus caractéristiques de ce territoire est essentielle, au regard des fonctions paysagères et écologiques que les zones humides, espaces boisés, espaces agricoles et friches industrielles remplissent sur ce territoire. Les prairies et l'élevage doivent être confortés en raison de leur contribution à la préservation des paysages et de la biodiversité. Le renforcement du boisement en essences locales et le maintien du parcellaire agricole sont ainsi des objectifs primordiaux pour la préservation des continuités écologiques et paysagères du Douaisis et du Valenciennois.

Dans la plaine de la Scarpe et la vallée de la Sensée, les enjeux écologiques spécifiques aux zones humides (cours d'eau, marais, courants, étangs, etc.) sont conséquents et doivent être mieux appréhendés et intégrés, à la fois par l'ensemble des collectivités et par les habitants. Les paysages et écosystèmes humides, une fois préservés, peuvent représenter une opportunité de

valorisation touristique, par un aménagement renforcé de la trame bleue et respectueux de la biodiversité en place.

Avec les espaces boisés, les espaces humides remplissent par ailleurs une fonction d'utilité sociale en termes de lien social, de pratiques récréatives à laquelle il convient d'apporter une attention toute particulière sur un territoire qui peut et doit s'appuyer sur la valorisation de cet héritage naturel auprès des habitants dans le respect des enjeux de conservation des habitats et espèces, pour laquelle l'ensemble du territoire dispose d'une responsabilité forte.

Au-delà de la découverte et de la pratique de loisirs, ces usages sociaux doivent s'accompagner d'une meilleure appropriation collective. Cette dernière est à cet égard la condition de projets d'aménagement ou de comportements plus respectueux de la richesse écologique et peut contribuer à réduire les risques d'altération pouvant peser sur celle-ci. Elle passe par un accompagnement renforcé des collectivités et acteurs d'une part, et un renforcement des démarches éducatives, pédagogiques ou de sensibilisation à l'attention des habitants d'autre part.

Le développement de la randonnée constitue un support idéal pour répondre à la demande sociale de découverte et de pratique sportive tout en facilitant l'éducation à l'environnement, la compréhension des paysages et des fonctions écologiques des espaces traversés.

Sur un territoire fortement marqué par les franges urbaines ou périurbaines, les itinéraires de randonnée, parmi lesquels les voies vertes et cavaliers, sont par ailleurs des leviers d'aménagement et de valorisation, notamment touristique, à conforter. Le dépassement des limites intercommunales ou de territoires est à cet égard essentiel, vers le Pas-de-Calais d'une part et le Valenciennois d'autre part.

Pistes de coopération :

- Mettre en œuvre des projets d'aménagement dépassant le cadre territorial des intercommunalités pour favoriser les connexions et les différentes entités paysagères ou entre les différents éléments de la trame naturelle du territoire ;
- Renforcer les coopérations et les démarches contractuelles entre partenaires permettant une protection de nature réglementaire plus pérenne ;
- Adopter et/ou mettre en œuvre les SAGE de la Sensée et de la Scarpe par la mobilisation de l'ensemble des territoires et acteurs concernés.

Nord
le Département

DÉPARTEMENT DU NORD
Direction Générale du
Développement Territorial
MISSION CONTRATS DE TERRITOIRE

51, rue Gustave Delory

59047 LILLE Cedex

Tél. : 03 59 73 58 54

Fax : 03 59 73 50 39

Courriel : contratsdeterritoire@cg59.fr

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr